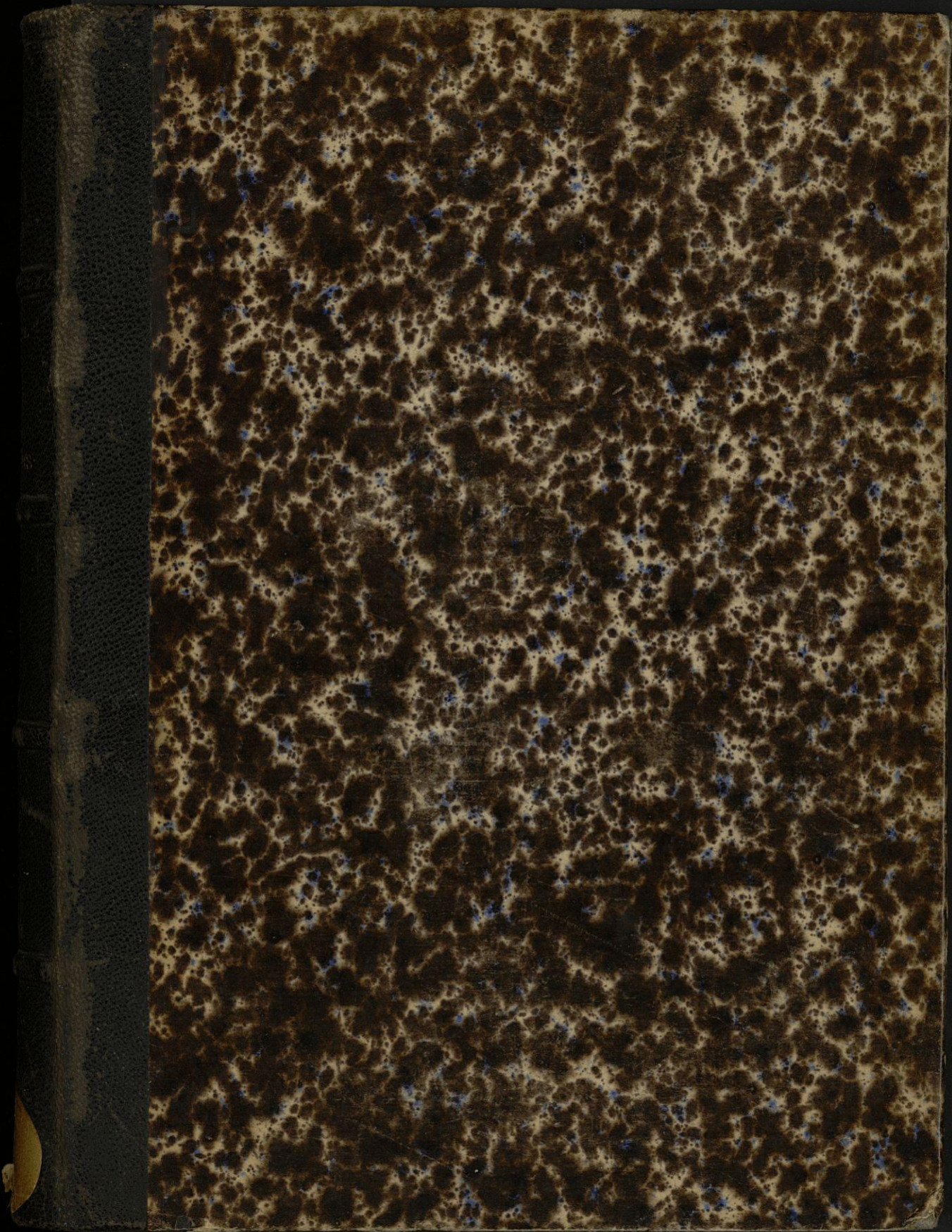
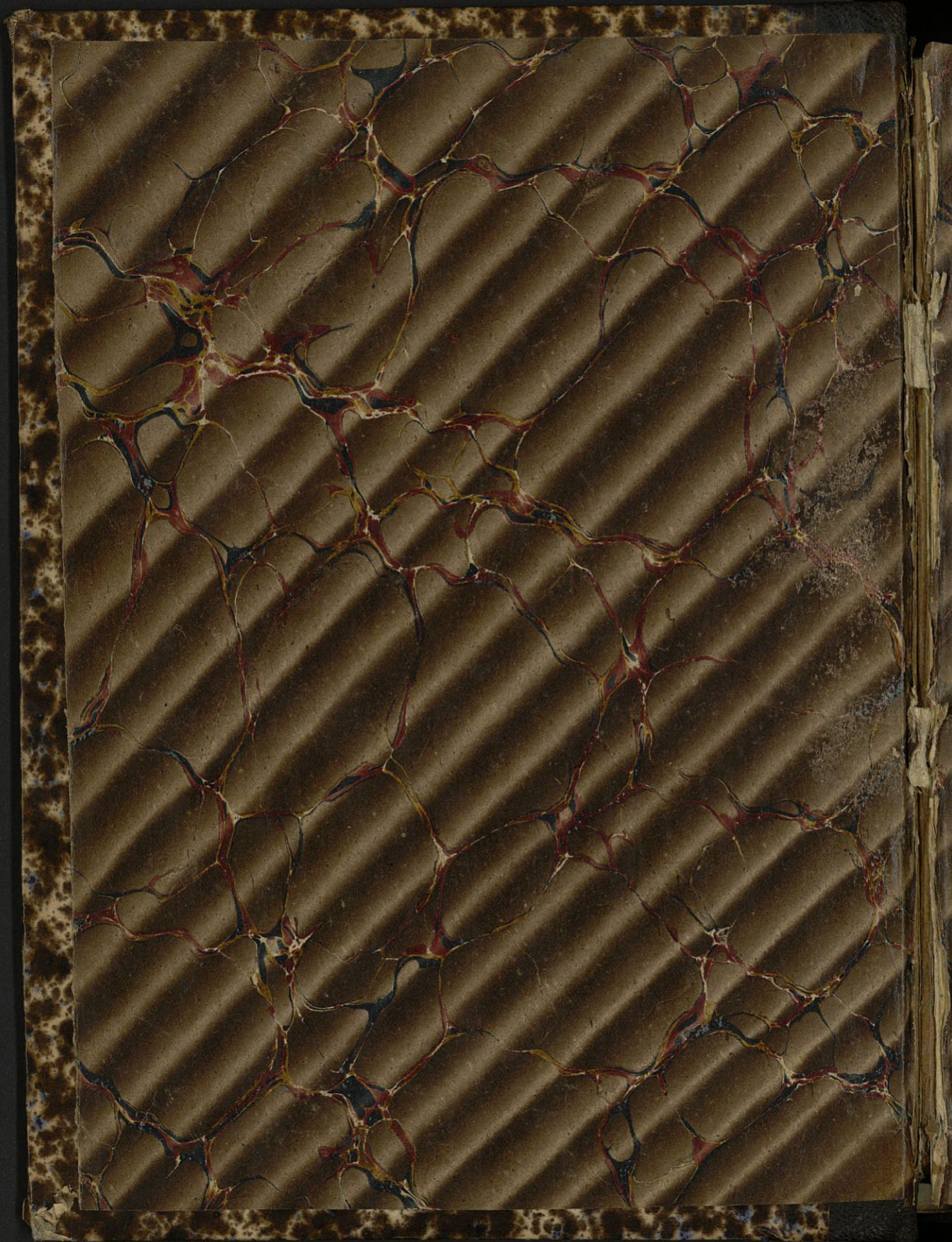
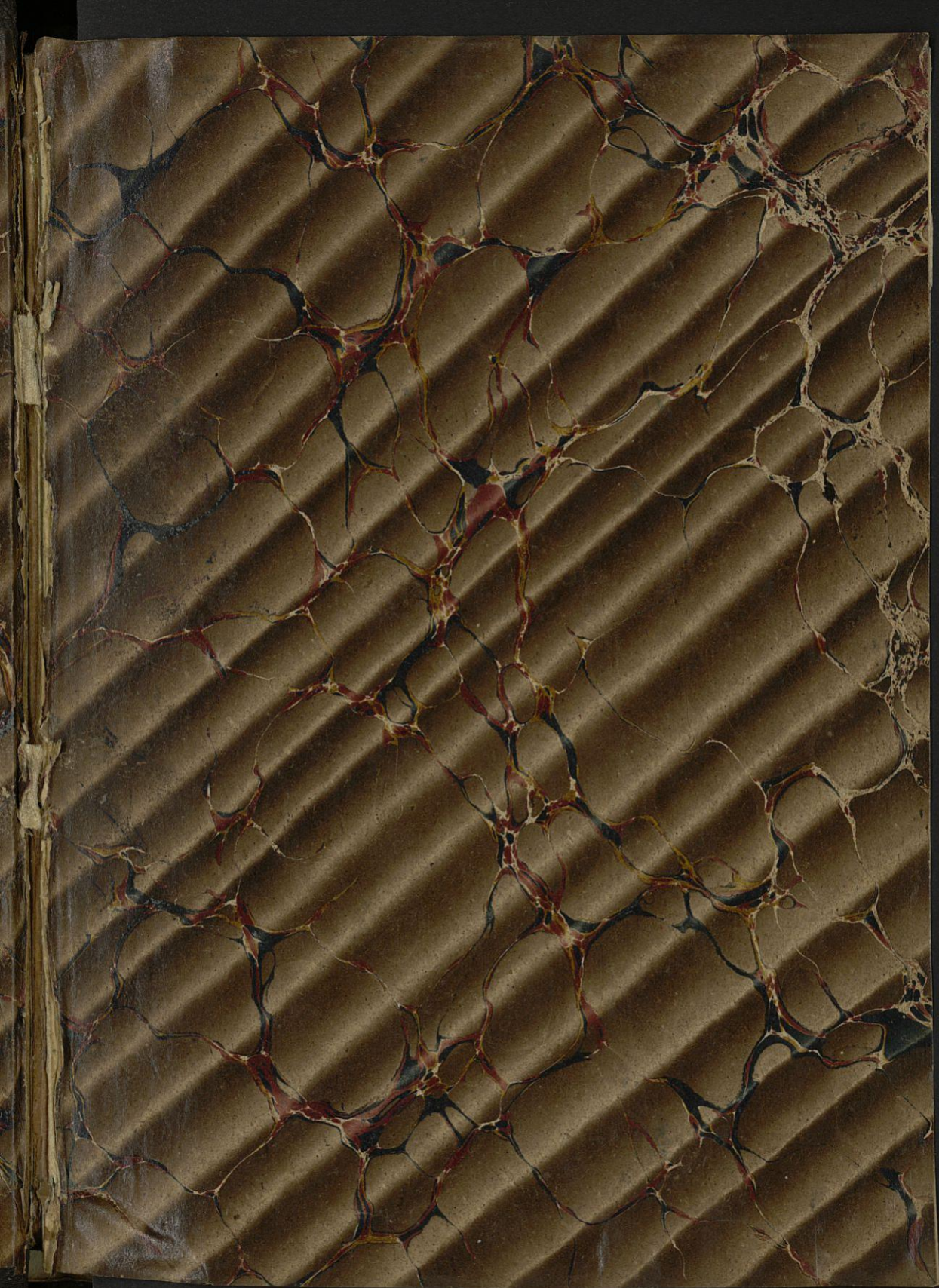
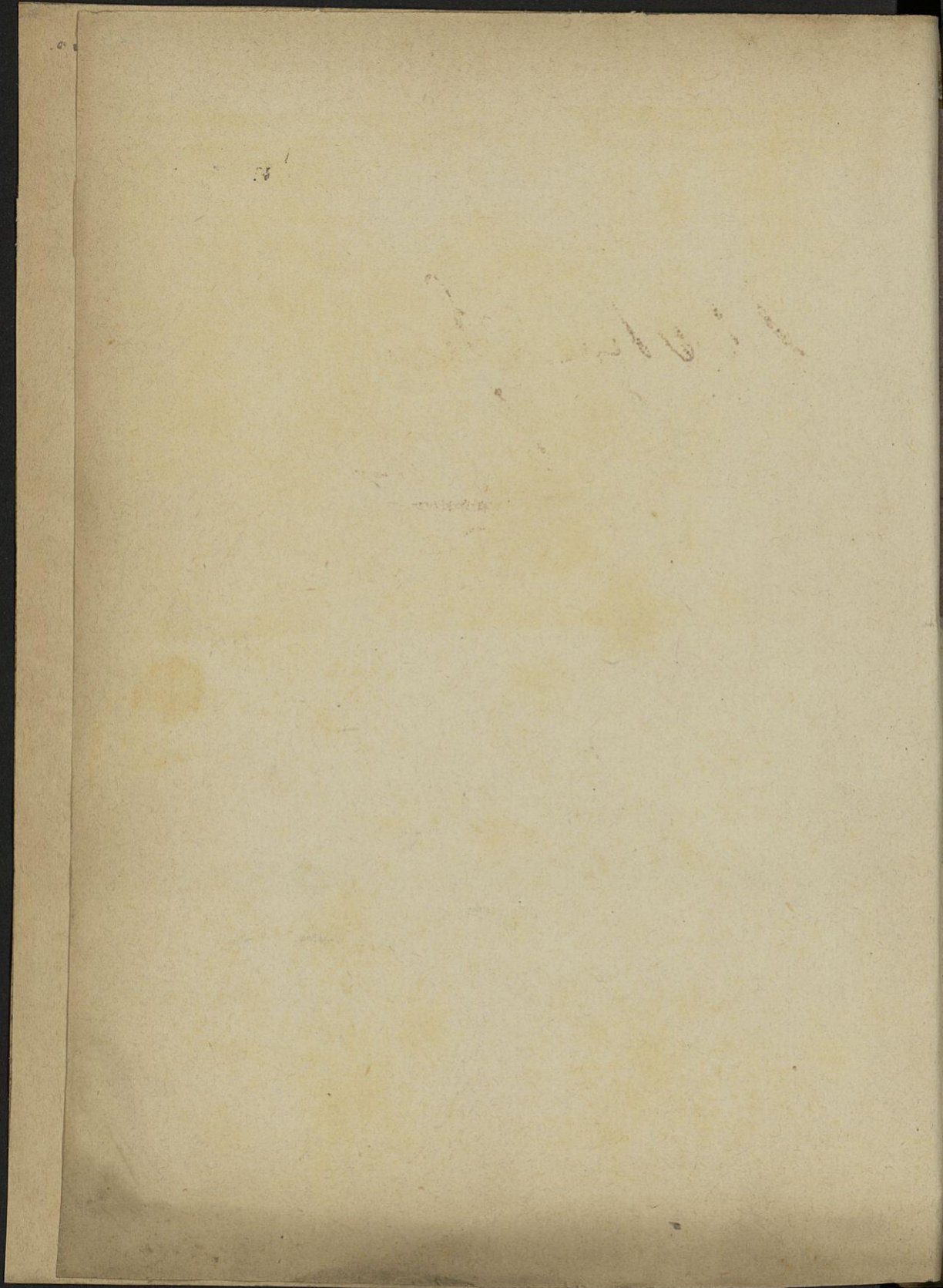








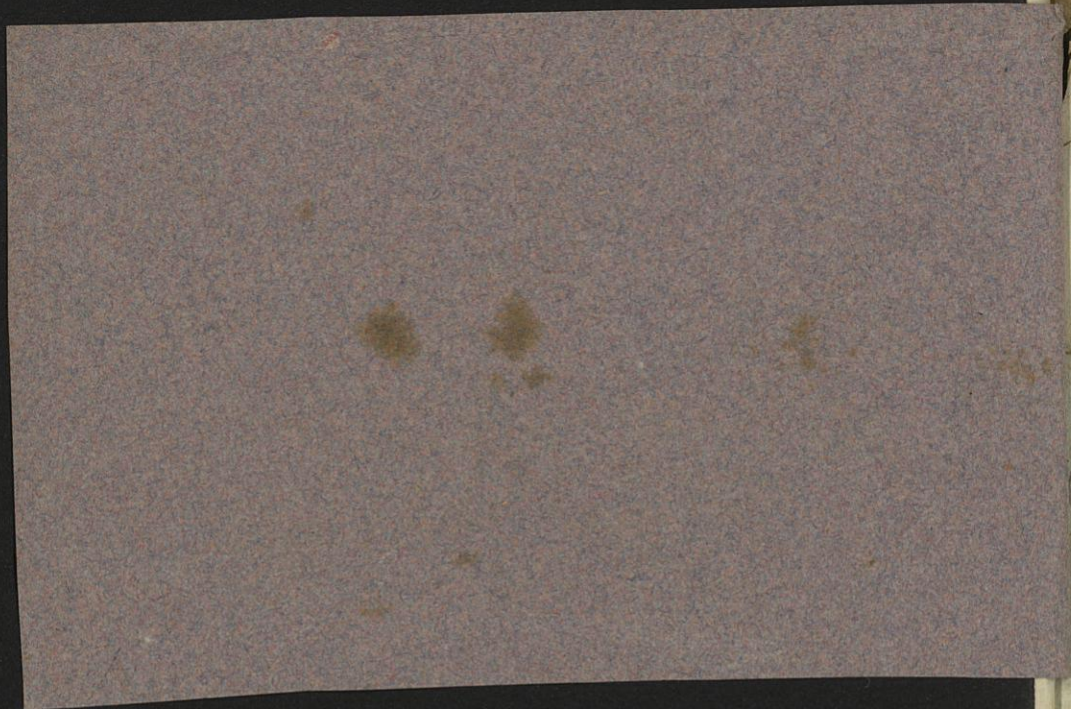
12564



44
Benoit faullet

Note sur le
Algérie

UNIVERSITE DE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX



Peto (Cettigue) Lumbian au sud de Synthère -
Cettig dans la Châtellenie de Crépy -

West (Custon) D. Mont. La mot. Caignieu

Cunfite (ou Cettigue) - anciens monuments

Wam (war - garde avant josto Custon) Caignieu

Cettig dans la Commune de Ost au nord -

forte-mison - (firmitas, Commune qui dit être
forte sur mison, nom de la famille, des anciens

Caignieu - a produit le grand Raine

Montion - (de mont et de Rond) paraisse -

Marciel - paraisse -

Mont-ec-y - (mont sur ec-y) jost

Perrisfont (petra-fons) Châtellenie

des plus anciennes au Duché de Valois -
Le nom de latin - ou grand Perris pierre

de font - forte. se trouve -

Becray (Comment l'ancien de montagne) Custon -

Berzy (Custon) la par la montagne) Custon

Cabaret Com. de Morin (et val)

ou gru KATHANOW

Chaudun (montagne Chaudun)

Leillage de laup — Est situé à 10,500 M.^{tres} = au Sud de l'abbaye —
(aine) et a l'Est de l'annex. de l'abbaye, près de la Voie d'Arthennes
route de l'abbaye à ouchy et à Recoate.

Rhays — (aine) pres de l'annex. entre pafry Sur marne &
Arment

Borret — (sur le chemin de l'abbaye à Baron canton de l'abbaye
Sur la Rive droite de la nonette à 2 lieues un 1/4 Est
de l'abbaye = (oise)

Braine — (aine ~~de l'abbaye~~) Sur la Route de l'abbaye
à Rhains — à S L Est de l'abbaye.
{ Courselles — Est situé à un lieu Est de Braines sur la rive —
{ Arth. de l'abbaye } de la rive, & toujours sur la même Route —
de l'abbaye à Rhains —

1500
300
4,500 -

Rousseil

10000
8000

the English in over of the country

1. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 2. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 3. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 4. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 5. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 6. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 7. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 8. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 9. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)
 10. *Chlorophyllum* (Chlorophyll)

1851

10691
106-8

Motte (la) près de Ciste
 Motte (la) près Mangar.

Champ — ~~plumier~~ ~~chêne~~ ~~intem~~ ~~concom~~

Lous (la) ^{minisale} Cettigne — nom d'une fontaine

Breint — près Crotty (Cettigne)

Ch.

Bethiry — à Verberie —

Verberie

Verberie, ou Verberie — ^{superior}
 ancien Cuguevie —

Bethiry — Postisiacum

ara-mont (fiata verberie) ara — fibree. montagne

fay (C. de l'Église)

fay (C. de l'Église)

Motte (la) C. de l'Église à Bethiry

Verrins ()

Ch.

Ouchy — ulcheium — ancien capitale

Du pays d'Orcais

Braine (Brana ad ridulam) ^{Deam}
 une plaine aujourd'hui d'une montagne sur la
 rive.

Lang (1a) —

Faux (1a) —
 Lime pour Braine (au lim, ou lime)
 Limestone - Attique -
 Marcant de Dauts -
 (see Brum and Com. Antons)

Lenium argile - Attique -

Marcine du Daube.

Marsais de Dauls.
Montgou (de Grem) sur Com Canton

Masch. (ancien - Mus.)

Montg. (am. - mus.)
A. Commun desantails ante Ma
(.../...)

— Newly off front — (noviliacum)
— Newly off front —

Believe me, your obedient servant

Breuil, 10^e décembre 1777
Mamby (pont de l'homme) par où
desseins de ponts -
Pont de l'homme

Respectfully & gratefully -

Respectfully & friend-
 Somme laus (Days among the mountains)
 J. tiller W. Schell

Somme laan (boys and
Madon (Com^{te} et al. W. B. B.)
en d'Orléans -

Watson (Com -)
Général d'origine en Suisse -
L'ancien d'aux outillures, qu'on a

Que on gage
à faire - à eux outre, qu'on ne
ni faire - on faire.

in fair - on lay.

Histoire Du Valois. (P. 3. Fir. 12)

Ceci est le Regnaute. Dans son histoire
 on voit le village de Chaul, Paris,
 que le Dieu fait leur Seigneur
 de religion. Dans le bois voisins qui
 s'appellent au vrai Dieu, qui
 arrivent au temple en l'honneur de la
 vierge qui devint enfant, qui
 adores la Croix sous la figure
 du (n) Chaul de Hebeux, est une
 puanteur fondue. C'est l'analogie du nom
 de cette lettre avec l'esprit de Croix par
 la quelle Moïse expose le Christ
 d'airain. Je ne finirois pas, si je
 venois rapporter ce que j'ai vu raconter
 en divers lieux du Valois, sur l'origine
 et sur l'antiquité de beaucoup d'endroits.
 Le temps ne contie rien de mesurer, quand
 il est passé: il n'est long que pour
 ceux qui ont part aux événements de
 la vie. Les conjonctures de ceux qui
 prétendent s'élever sur l'antiquité de
 lieux, sans être au-dessus de la règle de
 la saine critique, sont pas d'être aux
 jugements des astrologues qui veulent
 prévoir l'avenir. (Parler pour
 D'André)

de ce pays on nomme les ruins de Rhens (Après) 6
L'ancien Palais de Rhénie étoit situé sur la même rive
de l'oise y la son ven l'orient.

après le de
Sables des
la Riv. gauche
de la rivière
en l'air de la
Dultie

Pres de Roer (Barrou) Étlique à l'Est de la porte
d'un chemin de fust à Baron on remarque une autre
pièce de terre qui juche d'un pied vers le midi: Elle est
haute de 3 p. 3 p. et a pour base le fust de 3 p.
d'au terre. Elle est isolée large de 7 p. d'au, le bas
est de 3 p. seulement vers son extrémité. C'est un
Gros fort d'au émail de petites brèches.

Pag. 7

a Copies sur un de cette pièce, et vis-à-vis la
porte d'entrée qu'on appelle porte de la ville on aperçoit
une large butte haute de 3 p. 3 p. d'au, la hauteur de
trouvée en 1788 les ossements de 3 grands bœufs d'au de
l'air, la tête tournée vers la grande pièce et la pierre
vers l'orient — C'est qui ont été que cette pièce avait
été plantée pour servir de borne à l'apport de Rat, Étlique
d'au l'air. C'est une antique pierre d'au comme par le
L'antiquaire son le nom de Pebble.

P. 8.

Il y a eu pendant Chalosse, Étlique comme
moins forte que celle de reber et de son pied de la
fontaine de la rivière de l'osage prend l'osage, dans
la forme de Cas-mont, au-dessus de ferent d'au
Celle pièce de l'osage avait un si que distinctif. on y
voit encore la grande d'au os. Le peuple Cas-mont
avait une forte de domination par cette pièce; il y a bien
so ans qu'on vit une pierre à un patricien qui l'avait
fait entrer pour l'apport d'au l'osage d'un bâtiment.
à Reber on a trouvé, et l'antiquaire en a quelques-uns
dans la ville d'au sur un de médailles anciennes de tout

de tout métal, quelques faubains, gallois, breutais
et des impériaux. on se trouve aussi sur la
montagne entre Courcelles et D'huipre Grain fauchon
De jeune fauchon, et un abrapas devenant ce
Bracon même,

P. 9
Quand on se fait présenter les meursemens D'usage
et l'état de la capitale, il est assez difficile de pénétrer en
partie — lorsque quelques Belges apprennent
tout, soit celui des asiatiques, des Cyriens &
des Cartaginois qui aient plusieurs fois chez eux
en allant commercer dans l'occident. des
ordres provenant de l'empereur par le travai dans
l'intérieur du grand

P. 10.
Le Dieu Mars — le Dieu Mercure le (11) étaient
en grande vénération chez les Belges, en cette
époque, plus solennel que dans les païs d'alentour
le Culte de Dieu Mars (Egus) formait un temple
D'hommes

P. 11
il y avait un temple de Dieu a Mars, sur
le emplacement de l'Eglise de Martinmont.
Les anciens tirent le nom de Martinmont
et matrimonus par la transposition de la
lettre R

P. 12 —
Sur la fontaine D' Montmélian près Louvain en paris
aux confins D' inférieur le pagus avait un temple consacré
au Dieu Mercure, où l'on adorait pour idole, le Culte de faune
Dieu a été plus longtemps en honneur a Montmélian que
celui de Mars a Martinmont, parce qu'il n'y avait rien
D' inférieur — les premiers libérateurs (Cingarda rahoi)
il se faisait chez un grand débit de vin et de bière

P. 187

Camp Romain Tabli à Champhelin ⁽⁸⁾ pour garder
le pays de francs -
Le pays a été défriché & peuplé par des Braves
de l'Etat Supérieur de Colonies qui les empireurs y ont
envoyés pour fixer -

Le Etat midi avec les natures Du pays ont Donné
naissance aux maisons Du Maillage, Communes pour le
nom de villes - église & villes friches, ou les empireurs
faisoient entreprendre voyages, attirés par la
Commodité & par l'agrement supérieur. Ces villes
sont nantoué, May & Cripy, ou chry, quiersy
le Chêne, Braine, Ceide, villiers - Cottiers,
Rommeil & Permy - le Etat Intérieur de la germaine
Cité du Cultivateur - Indicé aux travaux, de Bon sol de la terre,
Baroches - anciens premiers peuples pour le

24

Substancie R. Romains (Noms de littérature)
Le nom vient de celui des anciens orateurs chou
par les Chrétiens - Basilica & Bisulca, Demande
que la multiplicité de orateurs fit donner attent le
pays le nom de Baroches, rien qui est la
traduction du mot latin Bisulca. L'ancien nom
n'est indiqué par les auteurs qui ont parlé des premiers
ces Baroches.

Reuilly - Nom de fondateur St Reuilly
qui peut-être l'apôtre de la ville -
(an 295)
son nom propre était Regulus d'où

Par Corruption Ruliacum, Reguliacus &c.
L'empereur Honorius, dirige le gouvernement en 47
Orvins, & Substancia empereur en l'Etat &
le Cité en pays.
à cette époque il y eut pour l'empereur l'Etat

308

un dièze, & pour connaître combien il y a de
Cité, il n'y a qu'à examiner combien il y a de
de dièze avant 1789 - La Ciron est l'un des
dièze n'est pour qu'un change d'un
Le Règne de Henrius

P. 32

Le Valais a pour ainsi dire été tout rempli &
tout défriché du 12^e au 15^e siècle par les têtes,
Le nom gler lui-même qui se trouve dans
appart. au langage de l'ababab latinisé & l'angage
est composé de l'ababab de l'ancien & l'ababab
note Capone (le glottal de l'ancien & l'ababab le nom
de la parole formé de l'ababab de l'ancien, & l'ababab
Cuisse (Canton ancien nom)
Mantua (bien son nom de l'ancien & l'ababab le nom
de la fontaine -

Mail, may ou mail (Rais des ababab)
Vaux forres Verz, Cartigny, & Spert, & c.
Bussy de Bussy & Boissey & Boissey
ayant deux noms de l'ababab latinisé, & marquent
des places nouvellement défrichées au milieu des bois,
C'est l'ancien nom.

33

Combien de villages portent le nom de Couture &
de Cathar? Longue ardue, St. ardue, St. ardue,
reue, Semmeret, Cheriers, Commer, & Seray,
designent des territoires où il croît du blé ardue,
du Chêne ar, & les fruitiers & c.
Grangia & francia, l'ancien ar aux granges
marchées Courba, Empire, ainsi que le mot
Colonia.
de l'ancien ar par les longs - l'ancien ar

Lupini sativi, aujourd'hui le Quatre Pipe de L
Pigeon - Lupin, gros Lupin de l'
Damascus Lupin, l'
Conte de l'
Cervin, l'
l' Chang de l'

Le camp Romain situé dans Champbaire les
Gauche du chemin de rebois à Cryp se appelle
par les habitants le Champ des ois, & sur l'un des
le monument du Louvetier.

le monument des Courtilles.
Champ-lieu, Carri, Dommerat et la mothe
 sont quatre lieux voisins - Dommerat, au Doutat
Doutat est le plus ancien des quatre. Son
 nom moisie. C'est une moisie latine lui-même
 de situation au pied d'une hauteur qui
 domine sur la vallée D'autonne, Deu en celtique
 signifie une hauteur. La Terminaison deu
 signifie la vallée.

Dignifie une gaulois.
 En l'abrége de nos latin Vallier
 le Chateau De Dommerai La fontaine longtemps
 la vidence du Profite du Viter, C'est l'ignominie
fut erige par la pauc, apre la Buguste De Cloris,
Ouri a Commence par un Oratoire que la
premier Oratoire est brige pendant la derriere
persecution de l'empereur - Cela le nom Doratorium
dans la lettres latin, et celui d'ouvrier dans la
nostra Chateau. on a depuis prononce Ouvrier par
adoucissement, et l'ont Ouri.

Descript^{ion} du m^{us}
de Jouveller
C. W. 1. 240

N. 36.

Caïse (vient de Domus Latin Cotia, Cota ou
Cotta qui signifie pour le bar Empire un Riche
Metairie, une maison de Campagne, un Chateau
de Plaisance, curieuse de Bois. Caïse sur
des rabsis a fait une grande maison latine
Derrière de Castes Riches le nom de Caïse.
Domus Caïse. Domus Cotta V. Domus ordinairement aux
maisons qui avoient de Dependance Caïseables
Derrière manière de nommer la
font de Caïse -

font de Cruse -
La Bataille de 715 - Gagnee par de cette ferveur
En appelle la bataille de Sylla Cortia
pour Charles le Chauve - Sylla Caustia
pour Louis 890 - Cayla
+ Quibia

Jam d'autre totu jusqu'à present
quisia - Cuise Casia Cuise, Coy
Cuise, guise, Cuise & enfin Cuise
 Car ce a bien nom a cette font qui d'ancien
 Cuy de Choisy en laique Cauciacum ou Caupia
 de Coucy en laormais Cociacum ou Podiciacum
 de Cogoles, Cotista, de Cussy en almont,
 de Guise, Cuise, Cuise dit de Cuise melleoi
 Plus loin que le Brin de Dole & de saucy
 ont euz ventu leurs noms; de meme que le village de
Coy en Suraud, de Surarcher, & de meme

qui me feroit nommer autre chose appelle Cuisse
depuis le forrai en l'annee jusqu'au forrai
En province

158

Les mots aguap & atate ont pour l'un
Commence le forrai de Bas & atate faya
ou faya. Ces deux sont aussi nommés par
bordant. Comme au fai, la se septantrienne
de l'oise, & forrai de se à la forai de
Cuisse

Le forrai au midi de aguap & de forai,
est pris le nom de forai ou de forai
fai, faya fata, parcequ'il est plus de
Profondeur que les aguap

forai forai forai faya forai forai
Un nom d'un porteur de forai forai forai
Le forai forai, lors qu'on Commence au forai.
Le mot de faya est aussi forai forai forai
reçu forai forai pour désigner une portion de
forai

Breuil de Compiègne, nom d'une partie de la
font de Compiègne, qui va depuis cette ville jusqu'à
forai de Compiègne. Le Breuil

Breuil, ce n'est forai de forai. forai
forai, ou forai forai forai forai forai
une fontaine, d'aujourd'hui forai forai forai
forai forai, de forai forai, forai forai
forai (forai forai forai forai forai)

3) 0.73

Mait en mullin - C'est pour lui venir de Ceylan
nos anciens Rois tenoient les assemblées du Champ de
mass dans la plaine d'armes du Chateau. Mait allus
au mait dont mait & may sont contradictoires.
Champ de Jarrion, nom de la plaine d'armes
du Chateau. Du mot jarrion qui signifie
une Plaine rayée.

78

le nom de Sybra ne s'employoit qu'aux fêtes
Rois de la, du lieu que Cela a fait, ne
conservoit qu'aux bœufs tatoués de corps labourés,
degré de rigueur &c.

79

Gombrie est un mot tronqué de
Logon-brin, qui signifie les longs de
Brie - legona d'Acena, dont des
dérivatives du mot facas, qui signifie
une mane, un pie d'eau

Rothus ou Rotia, mot de labah
latinité qui signifie un Champ dérivé
la font de Petr d'apprentis, Redum,
Pestum, Peticum, Pestum, Pesticum.

80

Villars & Villers sont du Dérivé de
du mot latin villa, qui signifie un
garni, une petite terre, une case qui a
plusieurs maisons dans la garnison.
Crey vient de Crope d'Egypte, nom
d'une ville d'egypt qui en habitoit ou qui
convoient de magasin -
Le mot mot de Crotes, les latinités
de la terre Crotes.
De la le nom de Crotes - Son - Bethy.

Croton sous au chy, Croton sous sous de
Protoy, de Croton, & de Crotoy en mullin,
le Romain Dolegeant les Jantier de
leur fortierais et les obligeant a se batis.
Ils transformant les Castels en abitiers de
Chaste fortiers, de plusieurs Chats de
Profession mechaniques. Dans le Endroit
de Protoy & de Protoy, les fortierais de Protoy
de Protoy & de Protoy, dont la garde
est confiée a des officiers nommés Crotoy.

Croville marque un lieu au il y a de belle Eau.
C'est d'un Doyen le nom de Protoy Chateau de
Croville a mescoments - Constantin avoit
a Arles un magnifique palais de Croville,
qui ~~est~~ ^{est} fait batis. C'est le Doyen de Protoy
a Bouilliant, le Superstitieux Doyen
avoit jette de profondes racines. Le
Doyen de Protoy vouloit le batissement
Pratique, y feroient batis une Eglise
et a Cote de l'Eglise un hotel pour se
loger -

Pour le Doyen l'ancien Protoy Romain
a Doyen l'ancien jantier au 3^e Doyen.
Le mont de St Pierre de Chartres,
fut un des premiers batis par les Romain
qui y Construisirent trois Chateaux fort
Ils nomment Castro, le fort de Protoy.

dont on a formé les vours de Chartes & [12]
de Chartre.

Bois du Chateau - nemus ou fatue, ou fatue.

Boscu ste maria - Reir du ste maria
qu'on rend par Chin de Buchette, notre Dame.

(98.)
{ Prieur du ste maria de Burton (Don)
Et établissement de St André de St André de St André
les létres est à plus ste antiquité.

Morinval, Reir fort ancien -
vallis morinorum, ou morin vallis

on croit que le Causton de ce nom est
la pyram, ou, les Romain par une
Colonie de Morins qui pleurent de la

moranie (du ste maria). un fait que les
Empereurs Européens des Romains, des
Morins, de Battues, de fran

de lingonians, pour justifier le
pour les Causton directes (roy. retra)
des Dignités des Empire d'occident Sect. 68
(maria de adrien) and trous à
morins -

Riparia Curtis, St Reir Court que
les anciens Chartes nomment

Riparia, & reir curia, & reir curia &
Reir Court, & ling a commune par un
forte Reir Reir Reir Reir Reir Reir
isara fluio. ara

est une syllab. finale de l'ancien langage
patin patin friguain. & par les bascons
ce qui viendrait d'appuy qui, en principe
avait habité la vallée de noir près
de St. de Noy.

110 — Oise - Ri - Ce n'est pas le par d'au de
Communaire - Vitus Seigneur, M. Pin
Des premiers auteurs latins qui ayant fait
mention de Celle ci. Il la nomme Isia
l'auteur de l'itinéraire d'antonin, la Dirigue
le livre de isura fortuna poète l'opule
l'autre isara l'autre Esara. D'autres auteurs
l'appellent isera, isra & Hisa, issa. Le
vrai nom latin de cette rivière est isara
on connaît dans autres Ri. qui portent
le nom d'isara d'iser en Allemagne &
d'isera en Dauphiné.

C. III. Autonne R. qui s'ajoute dans l'oise. le latin
Althona, althumna & Aluna.
Harmonie Ruisseau qui s'ajoute dans l'autonne
Rhu de vaumois — '3—

Ber-rab — Stang du val de is.
Mormieral Ruisseau

Braine, rive du Duché de val de is (le latin)
s'appellent Brana, Brena, Breina & quelques
fois Brema. Autel prétend que le nom de cette
rivière vient du mot Celtique Bren, qui signifie
lui s'ajoute au for.
& Braine (que quelques auteurs croient avoir été

(4)

(13)

P. 113

fonde (Par Bennis) on trouve il y a
 78 ans, en creusant dans un jardin de
 bas de, a 30 p. de profondeur, une agathe
 grise du genre de celle qu'on appelle
Abraxas. la pierre paraît être avoir
 quelque vertu magique parmi les
Genothiques. Marc Statius de
Babylone, le fit connaître le 1^{er} Jan.
 les Gaulois. L'abraxas de Babylone
 représente sur un fusil en pierre
 deux figures, dont l'une
 a des ailes aux épaules, d'encre aux,
 et une queue. L'autre porte une
 couronne turque, et tient d'une main
 un poignard, d'autre de l'autre main
 la figure qui est devant
 elle.

C'est la montagne où se trouve le tombeau de Cassandre
 à Jupiter à une p. de Babylone, on trouve
 depuis peu de jours en même temps, trois autres
 de pierre d'un grain différent, d'un beau poli, dures
 lisses, et d'un tranchant bien effilé; une surtout
 qui paraît être d'antiquité et de laquelle on
 entrevoit comme empreinte de quelques caractères.
 Ces instruments sont anciens; il est difficile de s'en
 rendre compte, on les voit bien. Les Hébreux les appelaient
 employant des contours de pierre dans le temple,
 Les caractères presque effacés, en prenant de
 ceux qui les ont fabriqués, avant

114

temps ou les autres ont commencé de paraître
dans le Gaule.

136 — Bornj (anciennement Vorniacus ou Verginacus)
ver est un mot de la langue Celtique qui désigne
un lieu grand & fertile — (arriv)
Sic — Sar-aïsne, est Vicus ad Axontem,
les Romains du bas Empire appelaient dicus,
la poste Crivisatha des Gauls, Rivière, au j^e
y arrivait en même temps un foctus de même
aïsne Riv — appelé par César Axona.
Droisy (Cruciacum)

137 — Martyr. (Ce mot n'a pas toujours
qu'un saint ait vu son sang pour la
délivrance de l'âme. On donne, dans le
premier siècle de la Chrétienté, la qualité
de martyr aux personn^es, d'une vie sainte
& exemplaire qui finissent par un mot
martyr.

138 — Avant le mot de Chris, le suffixe de
français n'avait pas eu de la même
fréquence. La succession de la plus de C
conqu岸ant à la Concorde à min le cœur aux
premières de la fondation de l'état.

139 — attignacum est le
mot aff. mudard. L'usage
de noyau — son Corps est transporté
à Caipow — au sanctuaire
attignacum est le

P. 141

nom latin D'attichy. Ce ¹⁴terme
 Derive du mot attigis, Terme Celtique
 ou Lapon qui signifie son amas
 de Cabanes occupées par de nombreux
 Cette Etymologie convient très bien
 à la situation D'attichy, d'aut l'écritures
 est Contigue à la forêt de Baignes.

P. 144 — Delette (au Sud de Brétigny) Cette
 rivière a pris son nom d'un Colon de l'Etat.
Quierry (Carisiacum) il y avait
 un foyer de monnaie, sous le premier roi fran.

P. 146 — Jaramont (Syllabe) primitive de l'ancien
 au orient avoir

P. 148 — { Sous les rois de la 1^{re} & de la 2^e classe
 on Chamoit peu de francs dans l'Eglise
 de France, excepté noël, Pâques, St Jean
Épiphane.

P. 151 — { Oureq Riv. — (Ur-Cum) de la 1^{re}
 nom du pays orcoir, traversant la
 rivière de l'Oureq. urcensis.
Oucchy — Etait la capitale de ce pays
ur — Terme Celtique (fontaine Our Deux)
Louche Riv. de Bourgogne (ur-ahus)
 on trouve ouche (entre les rivières de la Reille
 et de la Louche en bas normandie) ouche pro
 et la rivière at aisne.

Chesny le vicil (à l'ancienne par un
oratoire ou Bastille dédiée sous le
d'invocation du martyr St Denis & de
St Compagnon; Ce nom vient du temps
mot Cada qui signifie forter d'ignif
une retraite souterraine

P 156 —

Neuf Neuilly (novus locus) Changé
en norithacum. neuilly — fonde dans
le S de la P.

Now (mot Celtique qui d'ignif) en
fond un lieu basse aquatique)
Plusieurs étymologues font dériver
le nom de neuilly de mot Celtique "qui
est l'eau"

156 —

Lempin — mot à l'abbaye de
Neuilly — occupé l'ancien de neuilly
ogre le Danie — l'ent. de Chalon-sur-Saône
occupé la fort. de Chalon-sur-Saône, l'ent.
Cugy & Verberie — Rolland le Chateau
de quiers.

159 —

Veze (Demeure du Comte de l'atou)
appelé Pagus raduensis.
C'est Dupay D'Orléans fonde la
résidence au Chateau d'Orléans.
— fondeurs du Comte
dans le Poir de la P. de la fonde

P. 159
ravage les Comtes devent amiables
de porteur de pourment avec d'autres
en charge de gouverner avec une Equite
Sicilienne, Normande, Bretonne, de son Esprit
Francais, Romain, & Burgundien; Chacun
selon leurs Coutumes, de punir avec celerite
les mal-faiteurs, de punir au Esprit
public, et de procurer le bien du Peuple.
Le Comte avoit des Vigiers sur leurs
ordres, pour les exécuter dans leurs travaux
et faire exécuter leurs ordres.

160
on distinguoit alors plusieurs classes
de Comtes, les uns gouvernoient directement
une maison de Pairie, au Chateau
d'une ville; d'autres prenoient au Gouvernement
des provinces entières et avoient Rang
aupres du Comte particulier.

Les officiers amiables de leur nation, desirant
de leur nation feroient avec dans la famille
de la fin de la seconde Race de nos Rois;
les circonstances de l'usurpation changeroient
en dignité le dernier de la Commune.

Les Comtes du Valois étoient au Chateau
de Ver, Bourg de l'ancienne Capitale de France.
Intendant de Ver, Comptes de Ver, Comptes
de Rouen et de Harcourt avec leurs
dependencies.

Ver (Pierrefort) anciennement Vercaum
D'Esne & Rodoye, tout deux pour anciens
dont l'un étoit une réserve d'Esne
une Ceuvre

P. 172 — Verneut (autre fois her-neut) haia=
= noro.

P. 73

le Grolle de prison du Château d'Orléans
profitant des troubles, le l'empereur
D. Eriger Cayseau le fut l'ordinaire
Pour accompagner à l'effet il avoit
bate à Côté de prison un Château
qu'on appela l'Hotel du Vintre du
mort Sator Victor qui le premier par
fontaine d'Orléans.

P. 74 — Fay (cudroit) plante de faux arbre
qui porte sa Cime fort haute.
Chenoisse (cudroit) plante de Chénis.
Terra de fayaco (grande l'epre de
Cerrain) plante en herbier. Les anciens
Prevoient en bois aux autres parcourent
les pays, ou croît le faux, sont ordi-
de gajon d'Epine, de Saurin et
de mort bois qui étoient autant
d'obstacles aux diables pour aller à l'ob-

P. 75 — francoust (francoron Cister) leur
fonde par le franc.
Bacpica (Siquita) un borgne, son
leur plante de Charmilles, au pr. d'André
qui est fait de Cerrain dans un champ
Pour recevoir la semence d'un l'opineau.
(Voy. Ducange Glossaire) Il y avoit
anciennement à Côté du Palais de l'emp

plantes d'abres qui s'appellent l'abokine,
le fay, au la fay, l'abords, qui f. 16
Vingtie meisme

177

Syrie (Chemin qui partoit de l'indus
dont on voit presentement le chemin
de Perquiteret : il traversoit la chaudiere
Brenneaud de la chaudiere de flandres,
d'hymerlogie de Censur de Syrie
les remarquables. Les marchands
Syriens faisoient sous le Gouverneur
Syrien et interieur de la France,
autres de piedigonde qui les
protegeoit beaucoup. Les Credit
adars plusieurs Regnes des anciens
Chemin de Commerce ont obtenu leurs
noms de plusieurs endroits (r. Disposition)
Charles Commencement des 2^{es} Regnes
Paris l'an 1753)

179

Oger Strimant (Atgeries) C'est alors
que le Geographe tout Ecrivain Charles
Carter

183

Oger (Etait un homme Extraordinaire &
Singulier) le premier publieur le presentant
d'un de traits qui ont pleins l'air d'un roman,
que d'un etre la raison. Cependant la decouverte
de premieres traces de son ancien chateau
en a amene d'autres et ont oblige de
reconnaître comme un sentiment d'Volie

Ce qu'on avoit regardé comme un fable.
Au reste il n'est pas de fable qui n'ait
une vérité, on fait pour fonder
la fable observer la vérité & au
Mont de Pérou. Dissipez ce nuage
avec le flambeau de la vérité & la
vérité paraitra dans tout son jour.

Respectueuse (réfection) Comme l'usage
dans l'admonition de l'abbé de Berny
aux religieux de St Médard (871) au
lieu de qu'on le au les religieux
donneront à la famille en la réfection
C'est à dire qu'on devroit lui donner son
repas extraordinaire. Chadenay ne veut
pas 874.

Louis le Debonnaire (son fils) après la
mort de son père, il s'attacha à sa femme
pas au côté la reine, l'épouse de son père
qu'il abdiqua & qu'il s'en alla monastère de
Sainte Dunstan de temps & de l'abbé de la sainte
Le motif de cette réfection est celui de la réfection

P-191 — Le Palais du Chêne ayant été détruit
par les Normands et les vicieux de la noblesse
les seigneurs cherchant un lieu propre
à leur fortification pour y bâtir ce qu'on nomme
une forte. Ils choisirent le sommet de
la Montagne de Juvigny.

P-191 — Beronne } Beron de Beron d'un beron
vauberon } de Baner, etc

(8)

Desordres, Vices & malices
 17
 198 — Cette Saint l'oppression de l'Empire
 malheureux au le Pais ne pouvant faire
 face a la multitude de leurs ennemis
 Etroveront dans l'antiquité de partager
 a la leurs ennemis l'oppression
 on ne pourroit opposer a la violence d'autres
 Braviers a la violence d'effrenie des
 factieux, a la cupidite des Barbares
 avides, a la haine que de fester (forte) &
 de troupe.

199

Les Contes & les autres Seigneurs
 Commenceroient a venir de Courroux.
 on ne voyoit que violence & pillage.
 Charles n'ayant taché d'y remédier
 aprouba a quoy le 24 fev 857.
 des Seigneurs et les Seigneurs qui
 Continuoient de leur foyelle.
 fut verale que les Seigneurs d'au, l'au.
 Diocèse, les Contes & les Communes, des
 Prins, Chacun d'au, l'au, d'au, l'au.
 de, aprouba au le Seigneurs remontoient
 Combien est au grand piché de l'au, on
 menaçoit de perdre l'au, l'au, l'au.
 Cuy qui le, Communes, l'au, l'au.
 semblable. Des: faibles ne pouvoient
 Reduire des Seigneurs qui avoient l'au, l'au.
 a la main, a la main, l'au, l'au, l'au.
 Croissant.

P 209

(Mandeburde) vieux mot qui signifie
 sous la protection - on dit de l'arceve de
 Bourges de ff. mandeburde qui il tenoit son chancel
 de lui pour son mandeburde.

P. 210

R^h domum Monseigneur de
 Presmy Adm a cette Seigneurie par le Roi
 Extorion.

arche (archevêque)

W

Herbas (ancien monastère fondé par
 Gerard de Rouffillon.

P 221

{ Eropy-breuil } n'ont été qu'un monastère
 { Erony aux bois } Breuil d'Arceve Signifiant
 un bois.

P. 222

avant d'entrer dans l'examen de l'origine
 du châtellenier du vallois, on voit de
 représenter l'état déplorable auquel la France
 étoit réduite par les fréquentes incursions
 des normands et par la flatterie des seigneurs,
 maîtres absolus des gouvernements, d'économies
 et de simples administrateurs des finances
 Publiques, comme le Duc Charles, le Comte de
 Montmorency encore d'ailleurs Capitulaire, l'empereur
 Mathieu de Dinard et d'autres seigneurs
 d'Espagne d'indépendance et de discord confondus
 le droit au la passion, le droit au
 l'intérêt, la bonne cause au la mauvaise,
 au plus fidèle sujet l'arceve d'Arceve,

Comme malgré eux par le bonnet de papier, (18)

1223

M^{rs} Bouquet rapporte au Regu de Charles
Le Gros l'origine du fort de Chatouff, d'où les
châtellons ont pris leur nom. Il auroit
pu tenir pour lui, sous le D^ubonnaire, puisqu'il
Cesarsaire, établit l'usage d'aliénier de terre
D'après l'acquit des fiefs, il auroit
Plusieurs adroit affecté d'au. Les Cens
(Cergans Chap. 19). On appelloit les fort
Chateaux firmatas, Castra & Castella.
D'où l'on a fait le nom de forte, de châtellon,
ou châtelle, châtelle, châtelle, châtelle,
nos jours, par opposition au Satie regia,
aux villes feudales, qui n'étoient que des
maisons de plaisance, sans fortification de
leur nature.

« on choisit pour les châteaux de
« lieux avantageusement situés qui pouvaient
« servir de Barrière contre les incursions, après
« avoir été fortifiés. Par une suite naturelle
« de ces lieux pour cantonner les fortifications
« furent changés en demeures de l'ys au 2^e de
« à ceux des contributions arbitraires, dans les
« Pays qui ils auroient de protéger l'édifice
« au point de leur vie ». (Sect. 4. Ben. part. 1. p. 9.)

10. 1162. n° 13)

12 (En 818-7
[an 934])

Sandry, Comte d'Preny (il y a le priord -
des lieux appelés {Gondricion, Jossolondry & -
Gonde}

P. 229 — off. minijours de chateaux forts fermant
à l'état major. 1^o le farsen Custos 2^o Le
Vallier, ou Chevalier du farsen, Vigil,
3^o L'abineau au procureur Asinarius,
4^o Le baron Solterius

P. 230 — Mison & miles signifient un
Chercher.

233 — Les uns ne s'abandonnent pas à l'aison de
l'aspens, mais à l'aison de leur racheur
intelligence. On nomme Sireis de
Cure, une fontaine qui produisait une tige
de rose par an.

Se mesme, Oramas, on a dit on marquant
naquit le ptephla goin, province de l'air
minier de Chodore de Rufin l'an 250.
de J.C. il embrassa la profession de Negar,
il fut martyrisé & après mille tourments
qu'on lui fit & mourut l'an 274.
Son corps fut transporté à Constantinople

P. 241 — Longuevalle (Longaralle)
Celles (Cmot vient de l'latin Cala ou
Cella qui signifie une oratoire, une
Chapelle. De même que oratorium, Basilica,
ou Bisulca. avec cette différence. Cependant
qu'on applique plus ordinairement le nom
de Cella aux Chapelles qui avoient Choe
de retraite aux Premiers Choeurs, dans

162

Intemperance & Prostitution.

19

Quierry) (Cherius Danom batui Parisica fume)

246 — Bethiry (Son origine est fort obscure. Son nom vient du latin Bethum, qui signifie un lieu d'égouttage — il y a Croix qui a été élevée par les premiers Catholiques qui sont venus dans le pays — il est situé sur la Chapelle Bruneau ouvrier de Nomme.

Giro-ménil (de Giraud Vigneux du Chateau)

P. 247 - De Bethory - A de mesnil Lefevre qui
 Reyna a Robert - Ne gathique qui a suede
 P. 248 Enfram au pont Romain, apres le voyage de
Mesnil - Ne au chateau

248
le fraim au fort Romain, après l'usage de
murmure — Potengarius. au château
— Boulanger — Potengarius. au château
— Potengarius. au château

de Botzsi la charge de justice
en fait - presque aussitôt après son établissement
le Botzsi - de la seigneurie provenit ^{en fait} Botzsi
de Chocates - le Botzsi a lors - 11^{so} de notre temps
le Botzsi a lors - 11^{so} de notre temps

Cherches - le sot ratié a lors - 1-10-11
 d'au 19 - le roi donne a l'Église d'Ét - d'Ét
 de Compiègne Deux fiefs situés à Verberie avec
 Six familles de Cets dont on rapprête les noms.
 " " 3 et 4 de Verberie) la ratié

P. 250 - Vintre (le off. Du Chateau de Vintre) l'arrêté
n'est autre chose que la garde ou la garde de
maison d'après, et afirmement a

P 252

Le roi légitime monta l'escalier
Le Chancelier Richard, puis De Jagers, de Althier,
Chateaux et la femme de ce nom - l'épouse quatre
deniers par chaque fille, de jage qui jadis ou qui
vignait à Althier.

2288 — atrium & Parochia communément remarquables
 d'Anglois dans une Chartre du 4th Juin 1060. Le
 premier signifie Cimetière ou le parvis d'une
 Eglise — on n'omit pas de dire infirmer dans la
 Eglise. Le second signifie Paroisse, & à cette
 époque les paroisses de Campagne étoient encore
 rares. Courtois (Situation d'un manoir banal dépendant
 du Châteaueu des Nettoyeurs.

En 1083 - L'Eglise d'adrien est appelée d'après
une bulle du Pape Grégoire VII Cella sancti adriani.

P. 269 - Raoul V. Comte de Crepy, tenu une année pour
Burgundie. Il joignit à une sainte insatiable
d'un bien d'autre, un grand d'indignation sur
l'infamie, il eurent fait d'orgueil d'acte tenus.
d'un bien des Eglises et des voisins, tandis qu'il
établissait des pèlerinages et des confréries d'après
des Eglises.

260 L'abbaye de Reims de son Comman gardant des
religieuses pendant la fin de l'année, ils passaient
pour des Reims promises et agrippés aux saints.

C'est ainsi que le Pèlerin d'avalais nommé
Constantin, demanda au l'empereur d'adrien
à la fontaine d'indignation, ou l'empereur le Corps d'adrien
le martyr, l'après l'avoir obtenu il chercha par la
toute et l'apogée de son esprit, à l'attacher
la contrainte des chaux. L'après obtenu l'ordre
les Reliques et les Eglises au Château de Crepy ou
il le rend au l'empereur d'adrien - C'est l'année 1089.

P. 263 - La plupart des anciens foires, dont les établissements
originaux des établissements de pèlerinage, ou a des
établissements de Reliques. On apprit d'adrien
C'est d'après l'indignation parce qu'ils devaient se tenir dans
un lieu dont on marquait le but. C'est d'après l'indignation
Rares les foires depuis l'Édit de Paris, dans le 18^e
qui proposait toutes celles qui avaient été établies sans
la permission. Roquemont (supplément d'adrien toutes les foires).

Sanctus
Voy
Cafes 11-11

Verrines bien dépendant du Chateau de Roquemond
aupres d'un autre Chateau appelé de l'autre Pocart

Le Comte de Crepy avoit usé de la bien des
monastères de St. Niquier aussi que ceux de
Crepy-le-grand - ils lui ont remis au pape
Jean XVI pour obtenir de lui qu'il lui fit tenir
dans les biens dont il les avoit depuis. Par les
recensements de l'abbaye de Crepy de 1030 - il leur
remet le monastère de l'an 995.

P. 267 — Burgare Gouverneur d'un bourg de la comté
du Comte - Nicolas officier de justice Charles ordonne
Burgare -

an 1031 - L'abbé Girard - Supérieur du monastère
est Amoul fut assassiné par un moine d'un
la suite duquel an de l'an 1031 - il fut canonisé

P. 272

quelques Comtes de Crepy & d'Amiens - leur une
conduite de l'an 1031 qu'il occupait. Il dépendait de la
diocèse de son Eglise de leurs biens pour les
approuver. Ce seigneur avoit beaucoup de Credit avec
le Comte de Reims Robert, il apporta au sacre de Henry I.

En 1027 -
naissant le Hilduin, depuis le hautain.

P. 278.

les Reliquies de nantail & de Nausant depuis
le Comte de leur propriété par les seigneurs de nantail
de de Nantail - Prenant les Reliquies de l'autre saint
apartenant de l'abbaye - l'abbaye, font des miracles, l'un a
trouvé, & l'autre à l'autre - pour les miracles
pour reprendre possession de leur propriété. Les seigneurs
de Nantail - ou de Nantail, le Comte de Nantail, de Nantail
font des miracles & de Nantail - l'autre de Nantail
an 1000 -

~~228~~ (7)
P-279

Levignen (ancien levignen (Levinacum, &
Cul Levignena et Levignen.

P-280

— Petr et bethery ont été mis bas les
même Etymologie! C'est deux noms, qui font au lieu
de Pater ages — Cyn d'autre Cher des Cette les mots
Petr signifient combien. (asins) — les mathe d'un
de Cefit — ainsi que nantouillet & vaup.

P-283—

Bailler & fournir au figuré de maître La Cage
Pour être Capitaine. Droit Stall qui marque
la supériorité Des premier opoli à leurs de en
Langs Barbans.

Rouven (vient du latin Robur qui signifie
en Chêne de même ques cus.

Les figueurs de cray — avait droit de Constitution
Général de Gravie — Sau leurs trouner les progrès ains
devant les fouir le fauc, avec des Cher aux parois
St notions. Il devaient recevoir leurs officiers Prêtres
dans les Conseils, le loger, les Cher autres, donner
pour le avoir à leurs Cher aux, et Du par à leurs
Prêtres — Sau rien le loger d'us. Cette viduance de
Petit d'us plusieurs provinces de la France (p. 284) E. 12
Marocalia, & Canaria. P. les Cher aux des Chiens.

Le Muenis doit tous le ans le second an de sa vie
Donner trois grain leur la feuille, Chacun d'après de us
Donner notre, & un autre deux notre pièce d'us
Chaque grain — Chaque grain de Copole par de amande —
En cas de Pas de la feuille au figuier d'us langue de statue
et l'ensemble du monde.

Gouttares / oriflamme - à Bannière point de ferme
Gyrommes —

287

Les armes sont des symboles permanents
introduits pour caractériser les personnes et
pour distinguer les familles. Les emblèmes sont
anciennes: les Egyptiens s'en servaient comme de
digne pour la dignité des personnes par
leur qualité. Ces Dignes n'étaient pas
à Conquête, on ne les propageait pas
dans la famille. Comme des marques d'honneur,
on ne les regardait pas comme des lettres de
noblesse, qui représentent le caractère des
yeux.

Les premiers armements ont été introduits en
France par le monastère et par l'église des
Comtes de Hesin et de Salvois. L'usage des
armes s'est établi par degrés, sur le destin de
l'osonde race de nos Rois. Il n'y avait
en France qu'un principal oriflamme, celui
de bannière de France qui s'arçait de la main
portait au bout d'une pique dans le combat, et
par laquelle on se présentait plusieurs figures
de fantaisies. Les monastères nous apprennent
quel privilège de porter l'oriflamme appartenait
aux Comtes de Hesin, qui aux uns de
l'abbaye de St. Denis, ou l'oriflamme demeurait
pendant la Paix. Cette bannière fut portée à la ville de
St. Martin de Reims qui était Reims.
Sur qu'au temps de troubles il n'y eut qu'un

en France qu'en Bavière que le souverain²²
faisaient porter à la tête de leurs troupe, lorsqu'ils
marchaient en face l'ennemi du Nord

Les Normands parurent, ils mirent à la
Monarchie à deux doigts de sa perte, les
Princes auant de toute autre infanterie plus
acquiescence face. Ils parurent aux seigneurs
patriciens, qui avaient la peur d'être
leurs Bénéficiaires militaires en face l'ennemi
de l'Assemblée leurs vassaux et de combattre
l'ennemi séparément. De cette sorte
Chaque Prince devint comme un prince
monarchie qui ne retient du Nord qu'une
la forme, Chaque Prince les a bannière
l'imitation du souverain et mit sa bannière
un signe distinctif, propre à marquer sa
indication, la signification et une fois patricien
de mérite qu'il tenait à former.

C. 286 — Hugues Capet d'abord pour
restant donner un appui à l'homme guerrier
de seigneurs, qui en l'apport de l'œuvre digne
au souverain ou qui en venant continuellement
aux de une avec les autres, arrivent
à l'établissement du tournoi, Combats privés
qui favorisent l'indication favorag du
Grand art de la nature, à l'indication de
occasion de voir le sang. Et ainsi qu'il y
eut plus de rapport entre le combat
l'un avec les autres Combats privés, il fut permis
à Chaque Seigneur d'y paraître avec sa bannière.

et Soubouchier, omi. l'ensemble qui
a été adopté. La diversité de l'ensemble
permet de distinguer les différents
des autres.

Dans le grand nombre de l'ensemble
On en a trouvé plusieurs. Il faut
avoir recours aux motifs, aux symboles,
et à d'autres signes, pour distinguer les figures
d'animaux, de plantes, etc. qui se
trouvent. L'usage d'habiller l'ordre
de l'Écarte la confusion, par le parti
qui a été pris de France qui joint
pour l'usage des Contes et des Écartes.

Cette application fait remonter à la
Croisade, l'origine des armoiries en France.
Il faut de toutes manières la rapporter aux
premiers troubles et à l'anarchie féodale, après
la fin du IX. siècle. Les armoiries ont été
des Contes de l'Écarte et de l'Écarte
de l'Écarte.

Les premiers Contes de l'Écarte et de l'Écarte
de l'Écarte ont été pour l'Écarte, le Lyon, le
Léopard et le Cygne. plus souvent le Lyon l'Écarte
que le Lyon ou le Léopard seul.

Le Lyon, le Cygne, le Léopard, le premier
l'Écarte et la puissance des Contes ou des Écartes
de l'Écarte et de l'Écarte. L'Écarte et de l'Écarte
l'Écarte et de l'Écarte de l'Écarte et de l'Écarte.

L'abbé d'Écarte

S. 287 =

L'abbé Pierre Supérieur du monastère
de Rose voulant faire connaître la cause
de son de Croy et d'environ lui-même
avant sa conversion, et donner une idée
générale de la conduite des Grands, d'opprimer
aussi l'ovation au titre de l'un des
Seigneurs de Croy dans le cloître.

« En ce jour-là, l'Église qui se joignait, et
« avait fait de l'Église d'après les autres de
« Lyon, et des autres de l'épiscopat, étaient
« les autres : le Grand, l'Église, qui
« étaient à l'avant ^{de l'épiscopat} Lyon, par les autres, et
« de l'épiscopat à l'avant de l'assemblée de toute
« l'Église d'iniquité, sont devenus par un
« Changement subit, de l'homme mortifié,
« d'une Candeur Supérieure à l'état de l'É-
«glise.

Les Seigneurs de Lyon désignent de
la puissance Enorme de son artifice de
l'Église de Croy. Par les autres il faut
entendre la Montagne et les lieux de l'épiscopat
et les Seigneurs avaient de l'épiscopat.

Le 1221 (Philippe le Bon de Bourgogne) a
commencé à prendre des fleurs de lys dans
son armée. C'est un fait qui se passe
dans le Grand nombre de l'Armée (hist. Arm.
p. 139 et 140), que l'on n'a connu que par
le Roy de France VII et de Philippe Auguste
après des fleurs de lys la Bataille de France
qu'on a les fleurs de lys remanant jusqu'à

l'un de Charles le Chauve. Combien
famille, preuient et preuient l'un de
fleurs de lys d'auant son, l'un, l'autre
affiliés au trône, et l'un avoit auant
et il l'ancienne charge de l'ordre
Christannus de France.

Il y eut de cette lignée qui l'ancien
Comte de Valois ont eu une grande part
à l'établissement des armées, et l'un
qui ils avoient le l'yon et le leopard pour
armes particulières, et que leur descendant
ont eue auant les fleurs de lys qui avoient
la fin du dernier siècle rangis {?}-

P 259
l'abbé Corbi-

à l'époque, un royaume de l'un
l'autre dans leurs passions actives, qui
portent le vice ou la vertu ou le Complot
on en trouve aussi, on en plus l'armement,
qui l'avaient un jeu de pape ou crime à
à la vertu, et de la vertu au crime; de
la direction au fautive, et au fautive et
dufergent, au royaume de l'un d'un
l'autre.

Martinet
hist. de l'Éc. Rom.
C. 2. p. 118

Il y a dit il l'un de ses jadis plusieurs
personnes qui ont vu le Comte Raoul, l'un
l'autre d'un aguel point il avoit fait monter
l'un d'un, quelle autorité il l'un d'un
de quel d'un d'un il avoit. Complot-il
un Chateau à la bien France, il l'apprit
l'un d'un, l'un d'un, l'un d'un
grande l'un d'un d'un d'un d'un

(74)
de toutes les plantations qu'il faisoit il n'en
rendoit aucune. Il tenoit un Rang distingué
par son ^{et par ses} rang dans le Royaume à cause
d'un mariage. L'alliance qu'il avoit
contrait avec la Reine mère de Philippe.
N^e Le Royonne d'Espagne.

15. Le mariage de la noblesse.
L'impatriation du bien est l'origine de la
grande et générale abstinence que nous voyons
s'implorer de la jeunesse des abbayes, des
seigneurs, des chapelles en outre, l'impatriation
à charge d'âme, de la cupidité fut l'acte
qui ne se fait que d'un seul marié —
Cupidité une curse, un premier &c — mais
il pourrait aussi transmettre l'union
de l'Esprit libre à son épouse ou à sa
femme de ses proches parents. (Bouq. Dr.
Pub. E. 15 page 289).

Pub. E. 12 page 289)
Raoul, repudia sa femme et épousa
la Reine mère, anne de Ruffin.
211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000. 1001. 1002. 1003. 1004. 1005. 1006. 1007. 1008. 1009. 1010. 1011. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016. 1017.

La Reine men, amant
la légèreté, piquée au cœur du Diable
affront qu'on lui faisoit, en l'éloignant de
en l'assurant d'adulter, d'adultère,
porta son port au Pape Alexandre II,
qui étoit le frère d'un général archévêque
de Reims, & le donna Compagnon pour
faire avec l'archevêque, de Reims une
enquête sur cette affaire.
Ce prélat remplit ses Commissions

pg 4

"Europe
 "sans.
 Le pape faisant tout son possible pour empêcher
 les Commisaires de Rome au Comte
 de reprendre l'œuvre qu'il avait entreprise
 et de l'Europe. Elle sera laquille de l'œuvre
 Contre une nouvelle alliance.
 Raoul invisible aux yeux de tous
 menaces persista à persister dans
 l'œuvre. Le pape l'interdisant
 inflexible sans autre lui l'œuvre
 Raoul sans l'œuvre persécuta dans son
 endurcissement.

Pendant l'absence
de son mari, elle se
consola par le jeu de
cartes et la lecture.
Elle aimait à lire les
romans de chevalerie
et les romans d'amour.

1714-194. { a Menage un sujet qui n'apais, craint de
an 1065 } lui déplaire. [25]

Raoul mourut le 1074 - Deux ans
après le Comte Simon, son fils hérita d'Essex
pour être transporté au Château de Crecy.
à Chiquier d'antiquité pour le premier pour la dernière fois,
fit l'apais qui le servait. Quel Effroi faisait
les durs les qui il apportait un Hôte gentil de
Bouffonnes d'au, tout, d'apais, un Cœur d'au,
des yeux déjà corrompus, des jours et des larmes
déjà atteints de pourriture! au premier
moment qu'on lui donnait. C'était d'au,
un or, d'au, pour l'au, pour d'au,
Bouche du Cadavre, amenant d'au, d'au,
mouvements corrompus d'au, d'au.

P. 312
Ce Comte ne put s'arrêter longtemps la
Prière de l'au, d'au. Il s'efforçait d'au, d'au,
meilleurs avec d'au, d'au, d'au, d'au,
ferte bonue: » d'au, d'au, d'au, d'au,
« Mon père, le Comte d'au, d'au, d'au, d'au,
« d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au,
« qui la mort a tant d'au, d'au, d'au, d'au,
« et qui a d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au,
« not d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au,
« sera, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au,
« d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au,
« Personne d'au, d'au, d'au, d'au, d'au, d'au,

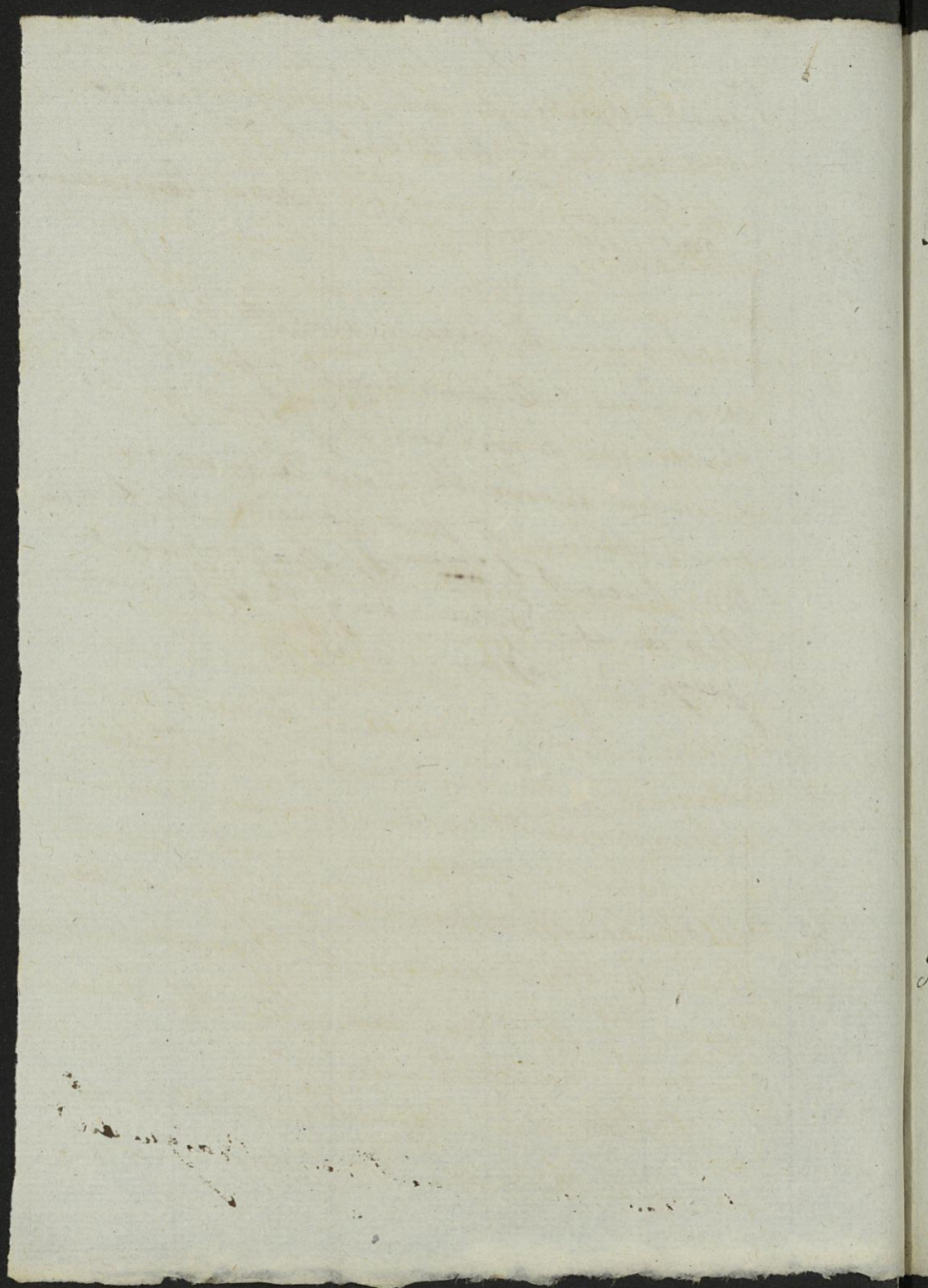
"De Doylaine, qui l'effaierai n'a jamais, on
"attaque, & contre lequel, tra, les fautes aim
"écrites de l'Etat n'ont point pour lui d'effet
"lui fut contraire.
Ces réflexions font abregées d'un discours très
pratique, qui l'effaierai ^{Thibault de Mailly}
mest alla bouche du ^{Comte Simon}, au
moment de l'extremum d'un jour. Je
rapporterai les premiers vers de ce Discours,
parce qu'ils font les premiers, qui ga' écrits
dans un style Barbare & par une de plus vides
Mises. Thibault Debuta ainsi.

Ains vous veul ^{Amentoirre} à Simon de Crepy
Que li Cuens Raoul son pere ^{Sourcil} de fouy,
Et treuva dans sa bouche un froy ^{Le jumeau} serpent plus q
Qui lui rongeoit la lang' dont jura et ment.
Li Cuens vit la merveille, il En fut Esbahy. ^{un ve} plus q
Est-ce don la mon pere, qui tant Chastiaux Broi
Ja n'avoit-il En France nuz prince Si gardy, ^{Chastiaux Broi}
Qui osa vers li faire, ne guerre, ne Stoy, ^{Chastiaux Broi} attaq'ue nuz
Quand qu'il avoit au Sic, ^{Sic} laissa et enfait ^{laissant de}
Si bien le laifavoit que sa lerne ^{Sic} En guer pite ^{laissant de}
Dedans une forest en Esil S'en fouit ^{laissant de}
La d'orint, Charbonnet got l'ordre ^{laissant de} Choist &c
^{Esil la mort d'un de Charbonnet}
En quatre d'anners vers du Discours Espliquant

La Conversion Ma tetracte du Comte finoy
dans le Bois, afin de l'y occuper par sa famille (26)
aux Emplacements les plus riches.

P-333 — Coincey (Bourg, ancien chateau fortifié) Conciacum.

337 — La signification de Bazoches avait été donnée
aux Euxes de Siphon avant la fin de la
seconde race de nos Rois. il y avait qu'à
la vision des troubles. C'est à Christien
pour des raisons de leurs Domaines de Chateaux
qui prirent le ^{nom} de Bazoches, en
Chateau à la fin de la quel on les avaient
renommés. (rappelé (Casati))



343

27

Le 1^{er} d'ail a été favoré en établissant la Liberté
 le nombre des Juifs et des amis-faibles d'ail
 aussi beaucoup augmenté: de manière que la
 meilleure partie du Royaume Courna au profit
 des deux Etats. Les Croisades, & les
 pèlerinages, & long Cours ont été la cause
 principale de ce changement.
 un genre de Dérivation des saints substituant
 de tous les esprits, l'ail, le Exemple aux
 des, & des Seigneurs, dont les uns & l'autre
 la peine de l'existence le Bien qu'il
 avoient mal acquis, l'autre d'ail, qui avoient
 en l'existence pour le Salut de leurs âmes,
 d'autres, au sein, l'ail, le Corrent qui
 entraînait à la Terre Sainte l'ail, le bien
 de France, vendant & les, pour leurs domaines
 aux Eglises, se comportant avec les Chrétiens
 Catholiques, afin d'être de quoi fournir aux
 frais de leurs voyages, & d'apporter à la
 conservation de l'ail, leurs restes de l'ail
 pendant leur absence.

344

Ajoutez à ces conjonctures cette l'ail
 l'ail, de la fin du monde, qui

Trouble le Spirit. On s'ingratitude
doit être par l'abandon de Ch. bien
quelques prières. Apres certain
Monastère pourroit être jetté en
l'air, les grands biens qu'on leur
offroit. On donneroit à la fin des
statutaires considérables pour quelques
docteurs. Il est aux Confais des
Abbayes une ferme de quatorze Chartrains
qui a été donnée à une Abbaye
Abbaye pour un de profundis.

Le Eglise a-t-elle été gagnée à
ce changement? quelle est la fin
d'une famille révoltée? La Reine
des anciennes familles, le détachement
de l'adversité dans les Monastères déjà
habits, et au gré de Dissipation
préparée à ceux qu'on jettait en
grandes fairs, et qu'on traitait avantagés.
La plupart des grands hommes
préparés à la conservation de tout
et des Châteaux, uniquement occupés

de l'arriement de leur fortune negligèrent
les intérêts qu'on leur avoit confiés.
Plusieurs Seigneurs trouvant de leur retour
une dégradation dans leur biens, qui
réduisit les uns à une affreuse misère,
et obligea les autres à une de vices
regretter, pour reparer leurs pertes.

P. 344 =

Page 345 — Les armées actuelles de France ne remontent pas
plus haut que le Règne de Charles VI
le Comte de Crèpy, avant le 12^e C. n'en avoit
trois fleurs en chef dans leurs armées, sur
un fond d'azur — à cette époque on n'avoit
pas des Règles fixes touchant la distinction
et le blason des armées dans les familles.
Le grand frere d'Alain, parut pour la
première l'année 1096. il fut beaucoup de
part à la prise de Antioche & de Nice, qui fut
donné en 1097 — il mourut pendant son voyage l'an
1101, emporté par l'Empereur de Grece.

346

P. 358 —

359

Bouquet (Marguerite) — Bâti par le duc de Lorraine qui
faisoit le Comte de Religion et y habitoit garnison.
Le duc mourut le 17^e le duc de Lorraine de sa femme
il s'empare aussi de ceux des Religieuses de sa femme (chastres)
toute la Rouennaise furent inutile. Le duc de Lorraine

362 — a Berry sur l'aine Diocèse de poitou — une fille s'empoisonne
dans un puits en aim — Elle croit voir un vieillard —
363 — esprit de l'enfer de Grand Croix — Elle report toute l'histoire
et de ce moment se met à prophétiser, a prédire l'avenir
à ceux qui la venant consulter.

Je que, l'Esprit de poitou (année 1103 ou 1179) informe
de ce qui se passait à Berry en ce temps-là, de l'histoire
diocésaine, pour servir d'excommunication, de révélation
cette fille et de la Courante. Le Démon ajoutant
"L'Esprit, meut mille formes d'effrayance, pour se faire
des Châques. Il reglât ses illusions de toutes manières
il est dangeux d'écouter la moindre croyance aux
"prestiges dont il se flatterait."

L'Esprit de l'enfer se présente dans le canton
à la page de l'Esprit "L'Esprit de Berry, l'Esprit
des trésors du Roi Henry."

Le Henry et apparemment le vieillard ou le Roi
Henry le plus le Démon duquel on attribue cette histoire
qui paraît n'être arrivée que sous le Règne de Louis VII.

l. 370 — Thomas de made, le plus cruel et le plus méchant
des hommes, et l'Esprit de l'enfer l'Esprit de l'enfer
Esquerrand de Cuxy, l'un des plus riches marchands
de la seigneurie de Montargis près de Marchais
ou l'Esquerrand, avec un corps de troupe de brigands et
de pillards, et l'Esquerrand, qui l'Esquerrand et l'Esquerrand
avaient espéré de se faire de l'Esquerrand et l'Esquerrand
fringantes et non content de piller il s'en était
toute par le seigneur d'Esquerrand dans les lieux de l'Esquerrand
de l'Esquerrand et de l'Esquerrand, qui l'Esquerrand par l'Esquerrand
de l'Esquerrand. Il se permit de même de piller dans
l'Esquerrand, où l'Esquerrand de l'Esquerrand de l'Esquerrand
Esquerrand l'Esquerrand, mangeant de l'Esquerrand pour
redonner à l'Esquerrand, qui a l'Esquerrand le l'Esquerrand
de l'Esquerrand et celui-ci lui porta l'Esquerrand (1820)

29

372 — Urc — Nom de la rivière de l'oureg.
et du territoire de la forte maison qu'elle
arrose. (comme 1145) —

375 — Buzare ou Bougre. Gouverneur
d'un quartier de ville. D'un Bougre, ou
d'un fief, &c. Le terme de Bougre
qui est présentement un mot propre
dans le Commerce du monde, n'a été
alors rien de choquant pour les oreilles.
La charge de l'Officier auquel on
donnoit ce nom venoit aux Employés de
Buzare d'Allenagues.

on donnoit le nom de Bougre à la
partie du fort Chateaux, ou les habitants
de Campagne venant s'établir pendant
les troubles, après d'être à l'abri des
incursions. Il y avoit de demeures,
et ayant des redans aux Gouverneurs du
Oureg, ou aux lieutenants du Chateaux, on
appelloit ces habitants Bougreux, ou
Latin. Le Bougreux en français.

376 — Grand-villers — Grande Villare (1086)

(*) C'est en 1200 qu'on commença à dire Bougre.
En 1220 — l'officier de Campagne de l'oureg. Le Bougre. (1086) Bougre
avec 5. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

382

(30)

Proche à choisir de chaque Charité chargée
de Sois, entrant par la porte de bon point
fait que la route soit libre d'au la ville
fait qu'elle soit praticable. Faire ensuite
donc l'épave la nourriture de toute la famille
à tel moment que l'on lui semble, sans payer
mouture, une route de deux sextiers de
blé à prendre par le seigneur.

Cette fait Comptes qu'anciennement
on exigeait tout en fief jadis aux fonctions
propre.

L'usage exigeait qu'on ne fût pas au cours
poussa l'eau, à char, à fêter d'au, l'interieur
de, ville, à cause du danger des incendies.

L'officier qui présidait à la police de cette
partie se nommait Soulanger ou fourmier.
il jouissait de divers droits en outre de sa
charge qu'il tenait en fief du seigneur.
De ces Dames Saint Etienne.

383

Derrière les (fermes du Château) Forisbourg
(Forisburgum) amas de maisons situées hors-
des murs de la ville (Forisbourg d'au, les villes
Château francain) Comme qui dirait hors des
Bourgs. On nomme Forisbourg la maison
à la Chapelle, dit tribune, à Forisbourg d'au, l'au lieu
elle tous de la ville

387 —

à la mort Du Comte Leuff Gouverneur Du
Château D'uchy, il fut fait Dux
De son Grand service pour de deux Rupas, & l'autre
de l'an 1177, Egle avint la composition
de ce Rupas.

au 14 Rupas devant admettre sans
distinction tous les Clercs qui se présenteront.

Le plat sera rempli jus qu'au
Comble. On donnera pour premier
service un plat de Porc frais, auquel
succedera un autre plat garni de mouton,
D'oies — on servira pour troisième plat,
une faricabie de pouture, nourrie d'une
Pommesauce. Les ara en jaune d'œufs.

Le second Rupas sera servi comme le
premier excepté qu'à la place du porc
frais on servira un plat de rousge:
Et Carne raccina.

Ceci nous donne une idée des Grands
Rupas de Etampes là, il paraît qu'on y mettoit
les Rousges et les viandes doubles avec
les autres Rousges. on aimoit mieux un seul
plat, et servir plusieurs qu'il fut bien
appraisonné et bien garni, que la multiplicité
des plats en petites quantités —

Le premier Rupas se donnoit à l'issue des
vigiles. Chaque Courir avoit un demi seget de vin
d'une quantité moyenne. Les deux Rupas étoient d'habitude
à l'issue d'uchy, à l'issue

388 &

389

L'abbé de ponsseigneur abbaye d'Anchy⁽³¹⁾
 prunis de leur, qui usurpait les biens
 des monastères et des Eglises, il mourut
 l'an 1121 -

ouchy (le latin alcheio)

Leiq quartiers Deuroment & ven
 Brédling - Brédling est donc une
 fraction de la commune du quartier.

Coloniarum (village Composé de plusieurs
 fermes)

392 -

Lisard - ou Louissard, font deux diminutifs
 du nom de Louis -

394 -

Thibaud Comte de Crepy et Seigneur de Montreuil,
 s'empara en 1120, du terrain qui faisait
 l'ancien des lieux pour agrandir son
 Château. il refusa de les indemniser.
 de Droit de San de re qui se ex co se

395 -

pendant le mois d'août.
 Le Contrat ou traité par lequel les
 parties obtinrent en 1135. D'après son s'écrit
 un signe de réconciliation entre les parties.

noium (noyon) 1800

N° 125 à la fin par la famille prenait ordinairement
 le nom du lieu qu'ils habitaient. C'est ce

un Vital (aujourd'hui Vidal) de nantueil
prieur, C'est à dire. Cens d'ancien, un
adame de nantueil, dit le fencal,
un Raoul de nantueil dit le Gras, un
Guy de nantueil dit le Samel. Ces
font écrits dans deux lettres de l'an 1184, de
signifie qu'ils font fâbitans de
nantueil, mais non par parents
ou seigneurs de nantueil.

401 — An 1173 — il y avoit un Raoul
de Jouillan, abbé de Clugny

402 Par ordre de 1119, Louis le Gros, rend
son saprotutewy immédiate, le prieur
de nantueil le Gondouin, de même que
Cens de Orey, de Coincey, d'antueil,
Et quelques autres monastères affilés à
l'ordre de Clugny.

Par cette ordonnance le Roi s'engage
à pourvoir à la conservation des personnes
et de biens de ces monastères, à
repaître la force ouverte de leurs
agresseurs, à condition que les
religieux qui les composent ne restant
plus d'autre sauvegarde que le Roi.

32

Cette ordonnance est le premier Aug. qui
 leur le gros ~~est~~ ^{est} poëte aux abas du
 Gout - fœdal, qui rendent les
 Seigneurs trop, absolus, tant à l'égard
 de leur vassaux qu'à l'égard des
 vassaux de leurs vassaux. Les
 troupes qu'ils entretenoient dans
 leurs fiefs leur servoient plus à soutenir
 leur pouvoir d'un pouvoir arbitraire
 qu'à défendre leurs propriétés
 Louis le Gros amena beaucoup de
 seigneurs du Châtel de Bethizy

404 — Bethizy (anciennement Visti-siaco)

406 — Chambray — Chambray — Lettre que
 le pape d'Avignon envoia. Dans le 11^e
 Siècle — Ce titre vient du mot de
 Chap. latine Camera, qui
 signifioit un fond de terre accompagné
 d'un manoir

413 — Virais (bourg) C'est le nom d'un
 pays d'eau appelé virais.

419 — Val-Sery — à cause de sa situation au milieu
 d'un rairoy où l'on respirait un air pur.
 L'abbé Sery y fonda un Couvent. En l'an 1149.

420 — on Donoit le nom de Villers à un amandier
 (Villiers) on aison, qui représente aujourd'hui un hameau
 ou un village.

423-

Le nom de
Mala maison (mal maison) la tatur
Mala-Domus, est commun a plusieurs
septs situés dans le val de L'Esch
de ce nom est d'origine; on en donne
diverses explications. La plus probable
est celle qui suppose que cette Domination
vient de ce que les habitants de Cussey
avoient juré de Retraire pendant le séjour
a des troupes de Brigands & de factieux
qui leur firent des exactions faire du butin
et ravager le pays d'alentour.

Il y a un fief de la mala maison, au-dessus
de Nantigny la fêve, la fief des Brayers
pres de l'inc. Une de Brème sur le
Rocq de l'abbaye de rele au royaume
autre fois les Papes d'une mala maison.

426

Villers-Cotte-rez (ou Côt de Pats)

Le Roi Louis le Gros fit Philippe à la
tête en aspiégeant le château de Cergy,
le Comte de Cergy fut un œil en part
Le château fut pris & Rasé. (C'est
celui de Syry) vers l'an 1135-

Raoul - de Cergy - Reprend sa femme
St Bernard le convainc 11 page -
Prement le prêtre de la répudiation.
Raoul épouse la fille pour du Roi.
il la quitte - Reprend sa femme, la reprend
en fief à la seconde -

447

Cena de fayaco (Cena de fay) (33)

Longues-monts in valle - Longmonts
 Longues-monts in colle - Long-monts en
 ralle

448

— Saintin - Chateau Stac dans une
 ralle de marais au milieu d'une
 île entre de Camp de la rivière
 d'Autonne -

on écrit primitivement Saint Isle
Saintin le premier de l'ancien
 mot et formé de deux mots de
 Basse latinité Sain et insula.
 Dont, le premier indique un terrain
 marécageux, et l'autre une portion de
 terre au milieu de l'eau.

450

— Vaux Colles - / Vaux le premier une ralle
 de Colles au chagelle - la Colles.

Fay-fayt, le faux d'esp, sont des
 noms de lieu qui ont la même origine.
Fagus, mot latin qui signifie un fau
 ou hêtre au bot la racine. Cena de
fayaco.

452

Grangia (le Chateau le principal manoir)
Bordia - Bord ferme dépendante du Grangia
Boisieria (Boisier dépendance de la ferme)

Guy de Bontiller (Guido pincerna)

Bontiller étoit au charge de la Cour
pour leuis le gros & ^{avec luy étoit Bontiller} Bontiller

455 Vexin (ou verin) Vexin
Chapelle dépendante de l'Eglise de
Trumilly.

Fortiser (fermays de lous)

456 — Montgiloy (Nequon le fait servir
de mont-aux-gillard) — mont-
Spiculatoreum (la position de mont-
giloy est d'une hauteur — on donnait
anciennement les noms de Spicula,
à Spicla, aux hauteurs fortifiées, on
lui plaçoit des redoutes pour donner des
signaux & pour observer les marches des
armées — monte Spiculatorei

462 — Bayen Sylva (le même que Bray Sylva
dans les anciens titres — Bray Sylva
étoit située entre Nantouille et Bray.

463 — Paganus de Brana (Bayen de
Brane).

465 De Cujus feodo omnia erant
fief de Cui qui relevait du fief
de Sire de Brane —

467

En l'an 1180 Le Comte Robert ³⁴ ~~seigneur~~
 à la ville de Dreux, un Chate de
 Couvent d'après l'archevêque qui -
 Couvent ainsi: R. par la patience
de Dieu, Comte de Dreux & de
 Braine. See

470

an 1130 — Le Chapitre de St Michel fut
 supprimé pour cause de débauches.
 Les ordres Religieux étoient alors fort
 multipliés; mais les trois également recommandés
 par une conduite édifiante, & par la pratique
 des vertus monastiques. Les plus anciens n'obser-
 vaient plus les règles de leur institution: quel que
 soit le Corps dont l'inspiration étoit plus
 récente, dorénavant se joignirent au célibat
 Corps qui avoient des règles pratiques dans
 l'origine ne Consuèrent plus rien de leur
 premier état. C'est qui se fait de plusieurs
 pour atendre à un établissement d'un rare
 de toutes les affaires humaines, à Corps
 qui font profession des plus austères
 de tous les penchants qui flattent le
 tempérament ou l'ambition humaine.

— Le Cartier — (abbé) —
 Miracle de Braine
 une fois — étoit si belle qu'on cherchoit

à la Courte, au Sacristia, mais de
 l'autre qu'elle ne croit jamais
 la porte au Pellerin si elle ne voyait
 l'homme d'abord en personne du d'abord
 sur l'hôtel au moment de la
 Consécration.

1472 & 1473. Ce miracle fut vu : m. f. D. de
 la forme d'un enfant de Dieu parut
 à cette jeune. La jeune femme ne put résister
 à cette vision. Et se Consécra avec
 un grand nombre d'autres.

On montre dans le trésor de l'église
 l'écrit de l'Ordre qui prouve la
 célébration de cette vision, qui fut
 faite le 11th 40th - 1473

1474

Des Paysans, les croisant auprès
 d'un ancien Pont d'Ang ou d'ancy
 détournèrent un trou de l'empereur
 à une fontaine qui leur donna
 l'opinion. On a mesuré un Libra
 qui a été vingt deux pour l'usage

Justatelle
 1000 marcs d'argent
 1000 marcs d'or
 1000 marcs de soie
 1000 marcs de laine
 1000 marcs de coton
 1000 marcs de sucre
 1000 marcs de sel
 1000 marcs de vin
 1000 marcs de miel
 1000 marcs de beurre
 1000 marcs de graisse
 1000 marcs de cire
 1000 marcs de papier
 1000 marcs de plume
 1000 marcs de paille
 1000 marcs de foin
 1000 marcs de paille
 1000 marcs de foin
 1000 marcs de paille
 1000 marcs de foin

En 1200 - Philippe le Roi de Navarre marchoit
 à la tête de sa troupe de Beauvais, contre les
 anglais. Ceux-ci se mirent en devoir d'appréhender
 l'ennemi. Un grand nombre furent faits
 prisonniers au d'Ang.

Le pape Nicolas d'Anglais au Roi d'Anglais
 le Roi le croyant la comte d'Anglais au pape lui fit
 l'écriture, fils tu feras etc. de pape

P. 480 — Chartreuse (abbaye) Les noms latins
Cortorum, Castorum &
Cortorra sont composés de 2 mots
Castum, qui signifiait un château
fortifié, & Eura ou Eura, qui
dans l'ancien langage signifiait
une forêt.

481 — Guy De Brema (dans une charte
de 1123, est appelé Wido de Brema
Coutan (anciennement Cortiant.)

P. 495 — Michu (Wlconis) Kalot — a Celles
près de Condé.

496 — Valeran Conte De Neubant (1204.)
voici le vers rapporté par Emery
Crombador (dans son histoire de l'ancien
Roman apud. hunc. p. 161.
Bachelier Su de Joene Vous ont
honc de la foret, nous graigne gardement.
Desant Candie porta son Bras sanglant.
Li Roi Commande

En la Bataille ot mis de notre part
Li Roi Commande l'armee Garderie
a Galesan de meulant o sefie,
a lui se tiennent lors Cus de
Normandie.

20 Jelin ou Jelini (Seigneur & arceve des
religieuses de Mornicourt, visoit au 12^e s.)
Il étoit né a Bettancourt, village
situé auprès de Mornicourt.

Il fit fortifier un Corps d'Hotel.
autour duquel plusieurs maisons
s'amaillèrent et formèrent un
hameau qui subsiste sous le nom
de Jelinicourt. L'Hotel Comura pendant
longtemps le nom de routes à Jelin,
parce que le Chevalier Jelin y avoit
protégé des fortifications nouvelles.

31- L'an 1178 (on distingue deux titres de
Pesmes, le libre et le corps. le premier
Libre étoit une Cotte, qui couvroit une femme
moyennant une certaine annuëlle, en
argent ou en nature de grain.

32.

on Donnoit le nom de mendes, au³⁶
masures, d'hortises, ou d'horpies, aux
 femmes occupées par le S^{rs}, qui
 avaient pour pendant un certain
 nombre d'argent de Cens.
 L'ortie gris - faisant l'assignation
 de ce nom, Deroit être une
 portion de Cens. C'est avant 1793
 au milieu duquel on avait Bati une
 rue retraitte à l'usage de l'habitation.
 Cile fuf arait des hufans Robust
 et aussi les-ri que lui, au travail on
 augmentait le nombre d'argent de
 Cens, & alors on nommoit les familles,
 C'est par de femmes agées.

à l'époque les fignees se rendant
 les uns aux autres et trafiquaient les familles
 puis qui s'abandonnaient dans leur fuis. Ce
 trafic se faisoit comme celui des negres
 de nos Colonies
 Sols métrés (mugellorem) ils avaient à
 cause de leur vilhage une forte tinte de noir.
 L'epie (lepus) qui on nomme grande
 maladie - c'est de cette origine que provient
 Le mot de maladriés

après avoir vu leurs navires par des Corvées³
leurs faisant subir de mauvais traitements,
ils n'inspectent même les navires du Crown.

Les Vertébrés Consistent dans l'habillage
et dans la disformité. Le mot de main morte
vient du passage adieu, c'est-à-dire, on a dit
de Couper la main droite d'un Orfèvre, qui des ce
pouva présenter au Seigneur, qui des ce
reconnaît, l'empêche de tout son effort
au préjudice et abaisse l'élus des Seigneurs
d'aujourd'hui. La Loi du for mariage
rendoit nul tous les mariages que le Seigneur
pouvait empêcher à l'union ou entre la Gère
et leurs maîtres.

Le droit de Communus inférant au rden
parler. Poir que pour faire de saur garde
Contre la violence de l'union des Seigneurs,
les villes et le Bailliage furent l'ordonne
de Chancery; En ce désignat de la
Rue amant. Contre la violence et les
traitements injustes de Seigneurs particuliers
soit de voisins trop puissants.

149 — une charte de l'an 1286 porte Confirmation
de la charte faite par Gauthier de Chatillon
ordonne le Seigneur et Seigneur, de Chatillon
aux Seigneurs de Braine, de Pader, de Nores,
de Gys, de Au, et de Nores.

Le Communus traitoit des temps de Gauthier
pour que les Seigneurs de Chatillon
qu'en l'union avaient dans Chancery Bourgade
de la municipalité particulière.

menâ l'aspersion au mont, C'est
adire à l'Eglise pour se marier - C'est
promettre - prouver que dans l'ancien temps
on donnoit le nom de mont aux
Eglises paroissiales - Monasterio.

Cesfrid (retrait d'un seigneur des Visigoths
pour de la fête nuptiale) C'est un nom de
celui qui se retire pour se consacrer
au service du Seigneur.

Saint Valois (Peregrin qui a été en
nom de Germole dans le monde.

§§§ Ordre des frères de la trinité, fondé l'an 1198
Par saint Jean de France. Cet ordre
était pour chef d'ordre dans un chapitre
nommé C'est Cesfrid (valois)
Statuts de l'ordre

Les religieux font leurs voyages, vendent
leurs biens, qu'on leur mettra en qu'on leur
donnera, ou qu'ils leur soient. ils leur sont
defendu de monter perdes, chaux, neveu
d'un neveu dans leurs maisons

L'ame dont on présente l'usage aux
nous aux Religieux a été bien mal agnoscé
par un des auteurs un sujet de l'histoire
L'ame était un mont d'ordinaire - C'est
adire, ou les chaux sont beaucoup plus
parce que dans les Contes d'ordinaire
C'était la suite d'un ancien usage, ne

Enfin, à l'égard de l'Étymologie
 de Gabillon, on peut admettre
 la forme Gabillon Kab ou
Gab & de Bili, plusieurs Biliens
 qui signifient gâtés, jume
 tats; d'où Kab Biliou,
 Montagne Couverte de Gâtés,
 ce qui l'a fait imposer
 applicable à la localité.

(4)
Bilienn
ou Singr.
Bili, o
Biliou
des Gapt

884
parmi les personnes Riches del agralement, 39
d'employer les âmes communes les plus aptes.
Pour donner une idée de l'air, l'un des juges
qui gouvernait le temple jurt, l'écriture
dit qu'il avait trente fils montés dans
trente ânes, et chefs de trente villes.

Il dit dit D'Abdon, un autre des juges,
qu'il avait 40 fils et 30 petits fils, montés
sur 70 ânes, et dans la Cantique de Deborah
les chefs d'Israël sont décrits montés sur
des ânes polis et blanchis, Le moine
Adam apprend que les personnes les plus
distinguées ne faisaient pas sergent
de monter sur des ânes, et que ces
animaux loins d'être l'objet du ridicule
qu'on leur donne deux jours rendaient
au Commerce d'acheter en fermes, juraient
pour le transport des marchandises
des Courtois.

Les ânes passant au frain pour des
animaux utiles et estimables, d'après
L'origine de la monarchie jusqu'à au 13^e siècle
Les Abbés des monastères s'en servaient pour
dans leurs voyages et dans leurs visites, tant
parce que cette monture est plus douce
moins coûteuse que le cheval, que parce que
J.C. lui-même s'en était servi dans un jour
de triomphe.

il faut Compter de tout Celi qui au 11^e siecle⁽⁴⁰⁾
 L'ame n'estoit pas une objet de meynes, & q^l on
 en leur donnoit pas, Comme aujourd'hui le dⁿⁱ
 Rang parait les quadrupedes, nous
 Commettons certainement une injustice de
 meynes avec un animal au lieu potier &
 est au lieu utile, au Reste d'un autre par
 Disgrace q^l de ne p^{re}voir un jour faveur,
 on les hoit pour est pris & abbelement au
 Ch^l de par ce q^l il est dans d^l tranquille.

SS8

Grandcluc (Domaine d'Arles) il est
 nomme Grandcluc, d'Arles, d'Arles, d'Arles,
 C^l de fait passer a plusieurs auteurs
 que C^l de fait C^l de fait d'Arles
 d'Arles par un vin faveur, d'Arles
 que l'on avait la p^{re}miere maison.

C. 2-65- L'oiseau d'Arles juring était alors une marque de
 noblesse (d'Arles de Louis & de Philippe Auguste)

il — En 1207, le Chanoine de St Pieul & d'Arles
 d'Arles de fait, f^l de fait de fait de fait
 d'Arles, qu'il avait Contain d'Arles de fait
 d'Arles de fait de fait de fait de fait
 III approuva par une Bulle d'Arles d'Arles d'Arles
 du nouveau Monastere. Cette Bulle m^l de fait d'Arles d'Arles
 d'Arles qu'elle Contient d'Arles d'Arles, qui font

Commaître a quel point on portoit enuie à
Licence d'auoir Meurs. Gallia Christ. C. 10 p. 227)

Après l'Énumération des Vies qui arant
été amesin à la maison, le pape d'alors, qui
se nodait de ce que le Religieux Gagneront
par le travail de leurs mains, se a l'emp de
toute Espèce de Droit, qu'on ne mettra aucun
Espèce de d'importun sur le Person, des Cens
et des pries qu'ils feront valoir, et de détail
qu'ils donneront. L'Évêque de Paris ne pourra
Espèce de d'aller, aucune Contenance: Espèce
Espèce de d'aller aucun tort aux Religieux
dans leurs personnes, ou dans leurs Vies: d'aller
vols, de les opprimer, de les bruler, ou de
épandre le sang dans l'intérieur du Paroisse
d'aller de force les personnes attachés aux
fermes de leurs maisons, de les maltraiter,
de les vols ou de leur ôter la vie.

Il falloit qu'il y eut bien d'addition
à ces Espèces, puis qu'on a eues à
L'autorité apostolique, pour proscrire d'aller
d'aller - au Pape le Châtel des
Communes supprime des Espèces d'aller
les Guerres, les meurtres, les vols les
Brigandages.

Pueton, ou Bucon (anciennement San-bucun)

Le Valois fut réuni à la Couronne par Donatien
D'Elonore Comte de Valois, au Roi philippe Auguste.
En l'an 1264, au mois de juillet qui suit l'an
mort de la Comtesse Jeanne Le Libre Guerin, Evêque
de Saint priet prohibition du valois au nom du Roi.

22-15 — Marapours (l'anne qui s'ignifiait grand raptus de la
Couronne).

Payer

il y avoit dans les environs de Nantueil un Rois
appelé Hayer, d'égard Duquel Le Roi philippe
Auguste fit faire une enquête, pour savoir s'il lui
appartenait. il fut décidé qu'il étoit dans l'indivision
des fief Designeurs de Nantueil.

Panage, étoit un droit qu'on accordoit pour le
propriété par les Pores

Spartre (Rois près de Mormieral (de far-fort))

Couture D Dours (Eulot-jus de Crepy)

Coutours ou Nesans (l'anne de Orléans)

La l'anne de Nantueil, la fons pratta en l'an 1398,
de la maison de Roucy dans l'ille de Bar.
Bonne de Bar, Comtesse de Linay la rendit le 15
1798 à son de Montaigne vint d'égard, l'ign. de Montaigne.

Gaucher d'autricher (chevalier qui avoit accompagné
Louis, montoit un cheval entier. les tures n'avaient que de
Guerrière. L'advers de sa femme anima le cheval de Gaucher;
lors la morte pour le retour sont inutilis, il prend le mors aux
dents, jette son Casque par terre, le rapt melle avec le jumeau de
l'ours. Gaucher monte de sa chute.

132

Pacy l'avalais (A non lui a été donné a cause
des pater agés qui l'avaient eue -
il y a eu franc plusieurs lieux de la non Pacy que
de Louvre, Pacy proche Louvre, Pacy sur merne,
Pacy-Grigny sur la Seine près Chatillon, Pacy-
sur de Paris. on connaît un Seigneur de Pacy
de Pacy, qui figure dans un acte de l'année 1088.
Eristan, Seigneur de Pacy d'après la vie de
Roi Philipe Auguste, a la Bataille de Bouvins

Bornville ou Bournouville, près de la forêt de
Boufflers dépendant de la terre de Pacy.
Celle tenait après dans la main du Seigneur
Duc de Bourgogne.

Gautier Eristan Le Roi Charles le premier
pendant la guerre d'Angleterre, en
1234, il lui assigna, l'écuyer un Comte de
Bourges pour 6. deniers de paye journalier

13-

Baillif a 3 lieues d'Épernay -

Les quatre naissent avec les noms; la femme
et la considération d'acquiescent par la coutume
L'usage des lieux.

59 -

Coquelite (Cromwell des chevaliers chargés de la garde du
château de Bethune).

Pliges (mieux mot qui signifie rajouter à la loi
Philippe assigna au Roi d'Angleterre des Pliges
qui sont maintenant pliges).

Salisbury (fil naturel du Roi d'Angleterre)
attacher (mieux mot qui signifie nuire)

68 -

Gina {Seymour Silva} Mais dans la fontaine de
Seymour Silva

Les Mathurins de Verberie sont les premiers 42
qui ayant une habitude de faire de chaux
pour Montreux et d'en lever chez eux. et pour
leur servir de faire grates dans l'endroit de Cuisse
des chaux qu'ils se traitaient pour leurs voies
et d'engrais dans cette même forêt un certain nombre
de poutres pendant le temps des Grands.

Pala paludosa (route des marais) on l'appelle aussi
Pala paludosa (C'est-à-dire futaie de cette Route que
le Comte des Mathurins de Verberie a fait faire. il fut
fondé par Philippe Auguste.
(se lui avoit d'antérieur le 28 août 1270)

Perote (se nommait au Latin Propositi) -
parce qu'il avoit été mesuré dans l'origine au par le Roi,
un par les Seigneurs, pour rendre l'union de leur nom.
Gard (du temps de St Louis on disoit Warder L. G. a
supplément le Double W. Le Bailly doit jurer sur sainte
qu'il Ward le droit de son Seigneur et l'autre.)

Droit de Canage (Canagium) l'usage de l'usage
qui est encore en usage dans quelques endroits (1774) et
qu'on appelle dans le val de Chien. Cette Coutume est
une forte redevance qui se paye sur les Grands et qui est
destinée à nourrir les chiens du Roi ou des Seigneurs.

Canage (Capitation) anciennement Canagium.

est le chevanchie (La chevanchie étoit le Dens d'un
Vasal de monter à cheval, pour défendre son Seigneur dans
ses guerres particulières. Le Droit de chevanchie revient à
autre arri. Bon. est dignité amier, Juene.

On trouve au Cartulaire des Chanoines

L'Etat de l'Église nobiliaire d'un chapelain.

un chapelain doit avoir pour tout mobilier, 1. un canotier

P. 92 1793.

C'est-à-dire
dans la
Charte de la C.
de Croy
renouvelée par
Philippe Auguste.

P. 87

garni d'un lit de plume et d'un traversin, 2^e
 une marante, 3^e 4 pots de cuivre, 4^e trois plats, 5^e
 deux goblets d'ivoire, 6^e deux lampes; 7^e deux fautesuies
 7^e 2 chaises, 8^e une table; 9^e deux cratons,
 10^e une cassolette pour le feu, 11^e une poêle, 12, un
 trepied. Le tout estimé quatre livres.
 (Année 1229, 22 mars, par Thomas primate
 d'Angleterre révoqué.)

à ce propos s'il le curé d'une paroisse l'interdit
 dans son territoire une jouissance d'une autre paroisse, il
 doit condamner à la femme le cadavre et s'approprier
 l'effort des. Cette coutume barbare a fait périr
 plusieurs personnes. On l'interdit par alors les prêtres
 du peuple sans des biens de Dieu, mais seulement dans
 une prison

Monarchicus (maison et allée près de Compiègne)

P 141. (E-2)
 Le Bailly d'Etienne Philippe de Beaumanoir, en
 l'honneur du Roi dans les villes de Beaumanoir, en
 4^e même qui se est afin d'empêcher appauvrissement et de
 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e 12^e 13^e 14^e 15^e 16^e 17^e 18^e 19^e 20^e 21^e 22^e 23^e 24^e 25^e 26^e 27^e 28^e 29^e 30^e 31^e 32^e 33^e 34^e 35^e 36^e 37^e 38^e 39^e 40^e 41^e 42^e 43^e 44^e 45^e 46^e 47^e 48^e 49^e 50^e 51^e 52^e 53^e 54^e 55^e 56^e 57^e 58^e 59^e 60^e 61^e 62^e 63^e 64^e 65^e 66^e 67^e 68^e 69^e 70^e 71^e 72^e 73^e 74^e 75^e 76^e 77^e 78^e 79^e 80^e 81^e 82^e 83^e 84^e 85^e 86^e 87^e 88^e 89^e 90^e 91^e 92^e 93^e 94^e 95^e 96^e 97^e 98^e 99^e 100^e 101^e 102^e 103^e 104^e 105^e 106^e 107^e 108^e 109^e 110^e 111^e 112^e 113^e 114^e 115^e 116^e 117^e 118^e 119^e 120^e 121^e 122^e 123^e 124^e 125^e 126^e 127^e 128^e 129^e 130^e 131^e 132^e 133^e 134^e 135^e 136^e 137^e 138^e 139^e 140^e 141^e 142^e 143^e 144^e 145^e 146^e 147^e 148^e 149^e 150^e 151^e 152^e 153^e 154^e 155^e 156^e 157^e 158^e 159^e 160^e 161^e 162^e 163^e 164^e 165^e 166^e 167^e 168^e 169^e 170^e 171^e 172^e 173^e 174^e 175^e 176^e 177^e 178^e 179^e 180^e 181^e 182^e 183^e 184^e 185^e 186^e 187^e 188^e 189^e 190^e 191^e 192^e 193^e 194^e 195^e 196^e 197^e 198^e 199^e 200^e 201^e 202^e 203^e 204^e 205^e 206^e 207^e 208^e 209^e 210^e 211^e 212^e 213^e 214^e 215^e 216^e 217^e 218^e 219^e 220^e 221^e 222^e 223^e 224^e 225^e 226^e 227^e 228^e 229^e 230^e 231^e 232^e 233^e 234^e 235^e 236^e 237^e 238^e 239^e 240^e 241^e 242^e 243^e 244^e 245^e 246^e 247^e 248^e 249^e 250^e 251^e 252^e 253^e 254^e 255^e 256^e 257^e 258^e 259^e 260^e 261^e 262^e 263^e 264^e 265^e 266^e 267^e 268^e 269^e 270^e 271^e 272^e 273^e 274^e 275^e 276^e 277^e 278^e 279^e 280^e 281^e 282^e 283^e 284^e 285^e 286^e 287^e 288^e 289^e 290^e 291^e 292^e 293^e 294^e 295^e 296^e 297^e 298^e 299^e 300^e 301^e 302^e 303^e 304^e 305^e 306^e 307^e 308^e 309^e 310^e 311^e 312^e 313^e 314^e 315^e 316^e 317^e 318^e 319^e 320^e 321^e 322^e 323^e 324^e 325^e 326^e 327^e 328^e 329^e 330^e 331^e 332^e 333^e 334^e 335^e 336^e 337^e 338^e 339^e 340^e 341^e 342^e 343^e 344^e 345^e 346^e 347^e 348^e 349^e 350^e 351^e 352^e 353^e 354^e 355^e 356^e 357^e 358^e 359^e 360^e 361^e 362^e 363^e 364^e 365^e 366^e 367^e 368^e 369^e 370^e 371^e 372^e 373^e 374^e 375^e 376^e 377^e 378^e 379^e 380^e 381^e 382^e 383^e 384^e 385^e 386^e 387^e 388^e 389^e 390^e 391^e 392^e 393^e 394^e 395^e 396^e 397^e 398^e 399^e 400^e 401^e 402^e 403^e 404^e 405^e 406^e 407^e 408^e 409^e 410^e 411^e 412^e 413^e 414^e 415^e 416^e 417^e 418^e 419^e 420^e 421^e 422^e 423^e 424^e 425^e 426^e 427^e 428^e 429^e 430^e 431^e 432^e 433^e 434^e 435^e 436^e 437^e 438^e 439^e 440^e 441^e 442^e 443^e 444^e 445^e 446^e 447^e 448^e 449^e 450^e 451^e 452^e 453^e 454^e 455^e 456^e 457^e 458^e 459^e 460^e 461^e 462^e 463^e 464^e 465^e 466^e 467^e 468^e 469^e 470^e 471^e 472^e 473^e 474^e 475^e 476^e 477^e 478^e 479^e 480^e 481^e 482^e 483^e 484^e 485^e 486^e 487^e 488^e 489^e 490^e 491^e 492^e 493^e 494^e 495^e 496^e 497^e 498^e 499^e 500^e 501^e 502^e 503^e 504^e 505^e 506^e 507^e 508^e 509^e 510^e 511^e 512^e 513^e 514^e 515^e 516^e 517^e 518^e 519^e 520^e 521^e 522^e 523^e 524^e 525^e 526^e 527^e 528^e 529^e 530^e 531^e 532^e 533^e 534^e 535^e 536^e 537^e 538^e 539^e 540^e 541^e 542^e 543^e 544^e 545^e 546^e 547^e 548^e 549^e 550^e 551^e 552^e 553^e 554^e 555^e 556^e 557^e 558^e 559^e 560^e 561^e 562^e 563^e 564^e 565^e 566^e 567^e 568^e 569^e 570^e 571^e 572^e 573^e 574^e 575^e 576^e 577^e 578^e 579^e 580^e 581^e 582^e 583^e 584^e 585^e 586^e 587^e 588^e 589^e 590^e 591^e 592^e 593^e 594^e 595^e 596^e 597^e 598^e 599^e 600^e 601^e 602^e 603^e 604^e 605^e 606^e 607^e 608^e 609^e 610^e 611^e 612^e 613^e 614^e 615^e 616^e 617^e 618^e 619^e 620^e 621^e 622^e 623^e 624^e 625^e 626^e 627^e 628^e 629^e 630^e 631^e 632^e 633^e 634^e 635^e 636^e 637^e 638^e 639^e 640^e 641^e 642^e 643^e 644^e 645^e 646^e 647^e 648^e 649^e 650^e 651^e 652^e 653^e 654^e 655^e 656^e 657^e 658^e 659^e 660^e 661^e 662^e 663^e 664^e 665^e 666^e 667^e 668^e 669^e 670^e 671^e 672^e 673^e 674^e 675^e 676^e 677^e 678^e 679^e 680^e 681^e 682^e 683^e 684^e 685^e 686^e 687^e 688^e 689^e 690^e 691^e 692^e 693^e 694^e 695^e 696^e 697^e 698^e 699^e 700^e 701^e 702^e 703^e 704^e 705^e 706^e 707^e 708^e 709^e 710^e 711^e 712^e 713^e 714^e 715^e 716^e 717^e 718^e 719^e 720^e 721^e 722^e 723^e 724^e 725^e 726^e 727^e 728^e 729^e 730^e 731^e 732^e 733^e 734^e 735^e 736^e 737^e 738^e 739^e 740^e 741^e 742^e 743^e 744^e 745^e 746^e 747^e 748^e 749^e 750^e 751^e 752^e 753^e 754^e 755^e 756^e 757^e 758^e 759^e 760^e 761^e 762^e 763^e 764^e 765^e 766^e 767^e 768^e 769^e 770^e 771^e 772^e 773^e 774^e 775^e 776^e 777^e 778^e 779^e 780^e 781^e 782^e 783^e 784^e 785^e 786^e 787^e 788^e 789^e 790^e 791^e 792^e 793^e 794^e 795^e 796^e 797^e 798^e 799^e 800^e 801^e 802^e 803^e 804^e 805^e 806^e 807^e 808^e 809^e 810^e 811^e 812^e 813^e 814^e 815^e 816^e 817^e 818^e 819^e 820^e 821^e 822^e 823^e 824^e 825^e 826^e 827^e 828^e 829^e 830^e 831^e 832^e 833^e 834^e 835^e 836^e 837^e 838^e 839^e 840^e 841^e 842^e 843^e 844^e 845^e 846^e 847^e 848^e 849^e 850^e 851^e 852^e 853^e 854^e 855^e 856^e 857^e 858^e 859^e 860^e 861^e 862^e 863^e 864^e 865^e 866^e 867^e 868^e 869^e 870^e 871^e 872^e 873^e 874^e 875^e 876^e 877^e 878^e 879^e 880^e 881^e 882^e 883^e 884^e 885^e 886^e 887^e 888^e 889^e 890^e 891^e 892^e 893^e 894^e 895^e 896^e 897^e 898^e 899^e 900^e 901^e 902^e 903^e 904^e 905^e 906^e 907^e 908^e 909^e 910^e 911^e 912^e 913^e 914^e 915^e 916^e 917^e 918^e 919^e 920^e 921^e 922^e 923^e 924^e 925^e 926^e 927^e 928^e 929^e 930^e 931^e 932^e 933^e 934^e 935^e 936^e 937^e 938^e 939^e 940^e 941^e 942^e 943^e 944^e 945^e 946^e 947^e 948^e 949^e 950^e 951^e 952^e 953^e 954^e 955^e 956^e 957^e 958^e 959^e 960^e 961^e 962^e 963^e 964^e 965^e 966^e 967^e 968^e 969^e 970^e 971^e 972^e 973^e 974^e 975^e 976^e 977^e 978^e 979^e 980^e 981^e 982^e 983^e 984^e 985^e 986^e 987^e 988^e 989^e 990^e 991^e 992^e 993^e 994^e 995^e 996^e 997^e 998^e 999^e 1000^e

142
Sire oil (Dignité au) Cette formule se finit oil
 est remarquable. Elle fait connaître que le desmontais
 et par conséquent tout le pays, en deca de l'oise,
 appartenait à la langue D'oil. On parlait
 alors la langue du trois langues, la langue D'oïl,

(43)

La langue D'oil, & la langue Picarde, la langue d'ho
 Comprenoit tout le pays d'entre la méditerranée & la
 Loire: jusqu'à la langue D'oil, s'étendoit
 depuis la Loire jusqu'aux Confins du Charontois par
 toute la Picardie. Les Dialectes d'origine de cette
 Distinction venoit d'un ancien usage aux habitants
 de Chacune de ces Provinces, Lors qu'il étoit question
 de prononcer le mot de oui. on disoit hoc ou
Langue D'oc, le nom de cette partie de la province
 du midi de la France. On prononçoit oil entre la
 Loire & la Saône de l'oil. les Picards disoient
Ouen ou ouin (v. l. v. p. 48)

Les Ecclésiastiques reçoivent les Contrats de mariage,
 Papient les actes - &c. Les Balliv. ^{Avant} le même
 Droit - Philippe leardi Ora des Prud'homme
 Copiers de notaires qui seroient chargés de fonctions
 Concernant avec les Ecclésiastiques & les Balliv.

C'est à cette époque que les Contrats commencent
 à être écrits en langue vulgaire, & que l'on traitant
 s'adressent de jurisprudence aux prud'hommes par eux
 entendus même ce qui se fait avant.

Le Secau des prud'hommes & les chiffe servent de
 signature. (on remarque qu'à Corgny les actes
 d'habitation sont les plus grands usages que les autres.
 Ce qui prouve qu'alors on s'occupoit le moins d'écrire les
 usages.

Philippe leardi fait à Corgny une lettre
 patrimoniale. l'argentier de Corgny le porte la
 Doyen d'Arpoussan de 58 L. 19 S. 3
 112 - Chaumont (Chaumiaco) Cathédrale de Philippe
 Auguste -

Says (Sages) -

Les seigneurs jouissaient Du Droit, ou du privilege,
D'emmener pour leur usage ou pour celui de leurs
officiers, les chevaux de leur valence sans en
payer: Ce droit fut aboli par le Roi, et les seigneurs
furent obligés de payer les chevaux qu'ils prendaient
pour leur service. Le propri. n'avait pas le droit de
distancer son cheval lorsque le seigneur le prenait.
A qui il le payait.

Un cheval fut enlevé dans un châteaubleu
Prêtre de Cergy, qui disait: si j'ai perdu le cheval
pour le service de Monseigneur le Comte, j'irai le droit
qu'il a. Les seigneurs n'avaient pas le droit
de le prendre sans en payer, mais
le seigneur n'y eut aucun égard.

L. 2-168 -

Don de Rouanne et point droit du côté de
Noy. Les seigneurs tenaient leurs terres d'un an et d'un
qui s'appelaient un jour d'impôt. Point droit
est appelé dans les chartes primitives -
Point de Reasne ou de Reasne.

La multiplicité de droit les seigneurs &c -
furent tombés en fief de Champagne.

Le titre de seigneur mesuré par foudres ou
Livre Un seigneur disait j'en ai donné tant
de dismes de terre, c'est à dire autant de terre
qu'il en faut pour produire de revenu annuel
par le nombre de livres. 20 livres signifiaient 20 Liv.
Cours de terre - 20 foudres - 20 foudres.

L'année que la terre était en jachères, le propri.
ne devait rien au seigneur pour cette partie de terre.
C'est ce qui a beaucoup contribué à la culture
jachères

171

172

44

On distinguoit plusieurs quantités de Blé, la fleur du
froment Viligo, le Blé sans mélange Madum, le
Blé mêlé mediataneum, c'est à dire mêlé de
Seigle, d'orge ou d'avoine, le Blé de mars
Marthagium. En 1283, le Muid de Blé, mesuré de
Nantant valoit vingt sols parisis.

173
Pan de vin (Pannum vini) le droit. Donnait
aux Seigneurs le ^{pourvoir} droit d'empêcher qu'on ne vendit le
dit vin dans le Châtelain ou dans les principales dépendances
de son Domaine pendant un mois ou six semaines
d'autre vin que le leur. Le Seigneur pourroit transporter
ce droit à qui bon lui sembleroit. Il s'exerçoit
ordinairement pendant le mois d'août.

On payoit alors beaucoup de cadences le pain
à la main — on le payoit au paille. On voit
dans une évaluation de 1265 que l'Evêque de Beausé
prievoit sur la paroisse de Saintes le Domm. chartré
de l'abbé hybernage, Chacun chartré Anglois au lieu
de Blé. « quatuor Denarii quadrigatos flaminis
y bernaigie, Continentes, Harum quatuor Centum —
Gelinarum Bladi y bernaigie »

174
A l'époque les juis travaillaient, les juis travaillaient
Les seigneurs faisoient de Blé des juis, le juis ne
pouvoit être plus haut que cinq sols au paille de sans
Seigneurs. Si le dit juis main mesurable d'un paille pas
dispos d'un denier. Les juis ne pouvoient être au-dessus
de 2 deniers par paille. On voit par chaque semaine. Il en
pouvoient attacher deux d'êtres qu'après l'année venant.
il y avoit des juis à la Gîte sont les seigneurs travaillaient
l'intérieur comme d'effets mobiliers. Les deniers travaillaient
dans les fermes, dans les ateliers, dans les bois, les religieux de
les les religieux en avaient à leur service. Les

Charles Comte Devalois' rendit au Roi Philippe
Le Bel son frère au jais de Rouen qui le nommait
Samuel viole. il rendit peu de temps après
tous les autres jais de son Comte Devalois. (1234)

Orpne C. 12. p. 59. 601. 604. 608

On rendoit par ailleurs les jais chrétiens
au Roi. On leur fit, on les échangeoit. Le
Roi. Donnée lui fut le pouvoir par les attoucheurs
de la permission de priver de seigneurie seigneurie

Cet article fut donné par un acte de parlement
en l'an 1270 au sujet d'un jais réfugié au Chateau
de Ver.

au 13^e siècle il y eut un grand nombre de
rentes constituées de crier. Elle se payaient au
Duc de S. et au Duc de L.

Le Roi Philippe ne pouvait pas payer
aux seigneurs du Cardinal de Chatel une somme
de 3400 L. ce prince lui constituait une rente
perpetuelle de 300 L. par la vente de
Bethune et Verberie.

Repet. (cours de la seigneurie qui seigneurie)

Iros (ancien Docteur Rural)

années 1309 & 1310 il y avait alors dans
le Valois un tribunal d'inquisition qui
connaissait des blasphèmes et des scandales
contre la religion.

un Docteur de Verberie, nommé de l'année
fut accusé d'hérésie au tribunal de l'inquisition
Coram inquisiteur. on lui reprochait aussi
d'avoir profané les blasphèmes, d'avoir mal parlé de la
religion, et d'avoir en particulier tenu des discours

45

scandalieux contre le Mystère de l'Eucharistie.
Etienne Comrasant, et Comrasant des Derviers charges, —
mais il prouva que tout l'ignominie ~~de l'histoire~~ lui
reprochait, lui étoit échappé dans un temps, au
moment où du vin il avait perdu la raison.
Pour lequel étoit du crime d'ivresse, il soutint
qu'il n'en avait été coupable, qu'au fond de
l'arche, dont on lui faisoit un crime, avait un
double sens, dont le plus favorable pour lui étoit
auprès le plus naturel et de plus simple.

Le Tribunal de l'arche qui attend son Stat d'ivresse,
les Bailliages d'Armes n'avaient pas eu pour toute la
rigueur des peines établies contre le blasphème,
Mais qu'il étoit. On a prouvé à une punition
proportionnée au scandale qu'il avait causé, la
faute qu'il avait faite de perdre du vin au
bas. (Cont. Guilt. de ~~roy~~ Wang. Spirit. L. 3. p. 32)

Erasmus (nommé Erasmus, dans une chartre de 1231)
Maison Dieu (Nom donné aux hospitaliers) Ville Dieu
Vila Dei avait la même signification.

Page 196

L. 2. Mouton

Dans la plus grande partie des lieux qui ne dépendent pas
du Droit de Commun, les habitants jouissent de la
joie de la fructification. Les Seigneurs exercent sur eux
les droits de Main morte, de Dissuance et de glor —
= mariage. On appeloit homme de Corps ou main —
mortable, tout fût qui travailloit au profit de son seigneur,
et qui en gagner, et dont le seigneur prenoit les meubles
et les Esclaves lors qu'il étoit aboli d'exclusion de
l'assemblée et de son enfant. Mais cela contraire aux
premiers règles de l'humanité. Le mariage est

L'annee exorbitante, qui le serf deroit
 à son seigneur lors qu'a son vœu au sang
 L'arresté il épousait une autre femme libre
 d'une autre seigneurie. La même règle défendait
 au seigneur d'un fief de Corps d'entrer dans
 l'état Ecclésiastique, si ce n'est au régulier
 sans en avoir obtenu la permission de son maître.
 Il y avoit une classe d'hommes libres qui
 n'étoient ni vassaux ni serfs. Les
 seigneurs à la gloire tenoient le dernier rang
 dans l'état ~~féodal~~. Ils étoient réputés
 immuables, et faisoient partie des fiefs et des
 fiefs où ils exerçoient la profession de
 Cultivateurs. Usage barbare qui rabaissoit
 des hommes à l'état de Brutes.

P. 197

l'écriture
 d'après un original

En l'an 1311 Charles de Navarre prit la
 réputation de Baron de son Comté d'Esquignas
 de son Comté (Duguesne p. 44-45. Bouche p. 26. Cont. 101
 page 21). Les lettres d'affranchissement
 sont au honneur infini aux qualités de son Comté.
 Il y déploie une suffisance de compassion et de
 charité à l'égard des serfs de Corps que le
 poids de l'Esclavage avoit

Le Comte Debate en disant que toute
 Créature formée à l'image de Dieu est naturellement
 libre, et que tous les genres de servitude, aux quels
 on les assujettit sans approcher aux vœux des Créatures
 ou vœux des vœux ajoutés à l'Comté, de l'Esclavage de
 cette liberté naturelle sont tellement offensifs, que
 tout y est assujettit au long de l'Esclavage, sans

L. 2. p. 119 -
 Histoire du Valois
 (+) maison de
 Reliquas de
 Longpont

après sa Couronnement J^e Louis fut conduit (+)
 avec la reine sa mère, à un Pape somptueux
 dont Raoul, Comte de Meulan, avait été
 nommé ordonnateur. Raoul fit en cette
 occasion le festin de seigneur & de
 grand maître. Il servit le Roi.
 Il donna à l'Empereur le vicar, avec
 deux grands manteaux d'une figure
 extraordinaire dont le manteau blanc
 courait et s'arrondit d'or ciré, & le
 lames, s'arrondit en plusieurs endroits,
 l'autre long de 11 pieds & large
 de 18 lignes tout terminé en forme
 de Croissant; d'acier très parfait.
 On donna aussi à l'Empereur à
 Longpont, mais le ornement de manteau
 ont été enlevés pendant du temps de
 Calamité, pour être revendus.

On fit sur la tige une inscription,
 dont le terme paraît être de l'année
 Anglo-luxon. Cette inscription est
 figurée de manière qui fait (voy. la planche)
 La moitié sur un côté de la tige, & l'autre
 deux divisions rigues sont gravées d'autre
 part.

J'ai (dit Mr Le Cointe) consulté plusieurs
 de cette inscription, plusieurs personnes habiles;
 J'ai trouvé de l'incertitude & de l'obscurité. Sur
 l'inscription d'ailleurs, l'application

Explications qui ne'ont été Communiquées
J'ai cru qu'on pourrait Expliquer aussi cette
Légende : Contes des pieux orner de Doreux
Conte l'abbé Guillaume a fait présenter,
Les Contes venaient vraisemblablement
d'Angleterre, et avaient été lueux en present
par un abb. Anglais, nommé Guillaume,
je ne sçais, qu'il aient été adressés au
Comte Raoul, qui les aura donnés au
monastère après le Regard. C'est le
Sautement de Regard (p. 119. Doman
t. 2 page 148. Mado. p. 236. Jouville, vint
Lyon).

Vicaire (vicem gerere) remplissant
place d'un autre

Person (Prêtre Curé d'une paroisse
d'Angleterre.)

Duc (Dux, us) fréquemment employé
chez les Saxons, n'était autre chose
que le nom qu'ils donnaient aux
chefs de leurs armées.

Marquis (leurs prétendant qu'il
vient du Latin Marche qui veut
dire limite, frontières. A des autres
du Latin marc, cheval. En Angleterre
les marquis étoient des officiers qui
gardoient les frontières, ou les marches
d'Ecosse et de Galles.

Comte (en anglais Earl)
Shire (28) gouverneur d'un district
Shire ou Shire.

✠ R N I F N I C h M O O F
G O I D V U R G h n e t
V u l e B e e G I V e n n e t
S I V I L A T I e

Application.

conteneux précieuses de Ornes de dorures dont
l'Abbe Guilhaume a fait présent.

Banneret (le) / En anglais signifie un Chevalier
d'Esquiers
Gentlemen (C'est un titre d'honneur et de respect)
yeoman (C'est un homme qui possède une
propriété de 40 £ Sterling.)
hereticks (Sont les monarques Saxons) signifie
duc.

La féodalité fut introduite dans les provinces gauloises
par les Français du nord. Le roi partageait les
tenus entre ses vassaux, & en différents
lots furent, dans d'origine, appelés feoda
feuds, fiefs ou fees, terres qui signifiaient
dans les langues du nord, récompense,
salaire ou dotation.

foi & hommage au seigneur
" Le vassal, humblement à genoux,
" Dans l'enceinte, la tête nue, à la ceinture
" Muni d'un couteau de seigneur qui étoit
" après devant lui, l'élevait qu'il devoit
" son homme à partir de ce jour, et le
" reconnaître pour son maître & sa
" vie, de ses membres et de son honneur
" tenues. Cette cérémonie étoit
" l'hommage, de la formule usitée: Deu
" vestre homo. (Blount).

Verdict (Vint de Vere Diction.)

11¹³
C'est Distribution D'age en desces. Les hommes⁴⁸
Dont regnera morte pendant leur vie; il n'est pas permis
à un empereur de disposer des, parqu'un même enforcer
D'un fils, & à la fin d'une vie parqu'un dans le Travail
& dans l'acablant, il ne peut enforcer dans le Combeau
la Consolation d'avoir fait part à une garçon ou à
une fille du fruit de sa fatigues. après ces réflexions
Chrétiennes, le Comte Luthé ainsi en matière.
« Les jours ne s'écoulent dans le Comte D'Alsace,
« s'écoulent à l'avance temps de mainmorte, de mainmorte
« de mariage et de toute servitude. Il ne pout pas
« Dans les pays qu'il jugeront à propos, sans être assujettit
« à aucun droit. Toute femme de notre Comte peut se
« pourvoir à l'avance, prendre l'obéissance, le mariage, l'entree
« en religion, contracter telles alliances et être obligé
« qu'il voudra, sans qu'on puisse lui en demander
« redresse. L'homme regnera libre sans s'écarter
« Matrimoine, ou celui qu'un incident aura réduit à la
« Condition servile, sera du reste libre par ses parents. Les
« femmes de Corps de Mouvements, de Armes,
« de Val de Vex, et de quelques autres Comtes ont
« de Religieuses jouissent d'un Arme d'une Liberté
« pleine et entière. Les Comtes qui payent à ce
« sujet un droit au Duc de Hainaut, seront dispensés,
« Le Comte A. de Hainaut ne pout enlever ni
« changer aux dispositions de la Charte de Commune de
« Ceys. La Commune de quatre Car du meistre,
« du Rap, au hommage de du Peage, sera en
« Comte ou à ses seigneurs, sans s'écarter à la seigneurie.
« Le Comte de Hainaut doit de Baron de

quand au Droit de main morte il en fait
remise totale & absolue sans aucun Record.

Les lettres sont datées ainsi après 1311.

Le 1^{er} Mai 1311 - le Roi Philippe le Bel
fit expédier des lettres qui confirmaient les
dispositions de la Charte d'affranchissement
accordée par le Comte son père.

L'Exemple des Comtes de Valois fut suivi
de plusieurs de ses vassaux voisins de son
Comté. Les Seigneurs accordèrent
comme lui à leurs vassaux, la permission
de racheter de la servitude.

201

au mois de juin 1313 Philippe le Bel
signa de nouveau et au Pape Grégoire affranchit
les habitants de Lézignan -

Les habitants se firent copier les chartes et
même Rares en signe d'liberté, d'autant
d'obtenir du public la distinction honorable
qu'ils se procuraient en leur donnant le surnom
ridicule de Coudes de Lézignan. Ce sobriquet
est resté à leurs descendants.

Renaud de Puy d'Orgue de Montreuil le fondeur
se donna pour le premier du Puy d'Orgue, et lui,
qui avait gagné un procès contre lui, comme
il s'appelait Jean Coudin. il mourut peu de temps
après son départ, mais il eut le temps d'en faire
connaître le auteur. L'opinion le poursuivait, mais
le Roi Charles VI lui accorda la grâce, comme au
quelques prisonniers proportionnés aux crimes
aggravés de sa faute. Renaud mourut avant
L'année 1398.

P. 204

206

Depuis la mort de Catherine de Courtenay
 Charles Comte De valois (frere de philippe le bel)
 pourroit avoir épousé en 3^e union Margaud de châtillon
 fille aînée de Guy III, de châtillon (Cte de) (leff)
 Rob (spirit) E. 3 p. 101) et de Marie de
 Bretagne. L'aunt avoit été Comte à Paris au
 mois de Juin 1308. Margaud recut jusqu'en
 1318. une fille et trois fils jettés en de Pe
 Mariage.

Le fils aîné Louis de Valois, fut Comte D'alanc
 et de Chartres. il avait 7 ans en 1321 lors
 qu'il perdit son père il mourut âgé de 10 ans,
 le 29 Ju 1328. Son corps fut inhumé aux Cordeliers
 de Paris. Ses obseques coûtèrent 834 Liv 19 s.
 Marie de Valois fille aînée de Charles, de
 De Margaud, fut mariée en 1324 à Charles
 de sicile Duc de Calabre. Elle mourut, en
 accouchant de Jeanne Reine de Naples &
 de sicile. Isabelle de Valois femme de Marie
 épousa le 28 Janvier 1336 Pierre Duc de
 Bourbon. De cette alliance est né Louis
 Duc de Bourbon, chef de la Branche actuellement
 regnante qui a succédé à celle de Valois

206

Il survient ven l'an 1313 une affaire singulière
 et tout à fait étrange a nos mœurs.
 une femme de Moisy l'aita échappée au larcin
 indigne. Le larcin ayant été remonté au
 larcin, le jurca des. Bernes. L'homme infamé
 que quelques heures après. Mis en Charles

Comte De Salois ayant appris et averti
au Chateau de Crepy, donna ordre d'aprehen-
dre le Taurcau et de lui faire son procès. On se
faisoit de l'abste monstrueux. Les officiers du
Comte de Salois se transporteroient sur les lieux
pour faire les informations requises; & sur la
dépouille de l'animal, ils constatoient la
vraie et la nature d'adulter. Le Taurcau
fut condamné et pendu. L'exécution de
ce jugement se fit aux foyers, gratibataires
de Moirg le Temple. La mort d'une bête
Expiâ celle d'un homme.

Il y eut appel de ce jugement au parlement
d'Alapart De Cambray, de l'ordre de
Jean de Jerusalem. Le parlement trouva
Just Equitable.

207

Cette condamnation n'est pas la seule de son
Espèce, en 1499 un Taurcau qui avoit tue un
jeune homme de 15 ans sur la Carrière des Isles
De Beaupre, nord des Citaux, Diocèse de Beauvais
fut condamné à être pendu à une potence.
Il y a sur le Comtois de messire St Denis
au Diocèse de Paris, un endroit appelle
Creux Pendue: L'Etymologie vient de
ceux qu'on y avoit pendu une Crue qui
avoit dévoré les membres d'un enfant.
En 1497, une Crue qui avoit mangé le
membres d'un enfant au village de
Charonne, fut condamnée par l'autorité de

Juge autre homme; on ordonna en⁵⁰ outre
que le Chais procint Couper et jetté aux
chiens: que le propriétaire & la femme
procint le pèlerinage de notre Dame de
Poutois, ou tant jours qu'il a l'autecote
ils Cierroient Merci, de que ils rapporeroient
un Certificat.

208

L'an 1320, Le Bailly de Valois, rendit un jugement
remarquable contre une femme de Cergy qui avoit
insulté un Bourgeois son Concubine.
Le sieur Isabeau Blondel de Cergy attqua de
Carole Renaud Moine, & l'appella publiquement
Capperel: nom odieux, depuis que Henry,
prince de Paris, avoit fait pendre, sans autre
voir de Procuration, un pauvre homme
innocent, à la place d'un Niche condamné à
mort pour Crime. Capperel avoit les
yeux par ordre du parlement, au même gilet
que l'homme innocent. Sa mémoire fut
tellement l'exécration pendant plusieurs
années qu'on ne pouvoit rien dire à quelqu'un
de plus piquant, que de l'appeler Capperel.
Renaud Moine survint à l'infulte porta
plainte au Bailly Du Valois. Celui-ci approuva
les gens juges, lui le aris se recourant
à Condarnuer Isabeau à faire trois piteux.
A fin de peine si l'on traitait ainsi.
On Cierroit la femme Coupable d'un grand

La Reunion Du Dupmote Bord, A⁵⁷
fontaine, marque qu'il y avoit originalement
une Borde ou ferme au pied de la fontaine.

Besemont. Est au fief, d'ici au delà
fontaine et dans une Chate de 1157, celui
est appelle Besemont; dans une seconde
est, au 202 - Besemont; idem de 1221 -
Besemont; idem de 1416, Besemont.

Il y a tout près de là un lieu appelle
Rome fontaine, qu'il ne faut pas confondre
avec celui de Rome fontaine.

Oziol (aureolus, dans les chartes Tellencais
et aurelius dans les chartes latines). 4 premiers
de noblesse vivoient en 1305 - 2 gentilshommes
et deux Religieux. Le plus ancien des deux fut
aussi l'abbatillat. Il est nommé Oziol.
Oziol. Le premier de noblesse lui fut donné
parce qu'il avoit pour maïstre ou à lieu.
Il avoit la même origine avec les Oziol
du Ruchelais, dont les armes étoient d'azur,
à la fasces d'argent, avec un aigle en
trois vols d'or. Les Oziol étoient l'homme
du chef et un seigneur. Oziol étoit l'homme
Le plus féroce de son temps, il fut fait cardinal.
Lorsqu'il étoit en prison ou il mourut le 3^e avril
1322.

Le drapeau XXII paroissial de l'église que
les armées Catholiques ne pouvoient enlever
vision intérieure de Dieu qui après la réputation Gale.

En 1322, le Prince Charles De valois fut
Charge par son frere le Roi petit Charles le
de Commander l'armée française qui
attaqua la Guyenne, & battit l'armée anglaise.
Le pays d'entre Dordogne & Garonne fut
conquis.

Charles avait fait condamner a mort & à
supplices, sans l'entendre en quel cas de
Marigny. Charles regretta cette mort
et donna des mandats qui le condamnèrent à mort.
il donna des argent a son entendant pour
le Distribuer aux pauvres, en pardonnant le
leur & les plaies publiques, et le prononça
cette formule: priez pour Mr. Guenon
pour Charles de valois.

Pendant sa vie il fit creuser l'Etang de
Dury, augmenta les Chateaux de Crecy & de
Villen Cotteret.

En 1329. Lesdits valois eurent de sole
paris le petit nuist, l'annee de sole, mesure
de la Commune. un bon Chapeau Contre Dury

Charte de Crecy.

N° 16 Immédiatement après la mort de la Comtesse
Eleonore, Philippe Auguste renouva le privilege de
la Commune que le Roi son predecesseur avait accordé
à la ville de Crecy. voici la traduction du texte.

Les habitants de Crecy ont juré de la sauvegarde ont juré
d'observer pour le bien de la pais des artiles, qui s'en
suivent. Le particulier, quel qu'il soit qui aura

16^o 11
fait tort à un homme de la Commune, Vra⁵²
pourrait par le Roi ou par son Sénéchal: il
sera pris au Corps le conduit dans la ville. Si le
coupable, étant cité par les jurés de la Commune,
comparaît et consent de réparer le tort le Roi
ou le Sénéchal ou front contre lui aucune
poursuite. Le Roi ne pourra ni a titre de
Souveraineté, ni comme Seigneur de Cressy et
des vassaux lever sur les hommes de la Commune
aucun droit de moine-morte ou de formariage;
Il pourra seulement percevoir, dans l'Eglise de la
Basilique, le Droit de Canage (Canagium)
Ligne de Canage qui doit mener le usage de
1789, et qui s'appelle Caille de Chien. Cette
Caille est une forte redonne qui se tient par les
grands on paye à Droit exactement, sous
peine de six sols d'amende. Le Roi ne
fera publier aucun ban, pour la participation
des Bourgeois. Dans le cas où les jurés auront
besoin d'experts du Roi, pour mettre leurs
jugemens à exécution, le Roi fera requérir
mettra main forte, soit qu'il faille apaiser
ou détruire la maison du coupable, ou que celui
s'opposant les armes à la main, à la tête
d'un nombreux parti, on soit dans la nécessité de
le combattre jusqu'à l'extermination. Les jurés cependant
ne pourront pas exiger du Roi qu'il fasse
agir ses troupes contre ses sujets. Si il se
trouve dans la ville un fustil ou Roi qui ait
fait tort à la Commune, ou le Senechal: Le
Roi lui fera faire son procès et le coupable

ne pourra revenir qu'après avoir fait satisfaction
Le Roi ou son lieutenant personnel pour le
Duel en jugement à aucun homme de la
Communauté, soit en présentant le Gage de la
Bataille, soit en appellant l'homme de la
Communauté, après avoir déposé ces mêmes Gages.
Si à trois lieues de la ville il se présente une
forte maison, dont le propriétaire fasse un
tout habituel aux gens de la Communauté, le Roi
pourra main forte pour la Raser. Et il
surviendrait quelque différend discursif, entre le Roi
et la Communauté, ou entre quelques-uns des
membres le jugement, du différend appartiendra
aux gens. Et le Dilecteur d'une Bourgeoisie
entra dans la Ville, le Bourgeois pourra le
faire arrêter par le ministre de l'officier du Roi.
Le Roi ne fera aucun changement dans
les Escoles qui ont cours au Chateau de Crugny
sans que le maire et les jurés y consentent.
Et les Escoles viennent à manquer le Roi
pourra les faire renouveau sous une
Chargé ni aujourd'hui au Roy. La nouvelle
Monnoye aura cours avec l'ancienne. Le
Roi pourra entretenir un Bailly dans Crugny
auquel appartiendra la Connaissance Spéciale
des Cas Royaux, qui sont le Meurtre, le Rapt
l'Homocide, le larcin.

§ II. Si l'archidiacre de ce diocèse est de la
même autorité, à contumace, au lieu d'un

La Commune, l'homme peut se Doigner⁵³ de
Comparaitre: Si l'abbé est capable de subira la
pénalité que l'archidiacre lui imposera. Si
L'Eveque de fainte interpose son autorité
pour interdire dans la ville un ennemi de la
Commune qui il n'aura pas, comme, le maire
et les jurés l'arrestent. Le motif de l'Eveque
ne pourra se présenter, pour qu'il se présente
que l'abbé tienne. Les Bourgeois du pays,
ne pourront admettre dans leur sainte, aucun
des hommes de Corps de l'Eveque de fainte, ou
de l'abbé de Monierval.

§ III. Les Bourgeois de la Commune de
porteront un fusil muni pour l'empêcher
qu'on ne leur fasse tort dans leurs personnes
ou dans leurs biens. Tout homme attaqué
injustement aura droit de clameur (C'est le
Prétain dont parle Machet à la page 32 de son
Commentaire). Si un mal fait par
d'autre dans un aile, le maire et les jurés le
rattrapent, si le maître ou l'asile refuse
de représenter, le Bourgeois prendront les
armes et marcheront à l'asile pour subroger
de rien faire le mal fait. Il les
défendra alors hommes de la Commune
d'avoir aucun relation avec le fauteur, ou les
particuliers qui sont en guerre avec la
Commune. Dès que la paix aura été faite aux
Eveques, ils pourront renouer leurs premières
relations. Les Bourgeois qui forteront la

armes de la ville, pour aller combattre, ne
pourra point parler à l'un des ennemis, l'aider
promission de Gardes. L'Estranger, le
Chrétien, le Sargent ou le paysan qui
refusera de s'y opposer, qu'il aura fait
la un homme de la Commune, sera attaché
et poursuivi les armes à la main, et son
détruire sa maison. Si la milice Bourgeoise
ne suffit pas, on demandera des hommes au Roi
tout Bourgeois a droit d'entrer son dévotion
et de lui faire au justicier du Bois. Le
Maire et les jurés pouront augmenter les
fortifications de la ville, de fuyas
pour est l'Espe de l'enner par lequel ils
jugeront après d'après les nouvelles
d'armes. La Commune doit au Roi ost
Chrétien

§ IV tout praticien qui negligera de
vendre à l'aproulie au fond de la cloche,
payera 12 Deniers d'amende. Personne
sera reçu membre de la Commune à moins
qu'il ne jure fermant, soit qu'il demeure dans
L'Eccleste du Bourg, ou dans quel qu'il soit
qui a fait de la Banque. Les hommes jugeront
feront fermant de si auver, à leurs parents
ou à leurs amis aucune faveur, au préjudice
de l'équité, et de donner aucune charge
d'auver ou de faire à leurs ennemis
Ils jugeront selon les règles du droit de

deuxieme. Leur jugement ⁵⁴ sera bonte
selon leur forme de l'encre. Il pouront
Contredire par Corps eux qui esloient
desjournes. Le d'office doit admettre
le Cougale avant de lui infliger aucun pain.
Celui qui demandera en Jage de bataille
ne pourra demander ou defendre qu'en
personne, ou par un intermede d'un champion,
qui sera un homme de la Commune. Tout
Pras qui peut estre pour debiter devant les
maires & les jures. Chacun Pour qui peut
recevoir le gage pour la justice de la Cour, les
Biers meubles et immeubles des Chevaliers qui
lui empruntent. Apres l'acceptation du Comte,
il pourra rendre les Effes de son, et le Chevalier
pour dit leur en la page point. Si le Chevalier
s'oppose à la vente l'apprentissage sera portee au
Tribunal des jures. A la Commune appartient
de Consentement du Roi, la Commune entendit
Jours meubles et immeubles excepte les Car
Royaux, et certains affaires concernant les
Eglises et les Chevaliers. Les amendes appartiennent
à la Commune.

§ V. tout marchand qui infra par l'encre
de la Commune pourra par autre d'un Crispy pour
y trafiquer; il y aura toute justice. Les
jures pouront faire au Roi, tout ce qui l'encre
fera tout aux marchands. Si le mal fait
prend la justice et se retire dans une ^{forte} prison, il
y sera jure. S'il offre de repare le tort qu'il
a fait, ou le recorra à Compromis: Si non le
affaire et les jures plaideront une finitelle
à la justice, afin d'arrêter le Cougale les qu'il
estra.

Le Conjugal alors sera pruni d'un mauvais exemple.
Si un marchand étranger dépose en quelque
endroit de Croy, son argent, son pain, son
effet, tout ce qui lui appartient a son
Santé. Si il s'élève un différent entre la
Communauté et le sieur de ce
Marchand, il sera permis au Citein ci-dessus
Et d'importer son argent, mais son pain
son vin son fruit vendra dans la quinzième
après la vente lui sera remis. Si ce
marchand est un mal-honnête homme, ou
un complice qui se réfugie pour éviter la
pénalité qui il a encourue son effet sera
saisi. Le produit de l'impôt a deux, quatre
ou six deniers, et l'estimation de l'impôt
La moitié dont le Douanier par
s'en doit une obole, le autre un denier.
Le Chantier a quatre ou six deniers
deux deniers, le autre si il doit qu'un.
L'homme de Campagne qui arrive
à Croy, pour le membre de la Communauté
y sera reçu avec l'effet. En autres lieux,
seront au pouvoir de se le sieur, excepté
le droit d'héritage dont il ne pourra pas
frustrer. Il pourra importer autour le Buis
qu'il possède ailleurs, et porter le marchand
ou bon lui semblera. Si un homme de l'un
d'entre d'un autre, soit de la ville ou d'un
affaire de l'étranger, ou un homme de l'un
ne s'ajoute, à moins que chacun faisant il
n'entre dans la maison de Campagne d'un
si jours. C'est la loi de l'impôt.

Cette maison, le Débiteur peut y être arrêté par
Saz partie. Si un bourgeois jure comment
qu'il est asserment, au moment qu'il
pat pour une affaire de Couronne, les
difficultés qui surviendront pendant son
absence sont remises après son Retour.

Cette Charte est terminée par l'immortel
Pere Eder avec, avec lequel le Marguier de
Crey et de la Ville de Crey étoient obligés
en vers la Ville. Ces Eder avec étoient
370 L. nettes, onze muids et quatre minots
d'avoine, pour Chapou et Dore, j. ans,
autre obligation Dote et de Esprachee

faisant le Règlement de 1240, 1276, &
1282, le Corps de ville de Crey étoit
Composé d'un Maire, de quatre jurés, d'un
argenter ou Receveur, et de 12 ou 14 jurés
qui formoient le tribunal de la Couronne
Ces juges, en signifiant point leurs arrêts,
à leur futur. Ils y mettoient chacun
deux sceaux. Les jurés prenoient Digne à
Luy, le nom d'attouques et d'Echens.

La Charte de la fête sainte est approuvée
inviolable. Quant le Roy déclara le
Pouvoir de cette ville l'empêcha de Corvée de
difficultés En payant annuellement d'au
de 12 deniers pour un an, six
deniers pour chaque maison qui avoit
Coutume de faire aux Corvées. On voit
par cet exemple que les Juges de Corvée étoient
mieux payés à une seconde Caille que

de s'affranchir aux Croisés. Nos laboureurs
peuvent donc de même par cet article
le Règlement de date du mois de mars
1215.

La seigneurie de Cussy a toujours été
séparée de celle de son fief principal.

O- 227 -

Depuis l'affranchissement général
de 1311, le droit de Commune doit devenir
plus à charge qu'utile aux bourgeois de
Cussy. Le Pape qui a eût occasionné
ce genre d'établissement ne s'attendoit plus
La Tyrannie de seigneurs avoir été
proscrite, la main morte et le forainariage
n'avaient plus qu'à disparaître; les institutions
des Monarques, auteurs de ces établissements
et celles des Citoyens qui les avaient eus,
comme des bénéfices étoient remplies.

C'est pourquoi ils prirent le Roi Philippe
de Valois de révoquer leurs privilèges de
Commune et de place à Cussy au Pape
Royaume, comme celui qui Charles libel avait
établi à son point en 1325. Philippe de
Valois se rendit avec divers seigneurs le
18 mai 1329. les droits que la ville payait
au Roi, furent abolis, et tous les Citoyens
retrouvèrent pour la domination Commune
ils s'obligeront d'acquiescer à leur pays un
rente annuelle de 60 s.

232
(D'après des papiers) Brocard (leur enfant) était une chapelle
de St Georges pour le Comte de Champagne. De
Rois font avec -

(56)
on trouve (dit l'Abbi' le cartier,
dans son histoire Darabois) un
trou sur le chemin de Neulley
à St. front, une fontaine de
St. front, dont l'eau a la
réputation de guérir la pierre

cap. 15

Derjins — J

57
Sire D. Cuiques Cuiques de Saintons
(Suntens) avait appartenu à Jean de
Bethiz (phileas Du Roi).

La farce de Cuiques fut portée au plus
haut degré sous le Règne de Philippe
de Valois. En 1329 le Prince le Chancelier
d'informer, conjointement avec Pierre de
Rage, Jean Du Chastellier, Comte Robert
D'Artois Comte de Beaumont le Rager.

241
Le dispute de l'an 1329, sur la juris diction
Ecclesiastique, rendroit le nom de Prince
de Cuiques memorable à jamais.

Cuiques soutint devant le Roi que
La Jurisdiction Ecclesiastique étoit une
une usurpation sur le Prince aux Temporelles,
et tendroit à la Souveraineté. Il mit
en avant pour texte des Pères, des Rois,
Redite que sont Cæsar, Cæsar, et
que sont Dieux, Dieux. Pour acie de ce qui
appartient à Cæsar et à Dieu ce qui
app. à Dieu.

au milieu de ces disputes le Roi prit
le parti de l'abolir la Jurisdiction
Ecclesiastique Comme Cuiques le Des 40e,
le Roi prit le parti d'instituer la forme
et l'appel Comme d'abus, qui donna aux
Magistrats Seculiers le pouvoir de Contester
des D'Episcopaux de nouveau des Contestations
deja jugées dans les Tribunaux Ecclesiastiques.
Le Reglement Du Roi termina l'a

Dispute, mais il ne vint pas, fin aux
divinisités, & le Calme par le dispute.
L'abbaye parut plus que jamais entre
le Clergé et la magistrature. Les
deux partis se donnaient gain de Cause
Chacun de son côté. Les patissiers, de
Cuiques, le souvenir d'être venu à bout
d'introduire le dispute de priate une
Personne utile. Les amis de l'ordre
de St. Roger Combattant d'éloger les deux
Parties, pour avoir exposé d'une manière
victorieuse, les efforts du prétendu notaire,
qui avait ~~eu~~ la Pénurie totale de
l'autorité du Clergé, il ne pouvait
pas, cependant d'appréhender Combien leur
se plaçait le renouvellement de l'ancien
Culte d'abus, qui était tombé en désuétude.
Pendant les troubles des 11 & 12 siècles.
De Cuiques, mourut à l'abbaye en 1355 au
1356. Il fut inhumé dans l'Eglise par
de l'air.

La faim et la peste du Clergé qui s'éleva
attirent ne nuisent pas (Disait-il) à la
Bonté de la Cause, n'étant par la même
(ajoute-t-il) qui se cite l'apide pour une
bonne œuvre.

On ne peut refuser à l'abbé De Cuiques le
témoignage d'avoir eu des vertus et de l'intégrité
et même d'espérances vides. Il avait beaucoup
travaillé le soir. Ses entreprises tendaient à
réserver. Ministre laïc, il fut homme de bien.

255 —

St^e Constante Vierge & matre (C'est reliquie jointe
dans la Chapelle de notre Dame fondée a part
Cout par de Verberie. Cette chapelle fut élevée par
la Maison des Equeves - Bourgeois de Verberie

256

Demoiselle (Domnicella) Etre formorable en
a l'anglois.

257 —

Verberie (Florisit en 1341 verber)

Philippe de Valois, meurt a Nogent le Rotrou
il fut couronné le bien fortuné par apparence
au prince Charles de valois son fils, on lui donna
aussi le surnom de Catholique, pour marquer le
Contraste de sa conduite, avec celle de quel que
Roi Suprédicteur, qui n'avaient par recue
la bonne intelligence avec les Papes.
L'année de la mort de Philippe la réunion
de Dauphin fut couronnée, & le fruit de
la Couronne fut le titre de Dauphin.

Chiffre front
(41336)

P. 261 —

Nombre 37 — En le temps, la lene de Neuilly-
Chiffre front, appartenait a Jeanne D'Esreux
fille de Louis Comte D'Esreux, et veuve de Roi
Charles lebel, & n'ait pas de survivre, a quel
titre le domaine lui avait été accorde. il
paraît qu'elle le posséda jusqu'en 1370, ou elle
mourut.

front

pour capier 23.

En particulier c'est principalement
al'apetit de cette Dame et au bon office
aupres du pape Clement VI, qui se dit
l'établissement de cette chiffre front
dans Neuilly. Ce n'est pas qu'avant elle

Dans, se frotte au feu comme et même honore
dans, le lieu; ce conte était pour Solennel. Pour
ce que la tradition enseignait alors sur la vie
de l'enfant.

Il s'agissait pour avoir été Enquête de
Périgueux, et pour avoir fait un voyage à
Neuilly, au troisième Châle au Er. Christian
on ajoutait que C'était le premier homme
apostolique qui fut l'éclairé le pays de
Lumière de la foi; qu'il avait libéré
la messe aux Brayes, l'un des, et
que n'ayant ni pain ni vin pour offrir
l'eucharistie, une Colombe lui avait miraculeusement
apporté l'un lui manquait, le vin
qu'on portait à ce lieu du pays de la
Reine à y Bâties une Chapelle pour le
Saint se frotte. Elle se fit par la
De 30 lie. Courant de l'Est, l'Estuaire à
L'Estuaire d'un Chapiteau. Elle s'agit
au Pape Clément VI, pour l'ignos de
Confirmer cette fondation.

Le Pape voulant Comprendre aux
Droits de la Reine, fit l'expédition une
Ordonnance, au l'an l'ordonnance particulière que
la Tradition au Pays racontait. La Reine
en avait l'opinion la Circumstances d'après la
au Pays; la même Circumstances pour

Le front



59
font traverser dans la Bulle, mais après les
Restrictions et Dictees, Sicut aperitur;
Comme on le dit, Comme on prétend. le
pape approuve la fondation de la
Chapelle. La Bulle habile en 13^{le}.
La Chapelle qu'elle fit Bâtie servoit
encore aux Breuges atours, entre par
de la ville, la Route de la Chapelle sont
supprimés.

Ceci Jacques D'Erue raconte dans
sa lettre au pape, touchant le Stat, la
personne et les miracles de ce front, soit
être attribué à une jeune credulité.
L'Épiscopat de ce front. Il son voyage en
Neuilly tout deux points très douloureux,
pour ne pas dire insupportables. La seule
chose qui parait crovable c'est que le front
de ce front a paru de l'horizon du bœuf,
le que de la ville de Meaux, ou il
y avoit une Confrérie selon l'onneur
L'an 119, il a été introduit dans Neuilly,
au moyen de la fable dont il vient d'être fait
mention.

On doit regarder comme indubitable, la
proposition que ce front n'a jamais été
Élevé à la Dignité d'Évêque. Ceci on
fait de la sorte. Je étoit à dire que

Dans les premiers siècles du Christianisme
deux saints personnages appelés
Fronton & Georges, parurent dans la
ville de Vesone (Perigueux) où ils
annonçant l'Evangile, et convertirent
une foule de païens à la foi. Ces deux
Martyrs virent l'envie, pour avoir été
dans la ville de Perigueux, n'ont fait
ailleurs aucune incursion connue; il
s'étoient traînés un plan de retraite
étroit, et pontal, qu'ils passoient
pour des anachorètes dans l'esprit
de leurs contemporains.

Il y a eu deux legends de St. Fronton
C'est deux fabuleux. La première
ayant été prise par l'abbé Breque de
Limoges, recueillit la tradition du
Pays, et le pays a pour sa faire
une seconde légende. Cet ouvrage tout en
faut promettre, obtint le succès; mais il excita
contre son auteur, la juste indignation de Breque
de la province, parce qu'il lui enlevait tout le mérite
de l'ouvrage, composé de faits avérés, la nouvelle légende
ne contendoit que des faits fabuleux, des faussetés.

mal, autre, quelque Cartere encluse qui (60)
Derogent à la Dignité de l'auteur, le au
Vrai Caractere de l'histoire (Labbé, Couit,
L. g. p. 875)

au Couit et l'ingez assemblée en 1031,
L'abbé de foliquan Deira la légende de Gausbert,
Comme un barage qui deshonore l'Ecrivain
Qui faisait tout à l'Eglise. Il avait été
Gausbert d'avoir obscurci la vérité, par
L'appat du gain pordide, afin d'en faire
illusion, et le blâmant un peuple grossier
par l'histoire et des auteurs extraordinaires
Ce Couit est plus de Dicit. La route des
vies de saints était un Commerce au 11^e
Siècle.

L'abbé de foliquan Epoque entre l'autre
Chau, et l'auteur de la légende, la
Maurais foi, d'avoir présenté Comme un
Digne, un saint personnage qui avait
mené la vie de l'Église, et qui avait
gardé tout qu'il avait reçu, une étrange
Prigourous: Legitimus enim cum justis hominibus
Vixisse quam Episcopum. Et l'enseignement
provenant l'Épiscopat de l'Église d'Épiscopat
à Neully tout deux sont Contraires.

364—

En 1315 - Thibault dit Danagon Seigneur Douchy
Eut un cheval pour le service du Seigneur Douchy, au
Seigneur Valant, Douchy. Celui-ci se pourra

devant le puerot D'uchy, et il fut reconnu
que le Roi n'avait pas donné d'indemnité
du cheval de guerre. Le sergent fut condamné
à restituer le cheval, ou à le payer 12 deniers
au propriétaire. Ici nous qu'on a vu si le
sergent n'avait pas donné d'indemnité au
cheval de guerre, le cheval n'avait un bon
cheval pour 12 francs.

Marciul (dans un acte de 1349 est écrit moreau
Celle terre est située en picardie.

271

Baroy (forte du Chateau du Gruyer par la
route de Cuire). Ce nom de lieu a la
même étymologie que Camp d'Herneuse, de
aquas, de habitat N. Il vient d'un mot
de Bas latin haga, ou haya, qui
signifie une châtaine, une forte maison
Curieuse D'Noir. Le Baroy est un lieu
habitait de la forte de Cuire dépendant de
parisi de la forte de N. Le 149 an
voit encore des ruines de l'ancien fort latin
12e au 13e siècle. Le fort a 228 jusqu'à
L'Eau. Le Baroy est situé sur une hauteur.

Saguettes (flèche) ainsi désigné dans un acte
de 1371 - et il est dit que le Gruyer de Cuire
fut Chapre dans la forte royale, le tout était par
vaut après lui, portant une coupe de saguettes,
trois Lierres, trois petits chiens et un valet
Le poing. Le fort de Baroy fut perdu le 29 août
François Lierres, anéanti.

274

61
1346 - Le dit annee philippe le valois crea
les maîtrises des Laup et font -
La font de Cuise qui n'est plus connue
que sous le nom de font de Compiègne
Contient 27,000 arpens, tant plus que
moins.

276
277
Le font grande Route du dit du Roi
Et le grand octogone aut dit pour parader
de francs premiers. Louis XV a ajouté
le petit Lays a ce grande Route.
Depuis 1726 jusqu'en 1733 on a ouvert dans
cette forêt 129 Routes, y compris 8 pour
du petit octogone & les 27 Routes Carrières.
Les confins au bout de l'un de ces routes
pouvant une étendue de 300 lieues de
Longueur. on compte aussi dans cette forêt plus
de 25,000 b. de fers q's pout de pout
les confins 80 b. de fers & 6 pout pour
la Communauté des Champs

La font de villes Collatres est
jointe à celle de Compiègne par une
Route de Roi que Francois I^{er} a fait établir.
on nomme cette langue de Roi la font
de villes, parce que le terrain estroit de
L'abbé de Moricourt

La font de villes n'est pas praticable
avant que Francois I^{er} n'ait fait ouvrir.
La font de Contant 24,175 arpens. La
font de villes est à l'approche de la
font de villes de la font de villes de la font de villes

Entièrement fermée. Celle qui regarde
Cressy les Eminces le dars, jointes qui forment
un demi Cercle, nos jadis appelloient queues
de Rots, le dars jointes, village Collette
est placé au Centre Dufe à Chaval qui
forment le dars jointes.

La fontaine de laigue contient 647 Saques
y compris le clairier de la Rivière de laigne.
separe la fontaine de laigue de celle de
Quise.

La fontaine de laigue a été anciennement
appelée Ligua, deriga, lisigua &
quelque fois aguetina, Dans le Chateau latin
Aigue est un ruisseau qui signifie de
l'eau. C'est par corruption qu'on écrit
L'Ague prononce L'Ague

Childbert III successeur de Justin le
premier dans l'abbaye de Chosin ou de
St Etienne de laigue.

--- Ous le seigneur ---

P. 280.

Le seigneur était tout à la fois de objet de
Compassion et d'honneur. Pour le régime de
l'Inde, le Hong, une ligne de la Fertige
Sempars de l'us de l'us de l'us. Les Communes
à Couvri le Champ, et à l'infirmité les villes dont l'infirmité
était défendue. Non seulement ils ne prenaient aucune
précaution, pour empêcher que leur maladie, qui se
communiquait comme une peste, ne gagnât les personnes
qu'ils fréquentaient, ils paraissaient au contraire chercher
les moyens d'augmenter le nombre de ces funestes

62

Les uns se baignoient dans le fontaine et le Conroyment
Leau, a force que ceux qui par négligence n'avoient
baigné de cette eau Contre le mal de la
pustule. Le malade attaqué de la peste d'Egypte
s'attendoit dans le malade, et avoit le plaisir
de voir le malade de leurs ulcères, et avoit
formé un amas de la peste d'Egypte, et les jettant
dans le puits, après apparemment, de se baigner, si
il étoit possible, à la Commaune publique d'Egypte
et d'honneur de leur Etat. Le mal Conroyment
pustule avoit causé la mort à un grand nombre
d'habitans.

Cette licence d'Egypte, ou pour mieux parler cette
d'abandon de la peste, avoit son origine dans
l'avarice et la cupidité des administrateurs de leurs
maisons. Les administrateurs prenoient pour eux
de la peste. Ils donnaient à chaque peste une
poutre modique, et passaient le reste de
l'argent, qui étoit toujours la plus forte part,

Philippe le long, informé de ce vice, fit venir
les écrivains de toutes les pestes, et les fit disputer
à juger. Il y avoit trois sortes de pestes: Les
maisons des pestes, les malades, et les locataires: Les
autres occupés par les gens sains et exempts des
attentes de la peste; d'autres enfin habitans, et
des pestes nécessaires, sont des administrateurs,
inéprouvés consommant le reste. Le Roi étoit
le maître de la peste. Il fit le plus de la peste
aux qui n'avoient le plus sans aucun titre;
qui étoient au service de Bonis les pestes. Il
accorda une permission de pestes à chacun de la peste,
qui languissoient de pestes dans les pestes,
maisons, et qui s'étoient nécessaires avoit Contre
d'abandonner leurs demeures et leurs quartiers pour
chercher ailleurs quelque moyen de subsistance
substantiel.

L'ajouté fait au nom du Roi pour la
conservation de la peste

63
agit à la ligue des ligueurs de Paris, et d'une part
des maisons de l'île de France. Ils sortaient par
Bande de leurs logis sans aucun bruit & se
répandaient dans le Camp, aguer & dans les villes.
Le Roi, les Brigues, & toutes les personnes d'honneur
en Dignité dans le Clergé, & l'Université de
Paris. Cette licence et de prescrire de nouveaux
abus, par un Roy leur supérieur.

Charles V déclara en 1370 une ordonnance
par laquelle il obligea tous les ligueurs à se retirer
promptement Chacun dans le lieu de sa demeure.
Celle ordonnance fut suivie de l'exécution.

Le Clergé instituaient de l'apostasie &
des Cerimonies lugubres, pour ceux qui en l'apostasie
de l'apostasie qui étaient tant de membres d'Etat & de
l'apostasie & tout à fait morte au monde ils
ne pouvaient avoir aucun Commerce avec le commun
d'honneur, et devaient être regardés comme cadavres
aux quels d'un mont de l'apostasie au bout de la
vie, pour leur donner le temps d'expier leurs fautes par
les souffrances.

Mais les Cerimonies qui s'observaient, d'ignominie
particulière était déclaré attentat de la ligue. Le d'Etat
qui suivait tout cela à la fin d'un d'Etat de
l'apostasie, M. J. de la Braine, professeur de
l'apostasie a en la Comptabilité de la ligue.

On traitait les ligueurs comme des pestiférés, &
C'est de la maladie, de la ligue, qu'on nomme l'apostasie
le ligueur s'est retiré des premiers en l'apostasie.
Campagne, dans le temps de la ligue. Les
d'ignominie portés par les ligueurs, d'ignominie de
l'apostasie de l'apostasie, les ligueurs se trouvaient
chez lui et le rendaient, si les attentats n'annonçaient
pas un remède, un remède radical, on le traitait, & on

l'air de D'Espagne en apparence par le D'ne d'or,
qui étoient d'usage en a tunc. Et si l'usage
de la matrice morbifique l'air de tunc. Et si l'usage
faisant, le D'ne d'or. Et si l'usage
parois, lequel l'usage de la matrice morbifique
pour extraire le D'ne d'or. Et si l'usage

Le Curé en présence du D'ne d'or. Et si l'usage
Courtois. Il étoit prescrite à la maison
du Malade. Celui-ci étoit de l'usage, et
il étoit à l'usage, attendoit la prescription, et
d'un D'ne d'or, ou d'une D'ne d'or, par aille à l'usage
qu'on mettoit sur les Cerebres, de l'usage
sur lui qu'on mettoit, la prescription étoit
à l'usage d'un D'ne d'or, et qu'on avoit obtenu
l'usage. Le D'ne d'or étoit le Cerebres
à quelque distance. On étoit à l'usage d'un D'ne d'or, et l'usage
dans le D'ne d'or, et l'usage au milieu d'une
Chapelle ardente, qu'on lui avoit préparé comme
à un Corps mort. On chantoit l'usage
Messe de Requiem; et à l'usage de l'usage, on
faisoit autour du D'ne d'or de l'usage d'un D'ne d'or, et
d'usage: on lisoit les recommandations, et l'on
l'usage de l'usage. Il étoit pour l'usage de l'usage
Chapelle ardente; la prescription qui s'avoit amené
le D'ne d'or hors de l'usage, au milieu de l'usage
l'usage. Et l'usage du Cerebres on lui avoit
l'usage que nous avons l'usage.

Le Cerebres d'une Messe d'usage et d'une
Chapelle ardente fut l'usage d'un D'ne d'or. Le
l'usage d'usage qu'on l'usage d'une Messe d'usage
on chantoit la Messe d'un D'ne d'or, ou une Messe
St. Lysit, avec l'usage pour l'usage; qu'on

(64)

Leigneux aputerai à cette nef, d'un un coin du chœur;
qu'autre des Draps mortuaires, le badre seroit repêché;
d'une certaine ~~Manque~~ Casaque; qu'après le service
il soit conduit ~~provisionnellement~~ au lazaret, que
le maître du lazaret, et qu'après avoir prouvé
qu'il n'est deuxième, il seroit renfermé. La
formule ajoute qu'il le badre ala Direction des
Confesseurs, le maître s'entendra de bon pour cette fois.
Surtout: pro facie vices tantummodo: qu'il lui
fais un dessin, pour le porter à la prison, & à
l'expiation de ses péchés, qui ardent attires Charles
la Colère de Dieu, et a une résignation digne
aux ordres de la Providence, pour l'examen sur les
Comme de l'Exorcisme par lequel font servir le
nostre.

" Le Mesel (le ligneux), étant allé l'autre au la
" Maison où il doit être mis pour deux ans, le maître lui
" doit faire un dessin qui suit:
Sequentes prohibitiones lazaro fieri debent.

" Je te défens que jamais tu n'entres en Eglise au
" En Montier, en foire, en Moulin ou en Marches,
" ne en Compagnie de gens.

" Je te défens que tu ne voies (aille) prout
" dehors de ta Maison, d'auton habit de badre &
" ta Cartouche afin qu'on te connaisse, et aussi que
" tu ne voies point d'chaus

" Je te défens que tu n'as tu ne lare tu n'as
" un autre chon d'auton de toi, en esage ne en
" font aine, ne que tu n'y sois: & si tu veux de
" d'eau pour boire, jure en ton breuelle ou en ton
" Baile.

" Je te défens que tu ne Coups à chon que tu
" Marchande ou achete, soit que on te le donne; fais

le contournent ton Bâle.

"Je te défens que tu ne fables à autre femme
que à ta femme.

"Je te défens que si tu vas par les chemins, et
tu rencontres aucunes personnes qui parle à toi,
qui t'arraisonne que tu te mette au dessous d'un
arant & que tu répondes.

"Je te défens que tu ne soies point par trop
bruslé, afin que si tu rencontres aucunes personnes
qu'il ne puisse pas valoir que toi.

"Je te défens que si tu passes par aucun pays
tu ne touches point au point ne à la corde, si tu
mises tes gants.

"Je te défens que tu ne touches à l'enfant, ni leur donner
aucune chose.

"Je te défens que tu ne soies, ni manges
à autre ~~pas~~ raïssien que au tien.

"Je te défens le soir de le manger, avec l'ung
de non avec Messieurs. (Ligneux)"

ou bit à la suite de l'endour ardeur, cette
observation; noter que si le trait n'est pas pour
froid temps, ou autre chose le maître prouve
faire dire le défens et l'oppression à l'élève
vers l'église, et n'iront point le voir même aux champs
ou versent la continuation, la suite aux de
l'oppression, que le maître devant admettre au
Ligneux qu'on attente en femme.

"Doit le maître, donner de l'au Benoite au dit
Ligneux." puis le doit l'oppression en bonne patience

"Et en charité le temple de D.C. & de Benoite
Saints. Car par avoir et souffrir moult de tristesse
tribulations, maladies, misères, et autres adversités
de ce monde, on parvient au Royaume de Paradis, ou il n'y

65
" nulles maladies ne nulles adversités, mais tout toujours
" et niter, sans douleur et sans quelque tache d'indure;
" sans resplandissans, que le soleil, ou quel vous iriez, &c
" Dieu étoit, mais que nous voyez d'un chrétien, lequel
" nous porter patiemment cette adversité. Dieu vous
" en doint la grace. Amen.

" a donc le prêtre le doit escommenier d'un peuple
" qu'il lui flappe au visage, et qu'il le reconforte
" au Dieu, et quand le diable en a que le mesle sera
" triqué de commande, il doit être enterré dans
" la fosse, et non pas au cimetière.

Or notez, car c'est l'opinion, Combien étoit affreux
la mort des signés, et dans quelle cruelle position
ils se trouvoient le long d'une année, et le reste de leur
vie. non seulement on les clouoit de la pointe
et on les mesuroit; on ne se souloit pas même qu'ils
leur morte leur cendre fût mêlée dans le cimetière,
ou dans d'autres hommes. Il y avoit des
profession, aux quelles il étoit défendu d'avoir
la moindre communication avec les badnes, même
pour leur porter les secours les plus pressans. L'art.
IV des statuts donné aux barons en 1371, par le
Roi Charles V, leur défend de Priser ou de recevoir
Cher des Mesle & Mesleux. (Signés).

La suspension de Prêtre, de Gardien, de Clerc, de
Prêtre forain, Prêtre de ville, Prêtre fermier,
subalternes ou de pays, de notaire, tabellions, chargés
de pape les autres, les uns pour deux ans, les autres continuels
de disposés à la notaire d'aprouver, font comprendre que
cette étoit stable encore dans la plupart des charges
(du 20^e siècle au 18^e)
Le Prêtre & le grand-duc, joignant

291
(Croyez à la vue
grande suspension de
officiers ministériels)

toujours à leur qualité, leur extraction, à ce temps,
je ne fais comprendre que leur place n'est pas
peu, mais amonable au bout d'un Corne qui
dependant de la volonté du Seigneur.

291 &
292.

Jean de Satenay, premier est. armoir, l'un
des plus importants de la reforme chevre, prout
en 1339, a l'un des plus de son monastere, de
prendre la tour, prout que l'attraction
général de 1311, n'avait pas compris tous les
Ces du valis sans exception, il est possible
seigneur qui le Chevre ait été le dernier à
se conformer à l'exemple donné le Roi.

300 —

En l'an 1348 il y eut dans le valis une peste
générale qui emporta une quantité prodigieuse
de hommes. Elle se fit sentir de l'est au sud-est
plus qu'ailleurs; Elle expédia l'adipulation
dans le pays. Elle eut après quelques mois
et expédia ensuite une plus de force que la
première fois.

La famine s'étendit à fléau. Les hommes
furent réduits à la condition de bêtes ou de chiens
dans les bois et dans les prés, chercher de l'acide
et des herbes pour se nourrir. L'hyver était
venue ou le vit près de l'hyver et l'hyver
pour la famine. Une manœuvre de l'hyver, de la
ou à l'hyver, fait de la situation de la
de Canton, une description plus qu'attendue
à qui visper une forte de l'hyver. On fut réduit
à l'hyver, et à se nourrir de l'hyver.

pendant l'hiver. Le temps amène qui arait
Bastille aux nouritures de Racines & d'herbes
Cru, ne peuvent trouver le moyen de subsister avec
de tels aliments. On voyoit dans les Rues des
Bourgeois, dans les Prins, dans les Plaines, des
Malthus, les uns souffrant, d'autres s'entretenant,
d'autres cruellement despités par des tranchées,
que leur Campement les fourrages dont ils étoient
remplis. Leurs fâcheuses de pâlir amonçoient
au jour de maladies & de traverse à la quelle on ne
pouvoit porter aucune ~~remède~~ soulagement. La
plupart tombaient morts sans avoir d'autre
les jardins & vers les forêts pour y chercher quelque chose
à leur faim. C'est à l'Empereur encore plus
de malice que la peste qui s'est arait précédée,
Les exceptions qu'on que font aucun dans le rois,
n'ont pris une forme fixe que vers le milieu du
siècle dont il s'agit (de 1425) Elle étoient aux Communautés
et aux universités, ce que les charges de Communes avaient
été aux habitants des Villes & des Paroisses. Les
religieuses et les Ecclésiastiques n'étaient pas à la vente
assujettis aux servitudes de la main morte et du fief
mariage, mais ils s'acquiesçaient pour un bledage
presque aussi par les traités avec le pape
Véritablement qui de l'époque de l'Empereur de France
de leurs propres avoués et de leurs officiers. On
Malthus & de son législateur avec l'armée, les
droits d'avouerie et de fief, ou ne pouvoit
pas arriver à la fin de l'ouvrage dans les tribunaux
des juges; de sorte que le temps de plusieurs

De plusieurs maisons Religieuses étoit assujéti à la
Loi Duplessis, quelquefois pille et dévastée
par des Brigands, d'autres par les Guerres.

Les Communautés persécutées, et même des
ordres entiers profitèrent de plusieurs Ajoutures
ou non leur contumace en plusieurs autres
autorités pour se mettre sous leur officielle protection
Esuyant les affaires Militaires ou Civiles, qui
pouvoient les regarder. Par le nom d'Exemption
L'on entend ordinairement un privilège qui
dispense une Communauté ou un Citoyen de
raporter à la juridiction d'un seigneur seigneur
parce qu'il dépende que D'ici, ou de son officier
Ce privilège s'obtient communément par
payant au Roi un droit de Garde. Le
Roi Enfantait quel qu'il soit La Reine.

non par un de ces l'année 1046 & 1119 des
Exemples de ce genre d'Exemption, au sein des
Religieuses de St. Médard de Spisou, assujéti
de leur terre de Vic - Car d'ici, & aux Religieuses
de Cluny, en faveur de la maison chef d'ordre
Et de plusieurs monastères Du Val de ay & d'autres
Reformés.

Pendant le Cours du H^e siècle les Rois
accordèrent aux monastères du Val de ay un grand
nombre d'Exemption de cette nature.
Roy. ordonnances de 1347 - 1354 -

Althoz (est nommé dans l'histoire de la communauté
de Médard qui se fit en 1348 - de noyau de Spisou
à Corrois d'ici par St. Baudry, d'ici à Althoz
à juger de la première Communauté par

168

Ne soient plus, voyant que la Cour ne s'en souloit
Empêcher le Dénouement
L'Étymologie de ce mot Attichy, attaché,
Atteigis, qu'on lit dans les titres (not. Gall. p. 14) Ce
lieu doit son origine à un amas de Cabanes
de Bucherois, qui auroient choisi ce lieu pour se camper
à la proximité des forêts de Cuire, de laigue &
de Quierzy.

En l'an 1132 la terre d'attichy à la maison
de Montmorancy. on a un titre de cette année
par lequel est attesté de Montmorancy, Comte de
France fils de Bouchard IV, Doyen de
l'abbaye de Saint-Étienne, Comte de laigue
d'attichy quelques parties de la terre d'attichy
après Chatelain l'abbaye de laigue d'attichy.
(En l'an Bouchard, Doyen de laigue, après
la figure et la rouche mal nommée.)

Plusieurs descendant de la maison de
Montmorancy, on porte le nom de Bouchard. Guy
de Montmorancy, se maria à Exmme de Baral,
veuve de Martin d'attichy. Il fut l'atige de
l'abbaye de laigue. Guy mourut en 1267, au
temps du voyage qu'il avoit fait dans la péninsule
d'attichy, avec Charles Comte de Nab.
Adam de laigue, accompagné de Robert de laigue, de
Jean de laigue et de Robert de laigue, se firent en 1316,
à des l'oc en l'oc de laigue, de laigue d'attichy.
Bouchard seigneur d'attichy, quoiqu'il ne fût
noblesse seigneur et de laigue, mais il fut
Rutamer par la laigue de laigue, qui l'atige de laigue
d'attichy. laigue d'attichy. laigue d'attichy.
de laigue d'attichy.

360

* Roi Jean

P 246

317

Le Supplie en Roie de France, A l'Empereur de Rome
de parachever a propos en 1336, une copie de l'histoire de France
en 1336 et 1337, une copie de l'histoire de France
a la Noblesse, d'une main partie du Roi et de la
picardie. Les personnes qualifiees et potentent
Les eurent subitement a une loi de l'empereur, d'une
habite et d'une table. Il eurent leurs robes
leurs chapeaux de velours, de dorees et d'ornemens
affutis, et chargeant leurs loges de plumes et
d'aigrettes. Fiers de comparer, ils marchaient la
tete haute, et regardaient avec mepris, traitant men
avec insolence officiers qui n'etoient pas mis au pi gatement
qui eux. Ils traversaient tentant le Campagne,
Entre les tentes d'une ferme et d'une
Chacuniere; Comparant leur habilllement, a ceux
de Bayeux, ils appelaient ceux-ci de Peitleris
piquantes. La plupart faisaient plus, ils
reconnaissant les Saboteurs, et ceux qui s'opposaient
de quel que sorte, et pour peu qu'il y eut
certains d'eux notent injures et Capricieuses
ils proposent aux injures, et aux mepris, traitant
Ils nomment les gens de Campagne Jacques,
Pour hommes, pour derision, ou simplement les
Jacques les Jacques.
A cette conduite folle et sottement haute les
Bayeux approuvent d'abord l'apaisement. Mais
Comme ils voyent que ces moeurs ne faisaient
qu'exciter d'autres en plus la petulance des Nobles
ils eurent recours a la disaine, s'attacherent
Empereurs Empereurs, s'formerent au parti nombreux.

68

Ils firent plus, voyant que la Cour ne prenait
aucune mesure pour empêcher le Désordre des
nobles, ils s'joignirent aux factieux ennemis
de l'Etat et tombèrent tous sur leurs
adversaires, cherchant à détruire les Compagnies des
Extravagans, de Cour qui n'avaient aucune
part aux insultes qu'on leur avoit faites, ils
saisirent et rasèrent plusieurs Châteaux, le Bourg
de Poise.

Cette furieuse salluade d'abord parmi les paysans
de Beauvoisin; ils prirent pour chef un nommé
Caillot, auquel s'joignit un autre Paysan
qu'on nommoit le grand serret, l'un d'eux
Estienne Collopal, ne de Dominie au village
de Pin Coast près de Verbois. On donna aux
Partisans de cette Eglise le surnom de
Jacquins, (Carnus qu'ils recurent de leurs persécution
de qu'ils endurent impuissamment).

Ils établisrent par leur Conduite et par leurs
Emportemens, la maxime prise par l'agresseur le
Paysan animé, porte tout jusqu'à l'Exces, d'écarter
tous à volonté. Dans le nombre de Bravards
qu'ils s'opéraient aussi et au d'écarter de Poise,
celle-ci fut frappante par qu'à l'autre l'honneur
(voir. vol. I. C. 182-184).

Les Jacquins étant entrés de force dans un
Château peu fortifié, prirent le maître du logis
et s'embrassèrent tout riant. Ils allumèrent
un grand feu et se firent Fêtes. après cette
Cérémonie, plus Diabolique que qu'elle n'est
Barbare, ils coupèrent quel que morceau de fer

arma Contre le Dauphin, et alla jura a
vouloir profiter de la Distinction du Roi Jean pour
s'emparer du trône de France, de toutes gens de
Cœur et vacants. Comme dans Contemps de
Confusion, il n'y avait plus ni loi ni principat,
et que d'ailleurs le Roi de Navarre payait
rien aux qui le servaient, Ce dernier principe
eurent pour eux de braves gens, une foule de partisans,
qui formaient une armée nombreuse.

Les Jaquiers Continuoient leurs dégradations.
Comme ils en voulaient aux nobles, sans
distinction d'âge, d'Etat et de nation, des
vieux étrangers, ceux même qui étoient
favorisés par le Pape, si elle fut la conduite
avec plus de mécontentement, et avec moins d'assentiment.
Elle étoit a l'approche de la Bretagne.
Le Duc et l'archevêque d'Orléans, quittant
leurs tentes du Sabir, se retirèrent a May, ^{le}
au le Comte d'Alençon, et le Capitaine de Brach,
qui s'étoient approchés d'Orléans, vinrent les joindre
avec un Corps d'infanterie. Les Jaquiers igno-
rant les mesures qu'on avoit prises, rassemblerent
dans les environs de Brach et de Orléans, plusieurs
bandes de gens de leur sorte, et marchèrent
à May, dans l'espérance de prendre cette place
avec plus de facilité que celle de
Beaumont et de Sancerre; ils eurent la surprise
par surprise. Il s'y étoient rassembles devant May
d'hommes de la ville de Sancerre. On s'en étoit
de grande leur nombre, les portes furent
fermées. Ils ne jugèrent pas à propos

De St. Hubert d'au la ville, ils allaient droit
au Marché, qui étoit comme la Citadelle d'au
d'au le Desein au sein luy par et au St. y est mar-
Le Capitat De March, prenant les suites
de leur sécurité, avait placé comme une escadre
plusieurs pelotons de Croquans à l'entrée de
Marché, il avait donné ordre aux Chefs de
Centrouper et tomber sur les paysans, à
l'instant où ils venoient paraitre la Barrière
du Duc d'Orléans. Ce grand succès pour tant
exécutes. Au premier signal en fondit par
les jacquards de l'entour par. On entra
Sept mille; le Duc fut dispersé. Ce
Coup de rigueur abattit leur feste, le
Duc de Nassau et son fils, avait de fait
deux de Beauvois, l'atroupe de Caillat,
qui ayant été pris eut la tête tranchée.
Le Dauphin en avait déjà mis mille
plus de vingt mille à sa suite vengeance.
Ce qui eut à cette faction de paraitre au
Dauphin à la fin d'une année, à la
La persuasion du Grand Prince qu'on
s'agissait, d'opérer parait en peu de jours à
Ramonner tous les Ducs. Le Prince de Dauphin
d'au la maison de Bourbon.
Le Duc de Bourbon d'autres chemins
que ceux de l'Etat. Il combattit en divers
occasions, contre les Français & autres
en anglais.

330

avait fait bâtir une magnifique
Église ordinaire. Le Roi Charles V, y fit travailler
dans le temps qu'Aubriot prit de Paris.
Commence la Bataille.

a Geronimil - Le 1388 au 9) il y eut entre
les français et les anglais une action
très indécise, où les anglais furent d'abord
entièrement défaits. Le lieu où la bataille
fut donnée s'appelle encore Champ Dolent,
à cause des cris des uns et des autres
surplantes des vivants.

Le général français fit brûler une chapelle
à Geronimil, pour le titre de St Jean.

Depuis la Bataille du Champ Dolent,
Les affaires des anglais et des normands
allèrent de mal en pis. Le Régent fit la
paix avec les normands. Les anglais eurent
leurs propres forteresses, demeurant dans leurs
Châteaux forts. Leurs Barons après la
victoire de normands furent moins
Dangereux et moins fréquents.

Longueuil. Ce lieu très remarquable par un
Château bien de la fortifié et bien bâti. Les
Barons de ce lieu (dit le seigneur de rangis) les gens
continuateurs de la chronique de rangis) les gens
du lieu, et des villages voisins, considèrent qu'ils
pourraient les anglais de leur maître d'un
Château, les doles d'ont iniquement tout le
Pays, députèrent au Régent du Royaume
et à l'abbé de Corneille, pour leur proposer l'état
de chose. Les Anglais furent très favorables
ils firent le plan et l'abbé de leur promesse

de l'empire du Chateau, d'y installer la
Borde et d'y transporter les provisions nécessaires
pour soutenir un siège en Cas d'attaque. Il
obtinrent leur demande

A leur Retour Mr Choiseul pour Capitaine
de la place, un Militaire du pays, un nommé
Guillaume Blanc, homme brave et sa
personne qui avait servi dans les armées.
Guillaume parcourut les Campagnes, et fit
dans les lieux voisins de Baguville, un Choix
de 200 hommes, qu'il destina à la garde
de la place. Il prit pour Lieutenant le
grand secrét de Plaisance (voyez 27 & 319)
qui avait été autre fois à son service. Sont
depuis qu'il avait quitté Guillaume Blanc
lui consacrant tout s'attachement et toute
la fidélité qu'un maître peut attendre d'un
ancien valet.

A une taille gigantesque, homme
de guerre, s'égarant une force de Corps
Chapman, une intrépidité qui lui faisait
affronter tous les dangers, d'où il espérait
pour soi tout victorieux. Il était d'un
Caractère simple et modeste, et exposait au
peu de savoir l'incertitude, l'opinion de son
sarcasme d'usage frivole. Comme il savait
prendre son champ de bataille, et son
Mesure, on peut s'appuyer à Coup sûr, on
pour braver les efforts de l'ennemi.
Il ne se joit à la victoire, l'empire
conjoint s'avantage.
Il avait pour arme ordinaire une pique

porté Chet. au
Jaeger

Deser, D'une troupe de cavalerie. Cette troupe
d'arme étoit proportionnée par le poids de
pour les Anglais, à la Carabine du mûle.
Elle étoit si pesante, qu'un homme d'une
force ordinaire pourroit à peine la soulever
en deux mains. Les Anglais parvenant
avec de grands efforts à la charger sur leurs
épaules, seroient portés cette arme d'une
seule main, & feroient sans fatigue,
sans contrainte, même avec agilité.

Un anglais de Crail ayant été informé
en l'après-midi au Château de Benguel
~~qu'il étoit résolu~~ par d'autres en l'après-midi, il
l'attaqua et après s'être introduit dans
la place, il fut attaqué par la garnison
qui se défendoit avec un vigoureux, mais
vain, ayant été tué tout fut mis en
désordre.

Le Grand seigneur assista de Ceylan le matin
à l'assemblée des Jours et fit des réparations,
pour obliger les anglais de la place. Compagnons
dit-il à ceux de son parti, sicut un - exemple
"neudon Obéissant notre vie, si vous ne
"neudon l'empire, ou ne vous engagez pas
"vous vous exposez, mais vous ne pouvez
"aussi échapper, combattre." Les anglais
arrivèrent à la troupe tout prompt de leur
faiblesse. Les délégués furent mis en prison
Le fort manœuvre promptement d'après.

Adroitement, et tomba sur le Emmanuël
tant serré, qu'il en eut a un nombre
deux mille.

Le général Dubourg, vivait au milieu de
la plume avec des flèches, des lances &c.
Poussa le fauchant jour, les
deux côtés de la journée. Comme
deux côtés, il chargea un fusil de bois
les anglais, avec plus de force. Encore
quelques premiers. Il jouait de la hache, &
les passants dit la Phœnix, faisant
mourir les flèches avec tant de force
et de rapidité, que si on les avait
sur pied en grange; il ne perdait
aucun de ses coups: ou il tuait ceux
qu'il atteignait; ou il les abattait,
ou les mettait hors de combat.

Le général, en exprimant le Emmanuël
après a il l'entraîne au Corps de Guillaume
Alain, Baillie de l'armée. Les
spectacles de la guerre, et l'attente jusqu'à
l'armée; Mais la vue de ce Corps sanglant
lui fit abattre, un fit qu'il était son représentant,
Il chercha de nouvelles victimes à immoler
pour l'opier cette mort, il eut le jour
postage, patronne d'un Bandier, &c.
place sur le Corps de troupe,
de manière que les Emmanuël pouvaient
l'attaquer de front. L'armée qu'il

19
La femme d'anglois appa l'uni par
l'etranger de Breteguay, Coule le 8 mai 1560.

339 — on trouve dans le Gloire de Ducange, au
Mot mundine, un lexique de l'ancien
l'Etat de France, au temps de
l'Etat de France. L'on fait connaître que
La Multiplicité de impôts, la plus part
de ces impôts des années de guerre,
Chemins publics, avaient de la peine que
banni les marchands, qui avaient été
pendant de si longtemps, l'ame de Commerce
actif et profit de l'Etat, fit tomber
entièrement cette profession.

Philippe le Bel avait l'acheté de
l'Etat de Commerce, les
mettant plus d'ordre dans la perception des
impôts, & en retranchant une partie de
ceux qui étoient injustes ou trop onéreux.
Ce marché renouveler par le Roi de
France méritent par l'Etat de Commerce
à l'Etat de Commerce, & y eut
en 1328 quelques ordres donnés pour qu'on
desa le droit de l'Etat de Commerce avec plus
de sûreté.

340 — C'est en l'année 1328, que le Roi de Commerce
d'avis de l'Etat de Commerce, le plus part des provinces

x l'1392-1393-

Le Roi Charles VI Donné le Comte de Valois à son
frère le prince Louis, nouveau Duc d'Orléans, afin
qu'il fit construire deux forts châteaux de Guinefort
de Boffort & mitoy (C'est le débris des anciens) & il
instituera les grands jours de Valois, & Brigeon
le Comte de Valois en Duché.

Les grands jours étoient des assemblées générales
de plaids généraux, un tribunal extraordinaire
composé de Commissaires nommés par lettres patentes
aux jours de juger certaines matières d'appel
dont la compétence étoit ôtée à l'ordinaire.
Cynsige inféodant qu'on ne s'en fût
pas fâché on aux plus grands seigneurs pour
quelques uns de leurs domaines.

Les grands jours de Valois, d'Orléans et de
Vertus, différaient des grands jours de Troyes, au
de Champagne, si ce n'est en ce qu'ils étoient de
notre justice, rendue, le Roy dans ceux-ci le Comte
étoient juges souverainement. A leur appel, au
lieu qu'on pouvoit appeler des autres le parlement.

Cet établissement ajouta un nouveau degré
de juridiction aux anciens qui se étoient déjà
quatre-vingt-neuf. Une particularité curieuse
dans une justice inférieure, pouvoit, dans certains
cas, appeler au juge Châtelain, de Châtelain
Bailli d'Inguerrand, au Bailli d'Inguerrand au Bailli
d'Orléans, au Bailli Royal, comme d'un juge inférieur
dans le cas, on pouvoit ensuite porter une
autre appel aux grands jours, au parlement
Continuer absolument Recours aux parties, &

246

74
D'autant pour qu'avant son droit,
Les principal avantage en grand jours,
Et de l'organe aux principes amagés
h'écoulement d'être jugé d'un bien en cas
d'appel, par d'autres officiers que les leurs,
Ces dispositions n'eussent été difficiles que
les Baillifs Eussent tous les jours, afin de les
faire valoir, et en nombre les officiers des
Baillages & Subalternes. On pressent mille
Complications de formalités, de Card'indues,
qui tenait une forte nécessité du mélange
de juridictions, et de l'expérience de mêmes
charges dans un même lieu, par des officiers
appartenant à divers seigneurs.

On ajoute qu'à ces grands jours, reportant
de plain droit, les appellations au Bailli des
Cens, & pays subalternes dans l'apparage & que
des ces grands jours, les appellations impurent
aller qu'à au parlement. (en 1503 le Roi Charles
VI presant après fin de Cens & grands jours
En la Conté de Vertu, de la manière qu'il le,
Envoient au son duche d'Orléans, et au son Comte
de Valois.

Le Duc d'Orléans aimoit l'architecture et la
Cultivait de goût. Il contribua beaucoup
à perfectionner le Grand Châtelet, Majestueux,
et Solide, qui avoit commencé sous le Roi Charles
de Charles VI, qui continua sous le Roi Charles
VI. Manier Excellente, qui réunissoit tout

restitutions des
grands Jours 1393
ou 1394

L'avantage De Deux Gothiques, Sans
avoir la propriété du premier, & sans tomber
dans l'afféterie et le Caprice du Second,
à peine fit Bâtes un hôtel au mont de
Charton, il se repassa les Châteaux de Bethisy,
Et de Crepy. il rétablit à neuf celui de Basse-
mouzon, & celui de Poinfond.

360

Le Duc D'Orléans, ^(Louis) & le Duc De Bourgogne,
se disputoient la Régence pendant ce temps,
et l'incapacité du Roi. ne résultant d'avis ni l'un
ni l'autre, leur querelle particulière devint une
affaire d'Etat. Ils divisèrent toute la France
En Deux parties & causèrent des maux incalculables
par leur opiniâtreté exorbitante.

On éprouva, dans le royaume, pendant
l'espace de 30 années tout ce qu'il y a de mal
à être Roi de France. Les Villes
plurent & furent dépeuplées, les Villages pillés,
les Campagnes désolées, les villages brûlés,
les Campagnes ravagées, les ~~metairies~~ métairies,
et les Moines & Moines de manière qu'on
ne trouvoit plus de quoi subsister.

Le premier mécontentement & les grands troubles, occasionnés
par la mise à Coutume d'Escoffier dans les
Calamités publiques se trouvoient quelquefois adoucies
à souffrir la faim & la nudité. Comme le mandement
qui a guéri toutes les Dispositions de la Peste
publique. D'ailleurs les mécontents, qui ne se voyant
que trop le mal des grands, & d'autant plus

Crailler, qu'on ne les a jamais eues
Supplément, & qu'ils n'ont eus d'un Etat
auquel on n'aurait jamais connu le besoin de
Laines!

La ville de Crecy ^{par son design} le 1399, pour
Droit de prise ^{au Roy} sur les
prieurs du Roi donna des margues de la
Riversalle au habitans de la ville de
Crecy: Il leur donna le Droit de
prise pour la table et pour celui de la
Duchesse de Bourgogne. Ce droit obligeoit
le Bourgeois à fournir au pueux & au son
Epouse, toute leur provision de table, &
d'ameublement pendant les temps qu'ils
alloient au Chateau de Crecy. Les
provisions de table consistoient en vin,
viande, gros et menu menuiserie, poisons
d'eau douce, fruits de légumes, &c. et pour
le pain. Les Bourgeois devoient aussi faire
porter aux seigneurs les pailles, l'avoine, de
foin et le grain nécessaire, le bois de la
Charbon de Cuisine, le tapissier des
appartemens, tiroirs, bûches, crasses, &
cousins, table de cristaux, chandeliers,
chaises, &c. & au mois de mai le pueux
de prime, & de ses gens, les chers de prime
aux officiers employés pour les affaires
de la ville & de la seigneurie appartenant
au pueux ou maître d'hôtel de la maison.

Le prier se payant aux Vigneurs, mesme au
absent, de mieux que le Droit de Gîte au Roi.
Charles VI approuva par ses lettres d'août
1339, la remise que le Duc de Bourges faisoit
aux habitants de Crepy. Les lettres du Duc
sont adressées au Bailli de Valloir & Cillerd au
Roi aux Baillis de Vermandois & de Sens.
(ord. E. 8. fo. 322)

— an — 1300 —

V. 363

Ce siècle commença et continua par des hostilités sanglantes
et ruineuses; il finit par un calme, qui donna enfin
quelque relâche et qui permit de reparer une partie
des pertes occasionnées par les troubles. La guerre est
un fléau, soit qu'on porte les armes au dehors, soit qu'on
la gagne ou la soutienne au dedans. Les uns
courent les autres et les ligats à francher mutuellement
leurs ~~contumaces~~ ~~fortunes~~ ~~de leurs vies~~. Les
maisons d'aut le sent et se voient occupées d'une
complication de toutes les extrémités qui peuvent
accompagner ou suivre le fait d'armes.

La France a été gouvernée pendant tout ce siècle
par le premier de la maison de Valois. Le pays
de Valloir a été le théâtre de plusieurs événements
honorable. Il a été originaire de deux et de trois de
privileges avantageux.

Le Roi Charles VI, auant de son l'apôtre, de son
infirmité, ne saurait pour quel parti tenir. Il étoit
le Duc de Bourgogne et Christophe son frere. Son
Esprit toujours en balance, pencha enfin pour le
Duc d'Orléans. Celui-ci maître du Gouvernement &
de l'administration des affaires, Débata mal. Au lieu de
chercher à se concilier les vassaux et les habitants, au
peuple, il multiplia les impôts, et courut à la

Revenir du Royaume Comme en Espagne dont il
pouvait dispenser, lors que ses intérêts particuliers
paraissent quelque rapport au Corps de l'Etat.
Regardant ces querelles particulières, Comme une
Cause Commune à toute la nation, il deploya de
soutiens immenses à fortifier les Châteaux, à former
son parti et à se faire des créatures par des
Largesses. Mais en enrichissant quelques particuliers
principaux en crédit, il aliénait des provinces entières;
il fortifioit des Châteaux, perdoit la Confiance
des Citoyens, en voulant défendre l'Espagne contre
le pays de sa valeur, il y attira tout le poids de la
guerre.

346
Un accident nuisit beaucoup à l'affranchissant
de son autorité. Il se disputa Contre le pape
Urbain VI, un farou de Benoît XIII. Les
Anglais soutenoient Urbain VI. L'opposition
du Duc d'Orléans à leurs prétentions les aliéna,
brisa même Contre sa Conduite. Le Duc de
Bourgoigne, quoiqu'éloigné, ne laissa rien
échapper de tout ce qui pouvait nuire à son
Compétiteur.

Mais nous avons fait mention de abus qui se firent
gliser dans l'administration, de malades. Comme
la plupart étoient racantés au peuple habitier,
ils avoient qu'un bon nombre de particuliers
retiroient, à qui de jour de spéculations qu'on y
avait attachées. Une fois dominés, on ne leur
proposoit plus à la suite, et de ruineux plus
d'argent. Ces abus avoient lieu à Crepy. Les
Maison est l'adresse de retraite et comme
d'un lieu privilégié, à des Bourgeois qui
Coururent au quinquedent de Paris pour
les habitants de Crepy, en corps portant à sujet
leurs plaintes au Duc d'Orléans. On assigna
devant Lignoret de Crepy, les habitants dominés

à l'adieu, et par sentence du 24th 1402, l'emp
 Li faict d'icelle Estable à la Caille Rentiers.
 Partille patante du mir en l'année 1406, Le
 Roi l'ore ad'adiguit' en Duché, prairie le Comte
 de valois, un farsier du due de de l'auvergne fons
 compoit un du Duché de valois.

1^{re} Le Comte de Braine, de nantville & brigien,
 2^{de} les six principaux riontes D'achy, de
 Pierefont, de Bourtonner et de Celler, de
 Brelancey et D'achy par fons de fons. 3^{de} les
 quatre Baronies de Oramaille & de Giray
 de fons et de Pontarcy; 4^{de} l'ho ou 6^{de} fons
 l'aut viller gar Bourges, village par fons fons
 & fons ayant, ou ayant un de fons, manoir ou
 fons Originairel.

fons & fons, Braine & fons, d'autre manoirs.

Les Barons ont été établis dans la première
 Ran de nos Rois, & de puis à gas que un
 de fons des anciens Comtes, avant que le
 Comte Supérieur, d'autre fons d'autre fons
 il y avait cette différence entre les Barons et les
 anciens Comtes, que les Barons n'avaient que
 par d'autre fons, que d'être membres d'un
 de Rois ou de grands Vigneurs, de Barons
 que dans les Comtes du 11th & 12th fons, les Barons
 de Rois & les Barons en fons ont appelé
 Confus. Le Grand Vigneurs, d'autre
 de la Couronne, avaient les Barons d'autre
 de Rois, de en fons les Barons d'autre
 en affaires.

Pontarcy (Celle est l'ancien, ou ya trouve
 d'autre fons, son nom vient du pont de l'eglise
 ou fons de Rois est l'ancien Pont-arcis)
 l'ancien de l'eglise l'ancien du Baillage de la
 d'autre fons, en 1626

20
Le Bourgare ou Bourgeois furent exempt au
des Capitaines. Arthur de la fontaine
des Capitaines de Croy jura le Reignat
des Bourgeois de fontaines, du Baron d'Esquay, & de
Capitaine de Croy. Il fut maître de
Cromwell pour le regne de Henry II, de France
1^{er} de Charles IX, & de Henry III. C'est lui de
qui est venue le proverbe de mettre le Rang
d'oignon. Lors qu'il prendoit aux d'Esquay
des fêtes publiques, il avoit pour maxime
de tenir le Rang, afin que la marche fut
plus uniforme & l'ordre mieux observé. La
contrainte de Croy qu'il avoit qu'il avoit, fut
mise à quelque plaisir si l'idée de l'oignon
qu'on arrange. Car le Glaive en l'armant
les uns contre les autres, pour faire d'Esquay,
L'association du nom de la terre d'oignon, ou
le nom de cette plante fut la cause de
l'association de l'idée de l'oignon, ou
l'association de l'idée de l'oignon.

Le Roi Charles II D'Esquay le Duc de Bourgogne
Cherme est dit, pour être le maître de
Maison de Croy & de pièce sous, & pour avoir
porté la guerre d'Esquay, contre son frère
le Duc d'Esquay.

Philippe le hardi Duc de Bourgogne étant
mort à Hall, dans le Brabant, son fils Jean
Sans peur lui succéda. Jean fit changer la lan
d'Esquay à son avantage. Il eut, à la
Reine et au Duc d'Esquay toute l'autorité qu'il
avait les. En faisant de l'Etat d'Esquay
il fit aussi de son animant le Contre

Du D'Orléans, Et eussent sur l'écrit qui
avait été le mobile de son action.

Ce seroit une fortune pour le Duc D'Orléans
fut un coup fatal et pour la personne & pour
ceux qui avaient embrassé son parti. Les
Catholiques qui intérieurement ordinairement les
les longues guerres, lors qu'ils se regardent entre
des Concubines principaux pour la naissance
& pour la fortune, & qui se disputent le
gouvernement d'une grande monarchie, la
flatterie, la malice, la trahison,
l'ingratitude, l'avarice, l'orgueil du souverain
pouvoit, au moment, l'oubli de tous les sentiments
naturels de probité et d'honneur, passent
soudainement comme sur un théâtre.

Au lieu de les établir sur un état solide, de
ce Prince introduit dans la forme judiciaire
de ce Roi pour soutenir le Commerce nouveau
venoit bientôt plus que de discordes, qui d'écarter
de l'expédition militaires, de batailles sanglantes.
L'armée réduite au petit nombre, qui faute de
Commissaires et de Officiers, trouvoit à peine de
quoi subsister: des grands attachés de cour
aux autres par les liens du sang, & qui devoient
être l'appui du trône les seuls sacrifices
tout à leurs passions, et mettre le trône en proie
La Monarchie, au Roi devenu le jouet de la
victime de factions ennemies, de fugitifs
instant, ne sachant pour qui tenir dans un

situation Critique, au le jour ain si soit par
d'accord avec lui même. 78

Jean de Bourgogne le vouloit mortellement
au Duc d'Orléans, afin de trouver moyen d'approprier
ses projets de vengeance, il feignit de s'en
reconcilier avec le frere du Roi. Mais à l'Orléans
trouper par une amitié simulée. Le feu
duc de Bourgogne n'avait attaqué que la
fortune & le Credit du Duc d'Orléans. Son
Ambition & l'envie de sa jalousie l'ont été
satisfaite, il l'est par sa jalousie, par
toujours son Complot. Jean obtint
ce qu'il vouloit par sa jalousie, par
de sa jalousie. Il n'y avait plus de sa jalousie, par
il n'a pas une autre jalousie, par
disparaît, par la plus vois de tous les diables,
qui fut l'attente à la vie du Duc d'Orléans.
Il choisit pour sa jalousie, par
qu'il Babar, au Gentilhomme normand,
appelle Raoul d'Augentonville, homme
Extrême d'ambition, qui l'enviait
de plus long temps, au roi, & par conséquent
le frere du Roi, parce qu'il n'avait
fait rien d'une charge qu'il n'avait
pas. Le Duc comprit alors ce qu'il
est. Raoul lui dit, il n'y a pas de doute
Raconte au Roi, il n'y a pas de doute
Et les mesures qu'il eut prises.

Choisit la nuit du 21 au 23 septembre, pour
assassiner Sauvignon. Il forma que le
Duc d'Orléans, devant sortir d'un Collège,
sans suite, de l'hôtel de Sauvignon, à Gria
le moment de sa sortie & approuva par
son Chemin, le Duc Complaisant qu'il
avait gagné, le Duc monta sur sa
mule à la porte de son appartement,
et parut hors de la Cour de sa suite.
Il accompagna seulement de deux de ses
gens, Augustinville, qui s'attendait
quelques distances, le moment où il faisait
qu'il devrait passer, pour lui enlever
après sa sortie, & lui porter un premier
coup de sautoir d'armes qui lui coupe la
main. Le Duc coupe un premier Crie
ensuivant après avoir pressé les autres marquis
de la Duchesse, en lui débarrassant un
nouveau coup de hache qui lui fend
la tête. Cette action qu'elle termina la
vième. Le Duc tomba sans vie. Comme
il était une femme, de ténacité, cachant
les hommes d'un tel forfait. L'assassinat
fut commis dans 9 heures du soir
dans la Rue Barbotte, le 22, 9 mai 1790
1800. Le Duc d'Orléans n'avait encore que

Crante des ans.

Le Duc d'Orléans fit la guerre de Guisne,
Où Maye l'achève anglais, mais l'ambassade
qui se tint dans son armée de la mentelligence
au Chef. faisant qu'il n'eut par tout le
Vieux qu'il espérait.

La Duchesse d'Orléans étoit à Mortiers lorsqu'elle
apprit l'apathinats de son group. Elle Crante
à Paris, et jette aux pieds Du Roi pour lui
Demander vengeance du Complot Criminel,
Espérant de la Raportance de son frère.
Mais elle ne gagna rien par l'ignit de
monarque que le Duc de Bourgogne
tenoit comme obsédé. Ce Duc avait aussi
tous les Crantes de son parti, les ayant
laque par l'insigne, par la Crante
et par des discours qui étoient à propos,
qu'on action étoit une révélation publique
d'ignit, un ferme rend à l'Etat.

La Duchesse d'Orléans ne pouvant rien
obtenir de la Cour retourna à Mortiers
de Dujit. Elle ne vint dans cette ville au an
après.

Une partie principal se forma contre l'autorité
cet infame apathinats, et les famas endus maisons
D'Orléans et de Bourgogne. Et l'Etat de nouveau, vers
La fin du mois de Janvier 1410.

Le jeune Duc d'Orléans forma une ligue dans laquelle
entraient le Duc de Berry et de Bourbon, le Duc de

Bretagne, les Comtes D'Alençon, de Clermont
Et D'Armagnac. Cette ligue fut conclue à Gien
et d'ailleurs par une Requête au Roi, signée
de plusieurs grands seigneurs de France. Par cette
requête on demandoit réparation du crime
d'investigation et par l'ordre du Duc de Bourgogne
on s'attendoit bien que le Roi obéirait par ce
seigneur demeureroit indécis. On fit passer son
incertitude pour un Dénier de justice, et d'un
des armées. En que fust le malheur et de
divisions, qui seules de temps en temps, misent la France
à deux doigts de la peste. Les Comtes du temps
nous apprennent, qu'on fut Dix-huit, vingt
vingt cinq, et trente deux ans, dans divers
Cantons du pays Sans Culture, sans Commerce
Le laboureur opprimé par la tyrannie du
doux Soldat, forcé, sans D'indignité et de
l'oubli, assés abandonné à la misère. On
ne recut que de pillage comme de l'été pour
affamés, qui se disputent au qui s'en achète
une proie. Les armées se faisoient rarement
plus de le nombre de 6. à 700 hommes d'armes.
les mortelles et le défaut de vivres ne permettoient
pas de les rendre plus nombreuses. Les Comtes de
La politique faible & mal entendue d'un souverain
qui cherche à vain les moyens d'exterminer d'un
l'oubli un crime énorme de justice. On ne gagna
rien à dépenser on à remettre la punition des
actions Barbares, qui ont paru aux États, l'ignominie
naturelle de l'humanité.

Les Duc de Bourgogne eut vain sans ligue de

80
L'ayant un orage mit à poudre l'œuvre. Il offrit
Laparo qu'on ne voulut pas accepter. Le Roi défendit
au Duc d'Orléans de prendre les armes, mais il en fut
par suite. Il se Dalarad alors en faveur du
Duc de Bourgogne et fit publier l'union bane.
Des lors la France fut visiblement partagée en deux
parties, d'une des Bourguignons, pour qui tenait
Le Roi, l'autre des Orléans. ~~Le Roi se fit~~
Ple qui on nommait aussi Armagnac, à cause
du Comte d'Armagnac l'un des chefs; Les
fautes de la Cour commencent avec l'année 1411.
Le forcené Duc de Bourgogne, le puissant
d'un d'Orléans. Il lui d'abord
poussa le Roi et le Dauphin, dont il avait
gagné les bonnes grâces, par les despois simulés,
d'une parfaite renégation aux volontés du Roi,
qui au fond ne faisoit d'autre mission que lui
d'empêcher le Roi de se faire un nom. Il gouvernoit en même temps l'état &
La Cour. Il avait poussé la ville de Paris
debutant qu'on le pourroit comme coupable d'un
attentat, il publiait partout qu'il combattait pour la
cause du Roi. Des principes il fit d'abord
le Duc d'Orléans ennemi de l'état & confisqua les
Duchés d'Orléans et de Valois, & les principautés
Dominiques.

Le Duc de Bourgogne commença sa réputation
militaire par la prise de Chauny; d. la l'année
de trouper à Mondivier. Le Duc d'Orléans, qui
avait de son côté le Comte d'Armagnac, le Connétable
et le maître de la Calogre. Ce combat se donna à Melun
à la tête d'un corps nombreux. Les Vainqueurs trouvèrent
à Melun la Reine avec le Duc de Berry. De là,
ils vinrent à la fête d'un oise, qui appartenait
à Robert de Bâle, à cause de la vicieuse de maux
son genre. Il y vint ensuite la Cour de maux

28
Il vinrent Coubrer au Bourg D'acy en mettant
L'armée du Duc D'orleans sur quelques jours au pied
D'acy, pour attendre le pont de Vertus. Le Duc
s'arait que Cyrrine devoit le venir joindre avec un
Detachement que Commaudio Humbin le Duc de Bourbon
Jean fils du Duc D'Bas, Guillaume de Coigny, &
ami de l'archevêque.

Le Duc D'orleans avoit formé le Dessein d'aller
de la ville de Fontenoy; mais le retard du Comte de
Vertus déranger les affaires, & donna tant de
due de Bourgogne de le presser. A ce temps
N'empêcha pas le Duc D'orleans de prendre
route pour Chartres. Il en jugea par après, d'en
faire despêche; il se dépêcha & se rendit dans
son Duché de Valois, où il arriva de provision
il alla ensuite droit à Beaumont l'Ortoir.

S'apercevant, que le retard du Duc de Bourgogne
signifiait pour le nom du souverain, faisait signifier
un esprit de pitié; il forma le Dessein de
se faire appeler à personne du Duc, afin de pouvoir
à son tour, augmenter le nom de Cyrrine. vers
la fin du mois de septembre 1418, le Duc se fit
Champs de l'Ortoir de Chartres le bailli.
poursuivit aller de la à Paris, par le Chemin public,
il jugea plus à propos de déguiser sa marche.
Prenant son armée de Chartres à Verberie, les
Cottayants la suivirent en l'Ortoir. Il passa à Verberie
cette Paroisse au Chemin de Flandres, par un pont
noir: C'est le pont de Roanne ou de Martrou
qu'on avoit construit à Paris. De Verberie le Duc
D'orleans se porta sur Paris; mais le Duc de Bourgogne
avait pénétré le Dessein, & avait tenu l'Ortoir.
et établi devant Paris, le Duc D'orleans alla s'établir
à Chartres.

LII

Au commencement du mois d'octobre, le Duc de
 Bourgogne trouva moyen de luy enlever aux
 Armagnacs, en luy ayant des detachemens sur les lieux
 d'où ils tiraient leurs provisions. Le Duc d'Orléans,
 desirant enuoyer des porteurs qu'il occupoit, fit
 passer Clugnot ou Brabant, l'un de ses meilleurs
 Capitaines, dans le Valois, ou cette année la
 récolte avoit été abondante. Clugnot amena à
 l'armée du prince un convoi de vin suffisant
 pour faire subsister la troupe pendant tout le mois
 d'octobre.

Cronillard de Maucour, Capitaine & Bailly
 de Sens, Comandant dans cette place pour le Duc
 de Bourgogne. De Crainte que Clugnot ne recut du
 Valois de nouvelles provisions, il sortit de Sens avec
 avec 120 hommes d'élite, ramassa les gens du Valois
 Limetropier du côté de Sens. Le Duc d'Orléans fut
 averti de l'expédition de Cronillard, après avertis, pour
 envoyer à sa rencontre, un nombre d'hommes supérieurs
 à celui de Bourgogne. Cronillard ne jugeant pas
 à propos d'engager une affaire avec les Orléansais,
 se retira sans faire de mal. Il attendit dans la
 porte la venue de son ennemi. Les Orléansais,
 après plus de discussion que de réflexion, attaquèrent
 Cronillard dans son étendard. Celui-ci
 profita de l'avantage des lieux, fit bonne
 contenance, et tua 80 hommes aux Orléansais,
 sans qu'il fut possible à eux d'en gagner un
 pour le lendemain.

Pendant l'action le Bourgogne prit prisonniers
 Guillaume de Sancerre, l'un des favoris du Duc
 d'Orléans. Guillaume avoit deux frères, Jean &
 Philippe, avec le vieux Vaureuse son père, au
 service du Duc de Bourgogne. Leur frère Jean avoit

82 pour lui d'écriture, ou son autre division dans son Duché
d'Orbaw. Les officiers qui commandent le Détachement
du Val de l'air tirent quelque temps. L'écriture de la
sui par le ministre du Pape, de l'écriture aux
Jugement du public qui les regardent comme des
Diables, et des Excommuniés, les prapant
chaque dans leur domicile ou dans leurs terres.

Chacun dans leur domicile ou dans leurs
 Le Duc de Bourgogne, fut profité de l'union
 Comme d'un Buisson d'Arbre. Il fit la Campagne
 malgré la Dureté des Camps qui étoit extrême. Les
 Roi à son instigation Chargea le Comte de Foix
 de faire la Bataille de Ravais. Clément de
 Brabant, Comte d'Orléans, ayant abandonné
 l'intérêt du Duc d'Orléans, passa auprès de son ennemi
 Le Comte de Foix n'aurait plus qu'un seul parti
 à craindre dans toute la province, Le Duc de Bourbon
 Bourguignons, qu'on ne peut jamais débarrasser de la guerre
 qu'il avait menée à la maison d'Orléans.
 Page de vaillant officier, qui se contentait

413

forte place, qui tant un fort, mieux donneroit
aux autres Châteaux l'exemple d'une prompte
surrender, D'autant plus que les dits et la
plus, et des Châteaux forts qui suriromont
le Valoir, envoient le parti de Bourgogne
le Comte Syrenna d'abord devant les dits
de Crepy, et au Corps, de trouver d'abord ou
avait refusé le Commandement. Il somma
le Capitaine de se rendre, et la réponse de l'officier
fut fier et insolent; il promit de se défendre
jusqu'à l'extrême. Valoir craignant que
l'assiégeant n'arrivât trop longtemps, changea
de méthode, et le pria de se rendre aux rivières
de la rivière. Il passa de la rivière au
de l'officier de la Concubine. Il demanda au
Commandant une lettre qu'il obtint.
Dant l'entretien qu'il eut avec l'officier, il mit
en avant tout le rapport de la politique et de la
persuasion. Il fit valoir la crainte de l'ennemi
de Brabant, l'éloignement du Duc de Brabant
d'Orléans, qui subissait la conduite ardue abandon
la partie; l'insubordination du pape, de
Monarch et les ordres du Roi, qui avait d'abord
le Duc d'Orléans-Publier. Il promit tout fort de son
traitement aux Bourgeois, une Capitulation qui
seroit d'abord par le Commandant lui-même, en fin
tout le, Egal le capitaine de deux amis, dont l'un
consent à la restitution d'un bien qui se possédait sans
doute.
Les propos inférieurs adroitement par le Comte de
lequel se fit impression par l'effet de

Commandant; il l'alanco et le rendit enfin à des Conditions
honorables, et avant aguer.83

Cette Capitulation fut un Coup d'Etat pour le Comte de
Fol. Les Bourgeois de cette forte place
Estant par le Comte du Capitaine d'une place
que Moustel, nomme la maître de ville de tout
des pays, ne proposant plus la même résistance
qu'il avoit faite dans une cause qu'il avoit
Crainte.

Le Comte jaha de Cury à Bonfours,
après avoir mis dans la main de l'adversaire
une bonne garnison. Lors qu'il se présenta
Borguier avait déjà pris le parti de se rendre.
Puis, on put voir qu'il avait reçu au ordonement du
Duc de Joinville le château, et de trois autres les meilleurs.
Condition qu'il pouvoit d'une Capitulation qui en fust
qu'un tel chef d'œuvre d'architecture fut un ouvrage par
un Cierge.

Borguier se tint au Ch. de Fol, jaha aux toutes
les conditions qu'il vouloit qu'il lui fût fait. Borguier
Ecrut la place, et valant en fait posséder. Le Roi le
nomma Capitaine du Château de Jeanne, aux mêmes conditions
Et jaha gatis dont Borguier avait jahi.

Puis, un résista plus au Comte de Fol, après la reddition
de cette place. Les châteaux de la forêt de Joinville, de Villers Cotteret,
de la Malenaison, de Coucy, lui furent rendus.
Après la reddition de Fol, le Comte de Roucy résista
dans le Valois, avec le Corps qu'il avait sous ses ordres. Il continua
la marche de long de la rivière de l'Aisne, arriva à Montargis,
et se rendit maître du Château.

Les Bourgeois d'Amiens se soulèvent et marchent contre
le Comte de Roucy, partisan du Duc d'Orléans. Ils firent le
Siège de Paris, et lui rendirent maître. La troupe

l'histoire d'Anjou par & leur alla présenter
devant le chatel d'Andelain, un l'archidiacre de
Paris, au diocèse de Paris, fils naturel du Roi
d'Anjou, & une des créatures du Duc d'Orléans
qui l'aurait infatué. Les Paysans joignant à Chatel
d'Andelain, & firent l'archidiacre prisonnier.

Le Duc d'Orléans, de son côté, artiva par domaniaux
d'Alsace au France & de Picardie, et généralement
abandonné, fut aillau avec les anglais, & de
Bretagne tout à fait oniscure à la France.
Le Roi auable, & l'Es en ornement, ignorait
ce qui se passait. Dit qu'il fut exalté le
Courageux, il jura la jure de d'Armagnac
et du Duc d'Orléans. Il fut assés de d'Orléans
L'orléans & marcha contre le Duc d'Orléans
en Chœur l'apartient au Roi de juin 1412.

117
Ayant le Anglais descendit le normandie
sous la conduite de Thomas Duc de Lancastre, fils
du Roi d'Angleterre. Et vint, joint à plusieurs malheurs
qui arrivèrent dans l'armée du Roi, changeant le
sens, on le dit de d'Orléans. On le dit de d'Orléans
par le d'Orléans, & l'on conclut le d'Orléans
par la fin de l'année 1412. Néanmoins le Duc de
Lancastre demeura en France auprès du Duc
d'Orléans, quoique ce Duc ait souvent aux premières
depuis, que le Roi avait offert avant qu'il se fut
attiré sur le bras tant de malheurs. Le Roi lui
rendit par donner grâces, lui accorda la promesse par
cette de rentrer dans tout le Bien qui avait été
en prison ou Confiscation. Le Duc d'Orléans ne l'accepta
à profit de l'autorité du Roi. Il reprit possession de
tous ses châteaux, l'excepté celui de Pierrefort, que le
Comte de Flandre refusa de lui rendre. Le monarque

Roi et les sollicitations du Comte de Montmorency
Lancaster le déterminant enfin le 10^e d'octobre
à braver le Château de Joinville, après y avoir
mis le feu. Le grand feu flamme par l'entée.
Elle s'ensuivit en peu d'heures, la plus grande
partie du fort et du donjon furent même que que
tous, dont les Calvins ont le plus d'au-
cunement. Celle de l'est, quelle souffrit beaucoup,
est incendiée.

On ripara le mieux qu'on put les garages
de flammes, on abattit le Couronnement des
tours, dont le plus grand avait été Calciné. On
recouvrit à tous, non au la première magnificence
de l'ancien Comble; on se contenta de dresser
une charpente ordinaire, qu'on couvrit de tuiles, de
plomb et d'ardoise.

Les auteurs contemporains parlent de l'incendie
du Château de Joinville comme d'un malheur
propre à celui qui s'y était réfugié, le Comte
d'Albion, d'une des plus merveilles du
Moyen.

Le Duc de Bourgogne ^{meurtant par là} ~~renouveau~~ ^{l'insurrection}
du Roi avec le Duc de Lorraine son compétiteur, de
l'entraîne à l'assaut. Après plusieurs tentatives infructueuses
qu'il fit, dans le dessein de supplanter son adversaire,
il trouva moyen de nous une forte intelligence
avec le Duc de Guenne, qui étoit détenu prisonnier
au tour. Il augmenta son armée de quelques
Personnes et prit la Route de l'île de France.
Il vint d'abord camper près de Reims, et l'orga-
nisa quatre régiments de gros détachement
deux autres sous le règne de Noyon, de fois on
Le de Compiègne avec ses lieutenants, et
parus les de Compiègne, le Duc de Bourgogne
Lors son Camp de Reims et l'avance du fort.

Dans quelque sorte de costumes militaires, une penitence
 Bien tourmentée de la situation de ceux qui étoient
 Le point aux incursions de deux partis: L'Orléanoise
 Irradiée des châteaux de Sempford, ou de la forêt milon, ne
 feroit pas de difficulté de se livrer à des actes d'infamie,
 Et que les Bourguignons les plus animés auroient
 pu se le permettre.

Deux ou trois orléanois échappés, auroient dans
 une femme, dans la maison d'un paysan qui passait
 par là: « Pour qui t'enstu lui demandais-tu? Partirais-tu?
 « Est-tu Bourguignon, est-tu Darnagnac? Je suis
 « De Votres, répondait le Campagnard intimidé. Mais
 « Comme quel parti chaitu, quelle cause d'aspectu?
 « Est-tu Bourguignon? Je suis repreneux l'autre un fidèle
 « Sujet de mon Souverain; je hais les dispositions qui
 « Divisent & Hat; je Repute les princes; j'en ai par
 « après de Bourguignons, pour jurer avec tout je ne puis
 « Donner les mitaines, ou d'écouter les prétentions. Pour qui
 « Teis-tu donc? Hélas, je Crois devrais au Roi d'Espagne.
 « Tu es donc orléanois, reprenait l'un des soldats? Et
 « moi je suis Bourguignon, vuide tes manes de Cygne
 « Tu prohibe d'ordonner j'ai appliqué le frontal de mes
 « Cordeliers; (L'effraye d'effrayeur qui courait à l'enfer
 « La tête avec des Cordes garnies de raies); je n'ai rien
 « Expliquait le patient; des mitaines de votre parti
 « Dont venus, n'importe à deux jours et ont tout subverti; je
 « Chis un peu même pris à la nécessité ».

Les Bourguignons prenoient alors une autre résolution.
 Et se regardant l'annee du paysan comme une défaite,
 ils s'appliquaient à la question. Et le mitaine est
 ou s'effrayaient par les pieds, la tête en bas; j'y

non contents qui eurent la suite d'ambuscades
si cruelles, ils portèrent la Barbarie au point
d'allumer du feu Souffleté. Les ci renouent
en grande partie de la Difficulté de Substantive
Dis que la Rigueur est fievre fut prahie le
Roi Charles VI prit une dernière résolution
D'aller aux Rouquignies Compiègne, Saisir
à Noyon. Il rassembla promptement le Corps
d'Armée et le porta devant la ville de
Compiègne pour lui faire le Siège. Les
Rouquignies s'appréhendaient qu'ils n'avaient
pas pour l'uscher suffrages de Bourgeois
fugiront par apuyer D'attendre L'Armée du
Roi. Il se fortifiait au aride de l'été opposé
à celui par où l'Armée du Roi s'avançait.
Les uns se réfugièrent à Noyon; d'autres
allèrent renforcer la garnison de Soissons. Le
Roi donna un mois entier, tant au Château
de Verberie qu'à Compiègne. Il y eut
autre, et alla faire le Siège de Soissons.

Pierre de Menou, Guy de Plessis, &
Enquerreand de Bournonville, comme auoient
dans cette place: Le premier en qualité de
Capitaine, Le second comme lieutenant.
Les autres furent informés que le Roi
s'est rendu maître de la ville de Compiègne
ils pensèrent à doubler leurs provisions, dans la
vue de soutenir un long Siège Contre l'Armée
de Charles VI, qui ne savaient de voir de mettre
malaisément en marche pour le venir attaquer

Ils l'occupent du dehors dans l'intérieur
 du Val-de-Fr, Du côté du abbaye de long-jumeau,
 de Val-de-Fr, et jusqu'aux portes de la forêt
 milroy. Le service fut général; Les pasteurs
 Enlevèrent tout; Petites, vides, bovines, toutes
 les Espèces de grains jusqu'aux pailles de aux foies.
 (Chronique long-p. p. 231). On n'avait de présence
 de leur vente ou aucun des biens que je n'avais de
 nouveaux. Les Religieux se soulevèrent le attendant
 si peu qu'ils chantaient leur office. Les
 Bourguignons s'approchant de long-jumeau le
 Enlevèrent sans esprit armé. Ils parurent
 ensuite dans l'Eglise, firent leur office, &
 Exhortèrent Les Religieux. Ils pillèrent
 le Crucifix, prirent toute l'argenterie de l'Eglise
 & la maison, jusqu'aux reliques & aux
 Vases sacrés; ils Enlevèrent tout le Blé des
 Granges, le vin du Caves, & même les ans
 du Respectives, ils reprirent ensuite la route
 de poisson charger d'un riche Butin
 un autre détachement alla visiter les Religieux
 de Val-de-Fr, dans le même temps, d'après qu'il fut
 Presumé ils ne prirent la partie de ~~long-jumeau~~
 de ~~long-jumeau~~ deux Eglises. Le Chef de cette Bande
 Ecrivait d'ailleurs les nombres de cette
 Communauté. Il les fit Enlever dans un
 Lieu sûr, sous bonne garde, et donna ordre
 aux Soldats de tout piller. On ne trouva pas

à Valéry les provisions qu'on y portoit. Cette
Erreur fut naitre le soupçon que les Religieux
avaient Cache par précaution les vivres & les
Epts précieux qu'on y portoit y trouva. après
avoir tout fouillé à D'partes respectées, & au
dehors les trésors Charles qu'on au Comptant, on
tir a les Religieux de leurs prison, & on les
soumit a souffrir cela pie, & d'aler en
ils avaient enfoncé leurs échappes. Les
seigneurs ne passant l'air aucun avec eux
à leurs prières, Maltraitant les Moines de
toute l'effacement; Ils fracassent les bras
aux uns, mutilent les autres; Ils firent
Egier tous les coups quel qu'un d'eux eut
qu'ils supprimaient avoir en part à l'entraine
enchaînés. après cette lepidition les
soldats partant avec le pape & l'abbaye de Valéry
avaient fait, tant à l'abbaye de Valéry
que dans les lieux voisins.

Le Roi avant de commencer le siège
de poitiers fit jurer Re D. Menon de
Reindre, lequel celui ci refusa. Ce
siège fut poussé avec les plus grandes
vigilances, La ville fut prise, avec les deux
chefs de la faction de Reindre qui guerroient,
qui payèrent de leur tête leur rebellion
à leurs degats. Le Roi confia

87

Le Gouvernement de Caïen au drapeau
Noir de Basquins, Capene de Bienfond.

Le Roi d'Angleterre informé de tout ce qui se
passoit en France, regarda les divisions qui
s'y étoient établies, comme une occasion unique
de faire valoir ses prétentions sur cette monarchie.
Son Roi et son peuple d'une part les uns des autres
par les songes et par les frictions; Des Châtes animés par
la passion et par la vengeance, tout les uns se
plongèrent dans le débail, l'autre qui les
autres imaginoient en système de destruction,
et les précipitoient, ne promettoient pas aux
Anglais une longue résistance se voyant des
Français, pour peu que les opérations fussent bien
conduites et conduites avec soin.

Avant de commencer aucune expédition d'hostilités,
le Roi d'Angleterre publia un manifeste au
quel il se sentoit obligé. Il adressa au Roi
Charles VI toutes les protestations et de
menaces, et l'appela à plaider dans le cours de son
procès que Charles de Valois.

Après avoir ainsi notifié l'indignité prétendue, il
descendit à Haflour à la tête de dix mille hommes
d'armes, et de trente mille archers. Cette belle
armée prit en grande partie, tant par la
résistance des Français que par la maladie,
un long chemin d'infirmité lui fit perdre la
supériorité de l'expédition en Angleterre. Pendant
que le duc de Bourgogne étoit en France pour
se faire de son armée gagnée à Calais pour
se faire de son armée gagnée à Calais pour

Les atteignirent à Aincourt, d'où l'armée de
1200, le Vendredi 27 Sept est allée. Les
français attaquent les anglais au des-
sous quatre fleuves Supérieurs. Retenus au
Désespoir, comme à Portiers, ceux-ci emportèrent
le même avantage, et firent prisonniers le
Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, le
Comte de Verdun et de Richemont.

Il arriva de cette victoire que le Roi
d'Angleterre avait pris, qu'une de ses
fortunes d'Orléans ou de Burgogne, le duc de
Bourbon dit qu'il avait un fils marquis
En effet le Duc de Burgogne estimant
la position des Champs, favorables à ses premiers
despotes, eut son projet sur l'ingratitude
général et de réduire en adhésion
quelque partie qu'on mettrait hors d'état de
pouvoir lui faire face. Il lui étoit
plus d'immeuble à Créance, que le Comte
d'Armagnac, auquel le Roi venait de donner
L'Epée de Comteable, avec la souveraine
administration de finances, et la charge
de Capitaine Général du fort de
Royanne; Emploi qui lui conféroit ^{le pouvoir} de
donner tout le laurefort, le Comteable
Et cette garnison qu'il trouva sans.
Dans le même temps, on découvrit à Paris
une Conspiration contre le pressé du
Monarque. Les conjurés furent

pris. Le Roi fit d'abord le Parisien, & 88
appella le Chevalier du Berquiaux, Gouverneur du
Rabais, & le Vaillant Chevalier du Brabant, avec
leurs troupes, pour tenir en Enjeu la Capitale
et le imposer aux fatigans.

Le Duc de Bourgogne, après avoir longtemps
demeuré à Bagne avec ses troupes, dans le
dessein d'élever les autres en ennemis, fut
contraint de se retirer aux pays Bas. au
mois de juillet suivant, plusieurs nobles qui
avaient ci devant fait la guerre pour le duc
du Duc de Bourgogne, republièrent quelques
troupes avec lesquelles ils faisoient insinuer
dans la ville de Lyons, une faulx, la pillèrent.
Ils ravagèrent le pays plat jusqu'aux
lignes de l'oise, passèrent entre Rivière &
verrier, sans obstacle et commirent les mêmes
exces dans une partie du rabais.

Charles ordonna de faire perquisition;
L'on amena tous les auteurs comme est l'habitude.
Les uns firent la dernière Chapelle, les autres
furent bannis au Bannissement, par une
Lettre datée du 30 août 1416. On fit
dans cette lettre le nom de gastor de la Roche,
de Jean de Henry, de Chaufou, & de Renon de
Cherrier.

vers ce temps, le Duc de Bourgogne fit une
Traite avec le Roi d'Angleterre. Le
Comte de D'armagnac se vint au Gouvernement

impieus & Dar, qui alienoit tous les droits
Il auoit le peuple d'importation. Le
Peuple qui regle ordinairement son
attachement, sur l'humanité & la bonté
Donne avec les qu'il en a le droit, & se
rappoit avec regret les temps, où l'on de
Bourgeois, maître absolu de son état,
Egaré par les passions. L'idee informe
de l'oppression, par les ennemis, de son
dispositif est en France. Il paroit
La Picardie, l'ile de France & la
Champagne: on le recut prout avec
la désignation d'une Confiance entière, —
Parce que dans tous les lieux qui le
reconnoissent, il abolit le régime &
supprime le subside. Le Comte de
portait sa jalouse & sa haine contre le Duc
de Bourgogne au point, qu'il le fit nicher
dans une tour de son château. Ce Duc
forma la moindre protestation selon son état.
En Champagne un gros de troupes du Duc
punit dans le Val de Reims, du côté de Montmédy
— des soldats qui le compromettent
Courant de l'autre, on a. Le Duc de
Montmédy fut jetté. Louis de Bacy (Vicomte)
du lieu fut surpris dans son château,
on le dépouilla de tout, & on le lui
envoya la vie sauve, qu'après qu'il eut

L'interim de Paris.

Le Duc d'Anjou, Cap. Du Chateau
de Vincennes, surprit l'Anglais de Compiègne
à son camp, et emmena avec lui tant
de prisonniers que la garnison. La ville fut
pillée, et le Duc d'Anjou qui tenait pour le
parti du Duc d'Orléans fut fait
prisonnier de guerre. Liste de prisonniers
du nombre des prisonniers.

Le 14^{me} et 15^{me} furent une continuation
de l'insurrection de Calcutta. Le comte de
Darmagnan arriva à Paris,
d'une manière tout à fait tragique.
Le Duc d'Orléans fut à Paris à
Montecassino, par Cambray du Chateau.
Le Roi Charles VI, l'infantine d'Espagne
fils du Dauphin son fils, qui
favorisait le duc d'Anjou, reconnut
Georges V Roi d'Angleterre pour son
légitime héritier de la Couronne, &
Le duc d'Anjou fut le duc d'Anjou pendant
sa vie.

L'histoire de 14^{me} fut très érudite. Le duc d'Anjou
fut le duc d'Anjou pendant sa vie.
Le duc d'Anjou fut le duc d'Anjou pendant sa vie.
Le duc d'Anjou fut le duc d'Anjou pendant sa vie.

Le duc d'Anjou fut le duc d'Anjou pendant sa vie.
Le duc d'Anjou fut le duc d'Anjou pendant sa vie.
Le duc d'Anjou fut le duc d'Anjou pendant sa vie.

De la même année 1422, il ne restoit plus au Dauphin et au Duc d'Orléans au camp de la grande bataille. Le Duc Jeanne avait mis garnison anglaise dans tous les lieux fortifiés de cette province. ~~Il avait~~ pris une suite Confiance aux gens aux et aux troupes du Duc de Bourgogne.

Lafituation des esprits étoit pareille à celle d'un malade abbatu, qui dans l'intervalle de son état commença à goûter quelque repos. Les provinces qu'on avoit pour la domination d'un prince étranger sembloient engourdis depuis que les hostilités avoient discontinuées. Le Roi d'Angleterre alla au devant de tout ce qui pouvoit lui nuire la Confiance de Français. Il favorisoit les intérêts des monastères de son Eglise. Il donna plusieurs marques de sa bienveillance aux Religieux de Cîteaux.

En 1423 Jean Halboul, Chevalier de France, fut élu ministre général de l'ordre des Cisterciens, pour y rétablir la discipline qui n'étoit plus depuis le commencement de troubles.

Halboul étoit dans l'astrologie, science que lui étoit devenue de culture. Les principes de cette science divine, étoient à reconnaître que Dieu a placé dans les planètes, une vertu d'influence qui se communique aux Corps, soit directement par l'évolution immédiate de cette vertu, soit indirectement par le moyen de l'air;

que cette veste agit sur le tempérament,
sans nuire au libre arbitre, et sans
contraindre la Volonté; qu'elle affaiblit
plus fortement le tempérament de l'enfant
qui naissant que le Corps de femme
faible.

Henry VI Roi d'Angleterre étant né dans
le temps que Henry V. son père tenoit la France
après sa victoire de Poitiers, celui-ci fit venir le
Crimataire Galbould, et le chargea de lire
l'horoscope du jeune prince. Galbould s'informa
de l'heure et du moment du fils du Roi
arrivé par un monde, il fit ensuite son
Calcul et écrivit son jugement qu'il présenta
au Roi.

Ce jugement portoit, que le prince mourra
néanmoins, qu'il commencera de
sa Domination, se verra Henry & Richard;
qu'il seroit au même temps Roi de France
& d'Angleterre; mais qu'il mourroit à la fin
de ses Couronnes. Henry V. ne put par
offrir de la libération de l'Explication.
il y ajouta foi, tellement qu'au titre de
mort, étant Curateur que son fils ne
survivroit par le Royaume de France,
il fit appeler le Duc de Bretagne, lui
recommanda de s'attacher à Curier à la
fin, la Normandie en toute loyauté,
Lorsque la ~~se~~ veste de la France seroit

91.
sur le point de lui échapper.
La prédiction anjaboulé fut accomplie.
Charles VII, Chastel de France le jeune Roi
d'Angleterre; Henry VI fut détroné par
Edward IV, & mourut sans postérité; Jean
sans peur mit le comble à la réputation
du Célèbre Astrologue après sa mort.
Jalboulé, vint à Paris, à
Paris, & mourut à Paris.

Henry V Roi d'Angleterre, Charles VI, Roi de
France, & le Capitaine Nicolas Borquien,
terminèrent tous trois leur vie en la même
année 1422. Le Roi d'Angleterre au Château
de Vincennes le 28 août, & Charles VI à Paris
le 21 Sept, au Châtelet de Paris infirmité
& de Exorcismes. Le Roi d'Angleterre
confia la régence de son Royaume
gouvernement au Prince de Galles, au
Duc de Bedford.

Borquien, en défendant le Château de
Cherisy, qu'il avoit pour le Dauphin, mourut
dans l'attaque que le Duc de Bedford, en fit
faire, de son plus vaillant de son armée. —
Borquien fut conduit prisonnier de guerre
à Paris. Son ennemi le Consultant que leur
reputaient n'ayant aucun regard aux belles
qualités d'un si grand homme. Il mourut
à Paris, à Paris, & mourut de la même peine
qu'il avoit fait subir à Guy d'Arceus, Bailly

Du Normand, l'un des plus aduers parties au
dudun de Rougogue, qui a ait Chapi les
oheanais. Roqui auz fut Decapite plus
Ecastele: vengeance auzi l'aize qui Crude
prouide auzi appoi à l'Equité naturelle
qu'au droit Commun de la Guerre. Cete
mort auia au Comencement de l'uin
de gl' 1422.

Charles VI, fut proclamé Roi de France à
Poitiers, au même uin de gl' auquel
Roqui auz perdit l'arie. Ce prince étoit
en auersque au près Du Roy, lors qu'on lui
apporta la nouvelle de la mort de Charles
VI son père: Il fut sur le Champ proclamé
Roi.

Les anglais et les Rouguizeux
aueuoient les meilleurs des plus grandes
provinces de la France; La Picardie,
La Champagne, L'isle de France toute
Entière, de tout le Valois. Il ne estoit
à Charles VI pour tout Domaine que le
Pays sitien au delà de la Loire; Encore
La Guyenne appartenoit-elle aux
anglais.

Les Armagnacs venant s'y joindre au Roy
devant le Chateau de Saint Pierre de Caen,
avec une grosse d'artillerie de Canons (il n'y avoit
pas été parlé d'artillerie jusqu'ici) et autres
pièces. La garnison fut emportée par les ennemis,
qui les repousserent vigoureusement dans le dit
Chateau et le grand désordre, tellement qu'en le

« toutes les Dames aquar y entrant ensemble, &
« faisant dit au d'ist du Camp » Grand Lieutenants et
« L'aidant Courier de Camp qu'ils trouverent d'ours et
« non contents de L'occision et pilleries qu'ils
« avaient faites, mirent le feu partout et le
« démolirent, & a cette Cause fut appelée ce Lieu
« de Château de la folie, qui fut en 1423, le
« Lundi d'après le jour, Monseigneur de Dintev.
« La toute l'oplique & l'hyrologie du nom cela
« folie d'âme. Il vint de l'insprudence d'un
« Commandant mal habile, qui enseigna avec
« poignée d'espérans, une fortie d'ours, une
« avarice, & qui ayant un indifférent de trop
« par auant se, & par auant d'auant et avert.

D'après ce temps jusqu'en 1429, il n'arriva rien de
remarquable dans le royaume. On domedra aprojecté
partout dans le royaume des Bourguignons
& des Français Commandants par le Duc de Bedford.

En 1426. on fit venir le Maître des Oeuvres du
Duché (inspecteur des Bâtimens) et on le chargea de
faire un devis et une Estimation du dommage causé
aux édifices publics pendant les guerres: Cette décision fut
exécute. on prit dans le Rois des Ois les matières aux
nécessaires: on y en a, mais on ne construisit pas de
nouveaux Bâtimens aussi solides et aussi parfaits,
que ceux qui avaient été ou détruits ou endommagés,
on apprenant par les écrits du Camp que les bourgeois
des Maisons furent bâties à la suite, au Rois, en
Chaume, au Corbis, dans les villes mêmes, & que
plusieurs grandes Eglises de l'isle de France, incendiées
ou dégradées par les ennemis furent reconstruites en Chaume.

C'est un préjugé pour que l'on a, d'attribuer aux anglais
la construction des plus beaux D'édifices des Rois de
Charles V, de Charles VI et de François I^{er}. Les Anglais
n'ont fait que détruire dans la Capitale et n'ont
rien rebâti, rien réparé. Leur séjour dans les
principales villes du Royaume fut trop court,
trop incertain, trop court, si j'y joins aussi
qu'ils, pour leur haine l'état de grandes
Citoyens. On ne voit pas que le Roi d'Angleterre
ait jamais amené de architectes et de maçons
à sa suite, dans les les petites villes; il ne pouvait
que détruire, aux quels il n'aurait aucun loyer
que le repos ne faisait après les fatigues de la
guerre. Un ennemi habituellement occupé à
chercher de nouvelles défaites dans un pays
où il n'y a rien, n'a pas employé ses forces
à ériger des monuments, à élire des palais et des
villes, et tant moralement sur de ne pas
conserver le pays. On trouve dans l'histoire
l'origine et l'époque de presque tous les D'édifices
dont on fait souvent aux anglais. Ils ont été
construits ou avant leur entrée, ou après leur sortie
du pays. Les anglais ont toujours fait le rôle
d'ennemis.

En 1429 - la ville d'Orléans allait tomber aux
mains des anglais lorsque Dieu se fit aux Français
Sujet du Roi Charles VII, un héros inégalé qui Relève le
courage abattu des français. Jeanne d'Arc, plus

Comme sous le nom de Isabelle D'Orleans, née à Dom-Remy, près de Vaucouleurs, en Lorraine, vint trouver le Roy à Chinon, et lui déclara que Dieu l'avait envoyée, afin de contraindre ses ennemis à lever le siège d'Orleans, et le conduire à Reims où il se fit sacrer. Elle fit part au prince du plan de ses opérations. Le Roi lui ayant donné tous les pouvoirs, relatifs aux deux points de sa mission, Elle partit et se rendit près d'Orleans au mois de Mai 1429. Elle obligea les Anglais d'abandonner le siège et de se retirer au nord. De ce moment les affaires de Charles VII, changeant de face. Après la reddition d'Orleans elle continua d'être près du Roi, jusqu'à le conduire à Reims, quoique tout le pays fut rempli d'ennemis. Elle ne fut pas sans combattre et une victoire continuelle. Les partisans des Anglais et des Bourguignons furent partout repoussés, et les places furent soumises à l'obéissance de leur souverain.

Charles VII arriva à Reims & y fut sacré le Dimanche sept juillet 1429, par Renaud de Chartres archevêque de cette ville.

Le Roi vint accompagné de la pucelle d'Orleans, & par le chemin qui conduit de Reims à Troyes, toutes les places qu'il trouva sur sa route, entrèrent sous son obéissance; la ville de Troyes eut le honneur de le sacrer. Le prince donna le gouvernement de Troyes,

à Boton de faint vaillies & fit quelques joins
au Chateau de Cotteville. C'est en Celine
qu'il apprit que le Duc De Bedford venoit
à lui à grandes journées, dans le dessein de
lui livrer bataille. Comme la place avoit été
bien réparée, Charles VII, y établit son quartier
général & attendit le Duc De Bedford. Celine
- Ci arriva & s'arrêta après trois de la ville,
qu'il fait reconnaître. Il trouva qu'il avoit de
jeune âge au danger, même avec de florissans
supplémens aux siennes. Le Duc voyant
tous le Duc de Bedford, fit faire à son armée
quelques manœuvres, qui faisoient annoncer
un dessein de se porter vers les lieux qui on vouloit
protéger. Charles VII, laissa une bonne
garde pour dans Croy & alla camper dans
un lieu avantageux, qui faisoit au Duc
les passages qui pouvoient mener à l'accomplissement
des vus. (Celine est Boret et le mont l'Église
que Montreuil, appelle Mont allées, & le
au Castelain de Philippe Auguste le lieu
de Baron est appelé Bar, le Baron, & Bar,
dans quelques anciens titres)
après beaucoup de manœuvres, le Duc
arriva se trouvant en présence. C'est le Duc

plus nombreux. Celle Du Duc n'empêcha point
Le Roi Charles VII rengrâça son armée, de
Courtoisie à la Duchesse qui n'alla qu'à Paris.
Cette année parut le Chemin de Crepy à
Nantuaud.

Le Roi et le Duc restèrent en prison deux jours
et deux nuits, sans que l'un ou l'autre eût
osé réclamer une action générale. Les conjonctures
étaient également délicates pour les deux chefs.
Tout le temps qu'on demoura en prison se passa
en les caressant. La Duchesse attira à tout, les
mouvements du Duc lui firent voir son
positif et l'attrait dans la plaine. Sur le
moindre apparence qu'il alloit s'avancer,
Elle se disposoit à l'attaquer. Elle avoit
ses troupes, dès que l'Anglais rentra dans son
poste.

Tout se termina par un combat de deux détachements,
L'un de l'autre ordoine à l'armée Anglaise, l'autre
de la gauche des troupes du Roi. Le chef
dura au jour et de nuit, mais il fut si prudent
que l'écuyer de la capitale mit hors de combat, ceux
qui ne pouvoient pas dans l'action. en se jetant
par un peu de terrain: chacun fut à son poste,
Egalement satisfait de l'issue et de la
résolution avec laquelle les combattants avoient
défendu leur cause.

Les choses se passèrent au mois d'août 1429. on
appella ce combat la journée de Suzet, par ce que
le Champ de Bataille étoit plus voisin de cette
ville que de celle de Crepy.
Le Roi Charles VII vint à Crepy le

Du de Bethford, retourna à Joubert.

Pendant que Charles VII, séjourna à Crepy,
on vint lui annoncer que la ville de Compiègne
n'attendoit que l'ouïssance de Charles
Garnison, & de l'entrée dans son obéissance.

Le Roi partit de Crepy sans perdre de temps.
La garnison ennemie qui ignoroit l'intelligence
des Bourguignons avec le Prince de Ruys, &
disoit à soutenir un siège, lorsque ceux-ci
trouvèrent moyen d'ouvrir une de leurs portes.

Les soldats ennemis ainsi surpris, mirent bas
les armes & se rendirent prisonniers. Charles
VII fit dans Compiègne une entrée solennelle
au milieu des acclamations & des expressions
de la joie publique. Le Duc de Bethford,
craignant d'être traité par les habitants de
Joubert, comme son Capitaine de Compiègne,
quitta cette ville.

De Compiègne le Roi fut à Joubert. La
garnison capitula. Charles VII y envoya
comme en voyageant les villes & châteaux
forts du val de la Marne & du Beauvoisin, & à la
contre la garde à ses Capitaines affidés.

Il disposa ensuite les choses nécessaires pour
faire le siège de Paris. Les tentatives
étant toutes inutiles, il fut réduit à la nécessité de
se retirer, afin de presser de plus grand
Malheur. La Reine vint au camp à la
ville. Le Roi revint à Joubert, & chargea le

Comte de Randoin de Pourmont de cette
place, fit nommer Jacques de Chabannes
Capitaine Du Chateau de Creil, et alla
passer quelque temps au Chateau de Eperpy.

Les Anglais voyant aller leurs affaires de mal en
pis, continuèrent à une trêve que le Roi Charles VIII,
leur fit proposer. Le Roi choisit ce temps pour faire
un voyage en Bourgogne: La suspension d'armes
fut mal observée, des riuersions eurent lieu,
et l'on abandonna de nouveau la culture des terres.
Celle petite guerre, plus ruineuse que des batailles
de règle, dura depuis le mois de Septembre 1429
Jusqu'à Jacques de l'année suivante 1430.

Ils eurent entre eux, laquelle et les anglais,
Commandeurs par le Seigneur de Sansure, Jacques
de Brains et par le Seigneur de Montgommery. Ils
n'eurent pas de succès; le Chacun fut par, eude; on
se retira des deux Costes avec une perte égale.

Après cette rencontre la Picardie jugea à propos
d'être retirée dans Compiègne, parce qu'elle étoit le
fort des ennemis Français et celle du Roi d'Anglais.

Les anglais et les Bourguignons estoient de
si longars de Compiègne. Ils se virent les
mouvements et se portèrent par nuit, on les
trouva le nomme Jean de Dours, qui étoit
fortifié dans le Cimetière. Le Duc de Bedford
fit sommer de ~~se rendre~~ quitter son poste et de se
rendre avec ses gens. Dours fit réponse qu'il tendroit
tant qu'il pourroit, et qu'il défendrait le lendemain
du Roi. Le Comte fit alors un abais: Dours
se soutint avec beaucoup de fermeté et exposa
les ennemis. Le Comte fit venir promptement de

des saints qui qu'on jure. D'est il ou, après au
redire le Capitaine aggravié. Le port qui il
avait tenu contre un assaut, ne put résister
au feu du Canon. Dours qui ne s'attendait
pas à ce traitement offrit de se rendre aux
Français; on ne l'accepta point. Ce ne voyant
il se retira du Cimetière dans la Chapelle de
Charlemagne avec ses gens. L'artillerie du
Comte fut d'un calibre des plus forts qui n'
eut encore vu. Il foudroya la partie
Septentrionale de la Chapelle qui Monastère
nomme l'Eglise de la Vierge, et mit à terre de
toute l'artillerie des Français qui sur les
vieux et à d'icelles. Le Général anglais
fit pendre Jean de Dours, en punition de
sa trahison et de son imprudence d'exposer
les Français à un danger évident. Quant
aux Français qui avaient suivi le duc de
Bourbon de leur Capitaine, il leur donna
et tous leurs effets et de tous leurs biens, les restant
pour toujours pendant quel que temps et les Français
d'icelle et après une forte exhortation avant
celle de leur libération.

Le Comte se dirigea ensuite de Saint-Étienne
de Guersay par Arrou, de l'ancien St. Marie, et
à l'abbaye. Ces lieux se rendirent pour les
Français. Il se porta ensuite par Saint-Étienne
Mais il trouva dans les seules fortifications
un obstacle contre lequel il ne jugea pas
à propos de combattre, quoiqu'il fut de

L'artillerie d'assaut.

96

Le Comte faisait l'entêtement, lors qu'on lui
vint annoncer que Poton de saint-trailles,
profitant d'un absence, étoit parti de
Compiègne avec un détachement, qui étoit
chargé d'y faire entrer un convoi, de
vivres et de munitions de guerre qu'il étoit
allé de la vallée d'Aulnoye et de divers lieux
du Valois; que Renaud de Fontaines lui avoit
écrit de Compiègne, de nouvelles provisions; que
le Maréchal de Boufflers et le Comte de
Nadoue avoient joint Poton, & qu'ils
marchoient de Compiègne au secours de Compiègne.

La Duchesse d'Orléans attendoit le Poton
de Poton dans cette ville, avec Guillaume de
Clary qui en étoit gouverneur. Informée de
la jonction des trois généraux & de leurs
qui arrivoient, Jeanne d'Arc crut qu'il étoit
fort à propos d'envoyer quelques personnes pour
les opérations qui devoient suivre le Poton de
Compiègne. Elle choisit Coehornius, & fit sa
sortie le 24 mai veille de l'assaut. Elle eut
un bon nombre d'Anglais de sa main, &
chargea ses ennemis avec beaucoup de
vigilance. Elle se replia ensuite & arriva le
lendemai à Compiègne par la route de la
ville. Elle eut beaucoup de la compassion
de voir les souffrances de la ville, & de voir la
démence de quelques uns des combattants.

ne combat au jour vis de l'ennemi, après que les
portes de la ville auroient été fermées.

La femme Guénier paya au saboteur &
de sa vie, le trait de guérison. Guénier
se flari, voyant les Anglais s'approcher
fut tombé précipitamment la tête de la
porte, pas en attention ou à l'effroi. C'est un
principe moral, qu'il faut prendre tant qu'il
est possible, les actions douteuses en bon parti, &
qu'on doit écarter les soupçons qui peuvent les
rendre odieuses: nous avons le ami ou seigneur,
les circonstances et il nous a paru, que la précipitation
de Guénier se flari, étoit l'effet d'une baine prise
qu'il avoit en la faiblesse de Coercis contre
la balle & contre les gens au. Piston de
Saint-Railles & Renaud De Fontaines, qui
agissoient ^{en les trois} ~~par~~ de Coercis sans se
leur donner aucun de leurs projets.

Jean D'arc, arrêté par la balle, fut pris
les Anglais la suivaient. Un gentilhomme
Picard, de l'ancienne bande du Duc de Bourgogne,
se faisoit de sa personne, & l'homme prisonnier
la Marquis. Le gentilhomme la tint d'abord comme
à l'encast, & pour peu que le prisonnier de
Cognac, lui eût offert un rançon modique, il
la lui auroit livrée sur le champ. Il la conduisit
ensui, & la livra à Jean D'Arpembourg, qui en
traita d'infanterie avec les Anglais, ne laissant une

somme de 10,000 L Comptant, & de 500 L de
 pension. L'avarice & l'envie, deux passions
 également noires & diaboliques, causèrent la chute
 d'une héroïne, dans des conjonctures où elle dut
 rendre à l'état de service important si on s'en
 souvenait.

rendu au Val de
Confiance.
En ce même temps les monastères de Cîteaux furent pillés
par les Anglais, les reliquies furent portées
parant un égaré de Dalas les anglois
où ils avaient caché leur or. Le Val Chrétien
les ennemis brûlèrent la maison St. l'Eglise. Ils
firent prisonniers les Religieux & les humèrent liés
comme des criminels. Ils les jettèrent dans des cages
noires, où ils les laissèrent jusqu'à ce qu'ils eussent
trouvés les moyens de racheter leur liberté à prix d'argent.
Les autres Religieuses de La Province furent enlevées
par les Anglais.

La autre Religion, in
parait.

Après l'importante affaire de Babem desjé Le
Compagnie qui n'eut bien peu de temps après la prise
d'Almonent qui fut tombé la pucelle entre les mains
des Indiens, La guerre continua cinq ou six ans dans
l'île d'Orange. Après la Confiance de la prise d'Orange, mais
failliment et avec de fâcheux succès. Le Duc de
Bathford après avoir fait des tentatives sur
plusieurs points inutiles les plusieurs places de
l'île d'Orange se rendant à lui même pendant
quelque temps à un Symp d'indian.
Dans le Valoir les grandes fortiches Couron Bathford
Orenford, la fêti mison et Oreny Couvent par le Roi.
Le Duc de Bathford en 1631, fut
à Oreny par le anglai en 1631, fut
à Oreny par le anglai en 1631, fut

Remontes au abasement qui tenoit ces
frénies. Apres avoir dissipé le peu d'habitation
qui avoit échappé à leurs armes ils firent
la fumée aux maisons. Il n'y eut guère de
plus grand-petit des habitations du château
en des morceaux de ruines.

ainsi fut ruiné presque entier le Comble,
cette ville ancienne, que les Rois & les plus
grands Seigneurs de la monarchie française
avoient si souvent honoré de leur présence, dans
la quelle ils avoient comme établi le Siège de
leur domination & de leur puissance: C'est
fortement pendant plusieurs siècles les ordres duans
de leur pouvoir absolu. ou la Cité avoit alors
comme une capitale non d'une province, mais
comme la métropole de tous les Domaines
qui possédoient les Seigneurs, dans la Champagne,
et dans la Picardie, dans le Vexin, et dans la
Normandie, le Perche, le Maine, le
Parisien et dans une grande partie de l'Île de
France, dans la Flandre même, & dans quelques
Royaumes étrangers.

Si quelques Seigneurs, quoique nés sujets,
exercent une partie de pouvoir souverain:
soit abas, soit tolérance, ils résistent au milieu
d'une Cour plus brillante, plus brillante et
plus nombreuse que celle de Paris, parce qu'ils
avoient plus de gens à regarder, & que les
Effets de leur protection étoient beaucoup plus
prompts, plus sûrs, & les Officiers que les
bienfaits d'un monarque presque sans autorité.
Le jour de ce jour, jusqu'à l'origine
de la Cour de l'aristocratie de la ville de
Bryx, de l'Etat ariflandin et d'illustration

Dont on joint pendant plusieurs Villes. Cette 98
distinction fut aussi la cause de la ruine
totale. C'est ainsi que les habitans les plus
solides se voyaient et les plus délaissés, pour
les voir aux plus grands dangers d'infortune.
Après le sautement de 1431, il ne restait
dans Crepy que cent habitans. Ceux qui furent
le danger d'échapper au carnage prirent la
fuite et ne furent plus. En 1434 le seigneur
de Banal du Doujou suffisoit pour creuser
pour que tous commencent tous les habitans de la
ville.

au mois de mai 1433, les troupes du Roi
Charles VII, surpris les anglais dans le pays
de Crepy, et les rendirent maîtres de la place.
Puisque toute la garnison fut prise au fil
de l'épée.

à la suite de cette conquête et de
l'abandon absolu de l'agriculture,
qui causoit dans le pays une disette affreuse, et
joignoit ses plaies continuelles, au débordement
des rivières, qui couvrirent pendant plusieurs mois les
prairies et les jardins des vallées. Au débordement
entraînèrent une grande partie des récoltes qu'on
trouvait dans les légumes et dans les plantes. Ce
marché accident causa une mort de plusieurs.

Pour surcroît d'indigne malheur, il arriva
dans presque tous les lieux de la vallée, voisins
des forêts, un fleuve extraordinaire, qu'on a
quelque fois remarqué à la suite de flammes.
Des troupes de bœufs sortirent subitement des
forêts et coururent le long du pays pendant plusieurs

mois, ils devaient le faire en qu'ils rencontrent
entroient dans les villages et dans les fermes, malgré
la vigilance des chiens, et pénétraient dans les maisons
ils se jetaient sur les enfans et sur les animaux
domestiques. Le Domage causé par les animaux
fait énorme. Il fallait que ces bestes s'approchent
aux hommes leur cruaute, et cette rage d'enfant
qui est naturelle à leur espèce, ou qu'ils
les excitent à de nouveaux loers, en leur
faisant voir qu'après avoir pillé, maltraité
ou tué leurs semblables, ils pourraient encore
porter leurs mains sur leurs enfans et sur leurs
animaux domestiques.
Cette multitude d'ours parut pendant une
portion des années 1437 & 1438.

— En ce temps le Duc d'Orléans traitoit
avec beaucoup d'ardeur à obtenir l'absolte,
moyennant une rançon. Le Roi Henry VI Comptoit
enfin à sa décharge, moyennant une somme de
cent mille livres d'or. Le Duc comme le Duc d'Orléans
n'approuvoit pas, payer de si durs tant cette somme,
de moins sur le champ, le Roi Charles VII voulut
bien le cautionner par acte du 23 juillet 1440.
Le Roi norandre faisant, le Roi d'Angleterre
fit le prier à sa place en lettre de décharge.
Le Duc d'Orléans partit d'Angleterre, pour en appeler
après cette permission.

Le Duc de Bourgogne autrement affecté
qu'il se voyait à que son père, regardoit les
querelles des princes et des particuliers, qui mettoient
les Etats en combustion, comme une contrainte opposée

augustinus Du Droit naturel, & tout-à-fait 99
favorable à la tranquillité du pays, qui soit
être le premier objet de ceux qui gouvernent.
Il crut que pour étendre l'amour de la paix
mais on ne fallait quelques traits frappants
de sévérité et de justice pour enlever de la
de celui qui avait tort. Le Comte de la Roche
prouva la conduite de ses pères, le rapporta
au Duc d'Orléans, par un parti de sa
raison et gagna son amitié.

Le Duc d'Orléans ramena la paix
à l'ordre et la tranquillité après les troubles
qui avaient duré longtemps. La ville de
Paris fatiguée de la domination anglaise,
était revenue dans le Duc, & avait reconnu le
Duc VII, le vendredi 14 mars 1435.

On vit ensuite l'agriculture & le Commerce,
que les guerres civiles avaient interrompues &
commencer à cultiver les terres dans les plaines
grande partie du Valois. Tout cela dans le desir
de maintenir l'ordre. Il y avait de nombreux
Esclaves depuis 1436, c'est-à-dire depuis 30 ans,
aussi que les Campagnes de Charente. Dans
ce temps, l'agriculture & le Commerce
se trouvaient presque riches.

À la fin de la paix, les Religieux des
différents monastères du Valois qui avaient été
par la suite les Grands, persécutés qui se trouvaient
placés à la Cour, revinrent chacun à leurs
Communautés, & recommencèrent leurs loix.
Les Religieux furent presque tous arrivés
des Ennemis, qui les attendaient le moment

qu'on viendroit leur offrir la Navicore de leurs
prisonniers, le troisieme Durement dans de noires
Cathodes.

Pour prouver au Rtablissement des Eglises
données ou endommagées par les Anglais, ou
portées par les protestants, dans tous les lieux des
Religieuses des saints patrons, de ces Eglises, afin
d'exciter les pieux à contribuer aux frais de
leur rectification. Et les pécuniers, renouveller
des 6^e & 7^e Siècles recut. ou les pécuniers
les deniers de ces quêtes, a la construction de
au ravallement de ceux, mais qui menaçoient
ruine.

Le Roi Charles VII mourut le 22 Juite 1461
à l'age de 58 ans. Le Règne de Louis XI
fut un fort par a beaucoup plus aussi agité
que celui du Roi son père. Les factions
avoient été dissipées, l'usage des dissensions
domestiques, étoit presque éteint. L'agriculture
commença à renaitre, on rebâtit les
villages et les ~~metairies~~, mais dans un goût
qui se rapportoit encore a la misère des
siècles précédents: quelques uns de ces batimens
subsistent encore: Les portes de plusieurs
Et châteaux, comme des quiches en pierre.

Les fontaines font des lueurs faibles
a des fontaines aux de Carre: au lieu de murs
a font de Pasles, les torchis font un pas
en folies et al Equarins.

au Croit que C'est au Règne de
Charles VI, que la taille fut imposée, ou
au commencement du Regne suivant.

Elle fut introduite, afin de tenir lieu au¹⁰⁰
Nœi de profit qui étoit de, monnoies:
profit qui nuisoit beaucoup au prix & à la
prosperité des épices, à cause de l'altération.
Le nom de Caille semble justifier cette
origine, parce que dans une livre ou un poids
Romain de matière, on Cailloit un certain
nombre d'épices en parties égales, qu'on
façonnoit et qu'on Cailloit ensuite.

Les habitants de Neaillly désirant avoir une
portion du Corps d'asse froit, firent proposer
aux Chanoines de Brigueux de leur en céder une
en échange de 7 ours de gris ~~pour~~
pourmant de la paille sur laquelle à faire
avait célébré la messe. Cet échange fut
bien. Les députés de Neaillly arrivés à Brigueux,
présenterent les 7 ours de gris, & reçurent
un doigt d'asse froit. Ils revinrent à
Neaillly chargés du Digne des étourcans dans
l'un d'eux d'un peu de jure inexpressible. Si
habitants du lieu une joie inexprimable. Si
l'en eût vu Daubigues dans son baron de
fenestre, le gris valoit bien la Estigues.
Ceci se passa le 1500.

De Combeaux.

507
Nous sommes priés
nomme

De Combeaux monument qui frappe la vue
dans les recherches, les tombeaux sont ceux qui intéressent
l'humanité d'aujourd'hui. on est porté par curiosité
naturelle, à connaître l'usage & la qualité de ceux
qui se trouvent, et le temps où ils ont vécu.
La matière est intéressante et curieuse à discuter.

Je n'ai vu une digression sur ce sujet, par un
plus grand nombre de tombeaux Extraordinaires que
j'ai trouvés dans les Campagnes, regardant les Es-
pèces. a Cause de, Esclaves qui furent déterrés
pendant les guerres civiles, & des Esclaves qui
les parties se vivoient, on inhumaient les Corps de
soldats tués, dans des fosses communes, & l'on
placait dans des fosses séparées, avec les marques
de leurs dignités & de leurs Têtes, les Corps des
Chrétiens qui avoient perdu la vie. Je
reprends cette matière des Latins. Origine
est j'ai lu dans l'Explication Chronologique
des différents marques qui peuvent servir à
distinguer l'âge des tombeaux & la qualité
des personnes. tout ce qui a vu en la terre
sur des exemples tirés des temps.

Si l'on de seigneur, qui vivait au 7^e siècle
(Origine. liv. 10. cap. 11) prétend que dans la
origine, on inhumaient dans l'antérieur des maisons
les corps pour servir cet usage, parce qu'ils
rapportés les habits des Cadavres, & rompoient
l'air des appartements, & devenaient funestes
à ceux qui les occupoient.

Le second âge des tombeaux est, selon cet
auteur, celui où le Corps d'un mort ayant été
déposé dans un drap, ou au d'abord d'un
un morceau de terre, doit être l'usage
du mot Almulus, qui signifie une statue
formée de terre rapportée, & au tombeau.

Dans tout les temps, après le même service
on a été attentif à distinguer par quelque marque

apparente. Les figures des grands et des Citoyens jusqu'aux
 d'avis les tombeaux et les personnes ordinaires. De là
 l'usage de planter au pied ^{de leurs} tombeaux des pierres
 énormes par les Grecs, ou d'Élever des pyramides
 bâties avec art, afin d'honorer leur mémoire,
 de perpétuer leur souvenir à la postérité.

Les plus anciens monuments dont on ait ordonné
 les figures ou figures remarquables par leurs
 dignités ou par leurs vertus, sont des pierres brutes
 qui se plaçant à côté des tombeaux. Les villes
 de Rhuy près de Orbajoy; celles de Dorset &
 de Coarmon, sont de ce genre (1). Il en est
 d'autres qui ne s'asseyent sur aucun tombeau
 par art, dans les Gaules Beligiques.

La Coutume de faire le long du grand chemin le
 Cimetière, les figures publiques et particulières, et
 Papir ou Romains aux Gaulois. Les Lois Romains
 défendoient d'inhumer dans les villes. Les tombeaux
 de Rocherolles sont par exemple, et ceux de
Plepiès près d'Ouchy sont de ce nombre.

Isidore observe encore que les anciens inhumaient
 par distinction leurs morts illustres, au pied des
 Montagnes, ou sur le montagne même, potentes
aut sub montibus aut in montibus sepeliebantur
apud majores. Les tombeaux du mont Castillon
 près de Rhuy sont un reste de Cités ages.

Après que l'Empereur Constantin eut affermi
 la paix avec l'Eglise, les fidèles accordèrent aux
 tombeaux des personnes vertueuses dont on avoit
 dilaté la sainteté, la distinction d'Élever depuis,
 des Oratoires ou Chapelles: Et à Barochon
 les tombeaux de St. Pausin et de St. Valere, &

à Troisnes près de la foire-ni-on, celui de St
Valgaid : De là peut être la Eglise de St
Jean les autels les reliques de quelque saint.
Les Saxons qui se faisoient infame dans
leurs mairies, au sur les grands chemins, avec
quelque figure sur leurs tombes, avoient
des peintures de rien après leur mort, dans l'Eglise
des royaumes & de la Porte. Les Chrétiens
perfectionnerent ce rien de vaine dans la
foire de l'empire. St Arno le Martyr donna
à trois infame sur un grand chemin, afin
d'avoir est aux prières des passants. On
changea aussi est usage en des voies de
salut. On placa d'abord les sepultures sur
les chemins qui conduisoient aux Eglises, afin
que la vue de ces tombes engageât les
personnes qui alloient aux faits officiels, à
prier pour ceux que ces tombes renfermoient.
Celle coutume parut dans le Valois de la
1^{re} & 2^e siècle en Chrétiens. De proche
on gagna jusqu'aux parois des Eglises.
Pour le Régne de Charlemagne et de
ses successeurs, on enterra dans les parois. Les
tombes qu'on a decouvertes à Verberie, &
à Champlieu, appartiennent à l'entrée des
deux Eglises, au font des sepultures.
On trouve dans le Valois deux sortes de
sepultures de personnes distinguées des dis

102
L'ouverture fidele; les uns à Côté de l'entrée
de la principale porte de l'Eglise, les autres,
Extérieurement à Côté des murs du sanctuaire,
quelques fois même ^{dans} l'Eglise au ces murs
ou par les fondations. Les premiers chapiteaux
de Bethury, ou leurs proches voisins étoient
infirmes dans l'atrium de l'Eglise Collégiale
destinée adrien, suivant la charte de l'an 1060,
qui contient l'établissement du Chapitre.

La dame de Montreuil qui épousa Raoul
II, Comte de Crepy et de Soissons, par la fin
du 10^e siècle, fut infirmes Extérieurement
au Côté droit du sanctuaire de l'Eglise. Raoul
III & Adèle son épouse choisirent de même leur
sepulture, au Côté gauche du sanctuaire de
l'Eglise destinée à Raoul de Crepy, aussi
Extérieurement. On construisoit alors une petite
Canaux pour chaque Corps. Le Jean Gauthier,
l'un en allant au siège de Votry, ne fut pas
infirmes dans l'Eglise destinée à Remy de Reims;
malgré la prière du Roi & des plus grands
Seigneurs de la monarchie, qui étoient à son
Cours; malgré les Egarés des assemblées
naissances & la puissance énorme de Raoul
III, son père. On enterra son Corps dans le
Côté des Religieuses, près de l'Eglise; in Canotico
id est clastro monachorum.
à Paris-Court on a trouvé il y a dix ans

ans, pour les murs de Côté méridional de
L'Eglise actuelle, Bâtie sur les fondemens de
l'ancienne, plusieurs Cercueils de Pierre, -
parés à l'usage de la Chapelle Chartraine
à Nevers, Escrins qui de sont moins anciens.

On Perputa Jargui au 12^e siècle, les Eglises
Communes des Nevers Co-faisant au Culte de Dieu,
au sein d'unques et de Corrompus ne devint
Etranger; au d'ailleurs les Logis, laisours, mal
saines, et les vapeurs infectes des Cadavres,
qui que Couverts de Terre, pourroit Causer
une grande attestation dans la santé de l'air
qui s'y apaisoit. On ne l'ignora pour
lors les Considérations, et l'on crut qu'en
Enterrant le Corps des fondateurs et de
Grand seulement à l'entrée des Eglises,
le petit nombre des sépultures ne pourroit
pas nuire à la salubrité de l'air, surtout
en Couvrant chaque fosse d'une large pierre.

Nous avons dans le Valois, beaucoup d'Exemples
de Combours ainsi placés; celui de la fontaine
Elionore, à l'entrée des Eglises du parc, celui
des fils de Viry, près de la porte de Cille de
Mormier, ceux d'après de Philippe 1^{er} de
Nanteuil, et des seigneurs, dont le Corps sont
infectés sur les marches à Côté est l'Escalier par
lequel on descend dans la nef de l'Eglise, quinquante
Cénotaphes sont plus assés vers le Chœur.
En 1152, il fut décidé dans un Chapitre général.

103

De Cîteaux, qu'on n'y infumeroit plus aucun Corps
dans les Eglises de l'ordre, excepté ceux au Roy, de
Prélat & de personnes mortes en odour de sainteté.
C'est pour ce sujet que les Corps de Justin, Evêque de
Lisieux & du Bienheureux Jean de Montmirail,
furent transférés dans l'Eglise de Longpont, tandis que
celui de Raoul V^e fils du fondateur, fut enterré dans
la Chapelle des Religieuses. Par ce règlement, on avait
dessein de prévenir deux abus; le premier d'y enlever
aux fidèles assemblés, le désagrément et les inconvénients
du mauvais air; 2^e. C'est que les Eglises de Cîteaux
étaient presque toutes d'une grande Magnificence, les
superstitions des Communautés, envenimées de sollicitation
de toutes parts; du pour échapper, l'estoient qui offroient
de leur vie, à l'effet d'obtenir la sainteté d'être
inhumés dans les Eglises; ce qui promouoit plutôt
d'un renouveau de vanité, que d'un principe de
religion.

Pendant le Cours d'at 3^e siècle, on transpor-
toit même dans l'ordinaire des Cîteaux, les
restes des Rois, Marquis & Evêques la sainte. Les
Cîteaux de Cîteaux ou inhumaient les femmes, jusques
dans les sanctuaires. Les tombeaux de saint
sainte n'ont plus de distinction touchant les
Eglises; on les reconnoît à quel qu'un
saint, de même que ceux des saints priés au. Nous
avons donné l'explication de ce Signe, les
retrouvant les choses de l'origine.
Les tombeaux accompagnés de ~~placards~~ de prières
Orate, ou d'une mention de leur rappréhension, —

appartiennent au temps de Gaulois; Ceux
qui sont au Cercueil de platre ou de drigue,
où l'on trouve des monnoies, ou des boutons
caille, en Diamant, &c. rapportent au Bas
Empire.

Nous avons dans le Valois, deux Epaves
Principales, touchant les sepultures, militaires;
celle du Bas-Empire - et le temps des
Chevaliers.

v. p. 43 r.

Voici quelques Regles, pour connaître de quel temps sont
les ~~Antiques~~ Tombeaux de Chevaliers ou de nobles,
où l'on ne trouve aucune date.

L'on n'y enfonçoit presque jamais une
Chevalier, sans placer à côté d'elle, quelques
marques de la Dignité & de son Etat. Ces
marques, sont variées comme les armoiries.

Greco. Dans les premiers temps de notre monarchie
on plaçoit sous la tête des militaires qu'on enterrait,
les drapeaux d'armes dont ils étoient servis dans
les combats. On mettoit aussi à côté d'eux,
les bouts de leurs lances et de leurs fleches.
Les autres faits de guerre, trouvés à d. puissel,
paraissent avoir servi à cet usage. Ces
faits se trouvent variés dans la manière &
dans la forme, selon le temps, le lieu, &
la qualité des personnes. on a découvert de

façon d'albâtre & même d'Agathe, d'un ¹⁰⁴des
Lombards. Le faucher le plus commun & le plus
recente sont en fer.

La forme des armes détermine l'âge des
Monuments. Ces formes varient beaucoup: plus elles
sont courtes plus elles sont anciennes. On s'en
servi en France pendant longtemps de Cimetières,
et de Costes Grecs. Les plus larges les plus grasses
et les plus jésantes, sont aussi les plus remarquables.
Dans les ordonnances de Louis le Danois (général),
les fustes d'écus sont appelés Cottes. On en
portoit dans tous les États, les Cottes d'artillerie
exprimées; celles qui ne servoient que d'ornement,
étoient moins pesantes que les autres; Celles
Empereurs en usèrent l'usage aux seuls militaires,
et aux Châps de Chevaliers, aux quels cette arme
étoit plus couronnée.

Pendant les invasions de Normands en
France toutes les arts d'ordre sont interrompus.
Les calamités publiques anéantissent les
distinctions. Celles qui regardent les Lombards,
réparent ou la Chrétienté au commun
cela & Rome. Les Chrétiens expriment les
Costes Grecs à cette forme d'écus jésantes
régne de St. Louis. Godfrey de Bouillon
parait une Coste Grec d'une troupe si excellente
qu'elle faisoit en deux talens d'un combat,
malgré son Carque.

On a trouvé plusieurs de ces Grecs dans des
Lombards du mont-Catillon. Il en a vu une
qui paraitoit très belle de trois jésantes. Elle
étoit placée à côté d'une petite dans un cercueil de

puent: La coiffe d'arant mangée le Grand partu
jet'ai jugé du Regne de Charlemagne. Un
forant m'a appris qu'on avait découvert
du côté de Beame, plusieurs tombeaux des
Ducs et troisièmes siècles, dans lesquels on
avait trouvé des armes de cette Espèce.

Dès le Regne de Charles V, on commença à
porter des Epées plus longues. Elles ont duré
en France, depuis le commencement de
guerre civile, jusqu'à la régne de François I.
L'Espée de la princesse d'Orléans, qu'on fait
voir au trésor de St Denis, est en même
temps longue et large. Je ne fais si c'est la
même que celle qu'on voyait chez le
Dau le Comte d'Angoulême, d'Orléans. Le
maître Autel de l'Eglise de Catherine de
St Denis, on y voyait des Croix & des fleurs
de lys gravés. Ça ne paraît pas plus ancien
que le 12^e siècle. Quoiqu'on s'en serve de
longues Epées pour le Regne de François
premier, on ne plaçoit ordinairement
des tombeaux. Ces longues lances n'étoient
pas les clous des autres plus gaisants,
plus larges ou plus croisés. On manioit
par le bout de la poignée les Beagumans, les
Paignards, les Cimetiers, les Sabres. Plus on
approche du Regne de François premier, & des
derniers siècles, plus la forme de l'arme
est en vogue.

Lors qu'on fouillait dans un plan, on
découvrait de fortes lances de poutres,
remplies d'opium et de foin, garnies de

105

qui ne diffèrent qu'un seul Broyes, avec une
annee à coté ou au bout du squelette, c'est
une preuve qu'il y a eu des hommes qui ont
combattu. La forme de l'épée détermine le
temps de la bataille, du choc de la rencontre,
l'usage moyen de ces armes, l'âge des combattants
par les armes qui les enferment, c'est d'après
cette description des auteurs qui ont traité
de la milice française, et qui pour rendre leurs
écrits plus intelligibles, ont fait gravés des figures.
Le Crante pour le titre par le P. Daniel, est un
bon guide.

Les règles que je vais d'établir touchant la
forme des armes, sont sujettes à des exceptions.
Quisque sous Charlemagne on portoit de l'épée
Epée, le fourreau d'une taille haute et arantaguer
les avaient longues. L'épée de Charlemagne
est de cette figure. Elle de Roger de Charente
avait trois fois de largeur, trois fois de longueur
à la garde, et un poire et demi vers la pointe.
sous Charles le Chauve on portoit des Armes
des plus pures, Epées de deux piques, mais c'est
des exceptions à l'usage général de chaque
siècle. Il n'est pas plus précis d'en tirer des
inductions, pour déterminer le poids, la longueur &
la forme ordinaire de l'arme ordinaire, que
de la forme du Grand poire, pour connaître la
présence et la longueur de celle du Règne de Charles VI.
Coraille. La matière du Coraille a presque
toujours été la pierre ou le Bois. Le premier

Cercueils de pierre sont très anciens; Plinius en
fait mention dans son histoire naturelle (lib. 36. c. 17)
Les Romains en ont introduit l'usage dans
L'Asie Mineure & dans le reste de l'Asie. Ils
ont duré jusqu'au 13^e siècle; ce qui fait
qu'on a beaucoup de peine à déterminer
leur âge par leur figure. Je n'en ai
donné à Caspary qu'une seule genre de
qui est que plus ce Cercueil approuvent
d'être grand long, plus ils sont anciens. Ceux
qui sont le plus diminuant du côté de
l'arrière, sont plus modernes. Les inscriptions
et les dates, lorsqu'elles se trouvent sur ces
Cercueils, sont tout à fait fautes. Les inscriptions sans
dates se déterminent par la figure de
l'écriture et par le sujet de la légende. Les
Cercueils de pierre sont ordinairement couverts
d'une dalle de leur longueur. Lorsque le tombeau
est accompagné d'inscriptions, l'écriture est
souvent gravée sur la surface du Cercueil,
qui regarde l'intérieur du tombeau, mais que
son longueur sont de plusieurs pièces; mieux
la pierre est choisie et le Cercueil plus
plus. C'est une présumption que la personne
dont il renferme le corps, a été d'une grande
considération, par son mérite, par son Rang
ou par sa fortune.
Les Gaulois inscrivaient leurs noms dans

au Cercueil de bois (tit. 17. n. 14). La loi
 fatigue en fait mention. Ces pierres avaient la
 figure d'une Barque, plus large au milieu
 qu'aux deux extrémités. Elle s'élevait en
 pointe vers le pied; c'est-à-dire que dans
 l'ordonnance de Charlemagne, on les nomme
 encore Nofo, & noffes, pour navis ou navis.
 Lors qu'on découvre de vieux tombeaux de hantoir,
 on en trouve plus que les cleus ou les ligatures,
 des fer, qui seroient ajoutés, à une les planches.
Mosoles, ou Cénosaphes (κένωσες, vides &
 de ταφός tombeau). on donne le nom de mausolées,
 aux tombeaux existant d'ordinaire d'architecture &
 de sculpture. Les Drapeaux ou figures indiquent
 leur âge, au défaut d'inscription. Les statues
 sont d'une ronce, dont les membres ailleurs en fer
 sont grossièrement confondus avec les drapeaux,
 appartenant aux règnes de Dagobert & de
 le Roi Robert, les sculpteurs commencent à faire
 fortir un peu les membres et à rendre les Drapeaux.
 Les statues de Cendres ages par tout le Nord
 de la France, comme ailleurs. Ce n'est
 qu'à l'époque où l'on a commencé
 à mettre des figures sur les airain, les statues
 de la tombeaux. Lorsque une inscription
 est tellement effacée, qu'on n'y voit plus
 de lettres apparentes, la figure d'une caducée
 lettres isolées, indique l'âge de la tombe. Les

L'Emblème de la force et de la valeur, Ces
Signes tant Communs n'indiquent rien de
Plus qui Caractérise la qualité de personne
ni le Temps où elle vivoit.

Carcamp, nous avons deux sorts de Carcamps
dans le Valais. Les plus anciens sont ceux
qui contiennent un seul Corps. On nomme
Spelunca, le Carcamp solitaire. Il
Étoit au grand nombre au 10^e & 11^e siècles.
Raoul III, son Epouse Adèle, mère de
Comte Simon, furent inhumés dans deux
Carcamps séparés qui se touchoient in
Spelunca Duplice. Les Carcamps de familles
sont moins anciens. Il y a aussi dans
la Chapelle des Comtes, trois Carcamps
consecrés qui sont des premiers qu'on
ait pratiqués. Ils contiennent des
Cercueils de plomb de plusieurs âges. Nous
n'avons point parlé de cette Espèce de
Cercueils, en commençant cette discussion,
parce qu'ils sont des Exceptions à la règle
générale, & que d'ailleurs l'antiquité en
est répétée, en comparant les Cercueils
desiens et des Carcamps au Nois. On
embauchoit de la même manière que de
nos jours, le Corps qu'on y déposoit. On
ne peut qu'en fortifier le Cercueil que
par l'inscription.

Combes On ne voit dans les Eglises

Du Valois, qui par de tombes, qui aient de posées
avant le 12^e siècle: Encore faut Mr. Rares. Elle
du 3^e siècle sont très communes et variées
par rapport aux matières, qui sont la pierre
dure, le marbre, l'ardoise, la pierre bleue,
le Cuivre, l'airain doré, &c. a jeté ou a
été encre, élevés sur un massif ou sur des
sacles. Il est très rare de trouver en tombes
sans inscriptions, latines ou Grecques en
grande. Dans le second cas on aide à la
lecture; la figure de quelques uns des
lettres indique le temps du tombeau. Les
tables de marbre ou de pierre dure, posées
sur un massif, ou d'un pied, ou d'un pied
et demi de terre, à l'entrée des Eglises, sont
la plupart du 12^e siècle. Les ornemens qu'on
y voit sont des inscriptions, dont on voit
très partie. Celles qui sont grandes
chargées de Dessins, sont les figures, ou
de marque, le pucet, les initiales, les
armes même inscrites de marbre, d'altare
ou de quelques matières rares, se rapportent
à la fin du 12^e siècle ou au commencement
du 13^e. Ces Croix de tombes sont communes
à long point, et dans presque toutes les Eglises
anciennes. La tombe de Pierre Coquerel,
sire de la Roche du Roi Charles V, et de Jean duc
de Normandie, inscrite à Valence, dans la
chapelle de notre Dame, en une carde de
ce genre.
Les Epitaphes sont nombreuses aux
tombes. Celles à long point qui peuvent peindre

108
années de place au Vésale ont été ~~indiquées~~
au travers des tombes, aux 15^e & 16^e de J^h J^h.
on connaît l'ancienneté de ~~l'usage~~ l'usage
à l'écriture et aux ornements. Les Gothiques
sont des premières qu'on ait placées dans
les Eglises; Ceci prouve que l'usage de
la moderne, au moins dans le Valais.
on trouve néanmoins de l'écriture à cette
règle.

On le verra au flanc de la Contume
f. Sabatier, de Côté, au 2^e de l'Église d'Oron & dans
quelques autres endroits du Valais, d'Illex
à Côté ou au pied de tombes, de petites
Chapelles au bout d'espaces, de mystères, de
l'espérance de Jésus Christ, Celles qui servent de
L'espérance. L'usage de ces petites Chapelles
figurerait se déterminer par les autres
qui y sont figurés.

J'ai vu dans quelques Eglises l'usage
de l'usage, où l'on trouvoit deux vases de l'usage
d'usage. L'un à la tête l'autre au pied
de l'usage, l'un vides, l'autre rempli de
Charbon de bois. Ce terme servoit à
l'usage qui fait. Au moment qu'on alloit
mettre le corps en terre, on remplissoit l'un
d'eau bénite, et l'on mettoit dans l'autre
des charbons ardents, on répandoit sur l'usage
sur le bras, tant pour dissiper le mauvais
air, que pour un signal mystique, qui est l'usage
du au souverain pouvoir du Créateur pour la
à par la mort du homme, on fait l'usage
attribuée à l'eau bénite, d'éclairer les malins
Esprits, & l'usage de notre salut.
Celle Contume a subsisté pendant longtemps
dans l'Eglise. on prouve par un passage de

De l'écrit de Jean Baleth, auteur d'un 2. Journal
(manuscrit. acad. B. d. tit. E. 9 pp. 79. 180), que cette
Cérémonie se célébrait de son temps. Un autre
Expte de l'écrit de Guillaume Decand, Sieur
de Mandre approuvé, que vers l'an 1286, cet
usage commençoit à tomber dans le pays où
il vivoit. Il s'est subsisté dans le val de
Jussy au commencement du 17. siècle.
Cet article fait connaître qu'on peut tirer de
la Description des Tombeaux un grand nombre
de notions, propres à éclairer l'histoire de
nos provinces et de nos familles.
Combien de Commentaires de Tombeaux, d'Épitaphes
de Pierres chargées d'inscriptions, sont détruits
brisés ou effacés, pour un vil Écu, et
dont on a vu plusieurs parties pour le bien des
familles, d'histoire des grands hommes, de la
pour l'éclaircissement de l'histoire de la science de
Littérature, d'antiquités, de géographie même
qui demeurent obscurs faute de monuments
Certains? on a vu l'utilité de la
de découvertes dans des Écrivains qui nous
allou, à approuver. On a vu l'ouvrage de
d'Épigrammes de mémoires, Épitaphes de Échecs
du Roi Henry 1^{er}, et l'écrit de l'Épigramme
l'an 1066, après avoir donné la suite de
Crey Pascal III; qu'on l'a vu l'écrit de l'Épigramme
cette Épigramme, à cause du scandale de
alliance illégitime. La découverte de l'Épigramme
de cette Dame à la fête-Alain, le fait de
à découvrir l'illusion des haïssances sans
fin, qu'on a vu l'écrit de l'Épigramme
de l'Épigramme qu'elle nous a l'Épigramme.

4. deventer faite a Hies au Pile d'Ar, du Coubean d. En abity de Remand & c.
Enver la Chilyne d. alsa) tout de Plauder, a dit tout les la Enrouver
qu'on ardit fait par l'ingue de la mort, & par le ven de la mort.

23

109

La Coutume qui, introduit d'au les monastères
et d'au les Eglises en ces lieux les tombes et les Epitaphes,
A ces fins de biter en parés ou en prius de Caille,
est bien opposée aux vœux utiles que nous voudrions
pouvoir inspirer. Loin de Couvrir aux lettres,
aux recherches de sciences, et à la Religion
même des monuments qui ne sont que rien
à monage, il semble qu'on s'attache à les
détruire, ou d'au, la Crainte qui s'en rapportent
de obligation aux qu'on ne veut pas
s'astreindre, ou par un Esprit mal
entendu qui s'aveugle de qu'on
pours dans la Constitution du bâtiment.
Les motifs qui m'inspirent aux chefs ces
Eglises, l'obligation de rendre à la Euphémie
des tombeaux sont importants. Arcubans,
Ce chef, sont pour ainsi dire. Stables, et d'au
gardes de sépulture et des monuments
qui les couvrent. Les Bient dont ils
jouissent ne font de pas des Gages de la
Régence que leurs prédications ont vuées,
aux fondateurs de aux bienfaits de leurs
maisons?

Ces dont les tombeaux renferment le
Corps sont presque toujours en personne
au dessus de vulgaires qui ont été distingués
par leurs Contemporains, ou par leurs
lettres, actions, à leur Rang, ou par les
Vœux de la Religion aux qu'on ils ont
mis le feu avant leur mort, en priant
leurs hôtes d'au parer de leur bien
pour les Couvents de d'au le temple de d'au,
si vite. N'est ce pas un principe

autorité par le sentiment de tout le peuple
même le plus barbare, qu'on s'est, respect
les objets destinés à perpétuer la mémoire
des grands hommes. M. Gaultier l'admettait
et l'opérativement, avant qu'il ne l'eût
destruction des machines et la protège
Romaine.

Pas pour le Peuple tout le peuple
police, qui n'ont pas en le Peuple
d'être éclairés des lumières de la foi,
Ces même qui n'avaient qu'une idée
Confuse de l'autre vie, quel service
n'appartient-il pas à la Conservation
de tout ce qui pourroit contribuer à faire
respecter les Corps enterrés dans les
Soubassements; les Cendres même de nos
les usages? C'est d'être dans la même
audace sacrilège d'oser élever les Cendres de
mort.

Parmi les Chrétiens et jusqu'à dans le
Cloître, c'est un dogme de croire que
les Corps expirés sont un jour, à servir
animés de nouveau, à fin de paraître
devant le Créateur, tels qu'ils ont été au
temps de leur union avec l'âme, il semble
qu'on prenne plaisir à profaner les sépultures
qui les renferment, à se fermer les Cendres
des plus illustres morts, comme on jette au vent
celles des Criminels, qui ont été condamnés à
être pour expier leurs forfaits.

564

Le Mattote d'avis, qui on prenoit d'au le foire au
 Du ralois, Consistoit d'au le gaignant du
 huitieme de tout le vin qui se vendoit, ~~et~~
 pendant le temps de foire. Il se fait
 mention de ce Droit dans une charte de Charles
 VIII, du 8^{me} 1492, par laquelle il est
 qu'il est aboli la foire de Crepy, qui
 avoit été de se faire depuis le commencement
 des jours Carles & de la destruction de cette ville.
 Cette foire étoit florissante dans le 12^e siècle,
 on payoit aussi un droit sur le Bétail
 après passage. Mattote foire de Male
 mal et de Colture lever; que. Il signifioit
 d'au le pommage impot indu; partions. Ce
 nom fut donné dans le temps à tous le impot
 arbitraires établis par les seigneurs, & c'est à
 cette occasion que le peuple les appeloit mattotes.

Regaler, en 1510, on appeloit ainsi une
 férie ou fête au nom du Roi. une Leve
 férie de cette sorte se nommoit Leve Regaler.
 Le Roi de France, comme l'apostrophe
 ses oncles et ses frères, publia qu'on batte
 le nom de son aïeul, et de figures, et de autres
Architecture

On François les architectes les plus habiles
 et les plus estimés ne venoient pas d'autres
 moins que celui de maçons: Ils étoient
 d'ailleurs peintres et sculpteurs en même
 temps. ils donnoient aux murs des

édifiés moins d'épaisseur ou de massif, que
sous le Règne de Charles V et de Charles VI: ils
donnoient en récompense plus de profondeur
et plus d'élévation aux piliers et tirans des
multiples voûtes. Ils entendoient très bien
la Caillasse et l'appareil de pierres. Ils
conçoivent ils pour affermir les premières
fondations des plus hautes édifices, lors que
le terrain leur paraitoit solide. Ils
construisoient leurs voûtes avec des pierres
de pierre légères de quatre à cinq pouces
sur huit ou dix. L'ogive est même
marquée dans les voûtes et dans les cintres
des fenêtres, qui aux batteurs d'antiquaires
ou Curieux a fait passer du style
Romain et du style Grec.

Parmi les défauts qu'on peut reprocher à
l'architecture, le plus frappant est de
négliger à observer les proportions. Dans
la plupart des grandes Eglises, le milieu de
la principale porte d'entrée ne répond ni au
maître autel, ni au milieu du Chœur, le
bas côté correspond au fronton ni au même
longueur ni au même largeur; souvent on
suppléoit au loin et au d'ant une portion de
Batiment plus que la partie correspondante,
plus plans au Escalier, ou pour ouvrir un
passage qui en ont peu grande ou dans
l'épaisseur des murs, ou extrinsèque.

— La

111

Bizanerie l'aplan grotesque regne dans les
ornemens d'architecture. On ne peut comparer
au Cin au des sculpteurs, toute la didactique
des meilleurs artistes de nos jours: mais
rien n'est plus mal apporté et plus ridicule,
que l'ensemble des sujets et des figures. On
n'avait pas peur de mêler dans les sujets
les plus sérieux et même les plus respectables,
des groupes de situation grotesque. J'ai vu
sur une porte d'Eglise, un mystère de l'Ammonition
représenté avec des accompagnements que l'on
bon sens auroit dû exclure: des rats, des
chiens, des lézards, des grenouilles, parmi
des têtes de Cirubans, des gloires, des
Coquillages, &c. On aimait à marteler les
chaussées et les arcs doubles sur les routes.
On remarque à celles du Palais et des
Eglises un genre d'ornement, qui flatte &
qui surprend au premier coup d'oeil, mais
que la réflexion fait désapprouver à cause
des dangers. Ce masque suspendu aux
clefs, de route et artistiquement sculpté,
fait aux yeux une illusion, dont on se rend
sans peine, à quel point on blâme de
qu'on en a comme le principe.

Ces ornements que l'on regarde communément
comme de la prime coutume, tout du moins
suspendus, attachés aux routes avec des

Parmi ceux qui lui traversent. Comme le
fer est sujet à se rompre, à se détacher,
un deuil, une pluie qui humecterait la
voûte, peut occasionner la chute de ces
masses; on a des exemples de plusieurs
accidents de cette nature. L'art qui
sacrifie la solidité à l'ordinaire, pour
susciter la hardiesse et l'excitation
ou pour faire à l'esprit une agréable
illusion, entraîne souvent de fâcheux dangers.
Au même temps, l'architecture sur verre
fut conduite à sa perfection; il y a dans
le Palais du Chef d'œuvre de l'architecture.
Cet art avait été porté d'Italie en France
dans son origine. Sous l'an 816, le Pape
Léon III avait fait venir de Constantinople
sur verre, les Saintes qui sont à Rome. Le
Pape Jules II qui monta en 1503 sur la
Chaire de St. Pierre, apprenant qu'il y
avait en France deux artistes si célèbres
qui travaillaient sur le verre, avec une
diligence plus que faite de lui, que celle
qui paraissait sur les tableaux de peinture
les plus habiles de l'école de Rome, manda
Ces hommes, extraordinaires, à leur procurer
dans la Capitale les facilités qu'ils pourraient

Derrière. L'un se nommoit Claude¹¹² de
Massieu & l'autre son frère Guillaume,
après s'être bannis de Rome pour une
grande juiverie ils revinrent en France.
Leur retour est la principale époque de
premier ouvrage de ce maître
et de ces belles peintures que l'on remarque
sur les vitraux de l'Eglise d'Orléans & de Chartres,
dont la construction et le établissement
se rapportent au Règne de François I.
Les ouvrages en miniature de ce maître
tiennent du merveilleux: on y voit d'au-
tant de sujets, de figures, de sujets sans
nombre, de points de vue, de paysages
variés, de situations innombrables. La
surprise augmente, lorsque l'on considère
que chaque point Coloré n'a pas été fait
au pinceau, mais avec la pointe du pinceau
d'acier, qui n'acquiesce de couleur & de
consistance, que par une nouvelle façon
du pinceau, par lequel on l'applique. On
choisit les sujets de peinture,
éclatamment aux yeux. Les de l'Eglise
étaient ordinairement tirés des histoires saintes,
Le nouveau pinceau des Croisés de l'Eglise
de St. Nicolas il a fait mieux, jusqu'à
1589, tout remarquable par l'art de le faire

quelle le Peintre y a Representé, l'ancien
Cratée est apocryphe. L'histoire du Jugement
Dernier, figurée sur la vitre de la Chapelle
d'Est. Hubert, a donné lieu à une anecdote
singulière sur la vie du Cardinal Marquis.
L'année 14. passant à l'afaire n'est on le
voit, sous le Pape Innocent il devoit être
faite, l'entra dans l'Eglise d'Est. Nicolas de la
Chapelle. un Peintre d'Est. Hubert, ayant peinte
les yeux sur le Cathédrale du Jugement Dernier,
apparaît un Diable Rouge depuis la tête
jusqu'aux pieds, qui conduisoit le Démon au
Enfer, montrant cette figure au Diable au Roi,
et en fit l'application au Cardinal Marquis
pour, plaignant. Le Roi ayant trouvé la
comparaison toute faite convenue, lui fit
beaucoup. Cette allusion fut donnée pendant
quelque temps au Cardinal, de fabriquer ce
Diable Rouge.

Le fait expédié sur verre n'est pas
perdu comme on le prétend. L'intérieur du
nouveau dit d'aujourd'hui - de l'histoire de la
vie de ces saints qui se employoit pour chaque
Cathédrale: mais la délicatesse et la perfection
du travail, pour être établie, demander ont
de nouveaux Créateurs.

Deux raisons principales ont fait tomber dans

113

Le disoit, l'ancienne methode de peinture
sur verre. Les vaisseaux et les grandes pieces
dont on le ornoit les vitres, devenoient
obscur, et les couleurs du verre imprimées
sur les meubles et sur les objets se couvroient
pourant desagréables, parce qu'ils n'étoient
pas nobiles, d'ailleurs le grain étoient
Exception. L'argent Calciné, l'or même
et d'autres métaux se prenoient beaucoup,
non seulement pour la matière, mais aussi
pour l'appât, quoique la methode fut
moins dispendieuse au respect, que sonale
ceux de François II. nous apprenons, d'un
Crist de temps qu'un seul vitreau d'Eglise
Coutoit fort cher.

Cet art se tout prendre n'est pas à regretter;
mais il faut le considérer comme un art
perissable d'être ordonné, qu'il est plus courable
de le voir et d'admirer que de pratiquer. La
revocation est soit de l'autre est la dernière
Epoque, où la peinture sur verre a été abandonnée
dans le Valais, et même ailleurs, ceux qui s'y
appliquoient étoient religieux ou pour la
plupart.

En l'année 1528, la famine et la peste firent
de grand ravage dans le Valais et dans le lieu
voisin. Les deux fleuves avoient été causés par
un dérangement de l'eau, qui devint fureur
aux moissons et aux fruits. On ne vit pas deux
jours de gelée pendant cinq ans; l'été fut continué.

Les ennemis - amies les arbres poussent en fleurs
 au fût et après la récolte de fruits : en fleurs men-
 tomberont par suite la sève se trouve épuisée. Le
 peu de bled qu'on recueille, rendoit sa paille la
 semence : il falloit le mouire et l'employer sur le
 champ, parce qu'il n'y avoit garde à la ramener
 nouvelle et en rougeoit le germe.

Les conditions aux quels le Roi se aucoit
 obtint l'admission aux eses deux fois ; jurant qu'il
 renouvellerait avec le d'Artois, les comtes d'Anvers
 et d'Artois, qu'il payerait des milites d'Artois, de
 qu'il déterminerait leur eses d'Artois qui pénétraient
 des eses de Artois et d'Anvers, à la Cour
 L'empereur Charles quinquies.

Le paiement de deux milites d'Artois dans
 les eses de Artois d'une femme et d'une paille,
 au cas d'un des impôts que le Roi ne put
 pas le Roi de France.

Chaque fois à la mort d'un Roi
 ou d'un Prince qui lui est propre. L'admission
 dominante du 16^e siècle à la Cour de France,
 et l'habilement d'un grand nombre de Chapelles
 Solitaires, qu'on devoit dans les plaines, dans le bois,
 dans les lieux escartés, sans dotations, sans dépenses,
 uniquement pour servir de lieu de retraite aux malades,
 et aux personnes qui honoroient d'un culte particulier
 le saint ou la sainte à laquelle on leur avoit dédié
 étoit contrainte.

Les plus distingués de tous les pèlerins qui
 se rendoient alors dans le val de la Vierge, par
 le concours des Rois, par l'affluence des

114
marchands, A partouts les Armoitans qu'on
rendant en a plusieurs remarquables. Et
celui de St. Jean Baptiste, Etabli au village
de saint-tiers, depuis la fin des derniers Croisades.
Le pèlerinage qui avait lieu ^{pendant} toute l'année
devant Jerusalem la ville et le jour de
saint Jean, et pendant l'octave. On se
rendoit a saint-tiers de toutes les provinces de
France, et même en Royaume Etranger.
On y venoit surtout en Pays bas, de la Flandre
et de la Picardie. Il n'y avait pas de
Grand Pèlerin pour ces provinces, qui n'eussent
fait plusieurs fois le voyage de saint-tiers.

Le pèlerinage attirait de Paris avec eux de
nouveau St-nicolas, de St-patrick, de St-Jacques, de
Galice, de St-Jean a Rome, et de Jerusalem.
On amenoit la Vierge de St-Jean, on se baignoit
le soir dans la fontaine, on passoit la nuit
dans l'Eglise ou dans le Chœur, on attendait
la première messe qu'on chantoit à minuit, et
après une seconde grande messe du jour, on se
grossoit, puis on dansait, on parcouroit
la foire et l'on faisoit ses achats, on
achetoit d'un ag de St-Jean Baptiste, on
prenoit de la saie et de la saie de St-Jean, on
veilloit, de l'eau de la fontaine, et l'on s'en
retournoit. On étoit dans la persuasion
que cette saie étoit, même la saie de
Jésus et l'eau de la fontaine qu'on benoit la

Surveillance du 24 June, preseroit des
amateurs du Commerce. Le Picard, porteur
pour d'extingué leurs chapeaux, par d'extinction
une petite figure. Son plomb d'extingué
baptême, & n'ont d'extingué aucun royaume
fut tout pendant l'été ou les orages sont
fréquents. Sans prendre cher des de charbon
au de l'eau. d'extingué Jean.

Le mal d'extingué au venoit cher du La
Guerison d'extingué, d'extingué l'extingué, qui
nommait aussi mal d'extingué. L'extingué
qu'on d'extingué pour l'extingué, d'extingué
affaires. d'extingué un d'extingué l'extingué
L'extingué d'extingué ou l'extingué d'extingué
l'extingué à trois d'extingué, par le ministère
de l'extingué d'extingué à cette action. Le d'extingué
cette fontaine d'extingué pendant le plus
chaleurs ont été une qualité d'extingué d'extingué
la fraîcheur a l'extingué fois occasionné d'extingué
réhabilitation favorable d'extingué d'extingué
d'extingué, dont la guérison parait
pour être d'extingué.

La Pulque de Jean Baptiste, qui l'on
Coupure d'extingué l'extingué d'extingué est une
portion de d'extingué de d'extingué. On
monte au d'extingué d'extingué, qu'on d'extingué
avoir fait partie du Corps d'extingué d'extingué.
Il n'est d'extingué d'extingué, même d'extingué.

115
L'ordre des Champs d'Espérance, de fauter
qu'ils soient, qui ne dégénèrent en abus.
L'office de la nuit et le matin, qu'on
avait coutume de faire. Les jésuites,
les Bains de la Bastille, donneront lieu
à des malices, scandales et à des
désordres, à la suppression des quêtes
l'autorité et le crédit de l'Eglise Diocésaine,
passeront à peine, tant fut grande
l'oppression du peuple à souffrir par
ces abus.

C'est aux après le renouvellement de la
Confession (elle avait été établie du temps des Croisés
mais les quêtes ~~d'ailleurs~~ interdites qui s'en étaient
laissent tomber en désuétude). Elle fut rétablie
en 1320, les chanoines de Saint-Vincent au point
qu'il y avait un tarif pour le bain de l'a,
pour ceux qui devaient être libres. On avait
imaginé trois classes de Bains. Les premiers
se payaient 30 livres, les seconds 16^l, les 3^e
8^l pour ceux qui de l'office de la nuit,
on l'attendait dans le Chœur, dans l'Eglise,
dans les auberges, avec une femme et des
indécences qui s'en allaient.

M^r Sanguin Evêque de Sens, l'un des plus
réguliers et des plus respectables prélats de
l'Eglise de France, ayant été averti des
scandales, qui se passaient tous les ans à

SSS

sauteurs, la ville d'Orléans de St Jean, de
transporta sur le lieu, afin d'en empêcher par
saisir et de faire les changements que
le bain de la religion demanderait. L'égli-
se n'estoit pas encore que les abus qui s'en
avaient amoncés. Il rendit sur le lieu une
ordonnance, par laquelle il enjoignoit aux
marquilles de la paroisse, de tenir les portes
de l'Eglise fermées jusqu'au moment de l'offi-
ce. Il défendait aussi les baux, tant à cause de la
maladie, qu'à cause du tumulte indécemment
faux qui se déshabillaient publiquement
jusqu'à la nudité, avant d'être plongés
dans la fontaine. Il donna l'empêchement de la
porcaille n'a pas à deux jours de là.
Celle ordonnance fut de St Jean 1648.

Les marquilles obéissent avec mouvement
par contrainte. L'un d'eux employa une
supercherie scandaleuse. Il se cassa dans
l'Eglise d'intelligence avec quelques paysans
qui étoient dehors. Lorsqu'on ne s'attendoit à
rien, il ouvrit subitement les deux battants de la
principale porte de l'Eglise sans qu'on
l'apparût. Les paysans, approchant d'un
au miracle, coururent à une condamnation
manifeste de la conduite de l'Eglise. Les
marquilles apprenant comment les abus
de l'ordonnance augmentaient,

116

Le P^{re}lat prit l'appel, & devoit a les
indécens et les mystères d'iniquité qu'il
avait voulu produire. Le parlement par
un arrêt du 28 février 1650 condamner
appellans, et prononça une amende de
42 livres, tant en principal, & rendit justice aux
lumières, à la probité et à la rigueur
de l'Eglise. Cet arrêt fut mal reçu
des maladeux.

Les autres P^{re}lats de la robe, qui
ont eu le plus de P^{re}lats, sont ceux de
Saint Arnould de Crepy, ou vont les
premieres attaques de maladeux -
inflammatoires; St. P^{re} de Gelocont
St. D'ay, au maladeux, entre les P^{re}lats,
St. P^{re} de St. Martin - Bithory, pour les
maux de gorge, St. Jean les riges, de
Soissons, a Berchery, pour
les maux de gorge, St. P^{re} de la P^{re}miere
de Bithory, au maladeux, à Chery, la
P^{re} de Champlain, St. Germain de
Verberie, pour les enfans en langue, St.
P^{re} de la feste n^{re} et de verberie, St.
P^{re} de Maas pour la
P^{re} de la P^{re}miere qui tardent a marcher
seul. On va aussi a St. P^{re} de
Maysi pour la P^{re}miere, a St. P^{re} de

De la fete milon pour le Colique &
lorsque l'Eglise de St. Michel fut entee,
on y attira comme on fait pour la
Croisnee, pendant la mortalite du Gros
Petail. On y a att. quantité de boues
pour le flux, a l'herminage & autour
pour le gall; a Damplein, pour le
soutagement de ceux qui sont sujete
à la peur; à la Croix St. Omer, pour la
furete; a St. Nizier de D. a. ochon pour
le flux. On niroque aussi a
Cersroid, St. Relis de valois, pour la
qui sont en la queue, & St. Nivert
au village d'adry pour le mal caduc;
de même que sainte Euphrosine a
Jean aux Bois, pour la fièvre & pour d'autres
maladies.

On trouve sur le chemin de Neuilly à
St. front ^{de la paroisse de St. front} une fontaine
guérir la fièvre. On buvoit aussi au
côté de la fontaine St. Valbert à
Nantueil le haut d'ou, comme un remède pour
la fièvre. On va prendre éryx près la
cage, à Braine. On Cosme
dans l'Eglise du lieu des Reliques de St. Hubert
en l'honneur duquel il y a une confrérie.
Sur le grand chemin qui conduit de
Braine à Permes, à quatre cents pas de

Du Village de Courcelles, on voit une Chapelle
de forme carrée, Solidement bâtie et bien route.
Cette chapelle se nomme Calvaire. on y va en
pèlerinage le jour de l'Ascension. on
apprit dans le pays qu'elle a été bâtie par
Enguerrand Seigneur de Courcelles, en 1266,
après le dessein d'accomplir un vœu qu'il avait
fait, étant aux croisades. on ajoute, que ce
Seigneur voulut qu'elle fut bâtie à la même
distance du village de Courcelles, que le
Calvaire est éloigné de Jérusalem.

Nous terminerons ici l'égide des pèlerinages
du 16^e siècle, par un trait singulier, que je
trouve aussi raconté dans un précieux
manuscrit.

557 " Un Bien de France (le nom n'est pas marqué)
On ignore de la famille dont il racontait l'histoire,
on s'est aperçu que c'était Catherine de
Medici) fit vœu, qu'elle terminerait
par un pèlerinage, elle s'en vint
à Jérusalem un pèlerin, qui la fit faire le
chemin à pied, en avançant de trois pas,
et la reculant d'un pas, à chaque
troisième pas. Il fut question de trouver un
homme à la rigueur pour lui prendre
le voyage à pied, et à la fin patient pour
reculer d'un pas sur trois. un bourgeois de

Verberis separata, & promet d'auoir un
serapient pour le royaume. La Reine angloise
l'offre et lui promet une récompense. Celui-ci
exempté par des agences avec un serapient,
dont la Reine fut, à puis par des propositions.
Le Douçois qui étoit marchand de nautique
eût une femme en récompense de son royaume
et fut anobli. On lui donna des terres,
Chartres, d'une Croix de Jérusalem, &
d'une palme. Ses descendants ont continué
les armes, mais ils ont désigné en continuant
la Couronne, que leur père avait eue
d'Espagne. Le trait qui paraît vrai, est
une preuve que les usages les plus respectables
sont ceux qui, par l'usage, se sont
réduits à des abus.

Le Château, les Jardins et le Parc de
Villers-Cotteret, l'ancien manoir de
sirent achetés par lui dans l'intervalle de 1521
à 1523, l'ancien la Chapelle, que Henry II a
construit.

Depuis ce temps François II n'y a plus
d'ailleurs sans occuper le Château de Villers-
Cotteret, pendant une partie de sa vie.

La réformation générale des Coutumes
a commencé à la fin de Charles

VIII; le plus grand nombre a été rédigé depuis
1810 jusqu'en 1880. avant ce temps
d'effroyables abus des formes viciales les tribunaux,
Dans le Cours d'un procès la Chancellerie prenait
toutes sortes de formes, Partout dans le pays s-
ujets au Droit Coutumier. Les Dispositions
des Coutumes particulières n'avaient rien
de fixe; souvent on recourait par l'usage,
des articles, qui à certains égards, -
impliquaient contradiction avec les anciens;
souvent de toute sorte d'injustice et d'arbitraire
qui nuisaient les parties, souvent même après
avoir obtenu leurs demandes. Les officiers de
justice exerçaient dans les tribunaux le
même genre de Brigandage, que les
Verges français avaient commis par
la force ouverte, pendant les siècles de
barbarie et de despotisme, ou nos lois
n'avaient qu'une ombre d'autorité. Les
sermonaires du temps sont remplis de
justes insinuations, contre les procédés iniques
et contre les pilleries des hommes de loi.
Si nous en croyons Olivier Maillard, les
Juges ne marquaient pas moins d'arbitraire
que les procureurs; et les Chanceries qui -

arouit été Si abrokes étoient arapjens
de leur rapt, les Edramus qui leur étoient
Dues. « Le Bailly, dit cet auteur, vendange,
« Le breuet, grappe, le breuet, prend, le
« Perquant, grappe, le Seigneur n'a rien, s'il
« ne leur échappe ». Bertette Compara-
les hommes à des chats, aux quel on
confessait la garde d'un troupeau.
Homines, iustitiae sunt valuti Catum quous
proprie ad quando casu; plus nout
uno morda quam morda in viginti. Raul-
écrit, qu'on ne pourroit avoir raison des
injures les plus criantes, qu'en remplissant
leurs mains d'or et d'argent. Opotet
implere manus eorum auro vel argen-
talis non opotet resertere secunda vice.
Bertette, dans un des sermons, apostrophe
les juges eux mêmes, par une plaisanterie
civile. Il leur reproche de toujours manger
sans boire; de faire le drapeau de la Brebis,
tandis qu'ils devraient les pastures comme des
Loupes Carnassiers.

Bertette dans sa sermons rurale, fait
l'énumération d'un grand nombre de pratiques
abusives qui avoient leur source dans la confusion
et l'obscurité d'indroit commun. Il observe que

le procureur avoient quelque fois deux ¹¹⁹ papiers
contradictoires d'une même Coutume; qu'ils
produisoient, suivant le cas, le Cahier pour les
dispositions étoient favorables à la Cause qu'ils
defendoient.

On ignoreoit ces Exhumes d'au le Valois
et le beaucoup d'autres provinces, au commencement
du Règne de François 1^{er}. Les 8 seigneurs
des Châtellenies D'ouchy et de Neuilly se joindrent,
impatiens et las du joug qu'ils portèrent,
faisirent 1510, l'occasion de la réformation
des Coutumes du Bailliage de rethuy, où ils
arrivèrent ci devant rapporte, afin d'avoir une
droite Coutume fixe, qui les mit à l'abri des
Négations et des interprétations frauduleuses.
Les autres Châtellenies du Valois demeurant
vingt neuf ans, dans leur premier état de
Doute et d'indécision.

Le mois d'août 1539, le Roi François 1^{er}
ordonna de procéder à la réformation des
Coutumes du Valois. Il fut loy de lui à ce
sujet des lettres-patentes, par les quelles il
nomme Guillaume de Cotte, partie, le
fr. André Guillard, maître des Requetes, le
fr. Nicolas Thibaud. Cette Commission use
borna par à donner une forme permanente à
ces Constitutions, à des loix locales déjà établies; il

S'agissoit de rappeler à un certain nombre de
Eclcs, les dispositions particulières des Coutumes
propres à chacune des Villes Châtellenies du
Palois, pour en faire un Corps de jurisprudence
municipale, et de Compiler les articles, qui
ayant été introduits au divers temps, paroissent
Contradictoires. après quels Commisaires
Eurent eu leurs pouvoirs, ils fixerent la
tenue des Etats de la province au 16 Jbre, &
choisiront la grande Salle au Palais
de Clergy, pour être le lieu de l'assemblée
Générale, qu'ils avoient indiquée.

Le nouveau Coutumier fut distillé par chapitres &
par articles, et il fut fait de suite aux gens de
justice tant prisonniers qu'absens, de suite ou par consultation
deformais aucun autre copie de Coutume que
celle auquel tenoit l'Etat de la province n'en
de donner les Consentements. Il fut aussi résolu
de faire dans l'assemblée aucun serment par serment
ou de chercher à constater les usages, par serment
des Commisaires particuliers.

Les quatre derniers articles du Coutumier, regardent le
Chemin, on en distingue de quatre sortes: Le
Chemin de 4 pieds; le Chemin de charrier de 8 pieds,
ou l'on peut mener les bestiaux, les vaches par la
Corde, et conduire les Charettes s'en après l'autre
la voie qui doit être de 16 pieds de large, on peut

170

y mener toute forte de bestail, en trouvant main
sans, d'antre, ensuite le chemin Royal qui doit
avoir trois d'au, les terres et les juis d'au, les d'ois;
on peut s'y arrêter; quand aux chemins qui sont
Bons d'ancienneté on doit les laisser d'au
leur premier état.

Il y a aussi le valoir un grand-voje qui -
devient riche à l'entretien des chemins. En
fontaines si importantes pour la Commodité des
voyageurs et des Commerçans, tout un peu
négligés. Les Rains et les sources des Eaux ont
rendu impraticables plusieurs chemins de l'atell,
qui subsisteroient encore, si l'on avait eu soin
de les repasser et de les entretenir.

Dictionnaire hébraïque
de mesur, des de
françois Metable
C'est d'un d'au pour
la fête mison.
Metable vient d'un mot
qui signifie à l'atell.

En l'année 1542 la guerre commença entre
françois et l'Empereur Charles quint, à
L'occasion des infantes et des espagnols
Commis par ordre du Gouvernement Milanais,
Sur les personnes de Pericon et de Jorgese,
Ambassadeurs de l'un à l'autre, l'un à l'autre,
à la porte. Le 11^e de l'angletone
reçut une françois et se fit alliance
avec l'Empereur Charles quint. On prit les
armes dans plusieurs provinces, dans le
Naples, dans le Portugal, dans la Sicile.
L'année 1543 finit par un jour de plus rigoureux.
au commencement de l'année 1544 Charles quint
entra en campagne, et le Roi d'angletone
Empereur. La Duchesse d'Angoulême

Maître de François II, et Diane de
Poitiers maître de Dauphin, étaient
Breuillier entre elles; celui faisoit deux parts
à la Cour.

Charles qu'ont fut 7 notes de Charles à la
pour armer les affaires. Il prit les villes
de Chateau-Chien et d'Yverny. L'année que le
Gon de son armée se fit le long de la Seine
de Soissons et s'avança vers Paris, un
détachement vint à la Haye d'Yverny
devant le Chateau de Neuilly et front, dans
le dessein de le prendre. L'attaque des
impériaux fut vive, la défense de même, les
français furent obligés de se retirer au fort.

Cependant l'armée de Charles qu'ont mena à
Paris: les parts couraient la campagne de la
Brie: plusieurs détachements s'avançaient jusqu'aux
portes de Paris. Le Dauphin arriva les premiers
en conduisant son armée du côté de la ville
de Paris, tant afin de couvrir cette capitale
que pour rassurer les habitants qui avaient
déjà pris l'alarme. L'empereur en, en
apprenant la position du Dauphin, fut
ce même temps informé qu'un second corps
d'armée, composé de troupes suisses, venait
aux secours de la ville, de qu'un corps de
12000 suisses vint à y joindre, qu'indépendamment
de ces aides de France, un grand nombre de

Soldats nationaux, ¹²¹ ~~revenus~~ ^{Revenant}
journallement.
Charlerquand fut es nouvelles j'gea à propos
de s'en aller. Il vint le ger au chateau
de Villers-Cotteret, passa cela à propos &
Établit son quartier général dans l'abbaye de
St Jean les vignes. Il bâta entre Villers &
Villers-Cotteret quelques corps armés.

Les armées françoises & de l'Empereur
Charlerquand se reprirent pendant quelques
temps, sans que l'un ou l'autre attaque l'autre.
L'Empereur en pendant la bataille, est allé sans
reposer dans un pays ennemi. Le Roi dans
le cas d'une défaite courut à l'Empereur sur
chemin sur à la conquête du Centre en son
État.

Un Religieux Jacobin, l'apostrophe d'Épître,
de la Noble maison de Guis, qui avait
le même lieu auprès de deux princes, lutama
une négociation de paix, qui eut tout le
succès, que les deux puissances pouvaient
raisonnablement désirer. ^{Le 18 septembre} ^{sur destination}
Signé à Oisy, au mois de ¹⁸⁴⁴,
le 14 selon les uns, le 18 selon d'autres.

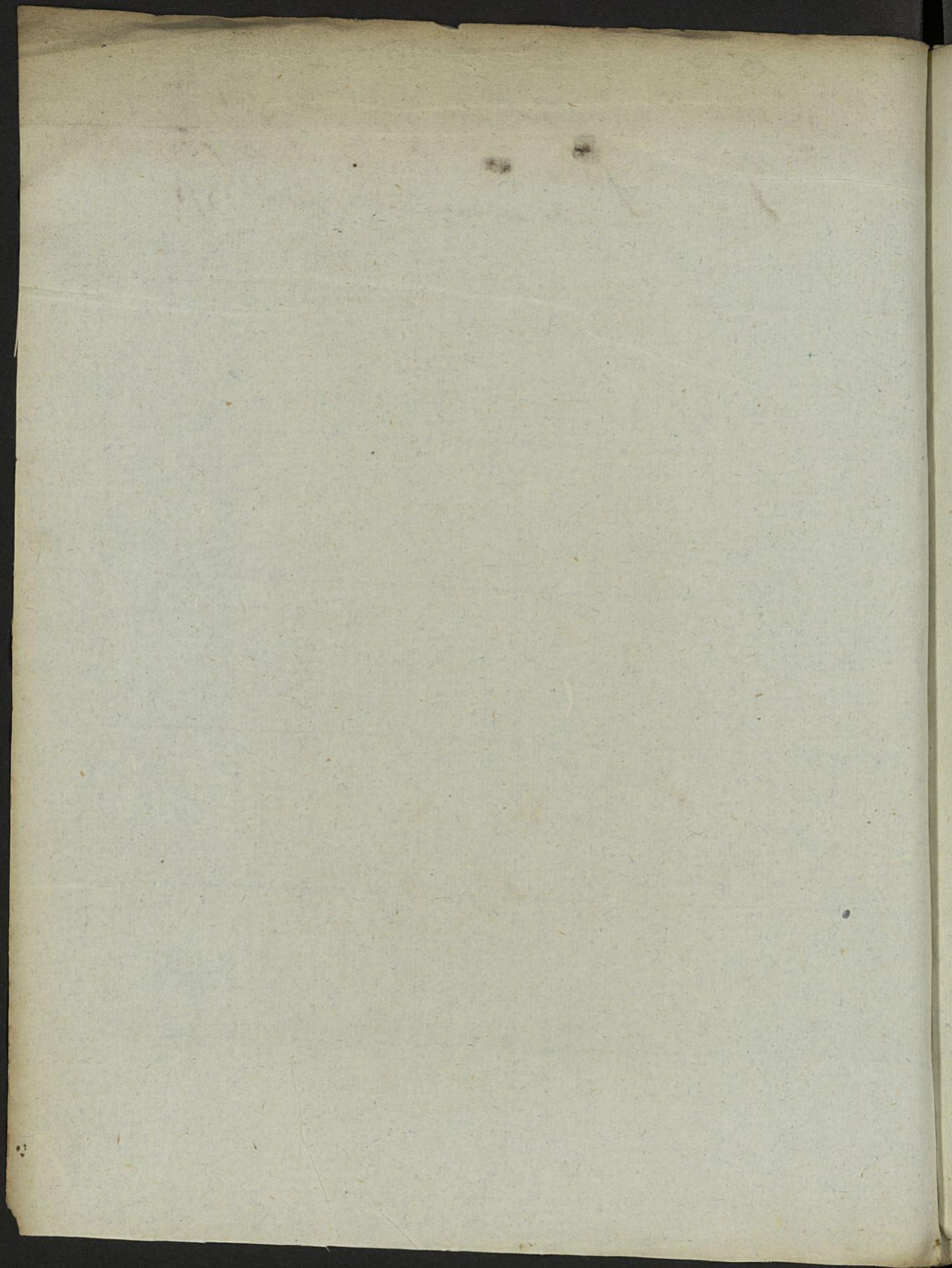
À cet égard le duc d'Orléans, le duc de
de Oisy a été avantaguer à la France et à
auprès le Roi François. Il devait beaucoup
d'apprendre et l'entremise du Jacobin Guis.
Le prince d'Orléans a la médiation et a la
Conduite du Religieux, lui accorda l'abbaye
de Longpont, qui venait de vager par le
duc de Oisy. Guis au change de
Profession. il quitta le duc de Jacobin pour

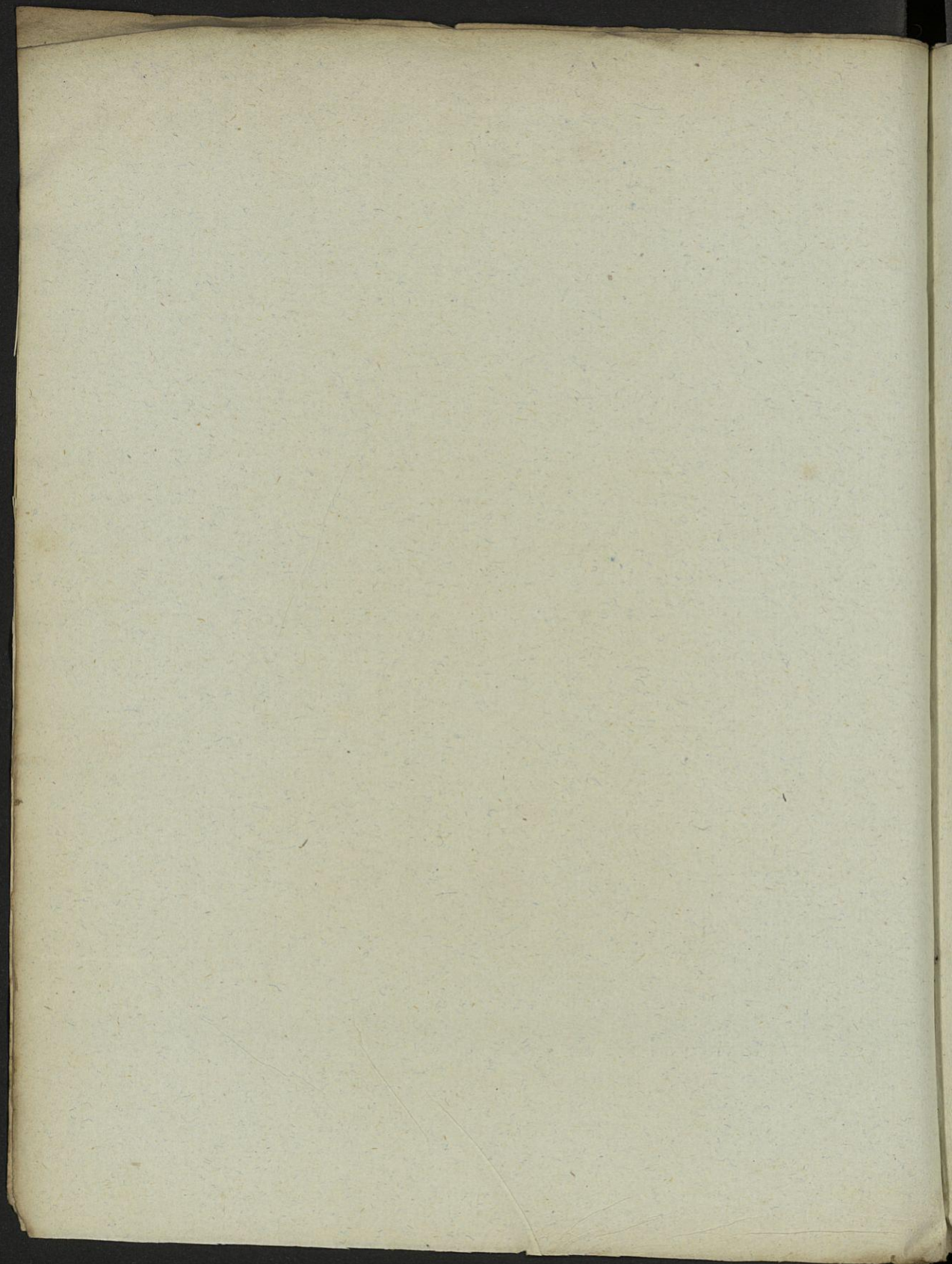
ambassadeur à la Cour de Rome. Il prit possession
de l'abbaye de Longpont en la même année
1546. Il gouverna le monastère en qualité d'abbé
régulier jusqu'en 1550. Il abdiqua à la fin, mais
d'une manière tout à fait dishonorante pour sa
mémoire.

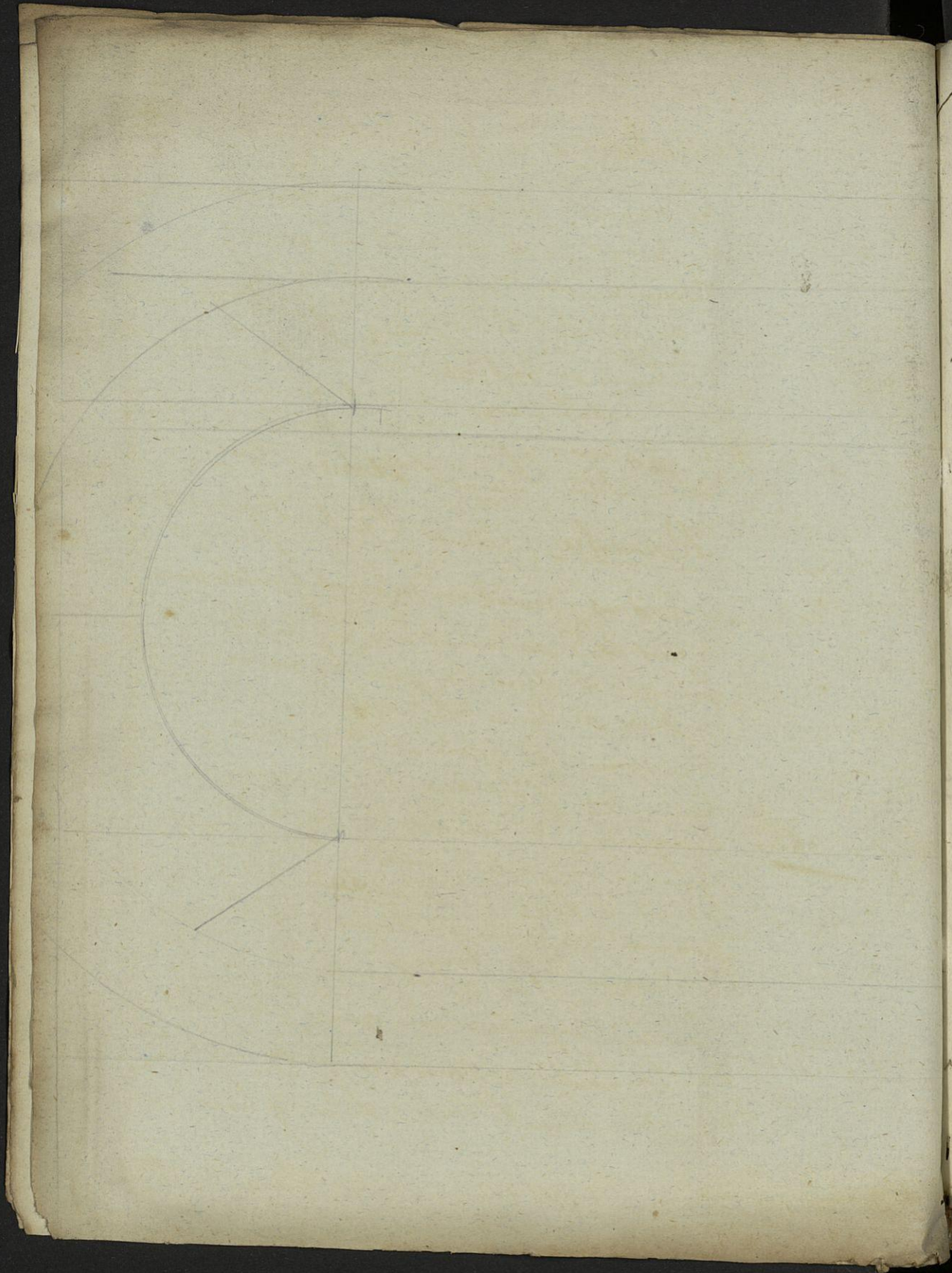
Guillaume, prêtre, par un esprit d'avarice indigne
de son caractère, de sa naissance et de
l'opinion du public, qui le regardait
comme le pacificateur de l'Europe, d'acquiescer
à la Majesté papale et l'argentier, à la
Maison et à l'Eglise, à la Maison du Pape
plusieurs fois, à la prière, à la prière
Capitulaire, au point de dépouiller les autels
de leur ornement, et le vendre
Le Reliquaire de la Couronne de
desaprouver, et le porter plainte
au Roi Henry II. Guillaume instruit
du procès de l'abbé, se présenta par une
faute d'adresse, le fustige et le fustige
du Roi qui avait résolu de le punir. Il
sortit du Royaume en 1550. Cette année
même l'abbaye de Longpont fut
cédée à la Commande de l'abbaye d'Ardenne
et de Marché, archevêque d'Ambrun.

2 volume
Page 581-

Le même Pontife fut élu au Pape L^e 15^e 1523, en
 l'âge de 60 ans, et Cardinal de Senar.
 Le pape mourut au mois de Décembre 1521







Masures — & Coutures —

On nomme Coutures, les maisons accompagnées
de jardins, ou de Marais à légumes, &
Chaux, des verges, rigues &c.

On appelle Masures, les petites fermes,
Mandes ou forties, dont l'entendu étoit
d'une valeur commune & laborable à
la Charrue, pour rapporter des grains,
Cesur Oble, Sigle Arroine &c.

Racoustre (C'est d'ignifie Repare.)

Modius (modius) — modios (modius modus)

Ce mot étoit anciennement une expression
juridique et illimitée, pour désigner une
mesure de Capacité.

Le mot D'adde, D'adde, ade,

adde, le fiduciant, adclia,

P. 3. 382. Jaquembourg, &c. étoient des expressions
communies, par lesquelles on varioit les
noms D'le ou D'adde, qu'on
donnoit à une quelconque mesure.

— Paroikos —

151 P. 3) Pendant les persécutions qui s'élevèrent
dans la Gaule, au premier temps du Christianisme,
l'Eglise étoit sans Eaux; Les Eglises

étaient au fath Baker, en fonturacum,
où l'on administrait aux fidèles tous les sacrements
à tous les fursus spirituels, chaque Eglise était
Paroisse.

De que le Bibuloecum de la religion
Est furee aux poffentins, f'on batte
des oratoires, fath fambours de fante;
on fura de Basilique, de Eglise
Chricales, et il y a plusieurs Eglise et
d'offices publics, où l'on furee le furement
pour furee de furement de la Religion,
pour furee les fants.

On appelle Baptismales ou matrices,
Monastere ou monter, les Eglise paroissiales,
où l'on administrait tous les sacrements aux
fidèles, le Baptême furement.
on leur donne le nom de Baptismales
parce qu'on y furement le furement de
Baptême, le chrisment aux autres furement
et furement, on les appelle matrices,
parce qu'elles furement furement, en quelque maniere,
de furement de furement des furement de la
Religion; Monastere ou monter, parce qu'on
le furement y furement furement furement

nombreux que dans les oratoires & dans les
Basiliques — on en trouve par d'Eglise
quatre-vingt parochies, ayant le
ancien titres. Ce terme vient du grec,
Parochia, qui signifie un lieu d'assemblée
donc le service se rendoit indifféremment
aux chers ou étrangers, plutôt qu'à l'Eglise
les noms Latins de Presbyter, curator &
Curator.

Le nom de Parochus qui étoit autrefois
réservé aux Evêques ne fut accordé aux Curés
que parce qu'ils représentoient l'épiscopat de
l'Eglise dans les fonctions du ministère.
En marque de l'estime et de défiance pour
les Curés et pour les Eclesiastiques de paroisse,
de la part des Evêques et de la part du peuple,
descendant jusqu'à la fin du 16^{ème} siècle.
Les Communautés Régulières étoient des sociétés
de clercs, gouvernées par un prêtre qui leur fournis-
sant tout point à l'Evêque.

L'Etat Eclesiastique fut ainsi gouverné
d'après et avant même la fondation de la
monarchie française, par les évêques normands
des Normands, et aux Evêques de la région de
la France, ou Curés du Nord, ou les uns
Curés du sud.
Ces troubles amenèrent une époque

l'anarchie qui dura près de deux siècles.
Tous les ordres du royaume furent livrés
à des maîtres de disordres, aux
dissolutes & aux vices. Les Papes,
les Evêques et les seigneurs furent abusés
et dissipés.

Et pourtant ainsi, lorsque les premiers
reformateurs monastiques parurent, tout
porta les brigues et les papes, à Confier aux
pères de la Communauté, les soins et les
détails des ministères : les pères vivaient
de pain ; ils trouvaient le nécessaire - selon
leur, la partie dans le travail des mains ;
la règle qui leur faisait observer, ferait
Contraste avec la conduite des laïcs et des
seigneurs, dont les Disorders et l'ignorance
doivent porter au comble. Ces circonstances
firent l'origine de tous les biens de privilège
que les papes et les brigues accordèrent aux
monastères, la suppression de grands biens qui
enrichirent les Communautés régulières, dans
l'Espace d'un siècle. Les biens devenus de deux
sortes 1°. des biens de argent, ou rentes et benefices
de cours ; 2°. des redevances faites par les laïcs
des usurpaturs ; des fonds et des terres qui avoient
été usurpés et livrés aux seigneurs & aux Curés.
Les unions conjuguées occasionnèrent aussi

l'union de la Constitution des Papes, & des Evêques avec les laïcs.

2/

127

de tous les Evénemens, qui ont dérangé le
Règle ordinaire qui a subsisté, depuis la division
des Gaulles en 4 provinces, jusqu'à la fin du
Règne de Charles le Chauve, & n'en ont
produit d'autres surprenant, & d'autres singulier,
et dont cependant les effets sont plus aisés
à remarquer, que ceux qui résultent de toutes
les Bigarres, qu'on remarque actuellement
dans la division territoriale des Bretons, d'où
paraissent, dont les uns dépendent d'un Evêque
laïque, autre que celui ou d'un autre fief, &
deuxième.

111

C'est un principe, que les Princes n'ont
à l'égard de leurs sujets, que les fonctions d'un
Père de famille, changeant les caractères, & influant
sur les mœurs. Les autres régularités nous à
le Pape par Etat, trouvant des occasions
d'indignité dans l'usage des ministres,
et le Pape lui-même peut être la cause
de la corruption & la possession des grands biens.
Après tout les Bretons ont vu les gens,
mais trop tard, de ces incursions qu'ils
avaient du pouvoir, & de la modération
de leur liberté, & de la diminution de leurs privilèges,
avec plus d'économie & de la congruence.

Le Pape Urbain III, ordonna vers l'an 1186,
que les Eglises qui avaient passé pour les
dependances des monastères, continuassent
à être occupées par les religieux des
chaque maison, mais que le religieux
seulement se trouvait à l'église ou chapelain
qui serait chargé de la conduite des
amies, & qui exercerait dans la paroisse
les fonctions Curiales. Le pape ajouta
qu'il ne fallait au pape des légats
de Dicastre & chapelain à volonté,
mais que le pape se réservait
à l'église.

La réforme commença dans cette Eglise,
et elle présenta de manière que les
Grand nombre des paroisses du Royaume
étaient gouvernées par des prêtres, chapelains
ou vicaires perpétuels (Perpetuels) ou la
mission de l'église.

On pouvait cependant paraître, d'un
Cocile D'Arles, que malgré le ordre du
Pape Urbain, les vicaires chargés des
fonctions Curiales, des prêtres seules
amovibles. Le pape ordonna qu'à la
place de ces prêtres mercenaires, les
légats nommèrent des vicaires
Perpetuels. Le Pape Innocent VIII, qui

meurt en 1300, remue les Dignités en 1288
fait par le pape Urbain III & Contenu
dans les actes du Concile d'Arles.

Il y eut beaucoup de changements &
de variations par Apres, depuis ces
derniers règlements jus qu'au concile de
Trente, surtout par rapport aux
Commandes Religieuses dont les membres
le qualifioient Chanoines Réguliers.

Le Pape du Concile de Trente voulant
mettre l'ordre à tout ce qui avoit été
reglé, pour le rétablissement des Droits
du Clergé Régulier. Il fut ordonné
que les Cures unies au Chapitre & aux
monastères soient desservies ou par des
vicaires perpétuels, ou par des Cures en
titres. L'ordonnance de 1629 est ainsi
formulée par Apres Reglé.

Les Cures de Paroisse peuvent être estimées
à 600 L. l'une portant d'autre, le nombre
de Celles qui valent moins est très grand de
Celles dont le revenu monte à 1200 L. 800 L.
Celles qui passent ce dernier prix sont la plupart
possédées par des Réguliers. Les portions Congrues
de 200 L. sont Communes, les Titulaires

De C. envid. qui Remontent, tachent de
trouver dans un jardin qu'ils Cultivent,
ou dans le profit de quel que portion
de Dixme qu'ils tiennent à Roy, de
qui subvenir aux besoins les plus
presans de la vie.

P. 157. C. 3) Lors qu'on réfléchit sur cette ancienne
maxime, que la Dixme a été établie
en faveur de Cury qui Cury avaient leur
Cours et leurs règles au salut des
Ames, & qui supportent habituellement
tout le poids du ministère, on est frappé
d'une surprise nuelle de Compassion,
de voir des hommes Esclaves d'un
Caractère, qui ont Consumé par
avance une partie de leurs biens
pour poursuivre la Carrière de leurs Etudes,
trouver à peine la ressource dans une
Eccle. trop bornée.

12 M. 13. f. 1. M. 13. (nom de ancienne portion Congrue)

on lutant par le nom le fong ou les Revenus
destinés à l'entretien et à l'adieuatien des
Eglises. Les fabriques sont trois au lieu des
deux le temps de l'ancien public est en
religion chrétienne. Commence s'été posant
il y a dans chaque Eglise, une Eglise de
mon. Destinée à l'entretien et à l'adieuatien
de l'Empire de l'Etat. Chaque fabrique
est gouvernée par un ad- qui
a été un fong pour tous les autres Contrats
Beaucoup de, qui se rapporte au fong de
de chaque

Les fabriques de l'Eglise sont principalement
gouvernées par des Marguilliers, qui l'on été pour
trois et six années, selon l'usage des lieux et la
Capacité des personnes. aucun Etat n'est exempt
de ces charges lors qu'il a un miniatu a été
faite publiquement et dans les Eglises.

Les diocèses des fabriques doivent être employés
à l'adieuatien des Eglises, au lamination & aux
entretien de ceux qui sont employés, à la célébration
et l'office divin et à l'acquisition de fondations.

Les propres réparations ne sont pas à la charge
des fabriques; celles des Cures de la Camer doivent
être faites aux frais des Décimateurs; celles des
Crosiers et des vices doivent être aux dépens des habitants,
et de ceux qui possèdent sur le territoire de la paroisse.
Il est peu de paroisses dont les fabriques n'aient
perdu une grande partie de leurs biens; celles

Diminution vient de plusieurs Causes. Les
Guerres ont donné Plein et ont même fragilé
Chacun a des usurpations, Contre les quells
il n'a pas été possible de Remédier, à Cause
de la peste des titres, dispersés ou incandies,
Pendant lesquels, où les Réguliers diffèrent
les parois, les revenus des fabriques & les
titres en vertu des quells ces revenus étoient perçus
sont perdus, avec les biens, et avec les
archives des monastères. Le Gouvernement
des parois ayant été enlevé à ces mêmes
réguliers Contre leur gré, les biens & les titres
devenant aux églises, une
troisième Cause de dépérissement de la
plupart des fabriques vient aussi de la
négligence des vicaires, des curés,
relativement à l'arrangement des titres,
qu'on laisse souvent pourrir dans des lieux
humides, sans avoir soin de les visiter.

Dans les Eglises où il n'y a pas de fond
attaché aux fabriques on quitte pour la décoration
de l'intérieur. Les grosses réparations sont à la
Charge des Diocésains, des habitants & des
propriétaires des terres. Les Diocésains sont
aussi obligés de renouveler le mobilier & les
livres, Regni n'est fait qu'en qu'à l'estime
d'argent & de papier. Les grosses réparations
sont traitées de même.

Il n'est pas besoin, que l'officier soit payé
Cela sera la même Dénée & avec la Dénée
qui courra indifférent.

Les Ecoles Publiques étoient tenues anciennement
dans l'intérieur des monastères, dans les Cloîtres
ou l'enceinte des Collegiales, et des Chapitres,
Dela les officiers d'Etat et de Chantres,
dont les titulaires présidaient encore dans
quelques diocèses, il a disparu des
Ecoles.

C'est, les deux premiers, Rame de nos
Jours, l'éducation de la jeunesse étoit
confiée indistinctement, aux Clercs réguliers,
et séculiers: aux Clercs ou aux prêtres des
paroisses plutôt qu'aux premiers. Les
Troubadours qui suivirent le Dédain de la
Maison de Charlemagne, furent les
s'ignorant au point, qu'on fut longtemps
sans se mettre en peine de dresser la jeunesse
à la Religion et aux sciences. L'est de
Léon de D'Évêque étoit tellement réservé aux
Ecclesiastiques qu'on leur donnait à l'école
le nom de Chaque.

On ne comptait aucun lieu, où l'on s'instruisait
la jeunesse ait été confiée à d'autres, qu'à
des Ecclesiastiques réguliers ou séculiers, avant
la fin du dixième siècle. Les Chanoines

est l'Eglise Collegiale de St. Thomas de Cîteaux,
paraissant avoir été les premiers, qui se firent
recharger par un maître d'école d'instruire
la jeunesse, nous ignorons l'année ou fut
usage à Commeny. Il étoit établi en 1250
Il n'étoit pas question alors d'enseigner la
langue latine aux Clercs, parce que elle
étoit à peine d'être la langue vulgaire.
L'Education consistoit à apprendre à lire
et à écrire et à parler plus ou moins que la
Commun du peuple. La religion et les
mœurs étoient aussi dans l'école d'Education
de ce même temps.

Les écoles se multipliaient dans la Campagne
peu à peu, à mesure que les principaux
Eglises étoient enrichies en Clercs; car c'est dans
l'attente de quelques riches que l'école
grand nombre de paroisses fut établie.

Cet usage fit tomber insensiblement l'Education
des monastères; les lois de prières à l'instruction
de la jeunesse fut déposé par degrés aux Cures,
l'exercice de cet emploi, confié à des Clercs,
tantôt séculiers, tantôt laïcs, selon le lieu
et la situation des paroisses, nous en voyons
par qu'avant le Concile de Trente il y eut
un grand changement à cet égard.

Après le Concile, voulant réparer les
maux autant qu'il étoit en leur pouvoir

3/ qui s'ignoraient aient fait à la Religion, cherchant
à pourvoir à l'instruction des aînés de tous
les Etats, tant pour les Campagnes que pour
les villes. Les Evêques de ces Cantons s'occupant
depuis des Ecolles, soit par eux mêmes dans
leurs visites, soit indirectement par le
ministère de leurs grands vicaires, de
archidiacres et de doyens Paroiss.

Chaque Diocèse a ses reglemens, qui
se réduisent aux articles généraux qui
suivent.
1^o aucun maître ou maître-école ne
pourra tenir école, qu'il n'ait
approuvé par l'Evêque Diocésain, ou
l'archidiacre, ou le Grand Chantre
de la Cathédrale.

2^o les écoles doivent être ouvertes depuis
huit heures du matin jusqu'à 11 h
depuis deux heures après midi jusqu'à
Cinq.

3^o les leçons doivent commencer par
l'apôtre et finir de même.

4^o Le catéchisme sera fait deux
fois la semaine aux enfans dans l'Ecole.
5^o On n'emploiera pour les écoliers
à lire, que des livres de P. L., dont

L'usage sera indiqué ou approuvé
par le Curé.

6^e les Sulpiciens seront Conducteurs à l'Eglise
et aux offices des dimanches et de
fêtes, & seront Conducteurs par les maîtres
et les maîtresses.

7^e les maîtres ne pourront recevoir
aucuns fils dans leurs Ecoles, ni les
maîtresses aucuns garçons. Quand aux
paroisses où il n'y a qu'un seul maître
pour les garçons et pour les filles, Celui-ci
doit séparer les uns et les autres en
deux Classes et ne jamais laisser le
lieu des Ecoles sans surveillance.

8^e les Sulpiciens seront, vertueux selon les
règles de la Charité et de la Discretion,
sérieux sans passion, corrigés sans humeur
selon les règles de la pudeur & de la
modestie. ou leur inspiration & l'aide
et la Præsentation de Dieu, & l'honneur du Sacre

9^e les maîtres & les maîtresses
veilleront aussi sur la Conduite des
Enfants, même hors des Ecoles, par

une inspection, telle que les temps & les
lieux le permettent. (132)

10. les maîtres & les maîtresses
seront recommandables par une bonne
conduite, & par une vie régulière:
ils ne pourront aller à des profane-
ments, fonctions, arillantes ou serviles.
Ils seront approchés des Curés, & seront
tenus de se présenter tous les ans, devant
l'archidiocèse, le chancelier ou le Doyen
rural (suivant l'usage du Diocèse) &
se feront renouveler leurs pouvoirs, qu'ils
présenteront ensuite au Curé en la
paroisse.

Ces articles, sur la fabrique de
divers règlements, qui nous sont tombés
entre les mains: on sent que s'ils
doivent véritablement servir, il
en résultera de grands avantages infinis
pour la société.

Le libertinage de Curie, la dégradation
des mœurs, l'esprit d'indignité, l'irrogance,
et la plupart des vices propres, viennent
presque tous de défaut d'éducation &
de la négligence de parents, à leur la-
main & à leur leurs enfants fréquentant
les écoles. Ce mal peut encore venir de

pour ce faire au de Capacité des maîtres
de des maîtres qui on ne choisit
pas avec aper d'attention, presque
toujours faite de bon profit, & cela
parce que le revenu des glans est très
modique, et que les soins extraordinaires
donnent la perfection de cet état,
sans que jamais les maîtres.

Cette profession, l'un des plus estimables
et des plus utiles, est maintenant moins
considérée qu'un autre. C'est même une
espèce d'apologie de nos jours, par rapport
aux Campagnes, que le paysan et le
cultivateur ont besoin que de bras,
pour les semailles aux travaux des champs
et aux détails économiques, sans
perdre ^{le temps} à des occupations
étrangères. La loi même de nos lois, au temps
qui doit être uniquement consacré au
commerce, à l'avancement du Commerce, &
au profit de la patrie.

Les domes marines, qui semblent
s'accroître, sont faibles en tous points,
contraire à la façon de penser des temps
anciens, à l'opinion commune, qui

regarde avec raison, comme un¹³³
maux de l'homme une ignorance préjudiciable
à l'intérêt particulier et public, de ne
savoir ni lire ni signer.

Quelle difficulté en rencontrent pas
dans le Commerce de la rue, les Cultivateurs
et les Vendeurs, aux quels il est impossible
de tenir registre de leur recette et de
leur dépense; d'écrire à leurs correspondants,
de régler les mémoires des ouvriers, de
traiter par écrit des matières dont ils
Commerce? Plus on réfléchit sur ce
sujet, plus on trouve de raisons qui
démontrent la nécessité d'apprendre aux
Enfants, même à ceux des paysans, de
du même peuple, à lire, à écrire
et à Compter.

La plupart des Ecoles de filles sont tenues dans
le valon, par des femmes de l'enfant Jésus, et
les orphelins. Dans les paroisses de villages,
les Ecoles sont ordinairement mal tenues, &
il y a des lieux où l'on n'en tient point, —
parce que les appointements ne suffisent pas,
pour s'entretenir d'un maître.

Les enfants attachés aux champs,
sont presque toujours d'une difficile éducation,
et dépendent souvent d'un Capable ou d'un
zélé, dont le produit est au plus incertain, qu'il

Est embarrassant à réaliser et familiant
à persévérer : aussi les écoles vaquent-elles
souvent, pendant les fêtes surtout : on les
tient au plus, pendant quelques jours de
l'été, lorsque les travaux de la Campagne
ont cessé.

Comme l'utilité de cette profession
regarde autant la société civile, que le
gouvernement ecclésiastique, le Prince plus
aisé de faire un fort avant-ager
aux maîtres d'école de Campagne en
leur assignant des revenus fixes. La
bonne éducation étant le principe
fondament des bonnes mœurs, & de l'est
Essentiel de la vie et d'Israël, il est
aussi condamnable et aussi coupable
de la négliger, qu'il est important
de rendre stable les établissements qui
la procurent.

Le système de plus des Collèges
dans les paroisses des villes de province
n'est pas moins utile à la religion &
à l'état qu'aux intérêts des particuliers.
Ils ne doivent être ni trop rares ni
trop multipliés, mais proportionnés
à la population de nos diocèses,
Dans nos Collèges plaines agricoles

134

au Centre d'une population de 2 à 300 mil-
lions, & des tentatives couronnées
l'un ou l'autre procède suffisant; des
avantages spirituels espéreroient de
ces établissements, s'ils pouvoient être
portés à leur perfection. Les parents
inspirent par obligation dans la capitale
de quelques-uns de leurs enfants, & de
les élever, pour leur donner une
éducation digne d'eux. Les autres
conservent pour leur patrie, —
l'inclination naturelle que l'âme
apporte en naissant,
à l'ancien digne qu'il soit l'âme
dans le esprit, qu'un homme a talent
ou l'est estimable, qu'autant qu'il —
Prend le bien qui l'attache à son
lieu natal, pour chercher dans un
autre sol, une fortune supérieure
à celle de son pays; on donneroit
L'Esprit aux sentimens naturels, les
Campagnes étoient mieux garnies
d'habitans. C'étoient après, à l'agriculture,
et au Commerce, les Esprits de

Judicatures, remplis par des magistrats
plus éclairés, et plus instruits, et les
Châteaux qui se réduisent à peine au
vieux faubourg abandonnés, servent
d'entrepôt, et d'embarras; les Couronnes
augmentées et conspurées de sang
Rois, comme d'oppression ou l'on
cherche par une noble émulation
à se surpasser par le travail et par
l'industrie et l'effort.

En proposant ce plan, nous supposons
que l'instruction actuelle des Collèges
de province, soit en forme par un plan
plus parfait, que la manière dont on
élève les jeunes gens dans les universités
même, et dans les Collèges de Paris
grandes villes. Nous passons à ce sujet
que cette éducation doit se rapporter à
trois points principaux; savoir la
religion, les mœurs et les sciences.

Nous entendons par la religion
la connaissance de l'Être du Dieu,
et la pratique de ses commandements.

Nous entendons les mœurs dans le sens
général, pour les mœurs et les manières.

135
suivant lesquelles on doit conduire son
action dans le monde. Cette partie
est l'Education regardée, aussi, l'humanité
L'aptitude, et les qualités sociables
auxquelles il est essentiel de former
les élèves.

L'ancien qu'on a coutume d'enseigner
dans les Collèges sont la Grammaire,
et la philosophie, la Rhetorique & la
Philosophie, qui comprend aussi les
mathématiques. La Grammaire
regardée les principes du langage. Celles
dont on a coutume d'enseigner les
Eléments dans les Collèges, sont le langage
grec, et l'latin, & le français - qu'on
néglige trop.

En remontant à l'institution des premiers
Collèges dont l'abbaye ont été fondés à Paris,
dans le Cours du 12^e siècle, on reconnait que
le Gouvernement de ces maisons était
fondé sur le même plan que celui des
Municipalités. On distinguait dans chaque
maison trois sortes de maîtres, chargés
chacun d'enseigner la jeunesse, savoir les
Maîtres qui nous venons de nommer.

Le chef qu'on appelle maintenant
Principal, prenait alors le nom de Maître
C'est parce que la principale instruction

lui appartenait, que parce qu'il était
ordinairement choisi parmi les maîtres
ou docteurs en Philosophie, le Chancelier
spécialement chargé d'élever les
jeunes gens à leurs devoirs de Christianisme.

La Conduite des élèves, le soin de
veiller et de presider à leurs actions, de les
former aux bonnes mœurs, étoit
départie à un second supérieur, qui
gouvernoit la qualité de son maître.

Les sciences étoient enseignées dans
les classes, par des professeurs
d'un rang et la méthode de chaque
science.

Il y a cette différence entre les
pratiques de ce temps ancien, et
celle de nos jours que la partie des
mœurs est très négligée dans le
système d'éducation actuel. Les
principes de la religion n'étoient par
nulle part avec l'apologie des
sciences, surtout la grammaire,
pouvoient être enseignées en même
temps. Un grand nombre d'exemples
propre, que l'on apprend, pendant

136

trois et quatre ans, dans le Clap de
Système, de sixième & de Cinquième,
pourrait être montré aux jeunes gens,
en Douze et quinze mois, pour peu
qu'il eût l'esprit D'orientation. Il les
Enseigne à remarquer, que dans le
Gouvernement des Collèges, ceux
qui enseignent les sciences, sont les
maîtres des autres, tant à cause
de nombre, qu'à cause de l'habitude
attachée à leur profession, tout le
reste double de triple celui des
Premiers Clap.

Dans autres Collèges, distribués &
gouvernés selon l'ancien plan que nous
venons d'exposer. & placés à propos
dans chaque province, pour les Communes
venons de l'époque de l'époque de l'époque
avantageux aux Communes.

Il serait à propos de se parer de
la devise de 60, les nombres des
Clés de chaque Commune;
parce que ainsi, il est difficile
aux maîtres de donner à chaque
Ecole, les attentions qu'elle leur doit
demander.

Amour & l'Alaïou de Charité

Le amour sont en libéralité, mesurés
par le droit naturel, et se forme à cette
manière de faire à autrui ce que nous désirons
nous être fait à nous-mêmes. La religion
impose à chacun, l'obligation de l'aumône
selon ses moyens: cela vient de ce que cette
œuvre de Charité est appelée justice dans
l'ancien et dans la nouvelle loi.

On distingue plusieurs classes de pauvres;
les veufs et les personnes ruinées par des
vicissitudes de fortune, sans biens et sans profession;
les malades, les vieillards, les infirmes, les
aveugles, les mutilés, et ceux qui meurent
de faim. Les riches et les pèlerins ont
eu pendant longtemps la même part
aux aumônes.

Dans la primitive Eglise les diacres
recevaient les aumônes des fidèles, et les
distribuaient aux indigents. après que les
Eglises eurent été dotées, on fit quatre parts
de leurs revenus, dont la moitié allait
à l'entretien du clergé et au service des
pauvres.
Les anciens aumôniers étoient de trois

137

Sortir; Celles des parois, Celles des supérieurs,
et Celles des Chateaux. Les premiers étoient
gouvernés par les diacres ou prêtres: de
fond de cette première ^{dépense} distributif provenoit
du 1/4 des biens des Eglises, des Collectes, des
quêtes et de sousmes, que les personnes
Charitables exposaient entre les mains
des Ecclesiastiques, prêtres ou diacres qui les
distribuoient dans les maisons.

Les aumôniers des couvents, et ces
châteaux étoient des hospices, où l'on
donnoit retraite aux pauvres, aux
malades, et aux prisonniers, quel qu'en fût
l'origine, on étoit hors d'état de payer
leur vie. Chaque monastère avoit
une aumônière qui prenoit soin de
l'assistance en payant un autre fonctionnaire
étoit une charge claustrale, comme celle
de Célérier, d'infirmier &c. L'office
d'aumônier étoit uni à celui de pasteur dans
dans la plupart des grandes maisons.

Dans la physar des grandes misères
 Les premiers Almones, dont on trouve les
 Traus, dans l'obscurité des lieux, font des
 Humanités à la suite de quel que figures, qui par un
 motif de Commémoration, établissent de
 bonjour dans leurs Châteaux, pour servir
 d'asile & de refuge aux indigents & affligés.

Dans le val de Celler de Nantuil le fait de voir,
après Agathe et après-annuel de Croy-
tante du commencement de la monarchie,
C'est à cette époque aussi que Celler de
Morimont, D'osouy et de Braine,
furent fondés. On admettait indistinctement
dans les hôpitaux, les paupers, les indigents et
les malades: les derniers composaient une
quatrième partie.

Les premiers annuaires furent tous d'origine
pendant les troubles du dixième siècle: ils
regardent les plus grands nombres de
maisons d'hôpitaux d'après leurs usages.
Dans tous les monastères et les Communautés
Religieuses qui furent fondées alors, on
exerçait toutes les œuvres de Charité, envers
les indigents et envers les malades. Les
Croisés occupaient l'établissement
des malades, et de venir aux hôpitaux
qui pour y suppléer à l'absence, paupers
les sujets pour les quels ils avaient été fondés,
ne subsistait plus. Les Communautés
Permanentes, qui étaient, comme celle de
Gournay, au plus haut point et à l'apogée de
leur puissance, laissent d'un seul
coup les points de leur règle: les
uns et les autres recourant à l'objet de

Bien qu'ils réunissent à leurs maisons
 au lieu d'en tenir les administrations et les
 Ecoles, selon l'intention des bienfaiteurs,
 nous nous dispenserons de faire l'inscription
 des individus qui ont dit ou ont, les revenus, à
 des usages étrangers aux intentions des
 fondateurs et au soulagement des pauvres.
 Nous proposerons seulement quelques
 réflexions relatives au sujet touchant
 les meilleurs moyens de faire servir
 si c'est possible les premiers praticiens
 après avoir dirigé ce qui se fait dans
 nos écoles.

172
 A table pour proposer au soulagement
 de différents classes de pauvres

Les pauvres qui ont besoin de secours
 peuvent être rangés sous quatre classes;
 1^o les vieillards, jusqu'à 70 ans, les enfants
 âgés; 2^o les malades; 3^o les personnes fatiguées
 qui cachent leur misère; 4^o les mendiants.

Le point de vue pour proposer de donner à
 recevoir la classe d'hommes, aux quels il
 n'est pas possible de s'occuper, faute de
 bagues leur vie. On y recourt aussi pour
 des pensions indigentes ou pour une somme

imposé payé de personnes aux quelles
il étoit imposé de tenir menages.

L'attribution des justices est signifiée
reconnue, que les personnes, les lieux distingués
des villes, ou de tout lieu, se font en trois
prendre part à leur gouvernement.

Il n'y avait autrefois au Canada
remarquable qui n'eût un hôpital
pour servir de retraite et d'asile
à ses pauvres. Ces maisons, de
Charité sont presque toutes détruites
présentement (1774), et les lieux qui
s'étoient attachés ont été ordonnés
ou élargis, ou convertis à des usages
étrangers aux vues des fondateurs.

Le vain chrétien. On a créé
à la fédération, à Rimouski, à
Bathurst, à Braine, à Sackville, à
Nanby, à Montcalm et d'autres lieux
autres lieux notables, le fondement
anciennement destiné à servir les
nécessités sans fortune; les enfants
bas âge, ou qui ont perdu leurs parents,
ou aux autres. C'est en prenant
pour les premiers secours nécessaires

à l'ara; ou l'on mettroit ¹³⁹
reste de ces anciennes maisons, qu'on
ruiner les bâtiments qui seroient ce
refuge aux malheureux, au des-
Communes dont l'institution n'a
point de rapport avec l'objet
provisoire que l'on avoit eu vue,
lors que les Rois, dont ils jouissent
sont accordez.

Le Retablissement des anciens hôpitaux
ne seroit pas d'une entreprise facile à
conduire à sa fin, surtout si les
Chefs n'avoient pour eux-mêmes d'abord
répondu que de faire entrer ces
maisons de charité dans leurs
anciens droits, et d'être à des personnes
actuels des biens dont ils jouissent,
soit attaché de Donation ou de
Concession, soit attaché d'héritage, ou
de prescription contre l'usage public.

Le mal seroit plus facile à
réparer, en cherchant les personnes dont
l'usage de Dieu, dans la érection des
Bénéfices simples ou Commendataires,
qui n'imposent aux Ecclésiastiques
aucune obligation utile à l'Etat, ou

aux Cantons, dans lesquels les biens sont
situes.

Cela nous prouve la autorité par
tant d'hommes, tous fondez sur un
ordre supérieur, et même de
l'autorité souveraine, qui on ne peut avoir
sans autorité d'ici d'ici d'ici d'ici
d'ici. Combien de biens de
Commune disent un autre de leur
esprit à l'oppression ou à l'oppression
des hommes ou des nations?

quelque faible que soit l'état de
personne, agir à des fins, il est dans
les lois de la bien église, un jour d'homme,
qui fait les lois de la bien église
qui est aux uns, et à la rigueur
raisonnable qui se rencontre dans les
autres.

Les lois de Dieu, qui sont présentement
dans les lois de la bien église, un jour d'homme,
y ont été anciennement unis. Il y
a cette différence entre les lois de Dieu, et
les lois de la bien église, que les
lois de Dieu sont uniquement destinées à
l'apaisement des malades, et les lois de la
bien église de la bien église aux indigents. La

140
Séparation des uns d'avec les autres
est fondée sur les mêmes raisons, qui
obligent au temps des crises de
séparer les malades, attaqués à la
fin d'avec les précédents et les
suivants qui n'en doivent pas
être affligés. Quoi qu'on entende par
de malades Epidémiques, dans nos
fortes de Dieu, l'air infect qu'on respire,
ou vice au fait de l'effort et au
malade, n'est beaucoup à la santé,
et l'atténue au point de temps.

non ce non et aucun par ici, sur les
détails qui regardent l'administration
de fort de Dieu; nous agiterons seulement
la question de savoir, laquelle de deux
méthodes d'apiter les malades est la
avantageuse: de les rassembler dans un
général ou de leur procurer chez eux,
les secours qui leur sont le plus utiles.

Quoi que la première est des praticiens
fait le plus d'usage, nous ne faisons
pas difficulté de lui préférer la seconde.

En effet, quelle sorte d'occasion a d'apiter, d'apiter
ou tout au plus au point au point de malades,
n'est on plus obligé de supporter dans de vastes corps de
Logis, ou tous les ouvrages sont faits par les
personnes chargées, on perd de vue la santé
L'entretien du malade, de l'air, meuble et

infirmités, la nourriture et les agissements
personnel attachés à la maison. Tout ce
qui est de Digne que l'on s'efforce de
guérir le premier plan.
Il y a des gens de malade, qui le
travaillent pour aggraver. Il y a
Certains, indépendamment de toutes autres
Circumstances, qui un malade reçoit plus
de soins et de considérations au sein de sa
famille et au milieu de ses parents, que
dans un logement étranger. Etant chez
lui, les amis, par exemple, qui sont
aux Bonillots, et dont il ne peut pas
une, sont confondues par ceux de sa
proche qui se joignent et qui le
soignent, ce qui est une seconde. Dans
la Charité, l'opinion est un même sujet.
Parce que cette pratique est
sujette à quel que abus et que le
malade ou son prochain peut en profiter.
Mais dans le lieu de l'opinion, l'autre
méthode, la conduite du malade et
de ceux qui s'attachent est en partie par
des services, qui sont leur rapport aux
Administrateurs de ceux qui s'attachent.
L'état du malade est Custodié par des
ou par d'autres qui le guérissent, et il est
par des soins, en vue de l'union de Charité, qui
n'ont aucun intérêt à le favoriser, au
Préjudice des autres patients, ou de l'union.

Le premier point sur lequel on se trouve
malade, que l'on transporte aux hôpitaux
= dire, il en est au cas, le plus de la
mortalité, de proportion qui m'aime mieux
être traitée par son Coeur, que d'en avoir
autre logis.

Les réflexions que nous proposons,
en regardant que le temps de l'impératrice
de Russie ne fut pas si heureux: le
rien public et même le digne de l'histoire,
de mander qu'il y ait un tel lieu de
fortune pour le corinthe malade.
Nos Princessement se redressent à la
question de l'ad- du bien des pauvres,
au docteur de la chose des hommes, mis
dans qui tendent à l'usage, et d'autant
qu'il est possible, tous les jours de
la plus au plus, qui se continuent
par l'augmentation du malheur que
d'une manière indistincte et éloignée.

Les mendicants et les pauvres qui en même
temps, ne méritent par d'avoir la même
part à notre Commiseration. Les uns
sont morts de la guerre de leurs infirmités
et de leur misère, et l'autre d'être la
Compassion par de l'été de l'été de
difficultés touchantes, souvent par
tous de son l'été et par de l'été de
Les autres arrivent même souffrir d'avance

faibles, retraits, toute la attention, à la
maîtrise et de la faim, qui se destinent leur
état d'infortuné et de digne, d'effrayant
enfin par le poids de l'indignité de leur
Droite, à se voir à se voir que les flammes
de la charité ne viennent à injurer les
terribles qui les diraient à la Communion
de leur droit de pourvoir attendre de
leurs, Contre les leurs auteurs maux,
Liberté de mendiant est pour eux la
faute de mendiant et de la faim, et

On trouve des paucres faibles, d'au-
toute, les conditions, leur malheur vient
ordinairement de leurs ingrats, d'une
injustice, de faits d'un point de vue,
d'un langage, d'un langage d'un
Culte, d'un langage qui a l'honneur
Contre les apparences; il est même pour eux
l'honneur d'un vieillesse dans la traîne
et dans les villes, à la fois en un seul
bonheur et au désespoir.
Situation d'autant plus agitée
que le mal réside dans de plus, plus
Catholique.

Les paucres faibles sont plus communs
à proportion qu'il y a plus de Paucres
et moins de Circulation dans le commerce
et que cette proportion est plus ou moins
animée, le genre de misère qui

142
attaquer tous les Etats de l'Europe au lieu
d'attaquer les lieux, et nous en avons eu
à la fin de la guerre, si c'est tout que les
pauvres que la misère auable, ceux
qui ont souffert de la guerre, sont plus dignes
de compassion, et méritent d'avantage
d'être connus de l'humanité.

Mais y a-t-il ordinairement, de fous
affaires à l'assistance au pauvre
général dans le pays, les érudits
qui ont leur place, sont réunis dans la
pour des personnes charitables, aux
mœurs de l'humanité, ou de tout autre
citoyen, d'encourager en quelque façon
ceux qui se font connaître à mener dans
l'oubli, une vie pénible de l'humanité.
La justice au malade, dans le lieu
où il n'y a pas de justice pour le malade,
est un état misérable, auquel on ne peut
en même temps accorder la justice pour le malade,
au lieu et de l'humanité, et ceux qui ont atteint
comme une ligne ou l'humanité, de l'humanité de
personnes, riches et des hommes volontaires de
l'humanité.

Dans la distribution de l'assistance d'humanité,
le journalier qui manque d'occupation par
l'humanité, doit être mis à l'humanité qui
n'a aucune profession; le jour de
l'humanité de l'humanité, au praticien, et
celui qui est l'humanité au jour de l'humanité
de l'humanité de l'humanité de l'humanité.

on distingue deux sortes de mendians.
 Les uns de misère, & les autres de
 profession. Les premiers sont des
 enfants, ou des vieillards sans éducation
 & sans travail, qui ne pensent plus
 à faire aucune besogne; les autres sont
 des gens instruits de leur métier
 mendier, dans les marchés, dans les
 foires, aux portes des maisons, & dans
 les rues.

Les premiers sont en très petit
 nombre. Nous sommes certains qu'il
 n'y a point de mendiant qui ne
 ait une adresse à sa besogne, ou un remède
 pour les maux de sa vieillesse, ou un moyen
 de se faire un état.

Les mendians de profession ont guère
 de patience à attendre le secours
 de la charité, & ils se font attendre
 par leur adresse, & par leur adresse
 à se faire un état. On ne voit point de mendiant
 qui ne soit en état de se faire un état.

Nous sommes d'un genre de mendiant qui
 est en état de se faire un état. On ne voit point
 de mendiant qui ne soit en état de se faire un état.

En France, il y a deux sortes de mendians.
 Les uns de misère, & les autres de
 profession. Les premiers sont des
 enfants, ou des vieillards sans éducation
 & sans travail, qui ne pensent plus
 à faire aucune besogne; les autres sont
 des gens instruits de leur métier
 mendier, dans les marchés, dans les
 foires, aux portes des maisons, & dans
 les rues.

#

143

L'autorité distribuent par petites de 12 out, et parisant, les uns après les autres, les villages et les fermes; quel que soit le nombre de cinquante à soixante dans les Caniers, hommes et femmes, mais comme en Piter. Ils changent d'habilement de Caniers mais jamais au canton. Les érudits ordinairement à la proximité des abbayes et de comme un autre de Portugais, en l'oufais la Donnée une ou deux fois la semaine. Elle établit de manière qu'ils sont apprenus à grande distance des monastères de ceux qui ~~habitent~~ habitent, les ~~autres~~ autres de l'autorité du grand premier fortifié, en l'oufais leur refuse la charité.

Le Donneur de monastères sont tellement anagés, qu'ils ne peuvent pas. En passant devant des pays, quel que soit le argent. La quantité d'argent étant plus qu'il faut pour leurs besoins, ils le rendent à des jours allés, qui par les monastères, ils ne rendent pas à leurs familles. Ils envoient monastères avec leurs familles. Ils envoient dans les fermes de Batras, du laté à d'écouter, ingrédients, comme fromage, lait, beurre, et les ling; ils ramassent quel que ling dans le village, rotent de légumes dans le campagne; la seule de monastères, lorsqu'ils le passent; ils envoient aux Caniers, ou Mayagow, ou bien après quel que jours d'absence.

Dont qu'on ait passé le temps, dans la
Stabilité, de l'écriture.

La Stabilité du motif, consiste à faire
Contrefaire le Boiteux, l'araignée, le
Mouffle une sonnette à la main, ou le
Paralytique avec son Péguy, le
Mauchet, lors qu'on a le bras à la
main, pour pouvoir être caché par le
Zabot, l'air paraitre. Ceux qui ne peuvent
faire d'ailleurs, touchant la force de l'ambon
de leur membre, se garantissant la
jambe d'impétation, ou ont des vers à
au doigt, qui excitent le flux de
ulcères, paragers, qui les guérissent en
peu de jours avec des fongues. Nous
passons donc à la fin. C'est autre
genre d'importance.

Cette Stabilité est la plus importante. Elle consiste à
faire un bon Stabilité aux particuliers
et à l'état. Elle consiste aux trois, paragers
les moyens de subsistance qui leur sont
généralité aux indigents, familles, et
à l'agriculture, de fucars qui leur ont
d'ailleurs, par les fucars qui ont l'habitude
d'ailleurs, par les fucars qui ont l'habitude
aux mœurs et à la généralité publique
respectant par même les premiers principes
de la vie naturelle.

Un fermier

144
Un fermier honnête homme, dont la mission
est faite en pleine campagne, n'a pas
le choix et ne peut point s'empêcher, dans la
distribution de ces aumônes, le vieillard
qui languit de misère dans le village ou le
jeune ouvrier, au travailleur indigent,
robuste et sain, qui lui demande l'aumône
comme un travailleur, comme un travailleur
et comme un travailleur, un premier travailleur, puis
comme un travailleur, d'être travailleur, ont été travailleur
dans la campagne, de travailleur de travailleur de
soin, de travailleur de travailleur de travailleur de
s'apitoyer sur le malheureux, qui ne le travailleur
pas, de travailleur le travailleur n'est pas
en état d'accorder la quantité de pain ou
de denrées qui lui étoit demandée avec
imposition.

Notre Commission, dans un premier travailleur
a été prise cette travailleur, l'un travailleur tous
les travailleur à se travailleur chacun travailleur
à sa naissance, et de travailleur travailleur
à travailleur qui travailleur de travailleur
Chacun à sa travailleur, l'autre
moyen, travailleur de travailleur de travailleur
de travailleur de travailleur de travailleur
à travailleur.

Lynx a été travailleur travailleur travailleur travailleur
de travailleur travailleur travailleur travailleur
grand travailleur. travailleur tous les

monde, de me priver de moi-même, d'autre
de la naissance, l'opération de priver a leur
Substance doit nécessairement Commencer par un
Esprit de Créage. Dans l'Etat actuel, on cher-
che à faire nécessairement imposer une somme d'ar-
gent, chaque lieu, afin de priver au logement
à la nourriture des vieillards, des enfants et de
Enfants. à l'égard des vagabonds qui
refusent de travailler, d'indignes tra-
vailleurs, Comment les y forcer?

Non Certain on ne peut pas les mendier
indigner, qu'un Hospital par Canton, stable
Dans chacun des principaux lieux, d'officiers
pour assister et priver aux besoins des pauvres
de toutes les parishes de ce Canton.
Les Hospitaliers de force tiennent ou tiennent
ou l'on place des vagabonds et les mendians
dans des Proches, qui par leur présence
ou de priver de leur, refusent de travailler
à toute ligue de travailler. Il faudroit
pour chaque un vaste d'habitation fermée en gros
maisons, à l'usage d'habitation convenable, aux
travailleurs qui l'on imposent.

C'est au reste un principe Certain que toute la
fois qu'il est question d'habitations qui doivent
travailler à l'avantage de Commune, le priver
le repos, la santé publique, la tranquillité
et l'union du Canton, priver le, noter
à l'exportation, et à priver le, priver, à l'union
ou le priver, ou doit leur noter et le priver
Epargner.

Le Chap. Régulier du Chap. Régulier, diffèrent par ces
points essentiels. L'un est un état libre, mais qui est tenu
à une discipline, étatique à la sanctification des âmes,
à l'administration ou service, au bien et au
soulagement de la société. L'autre est une obligation qui est
imposée, en regard de quel bien, particulier, la sanctification
sanctification. ~~La~~ tranquillité des Conscience
conscience, qui s'embrassent. Les uns combattent
le danger de front, & s'y opposent en même temps,
pour le salut du prochain et pour leur propre
les autres, en suite la présence et l'absence de
attaques de l'ennemi, par la retraite & demeurant
sur la défensive.

Occupés par des soins de l'apostrophe de
prophète, les saints chrétiens ont été dans le
sein de l'indigne, les principes de l'Église, par un
parfait, la sanctification de leurs biens, et par un
renouveau volontaire aux attrait et aux avantages
judiciaires d'une vie commune; le régulier peut goûter
par anticipation les plaisirs purs et inaltérables d'une vie
sans fin.

Les Calimatiques seculiers & reguliers, diffèrent encore
en ce point, que la règle des premiers est uniforme
partout, et en regard de la femme; au lieu que
l'état régulier est commun aux hommes et aux
femmes, & qu'ils observent. Il y a, dans une même
province, autant de règles différentes, qu'il y a
de Comptes ou Monastères.

Monastère, D'homme
Les premiers monastères ~~ont~~ Commencés

par des fatigues, ou de peines, animés du Dieu de
la perfection Chrétienne, de retraite pour nager
dans la liberté et sans distraction, aux exercices
d'une vie pénitente et contemplative. Les premiers
Religieux, étoient pour la plupart de Saïcte, qui
faisoient leur vie par les travaux de leurs
mains, à l'exemple Comme les premiers de
Antonin, qui partageant leur temps, entre le
travail et la prière, pendant la semaine, de qui
le Dimanche étoit consacré aux Eglises voisines
pour y entendre l'office.

Depuis le temps, on a vu le Sorbonne dans
religion Chrétienne fut parvenu dans le Gaul
jusqu'à l'époque de Dagobert. Le monastère de
Paris, qui il y a eu d'autres monastères dans
l'étendue actuelle de la France, que ceux de Paris
et de Agathe en Egypte. Mais leur origine
est obscure, et c'est à Paris, dans le temps
reculé, et si incertain, qu'on suppose l'existence
d'un Sorbonne règle primitive, d'un premier
gouvernement de ces maisons. On pourroit
joindre le monastère de Clairvaux, d'un autre côté
l'abbaye de Diin, appartenant à l'Ordre de
village du Bourget près de Paris. Ce premier
Communauté, n'étoient que des communautés
qui enseignaient les livres de la Bible, et les livres
deux, sans clôture.

Les premiers monastères étoient de l'un ou l'autre, ou
les deux, qui certains avoient de Clairvaux, l'autre
un autre d'un clerc. Les Clairvaux premiers

de, adjoinct, puis de Disrupts, Vous le bon plaisir ¹⁴⁶ de
Seigneurs, formant incessamment de Communautés,
auxquelles on ^{abandonne} au propriété le tenr, dont
les premiers Clercs avoient été les dispersés.

Le Roi Dagobert le jouta beaucoup au
Port d'Harlismar. Il enfonda de nouveaux
en renouvelles, au total plusieurs. L'empereur lui
étouffé sa grise par le Cloz et par son Ouen, qui
avait la meilleure part dans la Confiance,
le Valtour et le Cloz peussent être regardés.
Comme les principaux et dans leurs de Communautés
Religieuses de la Bie et de la partie du rois,
qui Confiance à cette province et qui en faisoit
en son pasteur pendant les premiers siècles de notre
monarchie.

Il n'y a rien de si rare, rien de si subtil sur la
de Disrupts et sur les parties de la Eglise qu'on
savoit dans ces maisons. Ici, il étoit de
particuliers qui jurent de l'empire pour
Conduite de l'Etat et la vie Comptable d'un
Contable, obtient l'agréement d'un particulier pour
vivre dans son royaume dans son royaume de Dan
sa maison, afin de mieux profiter de son Conseil et
des exemples.

Ceci se pratiquoit par le bon sens, avoit
par exemple, et bien parmi les seigneurs. La Règle de
ces personnes n'étoit rien autre chose qu'une
Conduite naturelle, suivant les principes de la morale
Chrétiennne, et appartenant aux ans ^{Conduite naturelle} de la vie
qui conduisent à la sagesse, de la vie ou au laïc.
Dans le premier Cas, le Chef de la Communauté
Dirigée aussi les Conscience, et l'égale les actions;
et dans le second Cas, on en a recours aux prières et l'Eglise
voisine, pour les services spirituels. La Pastorale est
officielle aussi l'Eglise, selon la nature de

travail, Non l'Etat en personne l'assemblée,
selon la manière dont l'Eglise voisine l'est
depuis.

En réflexion, mettez d'abord la foule de l'antique
Eglise antique, qui ont disputé fort au long
les lieux de gouvernement ecclésiastiques, les premiers
Abbayes. Nos experts, nos perquisitions et nos
combinaisons, sur ces matières, nous ont appris
que chaque maison religieuse paroît avoir
une règle particulière, sans rien, sans cloître
sans autre habillage que ceux qui l'ont jugé
à propos de choisir, en observant l'Eglise de
la manière, chacun selon son état.

Entre les Communautés indépendantes, il y a eu de
maisons Religieuses affiliées aux grands monastères,
des Vicarités Ecclésiastiques, qui étoient gouvernées par les Curés, ou
archiprêtres ou par les religieux eux-mêmes.

Entre les règles de maisons religieuses qui ont
subsisté dans le royaume, avant les incursions des
Normands, peuvent se rapporter à cinq points,
1^o, la première, 2^o, l'Eglise, 3^o, le travail de main,
4^o, l'instruction, 5^o, l'aumône.

Deux autres espèces de religieux étoient admis dans les
monastères des Prêtres, qui s'occupaient plus ou moins dans des
cellules séparées, dont les postes étoient mués, et ces
personnes qui à l'occasion de la peste ou dans le cours d'une
dangereuse maladie, demandoient l'hospitalité de l'Eglise
et promettoient, au cas qu'ils devinrent enfants de Dieu,
la règle de la maison dont ils devenoient membres.

Les premiers prêtres, auord'hui aux monastères, ne
regardoient pas le clergé comme un droit, mais
l'habitaine des Religieux. Les bienfaits avoient lieu
L'entretien des luminaires et la décoration de l'Eglise.
Les bienfaits de Curés qui résidoient à l'instruction
publique de la distribution de l'aumône, soit

147
no 6
P. 1
au Desert, soit dans l'enceinte des monastères, pour
habiter ou aux malades aux quels on en a ordonné,
l'avoient d'aide. Les Religieux de Chaires Communales
n'avoient profondément les uns d'aucun Voeux pour
Subsister, parce qu'ils trouvoient dans le travail de
leurs mains, de quoi pourvoir aux frais de leur nourriture.
Lors qu'il arrivoit aux Religieux, d'être usés à l'autel
après, les biens qui avoient été accordés à leur maison
pour un objet, on leur ôtoit les biens. Et usage rend
raison de la conduite inconséquente en apparence, des
Rois & des Seigneurs, qui d'un côté combloient de biens
les monastères, & de l'autre côté en faisoient de terre,
et les privoient dans d'autres temps, d'une partie de
leurs revenus. Ceux qui en devenant malades avoient
souvent mérité à travailler, par un emploi
d'opéra de Dieu, dont ils étoient pleins de
Cromwell qui les reprétoient.

And quand auant de cette Lybie de réforme,
il arrivoit souvent que l'on étoit aux abbayes, des biens
qui leur avoient été donnés en bénéfice, & souvent
pour une teneur, soit qu'il fut question de réparer un
batiment ou une Eglise, ou de construire de nouveaux
Cours, ou pour l'utilité publique au profit de
dela l'autorité d'Exemple, & par le gouvernement de
Charles martel, & selon le Règne de Charlemagne, de
biens ôtés aux Eglises pour les donner en bénéfice à des
militaires ou à des Courtisans.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire,
que pour les deux premiers Rangs de nos Rois, le gouvernement
aristocratique étoit fort différent de celui de nos jours, &
et qu'il y avoit alors beaucoup de pratiques communes
à l'état monarchique soit fort différent de celui de nos
jours, & qu'il y avoit beaucoup de pratiques communes
à l'état monarchique de à l'état clerical. S. O. R. de Regard

longue de Metz, parut à la suite pour la suppression de
ce monastère, renouveau ou fond à l'institution de
la vie cléricale, qui fut, depuis ce temps distinguée
de la vie monastique. Mais il n'y eut point d'appareil
que cette ait produit aucun changement sensible, dans
le duché de Lothier, où les choses demeurèrent pour l'ancien
jusqu'aux Calamités qui désolèrent le pays de
Lothier & d'Alsace, à la fin du 9^e siècle, et dont les
suites durèrent jusqu'au commencement du 11^e.

La Réforme que le grand Abbé de Cîteaux, fit dans
l'ordre de ses disciples, non seulement dans les pays voisins
à l'Alsace, dans les provinces voisines : Il lui donna l'occasion
à l'Alsace, pour avoir voulu introduire dans la
même monastère de Fontenelle la réforme, les
mêmes Constitutions qu'il avait fait écarter dans la
même monastère de Fontenelle à Cîteaux, ou le désordre
de la réforme s'était introduit. Le mal était
si grand, qu'à peine pouvait-on trouver dans les
monastères quel que trace de l'ancien régime.
La règle que le grand Abbé prescrivait était celle qui fut
celle de l'Ordre. Le nom de l'Ordre auquel on
donna aujourd'hui tant d'étendue s'était spécialement
appliqué aux religieux de l'Ordre de l'Alsace, dont les moines
Chanoines & clercs Réguliers.

Pendant les derniers années du 10^e siècle, d'un
les Eglises qui renfermaient les Religieux ou quelque saint
dont le culte était le principal dans le Canton, étaient
dispensés par les Chanoines réguliers. La règle de ces
Chanoines, s'appuyait à celle de nos Chanoines de Collégiales,
excepté que la vie de ces derniers était non seulement
leur constitution particulière à cet égard, mais leur discipline
La Réforme de l'Ordre de l'Alsace, était si véritablement
un Chanoine, mais comme ils avaient passé l'âge
de leur jeunesse, il fallait une autorité ou un appui

pour changer leur régime. Le Breton dont les
pouvoirs temporels avoient toujours dépendu de la
puissance papale, ne pouvoient ériger les
évêques en évêques, ou chanvins par la force,
tandis que les Rois ne pouvoient eux mêmes
passer ni infliger eux mêmes leur autorité, l'on
B'écartoit ni leurs attributions ni leur
Conséquence. B'écartoit Breton ne pouvoit exister
le même.

Consul. Ayant les P^{res} & Evêques ne pouvant s'entendre
fut Communiqué par les Seigneurs de par les moins.
Gaucher leblanc, Contre le valin & de ferdin, &
Seigneur du fort Chateau de Cergy, où il faisait sa
résidence, Scandalin de la rue d'Antenne, au
Chanoine de la Collégiale de St. Arnould, les
Evêques, on prétend les Evêques d'autorité par,
est l'écrite sur son Chateau: Il est vrai l'abbé
de St. Gerand, auquel il permit de faire tout ce qu'il
lui jugeoit à propos, pour former une Communauté
régulière. Il a aussi écrit cette réforme, & elle

De punir du scandale, on les engagea à
se dévotir, à leur aufer des censures, on leur
recommanda leurs prières, leur vie durant
sans faute; on mit à l'usage les réguliers
en proposant cet Eglise, à on leur construisant
les logements. Lorsque les familles menaient
une vie réglée, on obtint un ordre du Roi
de l'Evêque, qui portait qu'à mesure qu'une
famille de cénobite, de prêtre ou de laïque par une
régulière. C'est dans ces rencontres, que les Sages
Edifices de l'Ordre de l'Ordre, et de l'Ordre de
la vie exemplaire, et de l'Ordre de l'Ordre,
leur auferait cette sorte de dignité,
qu'on nomme exemplaire de l'Ordre, ainsi
que le droit d'Excellence de l'Ordre, Cariales,
jouant sans qu'ils ne fussent sollicités.
L'ordre de l'Ordre parut au début
dans le règne, qu'on d'après avoir le droit d'Ordre
de l'Ordre. Et l'Ordre instituteur de l'Ordre
nouvel ordre de Chanoines réguliers, Chanoines
à l'Ordre par les prêtres de l'Ordre, de
l'Ordre, et de l'Ordre par les prêtres
par les réformateurs qui l'avaient précédé.
Ordonne qu'une règle offre ces règles et salut
aux femmes comme aux hommes, et qui à
l'imitation de l'ancien abbaye de l'Ordre,
chaque Monastère selon l'Ordre fut l'Ordre d'une
Communauté d'hommes et d'une Communauté de
femmes. Et l'Ordre, que chaque abbaye du nouvel

institute dépendait de leur Chef d'ordre, de
quelques Chap qui jouissaient le même genre
de vie portaient aussi le même habit.

Les ordres hospitaliers de St Jean de Jérusalem
et des Templiers, reçurent ce grand bien en
France, pendant le cours du St desir de l'ordre
de Malthe fut fondé en 1198.

Le Maltheux fut au ordre d'un hospitalier
et d'un monastère, dont la première maison
fut établie à Cerfroid, près de la forêt
d'Ortoz.

Il nous faut cette réflexion générale touchant
les ordres hospitaliers, fondés à l'occasion des
Croisades, pour les pélerins et les pèlerins qui
allaient à la terre sainte, qu'une grande
partie de tous les biens que la pitié du siècle
avait consacré au soulagement des malades
et des indigents, hors d'état de payer leur vie,
fut détournée et appliquée au soulagement
de ceux qui jouissaient par la guerre, en
Christians contre les infidèles, et qui si le patriotisme
pour aller vider les lieux saints.

Cette façon de mener, jointe au digne et au
malheur Régulier, dans lequel les braves
entraient d'aller l'administration des affaires
et la conduite au monde, après la fin de
12 siècles, porta le premier coup et fut la
première cause de la destruction des hospitaliers
ou de St Jean, établis dans chaque district pour
le soulagement et l'assistance des pauvres de
Canton et de leurs Principaux.
Si un tel changement peut être vu, d'un

Comme un abez, relativement aux temps anciens
dont il se voit question, en luy personne publique
et luy particulier. Enjointe faire une action
monastique, en Cas avant tout, et le sacrifice
leurs pour ne biens pour la grande oeuvre de
attitude des attentions de tous les ordres d'Etat
Combien ne doit il pas paraître l'ouvrage
de voir actuellement les plus part de Cas
Euxmes (avant 1790) Euxmes pour former des
Comme ailleurs, dont il ne vient aucun avant
d'Etat, mais pour l'utilité particulière et de
Coup qui les obtiennent et qui en jouissent?
En réunissant aux seigneurs, les biens actuellement
affectés, non seulement aux Commanderies, mais
Euxmes aux Euxmes, qui depuis la fin de l'ancien
ne tiennent plus aucun service. Quant à la justice
on fera des papiers une restitution qui leur soit due
moins, encore attente de Commisération, qui a été
de justice.

L'Etat monastique rent de notables accroissements,
et fut subdivisé en plusieurs branches, pendant le
Cours de ce même siècle. L'ordre des Cîteaux,
et ses filiations, les Chartreux, les Cisterciens,
les ordres mendiants, ont été Commisération
arbitraire, cela règle est Bonnet et de
l'avis monastique.

Monastères de femmes

Le femmes aux quelles le Roi Dagobert
auvra ses Rois dans son Chateau,
travaient chacune de son état, par

198
dans le revenu de leur patrimoine, soit dans le
revenu de leur patrimoine, soit dans un travail au
moins, et que leur situation pût le permettre.
Elles appartenant aux officiers, prenaient leurs repas
séparément et se logeaient séparément, in aux
pauvres de ces pauvres malades. Elles
n'apportaient au aucune sorte de produit
des biens accordés à l'Eglise, soit à titre d'aumône
soit comme bénéfice. Jactantuellement
occupées de leur salut et de la pratique de leur
Devoirs de la vie chrétienne, elles confiaient
leurs affaires au monde, qu'on assume
Misi, et qui leur fournissaient le détail de
toute l'économie de leur existence. Elles
étaient ainsi gouvernées jusqu'au temps où les
Normands firent irruption dans le pays.
Des abbés ou supérieurs laïcs ayant l'inspection
sur les biens de la Communauté du Chapitre &
de l'Eglise même, l'établissement fut le
quelque sorte démembré; ce qui dura jusqu'à ce
Commencement du 12^e siècle.

La Constitution des monastères Double
de l'Agathe de Crève, paraît avoir été
un peu différente du gouvernement
général de Norvège. La Communauté
des hommes était presque égale en nombre
à celle des femmes, et avait toute première

La même chose et d'autre, il y eut
une séparation naturelle d'abord
si c'est. Les Religieuses alleront
s'établir à Touane, les hommes
demeureront à Ormy, après les accords
et des Conventions touchant les biens
corporels. Cette séparation auapromue
quelques autres fondations annuaires
de femmes, dans le Hindou et le
Nord de Brie, et dans des latitudes
sur le plein Campagne.

La plupart des Communautés fondées
sous les deux premières Eaux, revinrent la
vingt ans après leur établissement
aux Épaves.

A Stamps a été pour les femmes, comme
pour les hommes, un lieu assemblé
au Chap de la maison établie
En choris par la gratification de leurs
premières Constitutions.

Dans ordre Élites parurent au État
dans le même temps, sont les fondations
arabes de sein affaires Évêques les
parties principales de l'ancien observance
qui permettait aux hommes et aux
femmes de Durand dans une même
Écoute, après ces Édifices mutuellement
et approches Épaves Épaves,
pour venir au Corps Épaves Épaves
— St. Norbert —

(77)

196

151

St. Norbert, après avoir déterminé l'état
approuvé par le pape tous les articles de sa règle,
ordonna que toutes sortes de personnes pussent
advenir à la professe, sans distinction de
Sexe. Il donna l'usage aux Abbayes, en faisant
quelques-uns devaient occuper un Corps de
logis séparés de celui des femmes, et l'on
espérât fournir à l'autorité de l'abbé,
quelque Garantie d'une participation par
une supériorité.

Robert Dabridge, forma le projet d'un
institut tout opposé, et s'occupa. Les
Monastères devaient être occupés par des
hommes et par des femmes, comme ceux
des premiers; mais la primauté de l'autorité
devait être réservée à celle-ci, de manière
que les hommes fussent subordonnés aux femmes.
Tous les monastères des premiers, étaient
doublés dans leur origine, comme on le prouve
la preuve par des exemples en se plaçant la
fondation de Chacune. Les doubles
Communautés subsistèrent pendant un certain
temps; mais ensuite elles se séparèrent,
de manière que les hommes demeurèrent
dans les Châteaux et dans les villages,

l'audis qu'il s'en furent transférés
à la Campagne, dans des maisons ou
dans des Pensions, qu'il on changea en
des maisons régulières. C'est ainsi que
dans le XIII^e siècle, les Religieuses de l'abbaye de
Chartreuse furent transférées au
lieu qui porte encore aujourd'hui le nom
des Dames de Chery, & qu'il leur
Religieuses de l'abbaye de Sainte qu'il leur
Cette maison pour aller s'établir à Beaugency
Voilà encore des exemples de Communautés
de femmes, Confinées dans des fortifications,
un usage plus analogue au Régime
qui est dû à l'honnêteté et aux mœurs,
Exclut principalement tout rapport fatibuleux
Entre les Communautés d'hommes et de femmes
Il demande que partout où elles se trouvent
par astringentes, par leurs règles arides les
malades et les pauvres, ou dehors, ou au
d'autres emplois semblables, Elles gardent la
Celle, & se tiennent par leurs propres forces à la
régulières; que l'élévation, l'élévation de
Celles d'hommes soit interdite aux femmes
Et celle de monastères de Religieuses, de femmes
aux hommes.

152

les Règles des Bernardins, des Cordeliers, &
des Ursulines, qui sont suivies dans les
différentes Monastères en femme sont
comme autant de branches de l'ordre
de S. Benoît. Si cependant la
question étoit agitée, de savoir laquelle
de ces règles est préférable aux autres
nous serions portés à dire, que la
première est due à l'institution de
qui s'état étoit le plus d'utilité.
C'est ou l'on procure l'instruction gratuite
de la jeunesse, ou l'on forme à la vertu
des Eclésiastiques, ou l'on
accorde aux pauvres infirmes, des secours
ou indique, les secours de la charité et de
la vie.

— Conclusion de ce Chapitre —

Tout ce Chapitre peut être réduit à un petit
nombre de considérations, qui méritent comme les suivantes.

Plus on remonte vers le temps de l'établissement
du Christianisme dans la basse Belgique, plus
on trouve que le Gouvernement Ecclesiastique étoit
simple & pur. Les Evêques étoient
leur autorité sur toutes les parties du Diocèse

Si l'on y avait alors aucun inconvénient, à la
façon des quels on peut valoir les juridictions
Les Chans demeurant dans cet état, mais le
quelques changements et quelques exceptions
jus, sous les Rois des deux premiers Rans,
Jusqu'aux troubles, les Chans par les Rans de
Normandie, & par les factious; tout ordre fut
interrompu, dans le Royaume de France
L'Etat.

La Confusion dans le Royaume de France, pendant
et la déformation du Pape, pendant de
Cher, qui était comme ancienne, l'usage
par l'état monastique.

Ce renouvellement se fit au III. siècle
& continua avec une marche assez uniforme
Jusqu'aux années du siècle suivant.

C'est alors que le rôle le plus animé
et le plus vif, était tous les esprits, & que
plusieurs fondateurs d'ordre religieux, voulant
Établir les uns, par la suppression des autres,
de l'ancien des Constitutions et de Règles, qui
devaient Établir presque la Condition des
hommes à celle des anges. La femme
d'aujourd'hui, mais avec de temps pour

porter les attentions et le libéralité confis des,
dans l'esprit de ceux qui on regardoit comme autant
d'ouvrages, d'orges et d'impôts de Dieu, pour le bonheur
de l'humanité.

Cette ligue de Révolution dura jusqu'en 1600,
pendant laquelle tous les Rois, pour avoir à la
décoration des Eglises et au culte divin, leur
pouvoient distribuer sans paiement des papiers, et
tant inférieurs que nécessaires furent
accablés, fut réunis aux nouvelles Congrégations,
tant Chrétiennes que non chrétiennes.

Le Parlement qui se trouvoit dans
un état de décadence, vint à s'introduire dans la
plupart des Communautés, les évêques
faisant leurs efforts pour être aux réguliers
l'appui du Gouvernement Ecclesiastique
qui leur avoit été confié, au préjudice des
Prêtres pour le rendre à l'état.

Dès lors cette ligue de Confédération, qui dura
jusqu'en 1772 entre les réguliers et les séculiers,
aux quels plusieurs Conciles d'Espagne, y compris
out l'acte de l'union, n'ont pas succédé.
Les réguliers étoient aux autres la propriété
de leurs Dîmes, d'apartir ailleurs
pour, qu'ils portassent leur avoir été donné
En annonçant pour ses fonctions qu'ils

N'ayant plus, qui regarde le munition, &
qui appartiennent à la substance de
l'Etat. Les Religieux se purifiant de
leurs immunités et de leur indépendance de
l'ordinaire, Eloignent avec soin tout ce qui
sembleroit leur imposer une apparence
d'obligation, relativement aux pouvoirs
mis en sautoir en leur par leurs prérogatives,
de leur de Pouvoir au bien de la Religion
sans respect humain, et de régler leurs
affaires sur l'utilité des Citoyens.

On voit tous les jours le Contre avec
arriver, par un Office de cette ville
antiquaire, qui fait passer à chacun
son intérêt aux derniers desirats, & au
Egard Du au public. Le Desordre n'est pas
général mais il est commun.

Le meilleur moyen de mettre fin aux
divisions et aux abus, étoit un nouveau
partage des biens Ecclésiastiques, à chacun
selon ses besoins.

Non seulement pour éloigner des religieux
Les distinctions de monastères & des Communautés
de Religieuses, qui n'ont aucun rapport avec
le pays où ils sont; mais pour, par là, l'emploi de
les plus aptes pourvoit être change de main
qui sont transférés dans les villes, ou dans les bourgs.

154
tous n'ont part aux Gouvernements des
amirautés, aux foires, aux ports et de, Ecoliers, d'au-
suaraires les religieux et les usuaraires.

A l'égard des Collegiales, de Chanoines, seigneurs,
dont les Eglises servent en même temps ces paroisses,
et ou les Cures sont plutôt à servir qu'à servir,
par une sorte de Coutume qui les rend presque
aussi bien, à servir un avantage pour l'honneur
de l'Eglise et le bien des Citoyens, que
l'autorité du Curé parait, à quel-
Chanoines surtout comme autant d'habitants, la
qualité de Doyen et de sous Doyen, d'officier,
de Chantre, de Ecclésiastiques.

204
A l'égard des Religieuses dont les maisons
sont éloignées des villes, les seigneurs d'elles et d'elles,
autant qu'il leur vient de la règle demandant qu'elles
soient tranquilles.

Nous ne pensons pas qu'il y ait un lieu, que tous
les Curés d'hommes ne soient abolis au point aux
paris, sans exception. Il paraît toujours utile
d'aller Courir pour le soulagement des Ecclésiastiques
des Campagnes, soit pour servir à l'entretien, soit pour
suppléer aux fonctions du Curé, dans le cas fort rare
d'un éloignement. Mais si dans un temps de leurs
paris, ou qu'ils ne trouvent pas l'impopularité de
Célebrer les offices, à fort peu de temps. Les Religieuses

N^o 8 -

P. 303
3^e De Gouvernement Civil

153

Le Gouvernement Civil regarde la police,
le Bain, et le Regis public: Il Comprend
aussi Cequi a rapport aux fonctions militaires,
à la magistrature et aux finances.

— sur la Justice des anciens tribunaux —
Dès la première vue de nos Rois, la Justice
étoit rendue dans le Palais, par des Comtes de Palais,
Par les premiers officiers des maisons Royales, &
par des Juges Ecclesiastiques, dans certains Cas.
Lors que les Français eurent rangés sous leur
Domination cette partie de l'Empire de Belgique,
Ils adopterent en quelque grande partie la
forme de l'ancien, à quelques changements
près, qui sont connus des exceptions qu'on
trouve encore dans la loi salique. Le Droit
de Justice dont jouissent les seigneurs et les
Communes tant Ecclesiastiques que laïques,
est une extension du pouvoir judiciaire, dont
les Rois ont dû gratifier par le Droit, afin

faute la justice appartenant, Comme chef-
souverain de la nation.

Avant le règne de Louis le Bonnaire
les Justices Ecclesiastiques et Seigneuriales
Étoient rares. La Conception de cette
prérogative a été une suite au l'hérédité au
pays, dont l'origine peut paraître être
l'autorité, dans le royaume.

On comptoit alors deux sortes de Justice
ordinaire, Celle des Comptes des pays, & Celle
des maisons Royales. Les Moines dominiens
avaient une sorte d'autorité et d'autorité
les Evêques, Abbes et Comtes, mais
ils n'agissoient qu'en vertu de Commission,
qui ne leur étoient pas, leurs pouvoirs au delà de
d'une ou deux années dans les départements
qui leur étoient assignés à rotuler.

Ces officiers faisoient moins la fonction de
Juges, que Celle de Vénisseurs & d'administrateurs.
Le droit de Justice & son exercice, appartenant
Également aux Comptes ou aux officiers,
aux quels ils Communiquoient ou participoient
leur autorité. Les Comtes étoient en même temps
des officiers de finances, chargés du recouvrement

De un autre, plus Commaissent de toute l'156
matière Civile et Criminelle, excepté des Causes
Extraordinaires réservés au Roi de aux
Evêques, & Cela pour que toujours sans appel;
de sorte que, dans les matières Communes les
Comtes jugeront en premier ressort.

La France changea entièrement,
à la fin du Règne de Charles le 6^e au 12^e. Ce
Prince trop faible pour soutenir le poids du
Sceptre, dans des temps où la France étoit en
proie aux dissensions, et aux invasions, fut
contraint de partager son autorité, & de la
céder par portions à des seigneurs ambitieux,
aux Comtes surtout et aux Gouverneurs des
provinces qui s'arrogeaient un pouvoir
illimité, ou digne du plus héréditaire,
les Comtes, Veneurs de Champagne, même les
Evêques, pour qui au Cassard des Eglises, & aux
Jacks des seigneurs. Les seigneurs, devenus
Comtes, tant à force armée, ou les
Eclésiastiques, devenus à l'état de laïc
nouveau, & conduisoient les vassaux contre
leurs ennemis, ou de personnes, ou par le
ministère de leurs lieutenants, & de leurs

Champions: Toute ce chose fut
pour lors dans l'histoire par de la un
qu'il fut mis en l'entrain.

Jugés, Coyut & par premiers
successeurs, qu'on par de l'ordre au temps
occupant du sein de ramener les choses
à leur état naturel; l'espérance qu'ils formeront
à l'égard, n'est pas sans l'espérance d'autre
en partie; d'après l'ordre à la fin que
quand le droit de rendre la justice, sera l'un
l'élévation aux autres prérogatives
spécialement attachées au sceptre, &
l'exécution au nom et sous l'autorité
immédiate de la puissance Souveraine.

Cette résolution s'opposait l'opinion de la justice
des Comtes, aux Baillis et aux Prévôts, qui n'étaient
pas les fonctions primitives, que les seigneurs &
des off. de finances.

Les donations faites aux gentilshommes
seigneuriaux, les garnisons des fiefs seigneuriaux,
multipliaient beaucoup les justices seigneuriales.
Parce qu'à chaque portion de terres se
trouvait, que nos Rois accordaient aux Chevaliers des
garnisons, les seigneurs attachaient le droit de rendre
la justice aux vassaux. Les mêmes Monarques
et les seigneurs, firent aux monastères, et aux

premiers appels ordinaires, ont été institués
de Perrotes aux Baillis, dont le nom signifie
Défense de protection.

Les tribunaux des Communes étoient de
jurisdiction, aux quels les maires & les échevins
présidoient seuls, ou bien assistés du Bailli
Royal, ou Sireyrieux, suivant le Cas, & le usage
de lieux. Ces jurisdictions furent établies dès
le 12^e siècle, pour être un frein à la violence
des particuliers, & une Barrière pour arrêter
l'usurpation des Seigneurs. Les Seigneurs aux
seigneurs le premier degré par lequel
l'on parvenoit à cetoble autorité. Les
Justices après avoir été exercées pendant deux
siècles, furent cédées volontairement au Roi
par le 10^e m^e C, Comme un gage qui avoit
été Causé pour être rendu.

Les Baillis & les ~~Seigneurs~~ Roys aux
succédant dans les villes, aux fonctions des
Maires & des Echevins, quand ils étoient de
la Justice: Ils prenoient part aussi aux
fonctions militaires, & au Gouvernement des
Municipalités de même que les Comtes des deux
premiers Rois.

Pendant les guerres du Règne de
Charles VI, pendant le cours des 12^e siècles
les Baillis & les Justices, faisoient tous les

le bon sens, est un bien naturel que l'homme a en son pouvoir, on ne le a en sa possession que par son usage.
 L'usage est un bien naturel que l'homme a en son pouvoir, on ne le a en sa possession que par son usage.
 L'usage est un bien naturel que l'homme a en son pouvoir, on ne le a en sa possession que par son usage.

1. De ceux, qui n'avaient aucune idée de propriété.
 2. Mais comme le Dey qui de son pouvoir ne le rendait
 3. par force, le Chancelier de l'hospital (mort l'1771) juge
 4. qu'il étoit plus juste de leur donner l'ad. des justices,
 5. en ordonnant qu'ils soient tous de Noble Courte,
 6. au moyen de quoi l'ad. des justices resta à leur
 7. héritiers, ceux achetés en plein droit.
 8. Distinction entre Noble & des Epie -

D'autre, le temps, la magistrature est le regard
 comme une profession utile. Spirituellement utile à
 l'Etat, mais il y a eu des Conjonctions ou des a-tu
 comme arithmes. qui qu'on a vu dans un siècle
 plus, l'Etat, et on les a vu de l'Etat, et on les a vu
 visiblement plus étendus, que dans les différents ages
 qui l'ont précédé, il y a eu de l'Etat, et on les a vu
 par les officiers de l'Etat, le tribut de l'Etat, et on les a vu
 et de l'Etat, et on les a vu de l'Etat, et on les a vu de l'Etat.

L'usage de la magistrature qui n'est que l'usage
 qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.
 à faire en justice ou à rendre la justice, qui n'est que l'usage
 humain, tient la place de la justice, qui n'est que l'usage
 humain, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.
 la Cause qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.
 Changement de la Cause, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.

L'usage de la magistrature qui n'est que l'usage
 l'usage de la magistrature, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.
 la justice de la magistrature, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.
 l'usage de la magistrature, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.
 l'usage de la magistrature, et qui n'est que l'usage, et qui n'est que l'usage.

Le Corps ou société ou lieu, appartenant des Campagnes
qui sont appelés Communautés dans les Eclésiastiques et dans les
ordonnances, sont Communes dans le Roïum pour le nom
de Corps de Commune. On donne plus particulièrement le nom
de Corps de ville, aux Communautés des villes et celui de
Commune à l'assemblée des habitants d'une ou de
plusieurs paroisses. Les premiers ont Gouverneur
pas un maire ou par des Eclésiastiques; les Communes
paroisses ont pourvoir pas un syndic.

Les biens de la commune des mairies et ceux
des communes sont fournis par un syndic.
Le gouvernement du Corps de ville confie à son
Lapreciation et l'emploi des deniers d'autre et
patrimoniaux, aux dévotion, et à l'utilité au
Citoyen. Les deniers d'autre sont ceux qui lui
proviennent aux rures de lui sur elle même. Les
deniers patrimoniaux sont les revenus en Confiance,
En fief ou en acquit ou domine que lui Confiance
aux mêmes usages que les autres.

aux mêmes usages que les autres.
Les fonctions ordinaires des maires et des
Echevins se font aux assemblées de
habitués et de la Cour, de Dames, de
dans les mêmes assemblées, de tout ce qui regarde
la Cause Commune, de pourvoir aux besoins
des troupeaux, de commander les charrettes pour
la conduite des équipages; de faire exécuter ordonnance
touchant les impôts, de rendre la nomination
des Collecteurs. Ils ont le droit de publier les
lois du Roi, de la Cour, de la Ville, de la Cité, de la Paroisse, de la Communauté.

Les batiments ont la liberté du Ciel des mœurs, de
des collecteurs. Ils ont le plus d'air de la
des collecteurs, ils installent et continuent leurs
offres, autant que pour leur semblable
usage de chaque bien. Les jardins pour

160

Respectant de la Réunion de Paroisses,
Sont habitants n'étant pas en un grand nombre
pour être publiés aux vicaires de foires &
Distributions de ragabons.

Par les Communes formées de Paroisses Paroisses, villages,
au Paroisse, suivant d'anciennes formes du Paroisse,
habitants, jurent en Paroisse dudit Paroisse,
Cribuns, de Paroisses, de Paroisses & de Paroisses,
ancien Paroisse ou l'on montre la Paroisse. Paroisses

" Paroisses de Paroisses, jurent dudit Paroisse
" de Paroisses et de Paroisses sans distinction d'Etat.

" La Paroisse de Paroisses par la main ou par la
" Paroisses, & par un Paroisses officiel.

Ce Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses
Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses
Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses

Paroisses

Les habitants assemblés pour 60 députés
vingt de Paroisses, vingt de Paroisses & vingt de
Paroisses, qui sont trois, Paroisses. Ce
" députés jurent devant la main du
" maire dudit Paroisses Paroisses, de Paroisses pour
" off. des personnes de Paroisses Paroisses Paroisses
" de Paroisses. Chacun député Paroisses Paroisses
" jurent au Paroisses, au Paroisses & au
" Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses Paroisses
" trois Paroisses à Paroisses. Ces habitants

qui ont les uns a voir l'eng courance, & l'autre
Eng courance des Eng liés aux autres il faut
monner

Dans quel que endroit le premier off. de justice
est aussi maire & premier off. mal Cigni
est un titre du gouvern. ancien.

— de l'attenu de l'assemblée

Les sujets de l'association dépendant des temps
et de la situation du lieu. Les Corps de
villes sont ordinairement composés d'un
maire de deux Scherins & d'un écuyer
aux armes. Le tout est de l'assemblée
publique. Reste six ou quatre officiers. Les
matériaux pour la délibération dans l'assemblée
de ville sont cette sont nos revenus en
Paris, regardant aussi l'entretien des parcs,
l'entretien des lampes, l'entretien des portes, festes,
Édifices publics, abords, fontaines, même les
Promenades. Et généralement tout ce qui peut
contribuer à rendre l'air salubre et à multiplier
les services et les commodités.

Quoique les assemblées municipales soient
libres de droit, & que cette liberté soit maintenue
par les lois & les règlements, il arrive souvent qu'elles
soient troublées ou que les attributions soient
capitales par les personnes qui les font d'un
côté & l'autre ou d'une autorité
Capitale pour les imposer. Le

161

Ordannances fondant ces statuts, Comme
Coutumes au P^{re} public de Comme un usage
sanctifié au bon ordre, pour ne seulement à l'avenir
prouver usages particuliers de plusieurs de ces
l'application doit être déterminée par l'unanimité
des Citoyens et surtout par le Conseil des notables.
(Voyez les articles 26 & 27 de l'Edit de 1536)
N^o donné le 1536, l'art. 6. de l'ord. de Geny 1532)

Les usages des villes, tant d'origine que des
villes patrimoniales, doivent s'appliquer à ces villes
Dignes les adjudications faites à l'Etat (ou aux
seigneurs), par les gens notables, à l'effet
des offices de justice et des notables, lorsque l'Etat
vendit au civil d'après de l'Edit Coutume
réglement pour l'ad. des villes & villages
Princip. du Royaume. Cet Edit en confirmant
l'art. 1^{er}, renouvelle les anciens ord.
Pour l'habitation des offices des offices
prouver des règlements pour l'ad. au
prouver et au civil, patrimoniales, tout
la forme des assemblées & des jugements qui
s'effectueront, pour terminer les mêmes
différends concernant les mêmes usages.

Voyez, Art.
Edit.

C. 3. l. 232

Quoique cette loi soit la loi authentique
des villes libres aux Communes, l'autorité qui ont
été faite à l'Etat & la loi sont invariables.
Combien de lieux, de lieux et de lieux
de lieux, présentement prouvé par des étrangers
appartenant anciennement à des Communes

Shatisme, réduits à la Nécessité, ou même privés des
seurs, les Pupilles, ou obligés de s'imposer
Autobontés pour les Intérêts et en surcharge
peuvent faire avec des derniers patrimoniaux, les
fonds destinés à des usages nécessaires, à usage
au Dispositif. Combien de l'ère et de l'ère d'ample
voisinage au Bourg et au village, et même au
le nom au Roi, tous ou l'un de la Commune, se
par sa prise ou par l'union? ou plutôt l'union
par un défaut de rigueur de l'ère et
officiers municipaux? ou plutôt l'union
officiers municipaux, ont été les principaux auteurs
de l'indignité, soit en s'appropriant au
même lieu, par les riverains. Combien d'illustres,
soit en s'appropriant les ministères à leur usage, soit
Combien de ceux qui ont été de l'ère?

——— Police des Villages et Bourgs ———

La Police est l'un des Partis d'Administration
Gouvernement Civil: Elle a pour objet de l'ordre
et le règlement des lieux ou l'on doit l'exercer
et une jurisdiction.

Celle des Villages et des Bourgs s'exerce toujours
unie aux justices ordinaires. Dans les justices Royales
le Procureur du Roi, et le Procureur fiscal dans les
justices seigneuriales, sont spécialement chargés de
Viller à l'exécution des règlements de Police. La visite
et l'exécution sont faites par des Maires & par des
Commisaires par les rapports desquels les infractions
des règlements sont constatées et l'amenées.
Les principaux objets de Police sont les

nette de Rue, l'absence, l'abandon des Demeurs
 mappés à la vie, d'observation sur l'état
 des marchands & artisans; le peu de réforme
 le abus de Commerce et scandales publics,
 de Extraire les biens de Debauchés et agresseurs
 les jours de fureur, l'Entretien du par, l'abandon
 des foires, Chaux, les Distributions et les murs qui
 menacent d'être le long de Rue, les Cabarets
 et le trouble, l'Etat par des vagabonds de par
 leur irer, tout aussi du respect et de la police.
 tout pour un charge de Exécution des Demeurs, qui
 Cependant le Commerce est un juste public et digne
 de Châtiment.

Note
 contre ceux
 qui donnent
 des permissions
 publiques

Dans les Campagnes les Demeurs pour y être
 Exécutions par un seul affaire public qui peut s'occu-
 per pour de cet affaire, le porteur principal
 l'obligation des Chaux, les Magasin des Cabarets,
 l'obligation des jours de fureur et de la vie
 qui ont droit au denier de l'Etat et de l'Etat.
 Il faut aussi charge de visiter, les maisons, les
 Chaux et les foires, ceux qui sont de Chaux
 au les Demeurs, des plus plus plus plus plus
 impitoyable pour un aussi plus plus plus plus plus
 la Comédie de fureur de des Demeurs, Il
 s'aurait l'ordre de l'Etat ou de l'Etat
 Demeurs; il faut l'Etat l'Etat l'Etat l'Etat
 au fureur de l'Etat l'Etat l'Etat l'Etat

L'article 28 de l'Ordonnance de l'Etat de l'Etat de l'Etat

observation pour la Conservation des archives. avant
les Juifs, des Espiols, chaque Bourgade avait un lieu public
pour les assemblées et pour Contenus les archives. Tout ayant
été détruit par les malheurs du temps, le désordre causé
par les fantaisies n'a pas été réparé.
Nous avons remarqué (Voyez. Mr. La Caille page 237)
son ouvrage sur le Valais, dans le Cours de nos
Écoles, une dissipation totale des ~~titres~~ des
Communes, des hôpitaux et des fabriques, dont on
trouve très peu de originaux, dans les archives de
Jussieu, des notables, qui ont servi par la charge
des Maires, des Maîtres, d'administration.
Combien de titres sont au nombre des archives
de l'Etat, dans les études, par la suite des
affaires en charge, qui ont négligé ces titres?
Nous pourrions donner pour un fait certain, le
trait singulier d'un ambassadeur, qui ayant trouvé
parmi les titres, un très large parchemin des de-
votions, qui ne concernait pas les intérêts, mais
seulement ceux de la Commune, ordonna à
l'un des secrétaires de le prendre pour l'abbé de
Cîteaux. Cette chartre était un visa, ou souscription
de Compiègne; le scribe ne fut pas long; le
parchemin fut bientôt enfouie avec les innombrables
les archives des hôpitaux du Valais tout dans
un état qui l'on, depuis la destruction de ces
Maisons, qui ont été ruinées. on les a trouvés des
titres dans des Communautés, chez des particuliers de
dans les archives des fabriques ou l'on ne faisait aucun
Cah. 66

10
6. Sh. 7. 3.

Des Roys et de fonctions des charges

Les roys font des officiers, qui ont le droit
D'inspection sur le chemin, tous empastes,
Portes d'entrée, alignement, pont levé, Chaux
fontaines, maisons, et c. et autres d'Eglise.
Il doit avoir soin de visiter les rues les
fontaines publiques, de faire étayer les
maisons qui menacent ruine et supprimer
les dangers des incendies, en émettant aux
vicieux qui pourroient y donner lieu.

Trois sortes d'officiers exercent la voirie (avant 1790)
dans le Valois; le Conservateur de France, sur le
Chemin Royal ou Chaux Généralité, le
royal Général du Duché de Valois, et le
Procureur du Roi des Routes ou Paroisses,
Chacun dans leur département.

Les trésoriers de France font lever la
charge de roys par un officier principal de
leur corps. Les roys étoient autrefois
attachés à la charge de Grand voyer, qui
avait la sup. intendant sur le chemin du
Royaume. Cet office fut supprimé par Louis XIII.
Les trésoriers de France ou Chaux Généralité les
Paroisses l'exercent.
La charge de roys, par le Duc de Valois

Et ancienne. Il y a eue en le Sige
de Chalmagne, un off. qui on nomme
Magister operum, qui avoit ingent
villes, Batimens, et sur le Chemins. Cette
Charge Estoit Continuee ou renouvellee
chaque annee. (voy Bouche sur l'art 19.
de la Coutume de Paris)

Le premier arrangement me parait pour tenir
de cette charge importante, tout l'avantage
possible, parait de ne pas mettre a aucun
particulier de Batir que les plans de sa maison
projettes soient eue Communiq. au Roy,
vers le Sige. Non Estimez a la Sige
qui outre l'avis et la Direction particuliere de
cet homme public, il faudroit qu'il y eue
des Plans generaux pour les differents Chap.
de Batimens, pour ceux surtout qui ont, comme
on dit, prignon sur Rue, ou marguerant
dans l'air, la fontaine et la largeur
de l'edif. La pente naturelle du terrain,
S'en preservent surtout d'un age et d'un
En Chaine dans les Bourgs et dans les
eue Estimez de petites villes. On
S'appliquerait aussi a tracer aux plans
Chemins droits ou drogues de la maniere
qui parait la plus sur pour servir les
+ mandes

164

Le Royer jurerait a toutes les Choses
Et en aurait l'impunité. Il ne eussent
aucun droit ni, pour le salignement ni
pour les Anseles qui lui seraient Demandés,
Toutes les personnes s'Exécutoires d'autre
Rabais avant l'apapement d'André d'Orbans
frère de Charles VI, mais les malheurs
visons qui ont suivi cette mort ont fait
abandonner ce plan: Ajouter qu'à l'origine
de cette date, les Bourgs et les petites villes
ont été brulés jusqu'à au, un d'astre commun,
Et les Maisons changés en des monceaux
de Ruines. Tout le Rabais était brulé
avant cette Epoque. On laisse depuis
la liberté aux partisans du Rabais à
leur volonté. Le Renouveau qui est
leur pour le Règne de François II ne regarde
que les Eglises et les Dits'impubliques, on ne
jette aucun soin d'entretenir la Batiste
des maisons de partisans a des lois fixes
et certaines.

Chemin Public & partisans

On trouve dans la Contenance du Rabais
quatre articles, Concernant les Chemins.
L'illustrer associé Laurent Bouchet, les
a commentés avec soin. L'art 194 porte

qu'il y a quatre manières de Chemins
Communs; les sentiers de quatre pieds par
largeur; ou l'on ne doit pas mener
Charrue; le Chemin de Charrue de
huit pieds; La voie de six pieds; le
Chemin Royal de treize pieds.

La largeur ou plutôt la nature de
Chacun de ces Chemins est déterminée
par l'usage. Nous parlerons le premier
de ces Chemins ord. & l'inférieur leur
Chemin Royal.

Les Routes de Commerce sont ordinairement
de six pieds; Elles ne peuvent pas être
moindres, surtout si l'on veut passer
hors que la largeur de six pieds a été
déterminée par la Coutume, car l'usage
devient nécessairement l'usage.
ou avait pour d'abbatru et de remplir
les ornières profondes et de servir le
mauvais état. Nous avons remarqué
dans l'introduction, que la largeur de six
pieds sert à ceux qui transportent les
villages. Le fagot était chargé de
l'entretien et de l'entretien de la route
mais chaque ménage payait pour sa

Lors de la Constitution des premiers Grands Chemins, on les étoit pavés, ou en bryssant ou en bryssant. Rien n'indique qu'on ait pavé dans le Valais, avant le Règne de Philippe Auguste; on feroit les Grands Chemins, soit à dessein qu'on les bryssât de Pierailles, de Cailloutages et d'autre matière propre à secher et à d'efficher les Indes humides. Nous ne croyons pas que les plus anciens pavés remontent plus haut que le commencement du 18^e siècle. Cet usage ad Commun par le Empire de nos jours, et de plus, dans, on a bryssé, on a bryssé le pavé aux mesmes, par ce qu'il est plus aisé de le tailler d'une même manière, on en donne une même forme, bryssant au pavé des tables: un grand pavé bryssant après et ramené plusieurs fois, au lieu que le pavé de nos jours, un bon pavé de bon duras plusieurs fois, étant bryssé par les recherches et Rapier, après une bryssation d'années, on ne peut plus avec le pavé, ou moins fatiguer de brysser les pavés.

La bonne grande d'années de pavé de brysser, au lieu de brysser, est un problème de brysser ou brysser. C'est un problème de brysser ou brysser.

l'anné si le pavé est plus durable & plus
utile, qu'il n'est, pour la solution de
cette question dépend du terrain & de la
situation du lieu.

Sur le Cailloutage & le Gravier abondant
un Chemin peut être encaissé, &
entretenu pendant une longue suite
d'années, avant le milieu grave.

ou il n'y a ni Cailloutage ni gravier
durs, mais seulement une quantité de
pierrailles, que l'aymoie & la bêche disposent
il faut nécessairement avoir recours aux
deux ou de l'un des deux.

Le Gravier a ceci d'avantageux qu'il est
moins sujet à l'usure, que le Cailloutage
et le pavé de pierres. Surtout que les
Chemins d'empierrement ^{+ d'entretien} sont
sans de grands frais, pour les rendre praticables
sans préjudice au Cheval, des voitures & des
desquels même qui venant sans cesse
desquels de pierres, des Cailloux durs, &
d'autres obstacles, qui rendent le voyage difficile.

Les Chemins de Camargue, qui devraient
être entretenus avec plus de soin, & même
avec une forte dépense, sont cependant ceux
qu'on néglige le plus. Il est ordinaire de
voir tant d'usure & d'indolence de
la négligence des Paysans, qui arrivent
même à voir le village & les églises dans

166
Rivers, et dans le Camp que de grande peine
de rendre leurs deux fers & Courroies.

Nous pressons même que les fers du Gouverneur
doivent se porter pour également par cet
objet, avant même de passer à la Construction
des Grands Chemins des provinces, afin
d'être plus préjudiciable au Commerce
intérieur du pays, au lieu même des
Particuliers qui en ont besoin. Le
Rendre à la mal se trouve dans les bras
des Paysans, qui il faudrait passer avant
tout, d'être d'abord utiles à eux-mêmes.
Combien de villages que les moindres
requerant point de services sans enquêter?

On contribuait autrefois de deux
manières aux Grands réparations de la
Construction des Chemins publics, avec le
Pécuniaire des Pays de la Cour.

Le premier se passait originairement
par les marchands, & par les voyageurs.

En Cour, toute les usages que l'on
nomme Consuetudo et Corrada, on
appelaient bonum Ventum, Allant en Saint
Commanche pour l'abîme du Pays, &
Mauvais Ventum Allent les particuliers
s'acquittant lors autres Cantons, sans
qu'il soit leur de servir au Camp pour
voyager, ou pour transporter plus

Commodément leurs Dérivés.

Les Conventions qui sont ordonnées pour la
Construction ou le renouvellement d'édifices
Nécessaires de Chemins, d'où il résulte
une bien sensible, pour le Communauté
et par conséquent, et pour l'intérêt de parts d'édifices
sont fondées sur les principes d'admettre
Nations, qui ordonne à Chaque membre
de la partie de Contribuer aux Charges
publiques.

Quand que l'infirmité ou le travail, soient
jointes de leur nature, plusieurs
Circumstances peuvent les charger en
un fort grand préjudice au bien
public de l'Etat. En obligeant
les laborieuses d'abandonner leurs travaux
de famille et de se consacrer, pour
travailler au bien public. En
obligeant les laborieuses d'abandonner
leurs travaux de famille, appliquant
à la même travail, de jours autres charges
de famille et de tout le bien de la ville,
qui le payent, un jour pour substituer
l'autre. En estimant les journées de la
ville, sans avoir égard à l'indigence
des matériaux, et au mauvais temps
à l'abandonner au jour.

167
Quelque juste et fondé qu'il soit le
Système de Corneille, il serait dangereux
pour les particuliers qu'il leur regardent,
qu'on put trouver un plan tel, que
les Cultivateurs eussent pleine liberté
de varier à leurs travers, sans
en être détournés même par les
Justes motifs. On fait, qu'il n'y a point
presque, au point de Cultivateur, un point
dans l'année, qui ne soit particulièrement
destinée à des occupations communes.

Arbitraire

On doit rapporter à six ages principaux,
les genres d'arbitraires qui ont paru
depuis la Conquête des Gaules par les Romains
Jusqu'à présent.

1^o Sous le Haut et Bas Empire et sous
les deux premiers Rains de nos Rois Jusqu'aux
invasions des Normands, on a suivi le
goût Romain dans toute sa proportion.
On s'y conformait aveuglément; de
même qu'on le suivait le plus exactement civil,
on suivait les Rois Romains, et la

Solus du Paroissien, a quelques restrictions
Plus.

2.^e On s'agit que d'attribuer le style
depuis la fin du 9.^e siècle, jusqu'au
Règne de Robert, qui gouvernait au
Commencement du 11.^e siècle. C'est par conséquent
de la part de la France, c'est parce que les
Savantes du Barbares Commencent à
se ralentir, et avaient même discontinué
dans les Palais, des le Règne précédent, à
cause des allures des Princes Normands
avec les Comtes de Flandre et de Bretagne on
recommença à bâtir. C'est pourquoi on
Celle du Premier Gothique; C'est proprement
mais solide, qui est comme le commencement
de l'architecture française

1.^{re} Gothique
11.^e siècle

2.^e Gothique
12.^e & 13.^e siècles
3.^e Gothique qui est le genre
D'architecture le plus hardi, et le plus
délicat qu'on puisse concevoir, commença
à paraître sous Philippe Auguste, &
continua jusqu'à Philippe le Bel.

4.^e Le Duc d'Orléans, frère du Roi
Charles VI, Enfant du goût le Valois
fut érigé le Duc de, et comme

Sauter d'un nouveau genre d'architecture,
qui réunisse la force des premières
Gothique & la délicatesse des autres.

3^e Gothique. Le Chateau de Vincennes est l'un des
Beaux Bâtimens de cette époque. Ce
quatrième âge dura en France depuis la
fin du Règne de Charles V, jusqu'à
l'apogée du Duc d'Orléans, dont les
Bâtimens ont été l'origine de l'École
Gothique de la Maison d'Orléans &
de Bourgogne.

4^e Gothique. Les Bâtimens furent encore plus forts
de structure et plus riches d'architecture,
que le Palais de Normandie. Louis
XII, Commença et François premier achève
le Rétablissement de ce même art pour le
Bâtimens publics. Le Chateau de Millers-
Cottre, et la plupart des Eglises de Paris
qui ont été bâties pendant les troubles
de la France, furent construites ou renouvelées
par la protection de France.

5^e Gothique. Le Règne de Louis
XIV. est le sixième âge est le Règne de Louis
XIV. Les Bâtimens qui constituent les différents
âges de notre architecture, ayant été

extrémement de l'opinion des uns et de l'autre
de Religion, les particuliers ont eu peine
à temps de respirer. Ne pouvant qu'à
réparer les pertes ils se sont mis peu à peu
de travailler à la reconstruction de leurs
maisons. De là vient qu'en général les
Procurateurs des Villageurs, sont à la Vallée
fort ordinairement bien mieux que ceux de
autres provinces.

Une Charrue batte les pailles de blé,
qui font à peine de l'ens, n'a souvent pour
Bayer que du sucre, et souvent des quilles
passe un faible jour, qui valent par
discerner le blé, autre qui une belle
raison de mal faire, faute de
Poirer renouvelles l'air par l'aération en
ferme, les murs se font trois fois
renouvelles, tandis qu'une maison bien
bâtie, passe à plusieurs générations,
presque sans entretien. C'est l'usage d'Espagne
ménage à la suite une première dépense,
mais il coûte beaucoup plus à tout prendre.
C'est à dire en ayant égard à la durée de
à l'entretien de la bâtisse.

Quant à l'entretien de Courir en
Charrue ou de Courir la Charrue, il est

notaire, par un Cahier d'un simple¹⁶⁹
que le Chaume, en regard à l'entretien
et au renouvellement, coûte plus que la
Couverture de tuille. La Charpente étant
à peu près la même, il faut au Chaume
une double Couverture tous les dix ans & un
Renouvellement de toute la Couverture tous
les vingt ans. Une Couverture de tuille
est plus chère à la vérité, tant par
Rapport aux Ouvriers qu'il faut Gros,
Mais aux Equarris et un plus grand nombre,
de la tuille et la bête d'une autre côté tout
Beaucoup plus chère que le Chaume,
Mais un toit bien couvert de tuille, durer
plus de dix et quatre vingt ans, avec
un entretien de 6 à 8 francs par an,
pour un bâtiment de 24 toises de
long. Ajoutez que touchant le Chaume,
que outre le danger du feu qu'il est
important de considérer, les Couvertures
de Grais qui on le suppose, sont sujettes
de s'enflammer lors qu'il survient des orages
après de longues sécheresses. D'ailleurs
rien n'est plus facile que les haumes, la
poussière et la paille qu'ils contiennent
sont continuellement = Nou-

Savoir que le D^e Jure de Courtoisie, devrait
être prêté, dans les villages même
à la maison tout Contiguë, On a
vu des villages entiers consumés par les
flames, dont le D^eastre avant
commencé par au feu de Cheminée de
Chaux.

Navigation ——— ii

Les obstacles à la liberté de la Navigation,
sont fréquents dans le Cours des Eaux navigables
et flottables. Les principaux viennent des
flots et des gorgs, qui resserrent les routes de
la Navigation dans des espaces trop étroits.
Les Chemins par où les Conducteurs des
Bateaux, mènent les Chaux qui tirent, sont
aussi d'ordinaire très étroits.

Gorgs.

Les gorgs sont des amas de pierres fixées
dans le ruisseau des deux bords en angle
aigu. L'ouverture reçoit les eaux d'un
point qui est le Cours. Les gorgs sont
garnis de vases et de filets. Ces expédients
sont plus dangereux par leurs suites, et plus
nuisibles encore à la Navigation qu'à
l'aspect. Comme leurs bords sont
à l'écroulement fait à dix pieds, le niveau ou la

Surfaces du Lac, il arrive souvent qu'ils
 ratissent le Cours du Batteau, les
 inondées et les pailles, que la rivière
 charrie pendant les grandes eaux, font la
 plupart amener par des perches, depuis
 la surface jusqu'au fond de la Rivière.
 Ces inondées sont des herbes, des Racines et des
 Branches d'arbrisseaux, qui ensuite s'entremêlent
 la Vase, le Sable est bientôt changé en isthme,
 qui coupe le Cours du Lac. Un gouz-
 mal détient, dont le principal sont des
 ou Cachin pour l'eau qui cause de grands
 torts aux Batteaux. Autre cause de ce
 tort des Inondements de la Rivière de jadis
 appaissant, tout porte à le détruire & à
 s'en débarrasser, pour éviter l'accident.
 On doit aussi mal le chemin destiné
 au Courage du Batteau. Il faut traverser
 par un grand nombre de pailles qui les
 coupent et ou le chemin s'écroule
 beaucoup de paille à gros.
 Le remède à cet inconvénient paraît
 de jeter un pont sur chacun de ces fens,

Le foir du valais Contenant Différentes
Qualités de Bois, selon le Canton de
Chêne, du Pin, du Charme, du Bois

Mau de du Noir

Le Chataigner croît en toutes parts
abondamment dans le Valois. On ne fait
pourquoi cette liqueur est si précieuse
si rare. Les Rois de Charpentier
de tous les grands Seigneurs qui ont été
construits dans cette province, depuis le
régne de Philippe Auguste Roi
Louis, jusqu'à celui de Henry II incluant
font de chataigniers. Il a cet avantage
sur le Chêne, qu'il se presque aussi dur,
aussi solide et aussi durable, lorsqu'il
n'est pas exposé aux injures de l'air, qu'on
qu'il soit beaucoup plus léger, & qu'on
cette raison il charge moins les
Batiments. On observe, comme une chose
remarquable, que les araignées n'y font
jamais leur toiles, apparemment parce qu'il
est lisse & parfaitement uni. L'une
des causes qui ont pu faire abandonner
la Culture du Chataigner, c'est qu'il
n'est propre ni à brûler, ni à débiter en
cordes, ni à faire des sautes d'embois.
usage. Il se frotte au feu et donne peu
de flamme. Les plaques n'ont point de
consistance parce qu'il se frotte par
des Venues qui occasionnent de violentes
de longueurs.

Le Bois en écoupage, les Spectent en
taille pour faire des Cisces, des chatais
de rigues, et même pour bruler, le bois
des Boulanger chauffes avec enfayots
ou de Boches, de chataignes, donnent
auparavant une très belle Coûture.

On est autorisé à couper qu'il ne venait
pas au Centre des Grandes forêts, mais
sur les Groupes des montagnes, qui sont
généralement dégarnies.

Les Bois Nauves ou forêts surtout de celle
de Pith, sont le Crisable dont on fait des
sabots et des planches, le Bois qui sert
aux Bains, le Crable, le Bois saunders,

les Bois par divers les deux classes.

Celle des Bois durs, Celle des Bois Nauves. On
coupe tous les vingt ans le taille des Bois durs,
l'âge de dix ans suffit aux Bois Nauves pour
être abattus.

On est dans l'usage d'attendre que les
forêts aient au moins cent ans pour les Couper.
Il se trouve des Vieilles dont les arbres ont plus
de 150 ans et quelquefois deux cents ans. On
n'a point trop à craindre de Couper le Bois de
forêts: Il n'est pas moins dangereux, et

Même une joratiue ^{au point de} Couteau & à
partir, D'abattre les arbres trop jeunes, les
arbres de forêt ont un temps de maturité pour
être débittés, les soucheurs & ceux qui en abbat
à cent ans, Consument une rigueur
suffisante pour pousser de nouveaux
jets, aussi forts et aussi gros que ceux
qui ont été détachés à la faucille.

Le bois en doit être le bon
Bougrain au Buisson de Caillies qu'on
coupe tout le mois d'août, & qui se donne
que du fagots pour les bois de corde, des
Bougrains pour les fagots à Chaix & à
Caillies, pour ceux de Roulanges & de
Mendage, au lieu aussi beaucoup
d'Eschotats, tout ou fait un grand débit.
En Caillies pour mieux de Chaux, de
Charbon de Bouillie, de Bouillie & de
Ferre. &c.

Le bois du bois augmente tous les jours, &
cause de la multiplicité des fagots, à Caillies, &
Chaux, à pots de terre, & de l'établissement
de plusieurs usines qui exigent une grande
consommation de bois, & de Charbon.

La dégradation & le dépérissement des
forêts, peu visibles d'au tout, & l'indurce
la forêt, cependant la consommation
du bois augmente considérablement d'au tout.

Campagne, Courmeil ~~sur~~ à Paris & d'autre
 par cette ville de Roanne. On voit d'ailleurs
 partout une forte chaleur & d'autre chauffage
 Ceci fait multiplier la force de l'air, mais
 pas une seule. Par suite pour le reste d'une
 Princesse, qui tourne au désavantage de
 particuliers et de toute l'apiculture. Nous
 observons bientôt que la chaleur d'air
 et le gibier tout la formation de l'air et
 Ceci le Roi de Dig. in part.

Nous connaissons trois moyens de retarder
 le port, & de gagner la dette du bois
 dont vous sçavez même, aux Eies
 même au port.

1^o Réduire la quantité de Gibier au
 nombre absolument nécessaire pour le plaisir
 du La Chapelle des Grands maîtres après. 2^o
 former ou planter le Saisiers d'après le
 système. 3^o Préparer à l'usage & cette mode
 plusieurs fois qui absorbe & qui enlève les
 engrais forts, une énorme quantité de plan-
 tiers Noirs, qui par cette consommation servent
 à des usages plus utiles. Nous ne pouvons
 proposer rien à l'artillerie de Champs,
 2^o Le Roi ne devant pas être planté au
 semis, mais de grandes précautions
 faut apporter au semis chaque qualité.

Le Teu produit des Sureau, du
Cramble, et de la Boursade, du frêne
et l'aune, du Sapin, ou le Chêne &
le peuplier ne produisent point.

On fait dans chaque pays, quelle quantité
de Bois Croisait autrefois dans les endroits,
pour le moment dégarnis; on peut y semer
la même nature de Bois, après avoir
préparé la terre, par la Culture & par le
Sarcos Curables. On fait aussi que tete
Coteaux qui sont actuellement de sars
Couverts de Muscier ou de Garow,
étaient autrefois garnis de chataigniers; on
peut le couvrir de même par appeler
mécanisme d'usage.

Sars

Le Bois de Teu se multiplie
d'un même, dès que le frêne, le Glau,
le autre semencier, ne sont ni Sureau
par le l'Iniquité, ni Conseiller par le
Père saurs; et qu'on aura pris des mesures
pour empêcher que les Reptiles de jeunes
saurs, ne soient coups ni mangés
au troups de la première saurs,
en multipliant les saurs d'œufs

Long de. Grand Chemin, au abbaté ¹⁷³³
une Compensation au dépeuplement des forêts,
mais quoique ~~et~~ la qualité du
Bois d'Orme, soit si estimée pour les haronnages,
Elle ne peut pas servir à des usages aussi
vastes et aussi fréquents que le Chêne & le
Hêtre. Il faut Courir de teste touchant la
L'Orme, qu'il procure également le profit
et l'ornement. Cet arbre doit commencer d'au
le Gaulle de la Seine de Plaisance.
3. la Personne à faire touchant la
Consommation des Bois ne doit regarder
que cette classe de hommes qui les emploient
pour l'usage, sans qu'il en revienne aucune
avantage à eux mêmes, ni au Corps de la
Nation. Il y a des professions qui ont sur
cette classe un empire et droit acquis, tant
pour l'exercice de la même profession que
pour l'attribution publique. Ce sont les
Charpentiers, les Charrons, les Menuisiers,
par rapport au Bois de Chêne & de
D'égrenage: les Chausseurs, les
Vouloiers, les Plâtriers, et les Serruriers, ce
Serruriers et de Serruriers, et les autres aux autres
Aux autres. Les Serruriers, les Serruriers
Vanniers, Sabotiers, ceux qui font les Bois à

Polochin, les Taloniers, &c. pour les quatres
de bois qui sont propres à chacun, Quand
il y a d'autres ~~lignes~~ lignes artistiques, fabriques, etc.
Pourquoi, il n'en ont le quel que soit, les
Deux, qui en droit, précède, & la
Devrait lui être imposé d'en avoir
faubouant, autres que l'aspect une
nécessité de jurer les premiers de la
liberté d'acheter tout ce qu'il trouve au
vendeur.

Potes pour le gibier

Le cerf, la biche, le daim, le chevreuil, le
sanglier, se retirent toujours dans les grandes
forêts; On les trouve communément dans les
forêts de Coucy, de villers Cotte, &
D'atate, plus le Canton, le chevreuil
surtout le daim, sont plus rares que le
sanglier & le cerf. Le lièvre & le lapin
sont communs, la signification de l'oiseau, &
les oiseaux de la page aux quels on ajoute
les chats, comme la scapelle, la scapelle
le canard & l'espèce sauvage, la faulx &
les autres oiseaux qui en trouvent dans les
autres provinces, se rencontrent aussi dans
toute la Grande des Valais, plus le
Canton propre à chaque espèce.

Il y a le des temps ou l'Esprit du Gibou
 faisant tort aux maisons, & esaguerent
 les Bois meun qui sont sa retraite ord.
 Et vicieusement le presentement Corrigé,
 par des Battens & par des Chaps, Guisales,
 qui le diminuent le Nombre, & qui le rend
 une grande partie a l'humanité, et au
 Commun, la justice qui leur peut d'au.
 du tort Caen par le Gibou, soit de
 Poil, soit en Plume, lorsque la quantité
 y est le cepis, sont différents selon le
 Esprit. Les angles aux approches de la
 maison, entre d'au les Mies, ou il couche
 en s'entrauant, une brasse qu'on se
 voit adoucir, pour y établir la Range.
 Il marche ensuite les épis et les Mies
 Couches, & d'au tellement la paille qu'il
 ne peut plus s'asseoir, & la mettre en Gibou.
 Il est aussi fort fort au d'au d'au d'au
 de l'Esprit de l'Esprit, ainsi que
 de l'Esprit, & d'au d'au d'au d'au d'au.
 Dans le temps ou il ne peut pas faire tort
 aux maisons, il ennuie la terre avec son
grouin, & cherche les racines des arbres
 pour se les ravir. Il jette les bailles avec

Range

aux fétayes: Il eut le même degat dans
huyner, & Chate Coume un Chui ala
Dendris et au fairsand. Il visite aussi les
vignes dans le temps du vendange.
Le Cef et la Biche, le Dain & le
Oncie, mangent les épis & les d'arrouin
H. & y couchent quelquefois. Il
pâtissent dans le blé, mais sans aucun dan
ger pour la moisson, Il se divertent les familles à la
pouche & grintemps, & surtout les jeunes
pigeons, des creux les uns & les autres
mangent les bry, y a qu'à ce qu'il en
consument à manger. Le lapin pendant
l'hiver rouge l'herbe des arbres, & fait
Beaucoup de tort dans les caillies. Il
pousse l'orge aux autres nations de grains
et aime, dans le temps, à se nourrir de
Beaugeois, de harigues.

Le fairsand, Gate Coume la Soule; parmi les
général qui lui couramment, il éamap les bry
prise aux approuche et la ricotte; il abbat
les épis & les d'arrouin & s'en nourrit. Le perdrix
fait de même et mange aussi l'herbe & les
maïs. Le Canard & les bryes Glouton en toute
les volailles sauvages: Il aime beaucoup l'arrouin
la Brudaille, ou farafin.

de la forêt de Compiègne, de puis la
Croix, jusqu'à Pierrefort.

Le Sault de Lurion, de la forêt
de la Croix de Compiègne et de Pierrefort, n'a
point d'acres; mais il y a un puits
qui est un Compiègne de la forêt
de même nature qui étaient d'usage aux
18e et 19e siècles. Les mœurs de qui s'al-
lent y sont analogues au climat
qui est doux et tempéré.

Production Naturelle de Commerce

Laiton est une mine commune, qui se trouve en beaucoup
de tous les États de France. Les Français qui elle
offre habituellement; sont de deux sortes; Elle
donne les uns sans préparation et sans culture;
Il faut pour obtenir les autres lui faire une
sorte de rognon; et d'après les procédés
diverses les uns qui elle cache dans son
sein. Elle varie en mineurs selon
les lieux.

Cependant elle se trouve en beaucoup de lieux, mais
surtout de France, mais dont tout s'avantage
de rognon à Paris. Lors qu'elle se trouve
qu'elle lui offre une portion de rognon en France

Qu'on attend de sa libération, c'est moins l'un
tribut qu'il demande, que des Gages qui
apurent de plus en plus le droit de
la souveraineté des âmes faibles ;
pour une Commerce qui produit au
Centuple, l'industrie en arames, l'au
grande sans dignité, sans surprise,
la trame de l'âme enant les
Robustes et l'espérance des infirmités
dont sont atteints ceux qui sont leurs
dilection du plaisir de l'âme. Les Cultivateurs
qui s'y livrent, n'ont pas à craindre,
dans le cours d'une vie simple de l'âme,
sans ambition d'un fait, les écueils de
ceux qui cherchent à s'élever au Comble
de la gloire.

Art de
quatrième et cinquième de la terre.
Les terres sont comprises de terre
cultivée et de terre incultivée. Celle-ci
produisant ou servant à d'autres usages
sans aucun genre de labours ; les
autres sont ensemencées, par le labour
par le labour, à élever la semence qui

les de l'art de l'art. Cet article se rapporte
naturellement à deux parties de la
première section de l'art, &
la seconde par la terre Catherin, ou la
terre labourable.

Terre ni catherine

On peut distinguer deux sortes de terre
ni catherine, les une ne produisant point,
mais font seulement du bled, & la seconde
à changer en catherine, comme la
grain, l'argile &c. La terre qui donne
la terre catherine produisant de arbrer
de foris de l'art &c.

Les terre ni catherine, et naturellement foris sont la
sable arides, la grès et la marne, l'argile &c.
grain. La terre qui donne de la terre catherine, on en
trouve de blanc, de jaune, de vert, de rouge &c. La terre
de couleur de terre, qui se trouve, même dans la marne &c.
dans la terre ni catherine. On la trouve à l'ouest ou à l'est
des de l'art. L'usage de cette matière est
commun de tout le monde. On l'utilise aussi beaucoup
des Rivières.

La Marne de l'art. C'est une terre grise, rouge,
ou d'une couleur de terre. Elle se trouve dans
l'argile, la grès et la marne. C'est la
marne qui se trouve dans le bled. La terre
qui se trouve dans le bled, est de couleur de terre. La terre
qui se trouve dans le bled, est de couleur de terre. La terre
qui se trouve dans le bled, est de couleur de terre.

177

Elle ne parait pas ordinairement sur la
cappucine du champ; il faut être avant ce jour
les matières, une certaine épaisseur de terre
labourable. Elle est plus ou moins dure. Celle
qui est verte de l'épave et de charge d'eau de
Lombardie et d'un des chantiers avec de petites;
Celle qui est plus dure et qui tient un peu des lattes
est amassée par terre, avec de l'épave et de charge
répète dans des rochers avec de petites. Ces rochers
ont été brisés, avec la tête de l'épave, après
avoir été déposés par terre, ou bien la
gile et la plume indépendante. Ces rochers ont été
brisés avec la tête de l'épave, avec la tête de l'épave
de manière à être de l'épave et de charge d'eau de
Vais. Voici une autre manière de marmer
qu'on en connaît qu'on que dans la partie occidentale
de cette même province.

Deux jours après le mariage de
Plusieurs jours de terre. Après avoir ouvert ou
ouvert avec des matières, l'un des deux est occupé
au tirage, l'autre au tirage. Cette même matière,
dans les petites Vais, après avoir tiré la terre avec
Vais et l'autre au tirage. Une même chose se peut
faire dans Vais. Cette façon peut être de 1^{re} 2^{de}
ou 3^{ème} façon, par argent de terre (122 livres) pour un
qui la matière est par terre, l'autre est. Chaque
Vais ~~partant~~ une quantité qui est de 122 livres par
une forme un petit tas, qui en donne un marmon.
Le gros commun de l'épave marmon est de
340 livres par, il faut ordinairement 340 livres
pour marmer une argente (elle est de l'épave).

Cette méthode a plusieurs avantages; le laboureur
y trouve une profit visible, parce qu'il épargnera
chercher d'autres terres qu'il occupe pendant ce
temps à d'autres travaux.

On marque le Mars-Lunivour, le tene froid de
Compter, par ce que la mare à la double rente,
D'hopartie et d'alligés. un particulier a ~~long~~
Puisque l'année de la mare une terre, mais
Le teneur, mais fort fumide, de l'opai a rompi.

Cette nation ne produit pas plus de 100
milliers d'années, il faut attendre deux et trois
ans. on prend et l'on achète. C'est une
pauvre nation, la nation d'années; l'on a pas a moyen
une nation d'années. une nation d'années
produit beaucoup, pendant dix ans a vingt ans.

Il est une espèce de Marne plus menue & plus
douce à la queue on donne le nom de Crain. Elle
est comme l'écume de la grande marne, qu'elle
couvre comme un premier lit. On dirige cette
matière à affermir le acris des Grangers & les sols
des maisons de Campagne, qu'on ne gâche ni
de Carreaux ni de plâtres. On remue la
pierre & la terre qui on n'est emporté plus
par le long regard le Crain. L'on amasse toutes
les appartenances & on l'unit ensuite à la Crain
Crain. C'est toute espèce de terre à fonder
doivent comme un Crain. Par le Crain & le Crain.

Pourient comme un Chapeau
 l'organe de son Amour le Revengeur
 qui sort à plusieurs fois. on la voit avec la Gauche
 dans quelques endroits pour l'acquiescer cette dernière
 matière; mais elle n'y est point que lors que celle
 d'encre est trop.

la Grain fort à la fabrication d'orge, et
autres ustensiles de Cuisine, ¹⁷⁸

Production des terres qui ne font pas Culture.

Le Grain est bon en principale production
qui viennent dans Culture. On Cultive
ordinairement aux plantations de Pin, les
terres vagues, d'autre on en fait pour la
pour semer le Grain en plantant les arbres
fruitiers. Il faut pour chaque ligne d'arbre
un pied de terre, qu'on en mettra, qui lui soit
convenable. Nous avons déjà dit, qu'il faut
faire un grand fossé pour le foin, qui sera
pour servir au bœuf, au cheval, et plusieurs
espèces de bœuf blanc, le bœuf de cette dernière
qualité, ceux surtout qui sont grasse,
viennent dans des terrains plus légers, que
ceux qu'on a coutume de destiner au
cheval. Le cheval, le cheval, le cheval,
N. de la plante et de la plante, le cheval,
dans le Pablier et dans les terres maigres.
La faine, le faine, le faine, demandant en
leur culture, le faine, le faine, le faine,
la boursade et le Pablier; le bœuf vient
partout, excepté dans la grise, pour la marne,
et dans les terres blanches pour les bœufs.
Toute champ qui rend à grain, la semence

qu'il en est Cusiné, & c'est plus utile à planter
le bois, que l'autre à la Charbon. qu'il ne faut
se tenir sur pas, on a planté de tant de
Charbon, de pelous, de foin qui ne produisent
rien, & qui étaient anciennement garnis de
Bouffons.

[illegible][illegible]

1A
On distingue deux sortes de pâturages; les
naturels, c'est-à-dire que les prairies, les pelouses, les
marais &c. & les artificiels, comme les
pâtures, les trèfles, les sainfoins &c.

— de la Courbe —

Le troupeau peut de mettre & de bœuf ou de vache
grasse, qu'on tire de Canaux et de marais. Les
Caudes sont recherchées comme contenant beaucoup
plus de sel et d'aide que celle de Boie. On
trouve la trèfle pour l'usage ordinaire de maison. Cette
matière est un objet de Commerce & d'utilité pour
plusieurs rapports, surtout pour l'engrais de
l'amendement des terres. La Cauda de Courbe se
vend au foin. Celle qui se fait enroulant se
consomme dans le lait, & en fait pas. Cette
Cauda est si excellente pour fertiliser la terre
propre, après que les grains y ont été engraisés,
et que les pailles ont été consommées à la
Dietetique. Elle est aussi très propre à
augmenter le produit des terres non labourées
dans les vallées, rivières, Bisailles. On la
rapporte aussi au foin pour les bœufs. Les
Caudes de sainfoin, de sapin & de trèfle, les
pailles très humides, les trèfles froids sont les
meilleures pour engraisser, recevant la rosée de
l'après-midi, plus saines & plus abondantes,
lors qu'on y a répandu cette Cauda.

friches, faches & herbes.

On distingue des terres en friches, d'après la Cauda
friches, de laque les jachères, tout ce terrain qui est en Cauda

180

faisaient valoir. Ces Killoe s'élevaient en plusieurs
Classe qu'on nommoit Prædium, Culturas, Domus,
Domo-Cultas, Mansus, Mandis, Forpitiem, &c.

Avant qu'on eût commencé à dévoter les atag, ces
lignes, tous les biens appartenant au fisc, ont été adre-
ssés au Corps de la nation de l'époque. On leur donna
le nom général de Killoe fiscalis, comme qui dirait
maisons du fisc. Après le partage des terres, celles qui
étaient au Roi, reçurent le nom de Killoe Regias.
L'usage veut qu'on leur conserve le nom de fiscalis.

Les principaux Compagnons de Clorri résident
auprès du Roi en proprété et en benefice, ont été
pour lui, en ce point, un temps; Agui, sans doute
ordinairement par le Roi, assisté des Grandes et des
Orateurs, dans l'assemblée du Champ de Mars ou dans
le Parlement. On peut aussi Compter deux espèces de
de Killoe fiscalis, les uns appartenant au Roi, les
autres aux Seigneurs de la Nation.

Les seigneurs particuliers, transmettent à leurs descendants,
les terres qu'ils tenaient du fisc ou du Dominain de la Nation,
les Comptes de la Nation, et s'élevaient au benefice,
sans obstacles. Ils avaient qui ne s'ignoraient, plusieurs
de lignes, qui avaient fait partie du fisc, et qui leur étaient
transmises à l'époque, avec les Comptes de la Nation. La
Donation ne pouvait être valablement, qu'autant que le
Consentement du Roi et des seigneurs eût été obtenu. C'était
sous une maxime et une loi, que rien ne pouvait être
le droit du Roi et des seigneurs, et que rien ne pouvait
appartenir au fisc ne pouvant être aliéné sans leur
participation: Salva auctoritate francorum Regum
de prolesum 19

Les seigneurs originaires ne pouvaient être originaires
que par le Dominain. Ils le donnaient avec leurs
récompenses ou pour services; de là vient que le Roi
nouveau les fiscs ceux qui le donnaient

De Domains les fiefs.

Jusqu'à la Regne de Louis le Débonnaire, tous les
Bénéfices provenant des fiefs, étaient en possession des
seigneurs comme un patrimoine, n'avaient été
donnés qu'à vie, et jamais héréditaires. Ce prince fut
le premier qui fit payer la rente à l'héritier du fief,
avant l'insinuation au Normand. La justice
appartenait au Roi seul, et les seigneurs se
réservèrent particulièrement Paris.

Tous les autres biens qui étaient dans la commune
qu'on achetait ou qu'on vendait étaient des
Alleus qui ne relevaient d'aucun autre Seigneur que
du Roi, pour la justice, sans aucunes charges fût en
Argent soit en Corvées &c.

Le Roi donna ensuite les fiefs et les annes fief
à ses vassaux qui après le règne de Charles le
Gros et après les invasions des Normands, lorsque
le Roi était exilé à la capitale de la France, les
partagea avec ses vassaux, les charges, les fiefs, les
Corvées, les Antennes, les Charges, les fiefs, les
vassaux aux raisons, pour mettre les fiefs en
état de dépendre et de leur rendre justice.
Aussi au temps où les fiefs devaient finir et où
il y avait quatre fiefs au fief, le Patrimoine
du Roi Miles regios, provenant des fiefs,
le Patrimoine des fiefs, provenant des fiefs,
fief; les fiefs au Roi à leurs fiefs,
pour les vassaux et les fiefs, de l'Empire les
Alleus qui étaient au Roi ordinaires,
Le Miles regios, étaient des Patrimoines
et non des fiefs attachés à la Couronne. Les
seigneurs provenant des fiefs que Charles, mortel
avait des Patrimoines de l'Empire ou autrement.

[illegible]

Prix du blé de l'année, et des autres denrées pour l'année
1392, les Confrères par les Comptes de l'abbé de
Longpont de l'année 1394, et depuis en y a
qui en cette dernière année on employait pour,

13 Sols pour 400 barans.

38 livres C. pour les sucres

30 sols pour les vins.

20 sols pour les agueux

Ensemble pour un baran.

13 Sols pour 3200 fagots faits l'usage de la forêt

9 sols pour 201 quarts d'Échelle.

12 Sols pour un opéra de felle.

8 Sols pour trois ans.

pour 326 autres de l'école 13 livres 7 Sols 3.4.

pour 1800 fagots de Chaux 36 livres 2 Sols, à 200

le cent.

pour 3800 livres de fer 22 livres 12 Sols à 2 Sols le quintal

pour un mille d'acier mesuré d'acier 80 Sols de

4 Sols 7.4 d'acier de nouvelle et l'acier mis en.

pour une Chaux de fer 18 Sols.

Cela il y a d'argent en cette que la Chaux

ne coûte que 4 Sols 10 livres, 2 livres 3 Sols,

et le prix de 4 Sols, ainsi que le gîte de la Chaux

il parait que l'on faisait alors beaucoup d'usage,

et ainsi les Confrères par les Comptes de l'abbé.

le mille de fer mesuré de fer 4 Sols,

et on en consommait 9 mille par un d'acier.

Ensuite dans un acte de l'année 1392, qui est une

Protestation contre le pape, qui a été fait

mettre à l'échelle Simon de France Simon de

à archy-le-Poussant, pour ce que le d'acier, et

par le d'acier Simon de l'acier et la d'acier.

183,

Cet Exemple joint à quelques autres, prouvant qu'on était
 anciennement bien plus brave qu'on ne l'est, par la punition des
 Juifs, et les diverses Pandales, Contre la Religion des
 Maures, il prouve aussi que l'Esprit de l'Esclavage
 était commun au 13^e & 14^e siècles.

v. l. 2 page 295 & 296 Le Chambellan du Comte de Braine, qui avait bien
 l'apanage aux anglais pour d'argent, fut ~~arrêté~~
 pris et conduit à Namur, où l'Esprit de l'Esclavage
 Braine ou le Budamur a été ~~lors~~ ref. & ad-
 arci la tête tranchée: Cui fut exécuté.

Droits Singuliers

Il est marqué dans une lettre de la fin du 14^e siècle
 que les nobles aient d'une maison et de quelques terres
 C'est, aux Chanoines (Nobles) est leur droit d'autorité sur
 de donner au Seigneur du lieu, Chacun avec, le pair
 de haute Justice, au Seigneur de régner, d'autorité
 la porte de l'Eglise, au Seigneur et plusieurs,
 sans pour six deniers d'or rotant, une petite
 de vin vermeil, et une brèche ou une petite
 pain. Cette brèche est payée d'argent aux
 Chanoines ou à son représentant.

Nos

C'est la
 1764 } que Mr.
 de l'Ordre a fait
 un rapport sur ce

Manures & Coutures

on nommait Coutures les maisons, avec un agrégé
 des jardins, ou tenue à l'origine de Chanoines,
 des verges, vignes &c.
 On appelait Manures, les petites fermes
 maures ou fortines, dont l'usage était
 d'un valeur commune & tabacable à la
 Chanoine, pour rapporter des grains, comme des
 blés, avoine, &c.
Recoustrer (Restaurer, Recommander) &c.

Pien (Pemin) mort en usage aux 4 fides.

L'usage de Plaigner au Plaigner.

Subsistait sur Mayen mariage, une edrann amulle de:

1^{re} des Chapous.

2^{re} un septier de vin (8 deniers de Paris).

3^{re} un septier d'avoine $\frac{1}{2}$ fustolier.

4^{re} des paves.

5^{re} une Bière de Ma.

6^{re} une Corne d'homme à la mi mars.

7^{re} la Couronne de 1/4 d'oblation de Cadeu, de
les Catterateurs 2 deniers par an pour Cadeu
de chaque ruitier de fumes, qui le trouva
pour son territoire de Plaigner.

Un particulier qui manquait d'acquiescer de leurs edrann
étaient apujettis et envenaient de droit d'apujettis qui
étaient.

Le juge apujettis de son Seigneurie, et transporta
sur les débiteurs, où étant il faisait d'apujettis de
mettre par terre la Couronne de la porte d'oblation.
Et si le maître de la Mayen pressait de
jurer d'apujettis, on faisait d'apujettis lui
même, l'un de porter de sa maison, il était
condamné à une amende de 10 sols par an.
Le fief de Pien Jarolle, d'apujettis de celui de
Plaigner.

Secours de
Armen.

au sujet d'un acte de 1473, que le pr
de Jarolle, n'ayant point de fief, il avait
Eugénie de celui de Pien. En fait pour l'apujettis
C'était pour qu'alors, le fief, avait
d'apujettis et des Armes différentes de ceux d'Armen.
Le village de Armen doit fief au fief de Plaigner
lui-même, lors qu'il était, en fait d'apujettis de Plaigner.
Pour les domestiques, du fief de Plaigner.

184

Cherap, d'un bain après Chiens.
Si dans les bords de la rivière, le Chiquen
Juge à propos d'aller avec lui même le Canage
de Champart qui lui sont dus, on le
tient au lieu pris entre une Gobe-pous-à-peu, et
et il peut s'apercevoir l'endroit où l'un d'eux en
son droit de Champart.

1219 — acte de Jean Salgare
de Crizy —

Ego Joannes de Bouge, notum facio qd
Des-ores-en-arant — Dorin'arant (1204)

Oroute. ouirout. 1311.

Luit (Lour) 1311.

funct (fleur de l'écus) 1211.

por (four) 1211

perre (Pierre) 1311

Li (Lui)

Cren (Cren) 1311.

araine (araine) 1311

Les seigneurs de Clugé seigneur d'une chaine d'or
pour mesurer la longueur des forêts qu'ils y ont fait
les champs pour droits de Champart, au dixième
redimant. Cette chaine se nomme l'antique
Catenae, et le droit ou redimant était appelé
Catenagium, et par abréviation Canagium
et la seigneurie Canage. de la seigneurie Chenage
ou Canage, l'acte des Chieus. C'est une chaine
étymologique,
Chieus ou mesis (moisson)

[Faint, illegible handwriting]

1811. Nov. 10 - 1811

1891

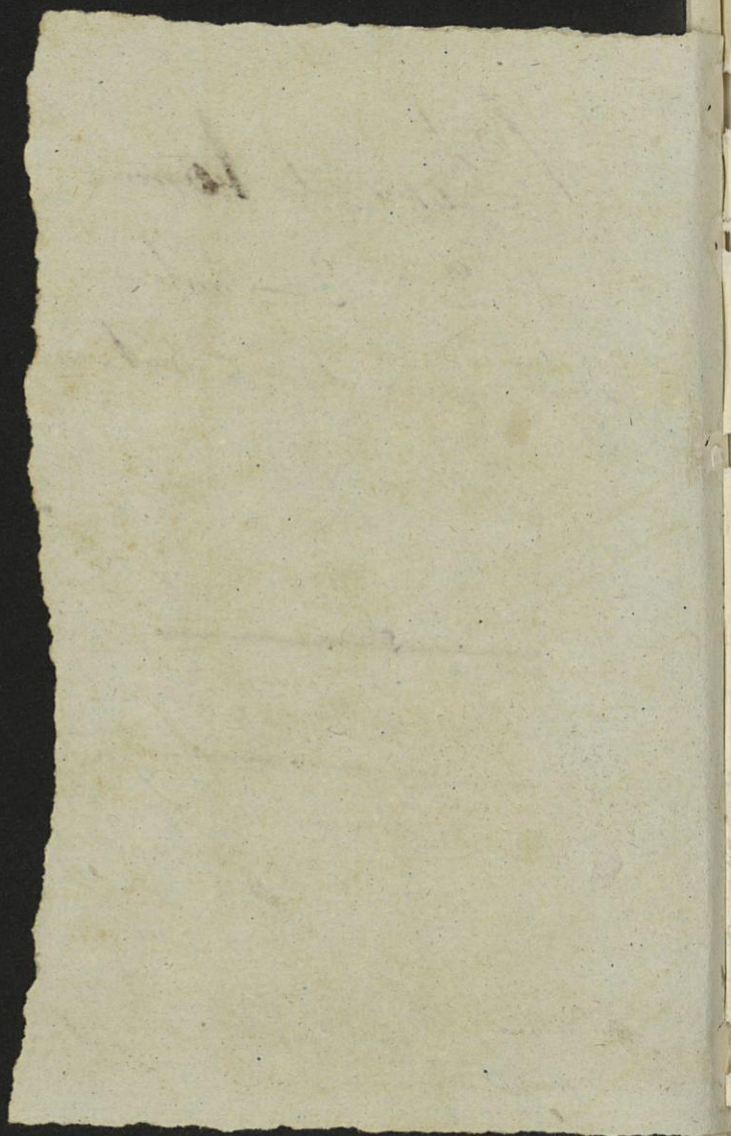
Petrie de ~~hommes~~

1-2 & 3 - notes

Supp. Petrie. dans l'encod.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

à l'encod



Année

186

archéologue
ou rochetain
amuse, tant
Défendeur
2^e et 3^e de St. Jean
chèque-laque
Desoer =
7.00 =
2^e et 3^e 14-00

pero - (Comber) } Potere
romai (veter) }

Gemon (Bougeon de Vignin)
Cour...

Provincia - province

Provincie de pro, ou procul
et de vincere, les oblige
suffire d'autre de vinare
Vainere -

Citron d'un genre qui
gèle le Domaine d'un saint
aux pays d'outre-mer
cenda, maitre d'italie.

Duram (des mairas)

Naloro d'augmenter

Cremari (Ar. Doul)

manes (les manes)

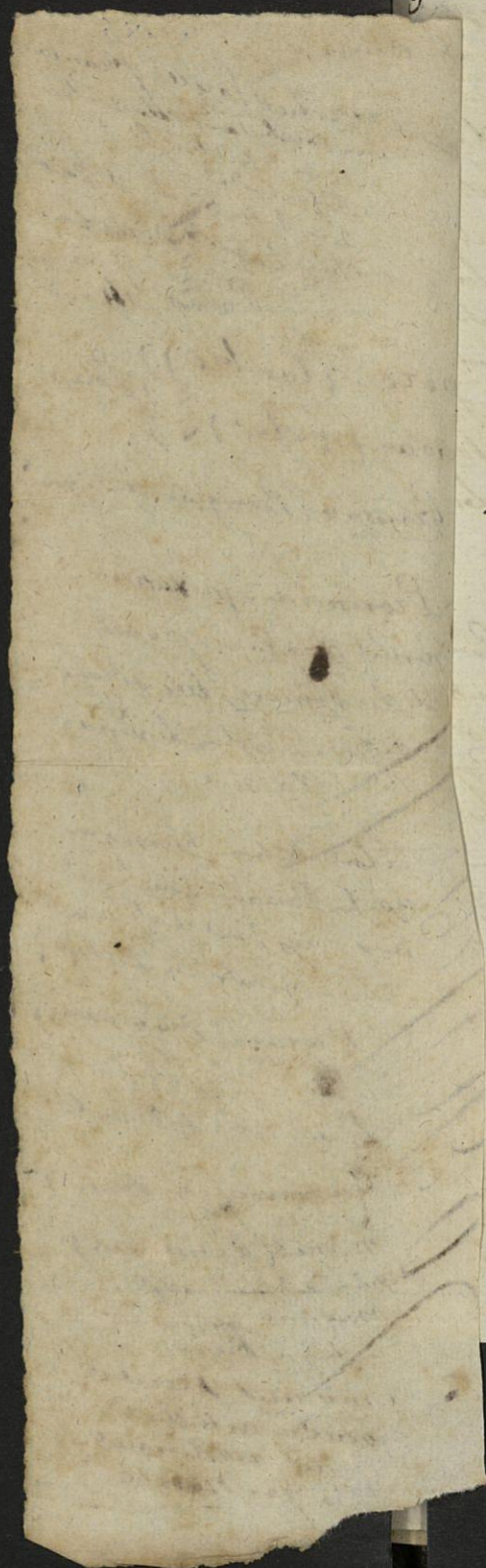
manes qui m'ont
adje
manus qu'on soit
a la fin a Rome.

On a dit Veneo

contre achille

dit mastinues

30 Gr. muto



Notes. P. h. de l'année 1877

Avant l'arrivée de César dans les Gaules, et au
temps des Cingètes, les Parisiens et les Amiens
étaient aux deux extrémités d'une immense forêt.
Il n'y avait point d'habitation au Centre de la Forêt.
Les demeures des Parisiens étaient distribuées le
long du Ruisseau D'oise D'acise, & de Marne.
C'était au rapport de César, un usage
parmi les peuples de France aussi la
plus part de leurs habitations étaient en
bois & en fleurs; usage commun aux
autres peuples Français, comme à ceux d'aujourd'hui,
qui les voyageurs ont pu remarquer
en Gaule, étaient presque tous des
Professioniers, avant que l'Empire et la
conquête ne leur fût faite des Cultes
leur première foi avait été de chercher
les bons pâturages et les sources de la vie
qui font l'existence au voisinage
des grandes Rivières. Ces peuples avaient
une grande raison pour aimer les forêts
forêts. Ils étaient tous peuples de chasse,
de Pêche et de guerre (César. de Bell.
Gall. l. 1. c. 1. p. 127). Les Gaulois, les
Paris, les autres peuples Français
D'origine à leurs troupeaux.
Les Romains à leur arrivée dans les Gaules

Donnerent le nom de Sitracum, a une longue
Continuë de fontaines qui remplissent & inondent
le Samois & le Parisi. Le nom est demeuré
a deux Cantons, l'un du Parisi, l'autre du Samois,
Il a été changé en celui de Suraïs dans la langue
Romane. a deux lieues de saur, en paraison
Est la chapelle de Suraïs, du Côté de l'abbaye
de Saint Sitracum, l'air d'été fort agréable
Autant de village de Suraïs en Samois
Les Bois étaient bordés de quelques Bourgades
Composés de plusieurs Chaumes de Cabanes,
Coursiers de Porceaux ou de fœces, & de quelques
Arbres de Clayes (Ces. ibid.).

Suraïs —
L'usage n'est pas d'avoir des gens
D'autre genre, les uns se contentent d'être
Pour la saça grandia, dont il y a
Dans le Suraïs, & avec qu'on les
Et avec qu'on les vendent leurs
Cependant a ce dit. D'autre est
que les Paris ont été de leur part
Comme autant de monuments à la mémoire
de leur grand Suraïs.

Des Belges
Les Belges paraissent pour les plus vaillants de l'antiquité
acquerir, tempérer, & les plus sages en leur état. Ils
L'usage d'être aux marchands étrangers
Chaque année les Belges, par ce qu'ils redoutent les
Même au Suraïs. Ils étaient Châtes dans le manoir
Sangle, & de leur maines, l'usage & d'habitudes.

188.
présentent deux Esas, l'un d'or, & l'autre d'argent
d'or. Pendant ce temps ils occupent des Cabanes
Carrées de bougeons faits de paille avec des fuyes.
Berges par lesquelles ils envoient des bœufs
des vaches & des chevaux de leur pays. Ils
s'occupent par conséquent de la Chasse & de
l'élevage d'un grand nombre d'animaux.

Cette conduite des Indes, touchant le Commerce
Extérieur & leur dévotion à l'égard des étrangers
n'est pas celle d'un gouvernement digne
par sa Noblesse.

Leurs ennemis les Indes appréhendent tant
l'Esprit d'Or, l'Asiatique, de l'Extrême
de des Partisiers, qui avaient plusieurs fois
abordé chez eux, en attendant qu'ils fussent
d'Amérique. Les Indes se sont vu
conquerir dans l'intérieur par les Indes
dans l'intérieur de leur pays. Ils se sont
une Religion, une religion & de l'indivision
par des principes de justice & de la justice
apprenant à la justice de la justice.

« Dans l'Inde de l'Inde, en l'Inde, et de
l'Inde en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde
« De l'Inde de l'Inde, en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde
« Présidents au Centre qu'on rend aux Indes. Ils
« sont d'Or de l'Inde, en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde
« l'Inde de l'Inde, en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde
« viennent en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde
« de l'Inde de l'Inde, en l'Inde, en l'Inde, en l'Inde
« Reçoit jusqu'à tous les Indes de l'Inde, en l'Inde
« Partisiers. Quelqu'un a-t-il l'Inde, en l'Inde
« Craine? Dans l'Inde de l'Inde, en l'Inde, en l'Inde

Les Juges Pétrogue Prémi de Delle Contagieuses,
 d'après les lois, accablés d'impôts, au premier
 par l'injurie du Peuple, vendant leur sibi
 aux nobles. Ce usage regardant toute
 la population du parti est, le autre
 par leur desir de l'argent.

Les Pères de la loi regardant comme deux
 divinités tutélaires Mars & Mercure. Leur

Culte de Mars formait une fête d'hommes.
 On écrivait à Dieu l'oubli de l'Esprit (1)

1) C'est.
 Coll. Gall.
 d. C. C. 17.
 Lucan.
 Phars. lib.
 14. Lact. de
 Gall. Div. inst.

La divinité qu'on lui portait se réglait
 par la protection qu'on en attendait dans
 les combats, car les Juges et aient les
 Juges de la Gaule. Pour les
 Juges propres dans les colonies publiques, les
 Juges leur ministres de l'union française,
 pour le ministère de l'union. Les
 Circulaires déterminant le Chœur ou les
 victoires. Plus la figure de l'Esprit
 les Juges recommandables, plus on les croyait
 agréables à Dieu. On les brûlait vivants
 dans l'intérieur du temple, ou les Juges
 ou les Juges au temple, pour agréer à Dieu
 Mars, plus on les croyait plus on les
 vivait. On trouva l'union, ce n'est
 voir qu'ils outrageaient la divinité, la divinité
 dans leur parfait ouvrage, et de l'union
 d'union les Juges aux Juges de la nation qui
 pendant l'union française.
 Les Juges de la nation de la Gaule
 Juges de la nation. Les Juges de la nation

Mœurs du Divin. La Religion de Rome
met l'appauvrissement de l'âme au sang et venge
l'humanité, qui est ici elle-même que l'on venge
Ennemis par un autre.

Exemple d'un auteur.
 Le matin tout, il y avait un temple
 au son faisant du sacrifice aux Dieux des
 Paganismes.

à Mountmichien, Peu dis serais, les Sages
avaient un temple Peu serais Dieu. Peu serais Dieu
l'on adorait Peu serais. Le Peu serais Dieu
a été plus longtemps un Peu serais Dieu
que Peu serais Dieu à Peu serais Dieu, par
le Peu serais Dieu.

Myrrait un Doyen
Les deux fibranthe prenaient mesure pour leur
divende tutelaire: M. Defarant chez un
Grand oit de fer finitair, qu'on vendait public.
Les marches (Boll. Mart. 6.3 p. 816). La P. P. P.
qui les accordaient à C. Dieu, venait d'elles amou
pour la profusion du Commerce d'au, la quelle il
s'attachaient par leurs voisins. Ils avaient de mesur
à P. N. N. qui se accuraient la

Le caducée pour tous hommes. - Pour le malin
 L'oppression qu'elle d'un Dieu qui se acharnait à la
 fortune à son gré, & qui privait à l'instant de
 l'homme. Les voyageurs s'incroquaient dans leurs
 routes comme on guide à l'aveugle. Pour la terreur
 cependant pour ces sinistres Propheces qui il
 enrichissait les uns & qui il ruinait la fortune
 des autres selon son bon Caprice. ~~Il n'y~~
 on s'adressait pour le nom de Destinée, & on
 lui attribuait l'invention des arts.

190

La Religion des Romains en ait point ni d'autre
Pédagogue avant le Christianisme, par la force du
Esprit et de la persuasion. Sur ce point, les Romains
ont surpassé les Grecs, admettant les
Mœurs de la nation. Le Sage dit aussi de la
Barbare, qu'elle est digne de la nation
humaine, l'Empire a d'autre sacrifice, se
pour a plaisir le Dieu lors qu'ils leur
proposent les dieux, soit pour servir leur
Pauvre dans la misère, ou il consent
le Concile leur protection. En fait
aupres qu'ils obéissent d'idolâtres.

Son Empereur Maximien (275)

Narus fils de l'Empereur à Amiens.
fit donner la torture à St. Quentin.
il le fit battre de verges. Il fit
Mordre son Corps par le moyen des chiens,
et de bêtes tout cela, on le fit mourir.
Le poignard longtemps au du verges de fer,
on lui versa sur la tête du vin, on
le brûla, de la bête et de la bête bouillante
on lui appliqua des torches ardentes aux parties
les plus sensibles. par lui on le fit mourir
presque, il lui fait verser dans la bouche
de la chaux, du vinaigre et de la menthe.
Enfin on lui fit jeter dans le Corps d'acier
le vin jusqu'au fondement des reins de
lui, et on lui enfouit dans la terre.

[illegible]

du Katin Bisulka.
 Je Revi en allant de Sari à ferkiss amto
 à bour est entré dans un Angile de meccer
 le meccer s'indole de Stair Diep.
 P. Revi l'angile dans

[illegible]

191
Baillif, vient du latin Regaliacus, Regiacum,
qui arrienne les noms de Regulus, qui traîne
le cognom de Picard. Le territoire de
Baillif est l'un des premiers de la Brie qu'on
ait défrichés (ann. 898.)

L'empereur Maximien Hercule, après avoir
fait les Salins, les Nervins & le Cherisy,
de Colonne à Saint-Jean & la Fontaine,
après l'abbaye de Fontenay, qui détruisait
les Terres incultes, & le Bâtiment,
(de la Sépulture & de la Chapelle)

Cité (Droit de Cantonnement), & indique
le que cette maison a été originellement
le premier lieu où l'on a défriché & où l'on a fondé
à laquelle les Communes & Chapelles
(Prieuré & Cantonnement) & Dons & Chapelles)

Les lieux qui doivent leur origine à l'agriculture
sont indiqués par les mots de
Basse latine. La première langue de
Celtique - La seconde - Latine, & la
3^e - Bretonne & Gasconne. Le pays
de chaque Paroisse est à l'aise de
leur langue dans le pays.

Château Pipin (lupin - Saltus) Pipin -
Pipin lupus. Julius (lupin - Julianus)
Danville (Danum lupi)
Les Camps & observations du Romain supposent

Castra Statio, par lequel distinguer de Camp plain le
forisme lat. ancien.

Dun (montagne) & Vallis, latin ou
forme Dombat ou Densal ^(val) ~~haberge~~ d'haberge d'haberge
Orrouy, vient d'Oratoricum, dont on a
fait dans le titre latin de l'abbaye latine
Orrouy, et du rime français Orrouy.

orrouy — (milleux Beauvais)

orrouy (Cressy Surin)

orrouy (Surin — Surin)

Neuilly (Surin) } Noriliacum —
la Chelle } — le lieu où se bat
Neuilly (sur Oise) } dans la Chartreuse
de la Chelle latine

Champsien — Vient d'un mot d'origine
de l'ancien latin qui signifie un camp
ou nommait indistinctement, Caesarius

Champeius, Champerius, & Camps

L'off. qui commandait dans le fort de Camp
Et d'où est venu le mot d'Empereur
d'un ancien Camp. De un an.

Pont (Lisano - Briga) le digne de

L'Anien d'Antonin — le digne de

le digne de l'Anien d'Antonin — le digne de

le digne de l'Anien d'Antonin — le digne de

Alvin Transitus in Britanniam. Passage des îles
Britanniques. Litans origina de Empire de
Dey note dont l'usage s'est fait en France.

Nanteuil (pour Nain) Nant qui signifie

fontaine, le langage Celtique (namtelicensis)
pour rices, albin, autonome, latin, allie, ou du nom

qui se prouve la division des pays qui
fontait l'Empire Romain -

latin Gaulois est au nom Romain
comme Dun est à triv, lein Gaulois est

latin à so par. La Champie Brennante

absolument à Boulogne Goponiacum,
au pays des Norons.

Cuisse (Cotia, Cota, ou Cottas) qui signifie

route des Empires au Piche maitre.
aussi voir trabun s'est mis en l'usage

devoir de Cotes riches.
Allie est appli dans les rivières

Donner regis, Donner Cuisia, Donner
Cotia, Donner de renvers, et presque

Jauris prataticum ou Villa, Donner rebrin
Congue, renette sp

Vahes - la font de Cuis - le nom filas
Cotia, Charles le Chauve dans les Capitulaires

s'appelle filas Caudia, un autre est au 890,
le filas Drigue Charles le bon de Cyso.

Pour voir d'autres mots - Cuisia, Cassia,
et quesia. C'est l'autre, Cosia, Coise, Cy-

que le nom de Nanteuil est de l'ancien langage
celtique ou il y avait des sources, des champs, des forêts, etc.
qui se prouve la division des pays qui fontait l'Empire Romain -

Coy, Cipe, quise, Cipse, & Surin Cipse

Choisi. (Cauciacum ou Caucia)

Coccy - (Codicium)

Cocles - (Cotula)

Cuise - Cussy -

Cuise - metheroy

Cuise - de Cye du

Cuise -

Agues - Jaza

Jatate - Jaze Jau - Jaza bata

Gerneum pin rebrin (Jaza nera)

Le mot Jaze est aussi Suplege

Cusari dambrius par le can pour

Depique une portion de bois.

Cocles (Cotula)

Villers Colletre (Villars ad Cotiam)

Breuil (Châtillon font) Cite du

Cungigun est digne par le Pin

Carbonne, dans un capitulaire de l'an 883

par le ~~nom~~ Breuil de Cungigun, de la

Eruby - le Breuil,

Bois de Chastres, factus de

Castro, menus de Castro.

Yon-brie (attique) de Pin de

3 bis / ¹⁹³ ~~Stangs~~ qui'on y rajoute a Mantoux, a Mauguier
et peut être par l'aptaine de Leroy. Gombrie est
un mot breton de bogon - bue, qui signifie
les Stangs de Brie. Logona & Lacuna sont
des diminutifs du mot Lacus, qui signifie un
Marais ou pice d'eau.

Jules - Cottre est tiré de son nom
dites - a la queue de Pote. C'est adire
l'instrument de bois de Pote. le nom de queue
signifie l'extrémité d'une poutre. l'ancien nom
des Cocottes, est queue ou gacotte, -
par lequel les bois de Pote s'appelaient par
cet endroit. il y a de la Pote la moitié de
de poutre, qui on nomme devant la queue de Pote.
le nom de queue s'écrit dans plusieurs Cantons
de la partie de Compiègne, le Canton de la partie
municipale de l'ancien fief de Cocotte.
les noms de g - queue des queue, de queue
de queue, et de queue de queue, app. l'un
des Cantons qui terminent cette fief.
on donnait le nom de g queue aux bois
qui bordaient l'extrémité de Cocotte.

Boret (Borda est) après
abréviation Boretum, est un nom
composé de deux mots, qui signifient l'un
de l'autre un métallier ou un Clerc, ou
est de au Castillain de la g queue de
Paris que la g queue de Boret (Boretum
ville) s'étend a 2 milles de l'extrémité de l'ancienne

Entraine de son lignage le plus vaillant, & 194
pourrait le plus vaillant sur l'autre.

Le jour de son mariage, on lui
adonne adoucement a l'enfant. Mais
l'absence du plus vaillant de l'enfant
qui lui est delivré par l'autre. Je n'ai
pas vu (dit on) l'enfant (p. 83 & 84) a quel
tribunal de jugement est-il passé. Il faut
que le plus vaillant de la famille se soit agité.

Villers Collet - les monuments de la

Chartre, les documents de l'histoire, nous Villars -
- ad - Collet, Villars - ad - Collet, ad Collet,

ou ad Collet Collet, Villars Collet Collet,
tout les plus vaillants. Ce sont les plus vaillants
dans les Chartres françaises, la Chartre
de l'histoire nous en donne, tant de Villars,

l'autre nous en donne, tant de nos
Chartres Villars; dans les ordonnances de nos
Rois on voit Villars Collet de Collet, & Villars

Collet. L'empereur Louis le Pieux Villars Collet

dans les ord. de Louis XIV, on trouve Louis

Villars, auteur de Villars, qui se présente
le nom usité. Avant on le voit indifférent

Villars Collet, ou Villars Collet, depuis

Collet. Le nom est à présent.

Villars & Villars sont les deux noms

du mot Villars, qui se présente usuellement

aujourd'hui, un nom qui a plusieurs
significations dans l'histoire.

Villars Collet dont son origine a une notation
au p. 10 & 11 y fonde une légende.

Gumi, Coyote et villae Guiniacum,
Collocatus a Villano.

au 888. il y avait des frons reudus ou
frons perous. Chaque Reudu avait une
corder de famille de Leys Calliastors
qui faisaient les ouvrages les plus petits.
Les frons Reudu étaient des frères des
Calliastors. Ils étaient chargés de
diriger les travaux de distribution des
terres aux peuplades du pays.
L'appartenance communément Colomes,
Granges, Gostis.

— Crepy —
(L. 31. 86) Letungs ont d'abord de Crepy à l'est
poussé pour les incursions. C'est l'origine
de la légende de ville ancienne. Leur
origine est ou l'origine dans la nuit des
siècles ou l'origine par des fables. Nous
distinguerons ici l'ancien village
de Crepy d'avec le fort Château.
Les auteurs latins les ont confondus
pour le nom Crepiacum de Crispeium
Crispiacens, Crispinia cum, —
Crispiacum, Crispinia cum de
Crispiacense Castellum.
Le nom de Crepy n'est point

beaucoup de crémation pour cet arbre
proseleptique qui se présente,
ou plutôt qui le présente au contraire
tétrante sous sa forme, et faisant
leurs espèces de Religion. Sous des
arbres de cette espèce, on trouve
le présentement Bouillants, &
le nom de Bois chaud, qu'on trouve
dans les anciens textes, anciens de Bouillants
vieux de cet usage

Mesmont. Son nom primitif
est comme celui de Matrimont,
Matrimont, & Matrimont, on
trouve aussi dans Gaulois
adoraient le dieu Mars le Céléste,
sous le nom de D. Hesus.

L'arrivée des Romains dans les
Gaules changea la face de ce
territoire. Les Romains apportèrent
Cypae, & Cryptae, les fontaines
qui se trouvent au lieu présent de
Anagrain. Il est probable que
le nom de Crypt vient d'ici.
Le vieux nom Crochet, est
la traduction de l'ancien Cryptae.

196

Les Croûtes - Sous Belhiry, les Croûtes -
- Sous ouchy; les Croûtes - Sous - merle,
Les ont de la leur dénomination, ainsi
quelques villages de Crotoy, & Crotoy,
& Crotoy au multien.

Crotoy &
Crotoy

Il est à Crotoy que les habitants
de Crotoy ont abandonné leurs
demeures, s'entretenant du moment
où ils apprennent la manière de se
faire la guerre, & qu'ils la changent
en des magasins de grains, de
fourrages et d'autres provisions,
tant au moins la conduite qu'on leur
a donnée, on plusieurs endroits de
la France. On leur a donné en des
ateliers de forgeurs, et de plusieurs
sortes de professions, mécaniques,
la plupart de la conduite, et dans
les endroits de la France, et bien aérés,
à soutenir leurs ~~feux~~ ^{feuilles} ~~feuilles~~ ^{feuilles}
de la France et de la France, publiés.
On leur a donné aux officiers ^{général}
aux magasins le nom de Crotoy.
Il y avait sous l'ancien Châteaufort
de Crotoy, un grand nombre de canons

portemains dont s'est en alla fermée
avant la fin du 15^e siècle.

on trouve à Brigny un grand nombre
de médailles, dont plusieurs en argent,
D'Auguste de de Néron, et de Trajan,
D'autres en cuivre de Vespasien, de
Caracalla et de Gordien.

C'est une tradition qui nous paraît
authentique que le premier Chateau de
Brigny a été bâti par les Romains,
de même que l'ancien fortin de
Gaulis. Les historiens primitifs l'appellent
oppidum de Castrom. Le Chateau
en demeura au pouvoir des Romains
jusqu'à la fin de leur domination
dans les Gaules.

à l'égard: Il y avait originairement un Chateau
de Croixille ou Croixille: C'en est
marque un lieu où il y a des M^{rs}
Laup. Le Grand Constantin avait à
Arles un magnifique Palais de Croixille
qu'il avait fait bâtir par le Grand
Architecte dans lequel il s'assemblait
toute la Cour. Lors qu'il venait à Arles.
Bouville — Le Palais de Bouville

148
et d'une grande ancienneté. Les titres leur
donnent indistinctement le nom de Bourille
de Blaise Truille. Le nom de Bourille qui
signifie un lieu de grates, ager, ou par
celui de Luille depuis le commencement
du 13^e siècle. Les Seigneurs qui ont possédé
les terres, mais du pays & du territoire
de Bourille, pendant cette période, ont
été agréables.

Calais (signifie lieu d'habitation, & Castellum
lieu de forteresse).

Bazoches (vers le temps ou le Christien
Curmance & son frère d'au, la seconde
Vierge, le fils de la Colonne habitant
la Crepe, une Basilière, en un lieu
qui lui a retenu le nom de Bazoches,
après le Royaume du Grand Constantin
ou dote avantageusement cette Colonne
le lieu pour la suppression de la
qui continuait le nom de Colonne
à la fin.

Le Royaume d'abord pour le Comte de
Crepe habitant un maire à Bazoches
pour gouverner leurs domaines. Cette charge
existait, selon un 1280.

P. 91. P. 3.

à Boudhaute, la superstition des
Pagains avaient cette de profonder
l'ancien le legion de seigneur mais
en l'absence du gouverneur officier

Native une Eglise, a été de cette Eglise un
petit presbytère, lors que la fondation de
deux monastères. Les demandeurs dans l'ordonnance.
L'Eglise de Souillac a joui pendant long temps
des mêmes droits: Elle réclamait immédiatement
de l'Eglise et ne reconnaissait point la
jurisdiction de l'archevêque.

Dury (S. Martin) est un Prieuré de
l'ancien ville de Crèpy. L'arallie de
Dury bornait cette ville au nord, le
Palais de Souillac à l'ouest, le
Donjon du Chateau vers le sud; il n'y
avait rien à l'orient qui l'appuyait sur
l'aine; Elle s'étendait sur le long vers
qui est la rue. On voit encore aujourd'hui
de Dury un mur qui se nomme
le Mur de la Barrière de la ville.

Cette ancienne ville a été absolument
détruite pendant le Troisième Siècle, du
Chateau de Crèpy en 1429, 1431, 1433.

Le Château de Crèpy est
l'un des premiers lieux de la ville qui
ait habité. Les Romains y bâtirent
Château de Crèpy d'où l'on dit
de Crèpy fortifié. On nomme aussi Crèpy
le fort de Crèpy, d'où nos pères ont
pris le nom de Crèpy et de
Crèpy. Il y a dans la province
d'Artois une ville épiscopale de Crèpy.

Les Crèpiens
d'aujourd'hui

198
trois châteaux, qui a Commencé par trois
forts, Batis dans le Gout de Cor du moulin
Château. L'origine de Cusci peut Commencer
avec celle du tournelet de Champ lein, &
Ceci's avec celle du Dengein de Mathewont
& du premier Château de Cusin

Il n'est plus que des maisons &
Pierailles sur l'emplacement du trois
Châteaux du moulin Château.

Ditons de Charles le Chauve Car
trois forts tombant du même point
d'habitation, le Roi les donna à l'abbaye
de Notre Dame de Poitiers.

Buchette Notre Dame (Nosse point
marisé) Roi d'Espagne.

(Page 99. voyez l'ouvrage de l'Empereur)

S. Nicolas de Courson (Son origine du
Royaume de France d'après l'avis de
l'abbaye de la plus haute antiquité) rien
ne ressemble à l'antiquité des premiers
anachorètes qui s'établirent dans un rocher
sur le rocher d'un grotto, au fond d'une
grotte forte. Il fut dominé par un
montagne d'habitation de rochers, la rue de
Bordeaux avec de l'eau, par d'autres
collines fort rochers, le pays impraticable,
dans un terrain mesuré où l'on a
peu à dater. L'Église - celle qu'on a
dit être bâtie en 1185 (par la coutume)
Chouros. (il y a un rocher de l'église du district
qui est un ancien tombeau)

Morinorale (est un temple ancien, &
par cette raison son origine est très obscure)
ou le plus. Cette origine du mot morinorale
qui fait tout également. touchant
à l'étymologie du mot. Le territoire
de Morinorale est appelé dans
tous les titres latins Vallis Morinorum
et Moriniana vallis. Il y a une
faute qui dans les premiers siècles de
l'ère chrétienne est Sauve
de Morins est le lieu par où
des empereurs pour peupler la Gaule,
les divers transfuges, d'ici à cette
et surtout à l'établissement de l'État
à Chaux, tout territoire touche
à celui de morinorale, une telle explication
très vraisemblable. Il y a des exemples
que les premiers habitants de la Gaule
de Morins de même qu'ils l'appellent
des colonies de Morins, des colonies
de Patens, de fraus de lingonien
C^{te} (voir à l'apex la notice des
origines des légions d'Occident, Sect. 6^{te})
Morinorale n'est par le seul lieu
de la Gaule ou les anciens Morins

4 paraissent avoir eu des établissements
latins de Cresus le valon t^{re}
appelé Cerra Morinensis, dans
les titres latins, Magistralis qui
y porte le nom d'autrefois La
Tersuames: Ce nom lui fut donné
par plusieurs Cartes de Géographie,
de Grand St. Eustache MORIN,
port deux petites rivières venant des
Domaines de l'ancien Vicomte des
Mantoux Epandouille. M. de D'Arques
dans la marne.

On suppose qu'il y avait la le lieu
un établissement Romain, avant l'avis de
l'empereur dans le Gaule, que l'Eglise de
Tersuames ayant été en grande partie
devenue Romaine dans ce pays, le territoire se nomme
par le nom latin de cette Eglise. Le
Chapitre de Tersuames possédait autrefois
à Paris près St. Eustache, quatre des
Galle, une portion de l'une qui lui fut red
latine nomment Cerra Morinensis.

On trouve à Morinval beaucoup de
monnaies frappées au coin des empereurs
Romaines. J'en ai vu deux dont l'un est de
l'empereur Nerva, et l'autre de l'empereur
Adrien.

L'abbaye de St. Omer (latine rebu de Compiègne)
il y avait un abbaye qui fut fondé par
Dagobert II. Cette fondation lui fut a

suite d'apparition d'un meteoro qui avoit
 la forme d'un croix. Pour par charabiers
 lui donna persuada que Dieu l'avait fait
 par fedi qui qu'il voulait être adoré. On
 pour la forme de la croix qui on rendit en
 l'honneur une autre patenière et l'autre
 de notre évangélisme. Il en fit la croix
 de l'air d'herbe. On l'aurait même d'apparition
 une autre pour l'honneur de la Croix. Dagobert
 était si avare allouant cet oris.
maguelaine { Il vint guérir de la peste. on fait
 descendre dans un Carreau les personnes
 atteintes de peste, on leur fait l'acte de
 une misère de l'âme et de la vie qu'on
 leur fait englober l'acte de la vie

Beausiers (Bellum villare)

Taux (anciennt Gallis villa)

Royal-lieu (ancien chateau royal qu'on
 appelait Nostre villa, nora villa.
 Il y a la maison Royal de Murille.
Gallis villa (Taux) C'est en appél
Gallis dans un Duché d'Alexandre III
 de l'an 1162.

Rivier (Riparia Cestis) qui
 le chateu anciens nomment aussi
Ripcuria, Rivcuria, Rivcuria
 et Rivcuria. Le village de
 Rivcuria a Communi par un hôte
 du Pape Gae de la Rivier de l'oise
 dépendant du Chateau de Rebrie.
 C'est l'acte du Pape d'un an au Pape
 de l'an 1162.

(Page 109 E. 24)

Cesai qui parle souvent de la Rivière ²⁰⁰
 D'adieu me dit rien de la Rivière de l'oise.
Ybicus Sequester, l'un des premiers
 auteurs Latins qui aient fait mention
 de cette Cy. Il la nomme Isia.
 L'oise, dit-il, se jette dans la
 Gaule qui se discharge dans l'Esine.
 L'auteur des Itinéraires attribue à Antonin
 le nom d'oise par ibera,
 fortinats dans les provinces appelées
 cette rivière tantôt ibara, tantôt
Eura, ainsi que Fredegair en sa
 Chronique. L'auteur de l'autre de
Marcoul emploie le terme
D. isora. Il trouve le nom
D. isa & isba dans l'abrégié
 de Fredegair, dans la Chronique
 intitulée Gesta Normannorum,
 & dans un ancien vers de S. Ysaie.
 Dans d'autres on lit qu'il se jette
isara, & pour issa. Le vrai
 nom Latin de cette Rivière est isara,
 que l'auteur de la Chronique dit.
 Denis a mal traduit par isaro.
 Il donne en variantes pour l'abrégié
 de ceux qui consultent le Chastel.
 On connaît deux autres Rivières qui
 portent le nom Latin isara. L'une
 en Allemagne qui prenant sa source
 dans l'Esine se jette dans le Danube, & l'autre, Rivière de France.

C. 110.

C. p.
P. III. Autonne Paris, qui se jette dans l'oise (Althumma)
Althumma & Althumma, ou lui donne aussi
le nom de Althumma à la source dite la nouvelle

Braine, Deruy-rivière, & Basguy, sont
trois lieux du valais dont l'histoire. Contient
des particularités intéressantes. Les antiquaires
et les critiques, les ont souvent confondus par un
seul rapport. Surtout Braine & Basguy, ou
l'ancien Palatium Brimacum d'après
Hrovingus, était si tenu.

Braine la capitale du Valais,
située sur la rive à la source de l'Alpe,
son nom latin varie dans les auteurs,
Flodoard, Alberic, Helinand, &
Guillaume le Breton, la nomment
Brana, Brena, Breina, &
quelquefois Brema. Le nom
latin peut être attribué par les
auteurs à la ville de Breime du
Champagne, & au petit pays de
Breime situé aux confins de la
Touraine et du Berry. Nos poésies
pour distinguer Braine le valais
l'appellent Brie contre Breime
Néanmoins que son nom lui-même
du mot Breim, qui dans l'ancien
celtique signifie force (c'est-à-dire force)

Bermy, Rivière de vin sur aines —

Bermy a été originairement un minier
Palais, dont le domaine se divisait
en trois parties, savoir la Châtellerie
dite à Bermy, l'hôte ou fief des
Seigneurs à Bermy, et le port de vin sur
aines, le nom latin du Palais est
Versuacens ou Versuaciacus, que les
Etrusques ont changé en langage vulgaire
par les notes de Bermy, Bermy et Bermy.

Le nom latin de vin sur aines est
qui signifie (dit Cæsar) un lieu grand et
spacieux.

Le nom latin de vin sur aines est
dit ad Aponam et non par Vio
Origo Aponam, comme nos Vals de
l'ouest. Le domaine de la Seigneurie
appartenait aux, les ports de la Seigneurie
de la Grande Rivière, dont il avait le minier
Tours au fort de la Seigneurie. Les deux Châteaux
se trouvaient à vin sur aines.

Le Palais de Bermy à Bermy, par le
Romain, par une rivière agréable, et du
Vaisseau, produit.

Cependant nous apprenons que la Rivière
de vin sur aines, adonné par nous
à l'archidiocèse de Bermy, de l'épiscopat,
L'Aine est nommée dans les Comptes
de l'Etat Apona.

202

Don, l'un des deux autres. Ugiberte faisait
sa résidence à Dargny qui dépendait des
seigneurs de Paris.

Après la mort de Ugiberte (875) Chilperic
Roi de Neuchâtel, seigneur de Batain de Dargny,
il occupait cette maison. En l'an 878, lorsqu'on
y amena un certain Draccon, chef de bande
qui ravagait les environs. Draccon fut
mené à mort. Ante-lagavie seigneur de
Bas Draccon qui lui avait prêté son
serment. Le seigneur obtint pour toute récompense
l'acquisition de la Confession à un pèlerinage;
qui l'on n'avait point et dont a pu le complot
un seigneur avant le Règne de Charles VI.

Don, le Cucile tenu à Dargny, à l'occasion
des dîmes de Gregoire de Tours, avec Laudartus
Retours, - Et quelques autres, attraits de son diocèse, il fut
décidé que le trévisage d'un interieur de
moins de six lieues d'un bas ne pouvait
être admis contre un originaire, et que Gregoire
s'occupait de l'administration par un serment
fait par trois antistes, après avoir obtenu les
saints mystères. (année 860).

Andran homme sans l'empire pour le digne
Seigneur de Dargny, Andran, faisait partie de l'Eglise
les faucons, et le profane de l'histoire de
y logeant les Andran. Andran,
succédant Andran mit et air, qui finirent cette
toute en fait, s'en, qui à l'aspect de la 10^{me} siècle, qu'elle
vint aux Seigneurs de Dargny.
Troesner (celui ou Andran, Andran Andran)
fut appelé de ce nom, parce qu'il le troesner,

Sauriacus et Saurca Nat. fittu' mea definition.
Inter cetera videri Nemio.

Meaux (Critaleum Melv's) En 588, il fut
dit dans le partage fait entre Goutraud &
Childebert, que c'étoit au seigneur Critaleum.
Melv's & deux portions de Silvanus.

Quercy (est le Carisiacum de Chroniques
Latus de Primacum est Darguy.
celle de l'antiquité et le lieu de quercy,

L'attribution de Prémont au
 des Rois ont fait le Château de Quercy,
 au il y avait un folio de monnaies. En l'occurrence
 une pièce perdue au en l'argent d'un autre
 Elle pour le mot Caristio, il se fait mention
 de Quercy dans un livre des ans 686,
 en 741 Charl. mot Lot et Quercy.
Prémont. Charles

de guerre y sans succès. Le 14th Charles mortet son mortet
Verberie (aucun papei Royal. Charles
mortet y entra avec retour des Espagnols
qu'il fit contre le Sanarins. le 14th Ce
papei Recut a rebire le luyat du Pape
Geyo. Il, qui lui offre de grâces. on
l'aurait jamais papei luyat
d'une papei luyat. mortet luyat

D'une famille Lévantine.
 Childers, fils de Charles, mortet âgé de
 8 ans, il fut d'abord, Rami & enferrmé dans
 le monastère de Sithia, aujourd'hui de
Boston. Depuis son lapsus d'après
 son frère Carloman fut religieuse à Rome.
 subvint l'apostrophe

son frère Carloman fût un jour
En 572 - Pepin tint a rebelle l'assemblée
générale a la nation au sein de mar.
nombre du 21. d'octobre 1792

Le brigas au nombre de 21. des basants,
Rais, cette assemblée que le mariage au 3. degré
était nul. que ceux qui s'y ont joint au 4. degré
à la suite un ponton, sans qu'aucun que
leur mariage soit d'homme. Si une femme
attendu à la vie des son mari, elle peut la
quitter, sans qu'il soit permis à cette femme de se
marier, même après la mort des son mari,

les grands crimes se décident pour toujours du mariage.
L'absence en peut être la cause de qui aura le
consentement du mari. L'état de servitude
rend le mariage nul. Les ordonnances faites par
les législateurs sont nulles (1752)

Mezeray en a guère pour les deux promesses -
eues ou chaumait pour après. Pagan & la
Eglise de France, Pagan noir Pagan & la
Pentecôte: le Poir célébrant noir &
Pagan au la plus grande plénitude.

Pétigny est un ancien monastère titré
par le quint

Jotillon Grand chambellan du Poir
Prin princeps Cabiniariorum

Oreois nom d'un poire à deux
villages, d'oreois Ches en oreois de
l'au de oreois. Le titre latin du
qu'il y a plusieurs monuments & pays.

Pagus Urcensis d'après Urcisus.
Le 771 Carleman s'appelle Pagus.
Urcensis, dans l'oreois il y avait
une ville appelée fabrorum Certis,
qui pourrait bien être Confarreus.

La Châtellenie d'un de oreois
sur la rivière Loucq, in pago urcensis
superfluvium Urcis, le mot
Urcensis est répétée dans une
charte de l'an 864. En 863, on
lit dans le titre: Pagus urcisus, &
Pagus Orcisus, le plus tard en

Deux gent quatrième et dernière ~~seigneurie~~
langue vulgaire - pays ~~de l'Orcais~~ 2^e. tt.
Dorceois.

Urcq (urcum) se laint
Orcais. le terme tercensis (orcuvis) appays
Et traversé par la rivière de l'Orcais. l'ancien
Pays Dorceois avait Ouchy pour
Capitale.
Ouchy réunir tous les caractères d'un lieu
ancien. Il le fut d'abord pour la domination
du Romain. La Chancie Romaine qui
conduisait de Soissons à Chateau Thierry,
passait par Ouchy. Enfin Alain avait
le plus grand seigneur d'Orcais dans les
Gaules. Urcum le latin nom d'Ouchy,
don l'en a fait Urcum, Ulocheium &
Ochi, en changeant ur en u. Solidus
appelé Ulocheium la rivière d'Ouchy,
aupres d'elle de l'Orcais.
L'Ouchy, Ouchy, l'Orcais, ont pour
(V. 1852) racine commune le mot Ur qui signifie
un cours, de l'eau.

Ochy le Chateau, & Ouchy la ville, sont
journellement deux lieux séparés, qui forment
deux paroisses, séparés par une vaste plaine.
En 1223. l'église qui les sépare était habitée.
L'histoire porte mention d'un plan & de
plusieurs lieux qui étaient très anciens & de
l'empereur qui y avait sa résidence.
Il y avait un dolo de l'empereur dans
l'ancien lieu Ouchy. Le Chateau, tout
maintenant de l'Orcais Solidus Ulocheium.
Ches en Orcais, a commun par un oratoire
le nom vient du mot Casa, qui plus fêtu,

signifiait un retrait Soutermain
Challes de neuf Challes, Perint leur

Etymologie du même mot.

Ches ou orceois est très ancien. il jouait
du titre d'Église matrice au baptême, et
avait 1. établissement de la monarchie française
dans une chartre de 927 Chesi est appelé

Chesiacum in orceis.

Neuilly (Nosilia cum) quelques uns
font dire le nom de Neuilly de orceois
du mot Celtique NOY, qui signifie un
fond, un lieu d'arroyement.

(Morus locus).

Jalois { Floard - Sagus vadensis.
Chades le Chars - Sagus vadensis.
Chades le Jangle (907) Sagus vadensis.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Chades le Jangle dit Sagus vadensis.
Arnoult. - - - }

Le Comte de Jalois demeurait
avec celui d'orceois aouchy.
avant d'être le Comte, les
Comtes promettaient (Sous le Prieur de
1. de la paroisse de Jalois) de gouverner
avec une Équité scrupuleuse, tous les
Sujets de leur ressort, français,
Romain, Roussingues, Chacun
selon leurs coutumes, de punir avec
severité les malfaiteurs, de pourvoir
au Puy public, et de protéger les
droits du fief avec justice.
Charlemagne, avant d'être élu

at
his
r
s
i
.
.
.
Su
c
.
L
old
ru
to
)
w
.
w
)

